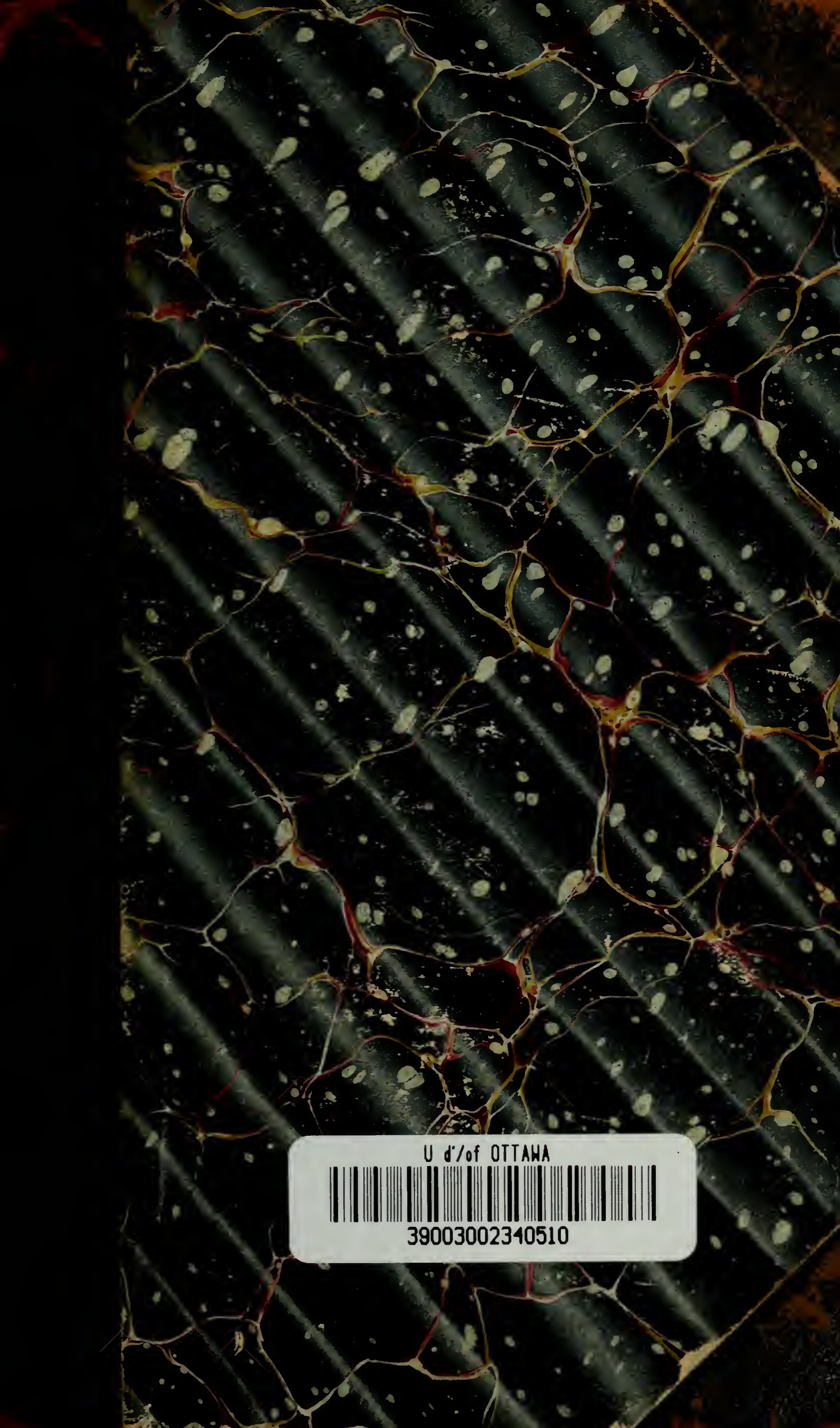
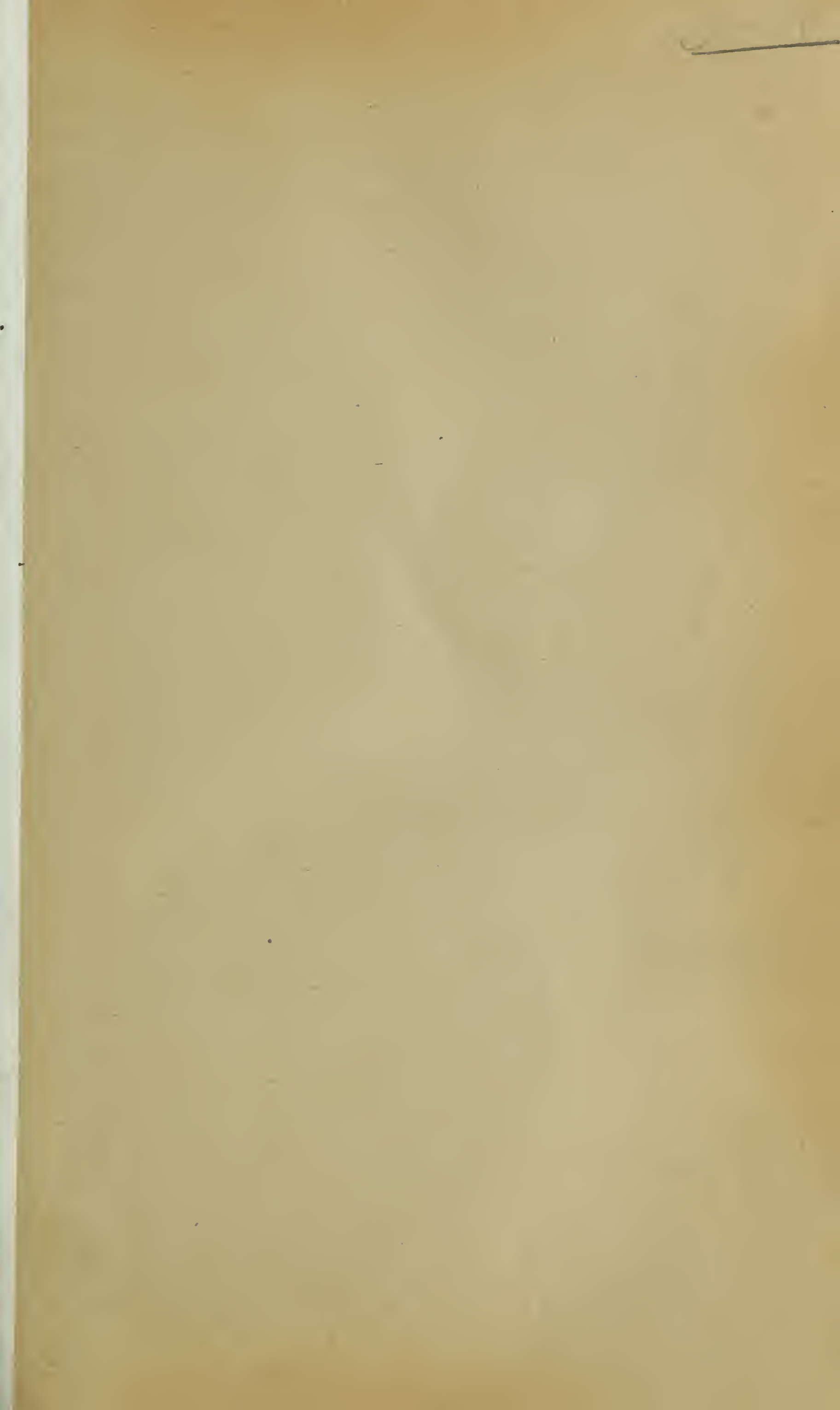


U d'/of OTTAWA
39003002340510



JOSEPH DE MAISTRE

AVANT LA RÉVOLUTION



Ce volume a été déposé au Ministère de l'intérieur (section de la Librairie) en avril 1893.

MOUTIERS-TARENTAISE. — F. DUCLOZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR



[illegible] Imp. Ch. W[illegible]

LE COMTE JOSEPH DE MAISTRE

d'apres le portrait donné par le Comte Charles de Maistre
à l'Académie de Savoie

[illegible] IMPRIMEUR MOUTIERS-TARENTAISE

FRANÇOIS DESCOSTES

JOSEPH DE MAISTRE

AVANT LA RÉVOLUTION

SOUVENIRS

DE LA SOCIÉTÉ D'AUTREFOIS

1753-1793

I



PARIS
LIBRAIRIE PICARD
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS
RUE BONAPARTE, 82

1893

A MONSIEUR
LE PREMIER PRÉSIDENT MERCIER

Voulez-vous me permettre, mon oncle, de vous dédier ces pages ?... Je vous en lus quelques fragments, — vous en souvient-il ? — ce soir d'automne où je vins vous surprendre dans cette charmante demeure de Saint-Jeoire, qui abrite, au pied du Môle, votre vieillesse honorée, après avoir vu naître l'enfant de notre Savoie devenu, à son heure, le premier magistrat de France (1)...

Vous verrez revivre ici, — dans l'intimité de l'antique vie patriarcale *qui fut celle de nos pères, qui est encore la vôtre, — la grande figure de Joseph de Maistre : vous l'avez contemplée, aux jours de votre première jeunesse... Plus que tout autre, vous l'avez admiré, connu et aimé, celui chez lequel s'unissaient aux illuminations du génie toutes les noblesses du caractère, toutes les saintes abnégations du devoir, toutes les énergies du tempérament savoyard, toute la*

---

(1) *Monsieur Mercier est, comme on le sait, premier président honoraire de la Cour de Cassation, dont il a été le premier président effectif du 10 mars 1877 au 18 mai 1883.*

vigueur et toute la générosité d'un esprit et d'un cœur français...

Avant lui, le précédant sur la route, vous y rencontrerez le Président Maistre, le père d'autrefois, le juge austère, le jurisconsulte profond ; autour d'eux, vous y retrouverez toute cette pléiade de magistrats qui constituèrent jadis le Sénat de Savoie, cette école de science, de dignité et de vertu à laquelle vous avez appartenu, vous aussi...

Parler d'eux, c'est penser à vous... N'êtes-vous pas, entre eux et nous, comme le trait d'union, comme l'image survivante d'un passé qui eut ses heures de grandeur et que nous n'avons point entendu renier, en nous donnant sans retour à la patrie française ?...

Laissez-moi donc, mon oncle, mettre votre nom en tête de ces pages ; en les plaçant sous un pareil patronage, je leur ménagerai un accueil auquel elles ne sauraient d'elles-mêmes prétendre et, — ce qui me préoccupe et vous touchera davantage, — j'apporterai à votre verte vieillesse le tribut de ma respectueuse affection...

François DESCOSTES.

Chambéry, décembre 1892.

JOSEPH DE MAISTRE

AVANT LA RÉVOLUTION

EN GUISE D'INTRODUCTION

JOSEPH DE MAISTRE INCONNU

Où le livre raconte sa propre histoire. — L'intimité d'un grand homme dévoilée par un des témoins de sa vie. — Points d'interrogation. — Dans un vieux tiroir. — Une découverte. — Le *livre de raison* d'un magistrat du *bureau* au Sénat de Savoie. — Une gloire posthume. — Joseph de Maistre et la postérité.

On connaît dans Joseph de Maistre le philosophe, l'écrivain, l'homme politique, le diplomate, le loyal serviteur.

Sa correspondance nous l'a révélé sous un jour nouveau : le modèle des vertus domestiques, le cœur ouvert à toutes les saintes affections, l'esprit pétillant et ailé, « passant du grave au doux, du plaisant au sévère » avec une inimitable désinvolture. Tout semble avoir été dit sur ce « génie à contrastes », si intéressant à contempler sous ses faces multiples, dont la variété et le heurt ne font que mettre mieux en relief la pureté, la grandeur et la parfaite harmonie.

Et pourtant il y a un de Maistre qui, jusqu'ici, n'a été que superficiellement exploré et qui reste inconnu du plus grand nombre. Joseph de Maistre, dirait-on, n'a eu ni enfance, ni jeunesse : il n'existe, il n'est *quelqu'un* qu'à partir de 1793, du jour où la Révolution venait l'arracher brusquement à ses paisibles fonctions de membre du Sénat de Savoie ; où, fidèle à son serment, il abandonnait, pour suivre son roi, le sol de la terre natale.

Joseph de Maistre avait quarante ans...

Dès lors, nous le voyons entrer résolûment dans le domaine de la vie extérieure et, la plume à la main, tour à tour illuminer les esprits, déconcerter les adversaires, étonner le monde politique, ravir les âmes et charmer les cœurs, — qu'il trace de sa main ferme et vigoureuse les éclatantes prévisions de l'avenir, qu'il pleure avec la marquise Costa sur une tombe glorieusement ouverte, ou qu'il s'abandonne à l'improvisation des « conversations écrites », — comme il les appelait, — en ce style à la fois vigoureux et chatoyant, débordant de sève, étincelant de verve, parsemé de caresses et de coups de boutoir, que ses lettres nous ont révélé.

Mais jusque-là quel a-t-il été ?

Dans quel milieu est-il né, a-t-il grandi ?

Quel sang circulait dans ses veines ?

Quels étaient ses familles paternelle et maternelle, son père, sa mère, ses ascendants, ses colla-

téraux, ses amis ? Dans quelle société vivait-il ? Quelles furent ses occupations, ses fonctions, son genre de vie ? Quel était-il, dans l'intimité de ses affections et de ses relations ? De quels événements, publics et privés, reçut-il les enseignements ou subit-il l'influence ? Quel monde s'agitait autour de lui ? Comment, en un mot, la Providence le prépara-t-elle à son rôle de penseur, de *sociologue* et de prophète ?...

Autant de points d'interrogation sur lesquels les biographes se taisent ou glissent, faute de documents et d'indications précises.

Un heureux hasard m'a mis à même de combler, au moins partiellement, cette lacune... La chose vaut la peine d'être contée : c'est, au surplus, l'histoire banale de tous ceux qui, aimant à vivre de la vie du passé, découvrent un jour quelques-unes de ces reliques enfouies dans le tiroir d'un bahut, dormant d'un sommeil séculaire, jusqu'à ce qu'un doigt fureteur les ramène à l'air libre et qu'un œil investigateur leur demande des nouvelles du monde des disparus.

Mystérieuse résurrection qui ranime toute une société oubliée, elle a, pour les vivants, le charme et la gravité troublante d'une communication d'outre-tombe. On dirait des feux follets apparaissant, la nuit, sur l'herbe d'un cimetière....

Souvent, dans ces pages tracées sans la préoc-

cupation de poser devant la postérité, il y a des jaillissements imprévus de vérité nue qui éclairent tel coin du tableau, fouillent tel angle jusque-là plongé dans la pénombre et, sur tel personnage ou sur tel événement, apportent à l'observateur et à l'historien, sinon des révélations décisives, tout au moins des aperçus nouveaux et des compléments de clarté.

Ce sont quelques-unes de ces pages que je découvris un jour, blotties entre les feuillets de vieux livres de compte où fermiers et *censiers* d'antan avaient leur *doit* et leur *avoir*, — *avoir* grossi bien souvent des libéralités généreuses du propriétaire...

L'auteur, le chevalier Gaspard Roze, fut le collègue de Joseph de Maistre au parquet (1) du Sénat de Savoie. Une étroite amitié les unissait et la part faite au philosophe, dans ces souvenirs intimes, indique assez sur quel pied de familiarité ils vivaient l'un avec l'autre.

Comme s'il avait le pressentiment de l'avenir, comme s'il s'était dit qu'un jour ses arrière-neveux y viendraient puiser la lumière et de douces émotions, le chevalier notait, au jour le jour, avec une faveur marquée, toutes les particularités se rattachant à l'intérieur des Maistre, aux travaux et aux luttes, aux déceptions et aux triomphes, aux peines et aux joies,

(1) On disait alors *bureau*...

aux envolées et aux désespérances de son illustre ami. Et quand le satellite avait lui-même à prendre la parole devant le Sénat réuni en audience solennelle, c'était à l'astre qu'il s'adressait pour lui dérober quelques-uns de ses rayons, quelque chose du *faire*, de la manière du maître...

Le chevalier a écrit ainsi des souvenirs où, autour du personnage principal, dans l'orbite du futur chancelier de Sardaigne affaissé, au bord de la *table verte*, « sous l'énorme poids du rien », on voit graviter et revivre l'ancienne société chambérienne, ce monde élégant, spirituel, cultivé, réduction de la société française à la fin du XVIIIe siècle, parlant la même langue, dansant sur le même volcan, tout en ayant gardé des mœurs plus austères, et, pour nous servir de l'expression de Joseph de Maistre, un genre de vie plus « patriarcal »...

Je pensais tout d'abord me borner à détacher de ces souvenirs les parties les plus intéressantes; mais, peu à peu, mon cadre s'est élargi; des documents provenant d'autres sources (1)

(1) J'indiquerai pas à pas, dans le cours de ces pages, la provenance des divers documents qui y seront visés; mais il m'est impossible de ne pas payer, dès à présent, un tribut tout particulier de reconnaissance au marquis Costa de Beauregard, qui a suivi de loin la composition de mon livre et m'a donné, avec l'autorité de son grand talent et la sollicitude de son amitié, des conseils auxquels je ne me suis pas, peut-être, assez fidèlement

sont venus y prendre leur place et finalement il est sorti de cette ronde de feuilles mortes... je n'ose pas dire une vie, — quelque chose comme la *genèse* psychologique et morale de Joseph de Maistre, reconstituée par l'étude du milieu familial et social dans lequel il a passé plus de la moitié de son existence.

J'ai disséminé tous ces petits trésors dans une série de chapitres écrits d'une main légère, sans prétention, laissant souvent parler les personnages et les rattachant les uns aux autres, sous une forme à laquelle on reprochera, peut-être, un excès de fantaisie, de *modernisme*.... J'ai voulu éviter ainsi l'écueil ordinaire de ces restitutions du passé, dans lesquelles l'aridité de l'enveloppe ne permet pas toujours de saisir les nuances vives de la *couleur locale*...

Peut-être ces pages ne seront-elles pas inopportunes et viennent-elles à leur heure ?

La gloire est bien souvent une vaine fumée pour ceux qui ont pu en aspirer l'encens et

conformé. Je dois placer à ses côtés le baron Charles de Buttet, qui a activement collaboré à ce modeste monument élevé à la mémoire de son grand oncle de Maistre. Je tiens à remercier aussi la baronne Demotz de La Salle, M. Hector Laracine, M. de Juge de Pieuliet, M. Pierre Goybet, le marquis de La Serraz, le baron de Morand, l'abbé Feyge, MM. Claudius Blanchard, Emile Raymond, Edouard de Buttet, André Perrin, Jacques Bourgeois, Albert Metzger, Claudius Bouvier, Joseph Coppier, qui se sont intéressés à mon œuvre et ont mis à ma disposition, avec une parfaite courtoisie, leurs archives, où j'ai pu puiser nombre de pièces inédites et du plus haut intérêt.

assister à leur propre triomphe. — Combien de célébrités enterrées de leur vivant ! D'autres ne sont véritablement arrivés qu'après avoir disparu. Tel est notre Joseph de Maistre. Il vécut ignoré du vulgaire, goûté, deviné, compris d'une élite, et le rayonnement de son génie, avant d'éclairer le monde, s'est manifesté, durant bien des années, dans le cercle restreint d'un petit nombre d'admirateurs et d'initiés. Il fréquentait dans les sommets, — il devait les aimer en sa qualité d'enfant des Alpes. C'est au chevalier de Rossi, au vicomte de Bonald, à l'abbé de Lamennais, au comte de Blacas qu'il donnait la réplique. Comme Berryer, il adorait les grandes dames, tout en abominant les bas-bleus, et c'est avec Madame Swetchine, la princesse Galitzin, la duchesse des Cars, qu'il entretenait, à travers d'immenses espaces, ce délicieux commerce épistolaire qui fait revivre, sous sa plume d' « *acier* », avec le charme robuste de la force, toute la verve endiablée de la grande épistolière...

Mais sa mémoire a pris, il faut le dire, une éclatante revanche.

Peu d'hommes ont eu, en effet, une gloire posthume plus solidement assise que celle du philosophe savoyard. Il a fallu du temps pour que ses ouvrages au ton apocalyptique, à la logique impitoyable et parfois effrayante, au pédantisme sublime, dominassent le bruit des

agitations tumultueuses de notre siècle et pour qu'on découvrît en eux ce qu'ils sont, ce qu'ils paraissent être aux yeux même de ceux qui n'en partagent pas les doctrines, — de purs chefs-d'œuvre.

Mais, depuis quelques années, la mode, si je puis ainsi dire, leur est revenue. L'Académie française choisit leur auteur comme sujet du prix d'éloquence et décerne la palme à un enfant de la Savoie (1). On dit maintenant *Joseph de Maistre* comme on dit Leibnitz, Bossuet, Fénelon, Pascal. Il est sacré grand homme : tout ce qui le concerne, de près ou de loin, fait prime sur le marché de l'esprit. On a publié sa correspondance, on se dispute ses autographes, et les moindres particularités, qui se rattachent à cet aigle des Alpes, ont le privilège d'attirer l'attention et de provoquer un courant de sympathie et de curiosité de bon aloi.

Mon *Joseph de Maistre avant la Révolution* n'ajoutera rien à sa gloire ; peut être, — et c'est là toute mon ambition, — le fera-t-il connaître encore et davantage aimer...

(1) M. Michel Revon, d'Annecy, professeur de droit à l'Université impériale de Tokio (Japon).

CHAPITRE PREMIER

LE PAYS NATAL

Qu'est-ce qu'un Savoyard ? — La Savoie historique à vol d'oiseau. — Petit grand peuple. — Où l'on voit que la Savoie n'a jamais cessé d'être française. — Pépinière de vaillants serviteurs. — Le levier de la fortune de la Maison de Savoie. — La petite France et ses grands hommes. — Le Souverain Sénat. — Ses origines et son histoire. — L'éducateur politique, religieux et moral du Comte de Maistre. — De l'influence des milieux. — Comment vivaient les Souverains Sénateurs. — L'école du devoir. — L'aristocratie anglaise et la noblesse de robe savoyarde.

I

JOSEPH DE MAISTRE, malgré la complexité de sa nature, est peut-être, avec la supériorité que donne le génie, l'incarnation parfaite de la race de montagnards dont, hier, une maîtresse plume retraçait ainsi les traits distinctifs : (1)

« Tête carrée et cœur d'or, caractère bien trempé, volonté que rien ne fait dévier, tempérament vigoureux qui ne connaît aucune compromission et qui ne suit qu'un chemin : celui du devoir. »

---

(1) M. Noguères. — *Le Souverain Sénat de Savoie.*

Comme si une affinité mystérieuse existait entre le relief d'un pays, la physionomie morale de ses habitants et son rôle dans la vie des peuples, il se trouve que l'histoire de Savoie est, en elle-même, un panorama merveilleux, semé d'accidents et d'éclaircies, tour à tour embrumé ou radieux, assombri par la tempête ou baigné de soleil, mais partout empreint du même cachet de majesté et de grandeur.

Voici un petit peuple d'origine gauloise, *français* par la langue, par les aspirations et par les mœurs... Une maison comtale surgit à l'abri de ses rochers : lui s'attache à sa fortune, se fait l'instrument de son élévation et la sert fidèlement jusqu'au jour où, délié de son serment et sa mission étant remplie, il rentre dans le giron de la grande famille dont, comme la Bourgogne, la Normandie ou la Lorraine, il n'était qu'un rameau détaché. De telle sorte que, par un précieux privilège, la Savoie peut concilier, dans son cœur, la religion des souvenirs avec l'attachement indestructible à sa nouvelle nationalité. Durant huit siècles, son histoire s'identifie à celle de ses anciens princes, sans que jamais un nuage ait assombri leur union ; ils commandaient sans effort, en pères plutôt qu'en rois, à ce petit grand peuple qui fut leur bras droit ; lui, leur dut, à l'avant-garde de la vieille Europe, les bienfaits de l'abolition des droits féodaux, d'une répartition

équitable des charges publiques, d'une émancipation sage et d'une instruction large, libéralement répandue, aussi féconde que salutaire, — puisqu'elle avait pour bases les principes éternels des devoirs envers Dieu et envers la patrie, qui font à la fois les bons citoyens et les peuples heureux...

« Ordre et liberté » semblait être la devise du peuple et du prince, se donnant la main dans une commune entreprise. L'autorité était un dogme comme l'obéissance, parce que l'une et l'autre étaient l'âme d'un gouvernement fait pour les gouvernés. Telle fut, à n'en pas douter, la conception sociale à laquelle la Maison de Savoie dut le secret de sa grandeur et la Savoie, pendant tant de siècles, celui de son existence autonome, calme et prospère. La petite France jouit ainsi de la plupart des conquêtes légitimes de la Révolution française, bien avant que celle-ci, déviée de son point de départ, n'eût couvert, de ruines et de sang, le sol de la vieille France.

En Savoie, le patriotisme fut la passion sublime qui, — ouvrant de larges horizons aux intelligences, enflammant les cœurs, surexcitant les courages, décuplant les activités, — parvint à faire surgir de ces quelques arpents de terre, jetés à l'ombre des plus hautes montagnes de l'Europe, la plus riche moisson d'hommes que jamais, toute proportion gardée, nation ait produite.

La petite France des Alpes put donc tirer de sa propre substance ces forces vives, qui permettent à un peuple de conquérir sa place au soleil.

La petite France eut ses grands rois et ses grands citoyens, ses diplomates et ses capitaines, ses magistrats et ses administrateurs, ses travailleurs et ses soldats, ses artistes et ses poètes, ses jurisconsultes et ses écrivains, — tout comme l'autre. Jamais les circonstances ne la prirent au dépourvu et, que ce fussent guerres à tenter, expéditions à entreprendre, alliances à préparer, mariages à négocier, cabinets à circonvenir, tours d'adresse à accomplir sur l'échiquier de la politique, réformes utiles à réaliser à l'intérieur, ducs et rois trouvaient sous la main, tout prêts et toujours à la hauteur de leur mission, leurs Richelieux et leurs Mazarins, leurs Sullys et leurs Colberts, leurs Turennes et leurs Condés, comme leurs d'Aguesseaux et leurs de Harlays... De telle sorte qu'on peut résolùment dire que la petite France a fait la Maison de Savoie en huit siècles de bons et loyaux services, et que la Maison de Savoie l'en a récompensée par huit siècles de gouvernement paternel...

Mais si, pendant ces huit siècles, la Savoie a joui d'une existence autonome et si elle n'a jamais songé à déchirer, de ses propres mains, le pacte qui l'unissait à la Maison royale sortie de sa

substance, elle n'en a pas moins conservé toujours sa physionomie éminemment française et, comme eût dit Joseph de Maistre, si elle aimait ses rois et si elle leur restait attachée dans la mauvaise fortune comme dans la bonne, elle ne s'est jamais *piémontisée.*

Ainsi qu'un miroir lisse et dégagé de toute buée, elle reflètait inconsciemment les impressions et les idées de sa grande voisine. La Savoie n'a jamais cessé de vivre de la vie de la France. De la même façon que jadis ses gentilshommes faisaient, en France, leurs premières armes, ses étudiants fréquentaient les universités françaises ; ses clercs s'en allaient « en Sorbonne »; ses écrivains se faisaient imprimer à Lyon ou à Paris. Suivant une expression heureuse et fréquemment répétée, si son cœur devait aller où vont ses rivières, le vent lui apportait, en attendant, les échos de la terre de France, les paroles enflammées de ses orateurs, les exploits de ses armées, les hymnes ou les odes de ses poètes, les épopées de ses historiens, les tragédies de son théâtre. Les sifflets ou les bravos du parterre se répercutaient de Paris aux parois des Alpes, que les bruits d'outremont ne parvenaient à franchir... La Maison de Savoie aspirait à monter; monter, pour elle, c'était descendre..., descendre au pays du soleil et, par une loi fatale de sa politique, s'éloigner de son berceau neigeux et déplacer son centre de gravité.

Un phénomène inverse se produisit ; le double mouvement d'expansion eut lieu en sens contraire : la Savoie inclinait vers la France, à mesure que la Maison de Savoie descendait en Italie. Aussi, lorsque sonna cette heure de la réunion véritable et définitive, dont une plaque de marbre a consacré le souvenir, au Palais de Justice de Chambéry (1), le fruit était mûr, il tombait tout seul de l'arbre. La Savoie se levait, entraînant avec elle tous ses enfants et courait à la France, que dis-je, retournait à la France, avec l'enthousiasme de l'exilé qui voit se rouvrir devant lui les portes de la patrie. Française avant de devenir française, son annexion morale s'était opérée, sans qu'elle s'en doutât, par une lente et mystérieuse transfusion de l'une à l'autre ; aussi quand, en 1860, les « Français de France » arrivèrent sur le sol des départements annexés, peut-être ne furent-ils pas sans éprouver quelque surprise en y rencontrant, de Culoz à Modane et de Thonon à Moûtiers, des Français tout faits, grandis tout seuls, mis à la mode de Paris, ayant appris le français dans les vingt-quatre heures et incapables, malgré toutes les sollicitations, de donner la moindre réplique dans la langue immortalisée par le Dante, ou même dans le dialecte illustré par les commandants de place du *buon governo*. Et sur les pas

(1) L'annexion de 1860.

des visiteurs se dressait, à chaque tournant, le souvenir ou le nom de quelque gloire éminemment française : François de Sales — Vaugelas, — Antoine Favre — et, unis dans la même amitié fraternelle, sinon dans la même célébrité, nés dans le même hôtel en la même ville, Joseph et Xavier de Maistre, — le grand Joseph et le petit Xavier, — l'aigle et le papillon, tous deux, à des titres divers, classés parmi les gloires des lettres françaises.

« Il y a des personnes fort adroites et industrieuses en Savoie, — écrivait déjà le vieux jurisconsulte Deville, — et rien n'est plus épuré que les esprits nourris dans l'air subtil qu'on y respire, témoin tant de grands hommes qui en sont sortis et dont les ouvrages se font admirer dans le plus grand jour de la France; car quoique ce royaume soit le centre des beaux esprits, néanmoins on y fait justice au mérite sans jalousie, laquelle empoisonne souvent les bonnes choses. »

« C'est en France, disait après l'annexion de 1860 un élégant écrivain (1), ou c'est sur les choses françaises que, de tout temps, se sont formées les principales illustrations de la Savoie. La communauté de langue, la contiguïté des territoires ont permis aux esprits larges, bril-

(1) M. Maurel. — *Du concours de la Savoie au progrès de la langue française.*

lants ou actifs, nés de ce côté de la frontière, de se mêler aisément à la vie plus puissante qui se développait de l'autre côté. De cette libre association d'existence, fondée d'une part sur la sympathie, de l'autre sur le bon accueil, il est résulté que deux peuples séparés se trouvent avoir des gloires en commun : gloires qu'ils peuvent revendiquer presque au même titre, et dont ils ont le droit d'être fiers à la fois, car celles qui appartiennent en propre au petit peuple qui les a produites, appartiennent en même temps au grand peuple qui les a inspirées.

« En étudiant les écrivains les plus renommés de la Savoie, on est frappé de l'affinité de race, de la parenté d'esprit qui unissaient déjà les deux peuples, même du temps de leur séparation. S'il y a dans l'esprit français une qualité distinctive et caractéristique, c'est assurément l'amour de la clarté, l'instinct de l'ordre en toutes choses, le besoin de la régularité. Cette passion de la lumière, c'est la vocation même de la France. Toute sa vie historique en porte le signe. Eh bien, prenons à diverses époques les représentants les plus remarquables de l'esprit de la Savoie. Que voyons-nous?

« En législation, c'est le président Favre cherchant à introduire par la codification la clarté et l'ordre dans le chaos des lois anciennes et modernes, en même temps et avec la même

ardeur que Cujas, Dumoulin, Pithou, Loisel en France.

« En littérature, c'est Vaugelas s'efforçant d'établir par des préceptes la règle et la méthode dans la langue, pendant qu'en France Malherbe, Balzac, Descartes, Pascal la fixaient par des modèles.

« En politique, c'est le comte Joseph de Maistre consacrant son éloquence à revendiquer les grands principes d'ordre social qui lui paraissaient compromis par la Révolution française.

« On le voit, des deux côtés de la frontière, quand il y avait une frontière entre la France et la Savoie, c'était déjà, c'était toujours le même instinct, le même esprit, et comme un seul peuple divisé.

« Deux histoires nationales se sont poursuivies là, parallèlement, en collaboration pour ainsi dire, pendant des siècles, jusqu'au jour où devait être enfin consacrée par la politique une union intellectuelle qui a existé de tout temps. »

II

Pendant ce stage séculaire d'union intellectuelle, qui devait aboutir à une réunion politique inévitable, la vie publique de la Savoie s'est en quelque sorte incarnée dans son Sénat.

A l'origine de la monarchie, les princes, entourés de leurs conseillers, tenaient leurs assises en plein air et rendaient de paternels jugements à l'ombre des sapins ou sur les roches pittoresques de Charbonnières et de Chillon, comme saint Louis, sous le chêne légendaire de Vincennes (1).

A ces assises, présidées par le Prince en personne, succéda un Conseil résident inamovible. Les historiens ne sont pas d'accord sur la date exacte de son établissement; mais il était déjà en plein fonctionnement au commencement du quatorzième siècle et il vécut jusqu'à l'occupation française, sous François Ier, appliquant avec un esprit de justice des plus élevés les sages statuts d'Amédée VIII. Alors déjà le service du ministère public est organisé sur des bases qu'on ne trouve nulle part ailleurs. L'*avocat fiscal-général* est le chef et le défenseur-né, non seulement des intérêts du Prince et du Domaine, mais encore des pupilles et des veuves, et l'*avocat des pauvres*, dont les pouvoirs seront plus tard mieux définis, a la charge de veiller aux intérêts des indigents (2).

Puis vient, sous François Ier et sous Henri II, de 1536 à 1559, le Parlement, dont un des premiers soins est de prescrire l'usage de la

(1) Marquis Henri Costa de Beauregard. — *Mémoires historiques.*

(2) M. Eugène Burnier. — *Histoire du Sénat de Savoie.* — M. Noguères. — *Le souverain Sénat de Savoie.*

langue française dans les actes publics ; — et enfin le 14 août 1559, quand, après vingt-trois ans d'annexion à la France, la Savoie est rentrée sous la domination de ses princes, un édit provisionnel du comte de Chalans, gouverneur de la Savoie et de la Bresse, édit confirmé par le duc Emmanuel Philibert, le brillant vainqueur de Saint-Quentin, institue, à Chambéry, une cour de justice souveraine sous le nom de Sénat de Savoie.

Il n'est pas sans intérêt, pour comprendre certains détails de la vie de Joseph de Maistre, de connaître le fonctionnement de l'illustre compagnie et d'étudier l'esprit qui l'animait.

« En confirmant les lettres patentes d'érection provisoire, — dit M. Noguères (1) — Emmanuel Philibert déterminait la composition du Sénat, ainsi qu'il suit : un président, huit sénateurs, un avocat et un procureur général, deux greffiers, l'un civil et l'autre criminel ; il y ajoutait, peu de temps après, un chevalier d'honneur. Le procureur général devait veiller aux intérêts du Prince et à ceux du public, diriger tout le ressort et faire observer la discipline ; empêché par ses devoirs multiples de tenir les audiences, il était suppléé par l'avocat général qui, à raison de ce service, avait le pas sur le chef du parquet.

(1) *Le Souverain Sénat de Savoie.*

« Sous Emmanuel Ier, la Cour sera divisée en deux chambres et comptera trois présidents, deux chevaliers d'honneur, seize conseillers et le ministère public, augmenté de plusieurs substituts choisis et nommés par le procureur général lui-même. Les chevaliers disparurent en 1723, et, aux approches de la Révolution, si nous constatons l'existence de trois chambres, le chiffre des magistrats ne sera pas modifié.

« Ce ne fut, à aucune époque, par le nombre luxueux de ses membres que le Sénat put en imposer ; il sut éviter sur ce point, comme sur d'autres, les abus des parlements français ; son autorité et son éclat lui vinrent en partie, peut-être, de cette composition limitée aux besoins du service, chacun sentant mieux alors sa responsabilité, étant obligé de fournir un travail soutenu, et le choix plus restreint pouvant aisément se porter sur l'élite des jurisconsultes.

« Ce n'est pas non plus par le faste de son installation que le Sénat se distingua, il n'avait pas de palais ; jusqu'à la fin de l'année 1559, il siégea dans la maison du président Catherin Pobel, acquise plus tard par le président Favre, et située rue Saint-Antoine. En 1560, et jusqu'à une époque récente, on le trouve à l'étroit au couvent Saint-Dominique, empruntant la moitié du réfectoire des moines pour ses audiences publiques.

« Sa juridiction s'étendait sur la Savoie tout

entière, sur la vallée d'Aoste et, jusqu'en 1601, sur la Bresse et le Bugey.

« Sa compétence était vaste ; d'une manière générale, il pouvait connaître de toutes sortes de causes, quand il le jugeait convenable : particulièrement lui étaient soumises les matières concernant les nobles, les communes, les congrégations religieuses ; celles qui avaient parcouru les divers degrés de juridiction inférieure, les appels comme d'abus, les crimes susceptibles d'entraîner la mort, la torture, le bannissement ; les affaires intéressant la dot, l'*augment* (1) et les aliments des veuves ; celles des pupilles, des mineurs et des pauvres lorsqu'elles étaient prêtes à recevoir une solution immédiate ; celles des étrangers, s'ils le demandaient.

« Comme en France, il n'existait pas de cour de cassation ; la voie de la revision était pourtant ouverte auprès des princes qui avaient le pouvoir de réparer, non les erreurs de droit, mais les erreurs de fait. Il ne pouvait, du reste, jamais être question d'erreurs en droit, puisque le Sénat, créant pour son usage personnel un dogme d'infaillibilité, était censé ne pouvoir se tromper dans l'interprétation du droit qu'il renfermait, d'après lui, tout entier au fond de sa conscience.

---

(1) Sorte de gain nuptial, accessoire essentiel de la dot, en usage dans le pays de Savoie.

« En général, les arrêts n'étaient pas motivés : la tradition veut cependant que, dans les affaires graves, le président eût la coutume de faire connaître verbalement les raisons juridiques qui servaient de base à la décision rendue, et rarement, dit-on, le premier président Favre manquait à cette règle. Un de ses historiens rapporte que les fréquentes remontrances qu'il adressait aux avocats, quand leur cause lui en fournissait les motifs, étaient de savantes et utiles leçons et qu'il y avait plus à profiter auprès de lui que dans les plus fameuses universités.

« Les audiences se tenaient, durant les premières années du moins, et sauf pendant la période assez longue des *vacations* (1), tous les jours non fériés ; il est juste d'ajouter que ces derniers étaient nombreux, se produisant chaque fois que l'Église célébrait la mémoire d'un saint de quelque notoriété ou une fête d'une certaine importance. Plus tard, les jours d'audience furent réduits à quatre par semaine.

« L'heure des séances nous paraîtrait peut-être un peu rigoureuse aujourd'hui ; de six heures à neuf heures du matin, depuis Pâques jusqu'aux vacations, et de sept à dix heures de la Saint-Martin à Pâques, sans compter les

(1) Vacances judiciaires.

réunions du soir qui, le mardi et le vendredi, notamment, étaient consacrées à la prompte expédition des affaires criminelles. »

III

C'est dans ce cadre, qui ne varia pas sensiblement jusqu'en 1792, que nous verrons bientôt se mouvoir et le président Maistre, le père de Joseph, et le comte Salteur, le premier président, et Joseph de Maistre lui-même, surnuméraire, puis substitut effectif, enfin sénateur, et ses collègues, et ses amis, et le chevalier Roze, et Salteur le jeune, et toute la famille judiciaire de l'époque, sans en exclure les avocats, dont le grave Sénat avait d'avance prévu la prolixité en mettant à l'amende les langues trop bavardes...

Mais dans ce Sénat, qu'y avait-il ? — Quel était son mode de recrutement ? son fonctionnement moral ? de quel esprit était-il animé ? Formait-il une caste à part ou bien s'ouvrait-il libéralement au vrai mérite ?

Un observateur sagace (1) a répondu à ces points d'interrogation avec une justesse que,

(1) M. François Gros. — *Le Sénat de Savoie aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

plus d'une fois, nous aurons l'occasion d'apprécier, en pénétrant plus intimement dans la vie publique et privée des magistrats de Savoie.

« C'étaient, dit-il, des hommes aux manières simples et dignes, aux habitudes patriarcales, empreints du sentiment chrétien ; car la Savoie, moins mêlée aux mouvements qui se produisaient alors dans les idées, avait conservé, avec des mœurs plus simples, des croyances plus solides. »

Cependant, le Sénat maintenait ses précieuses prérogatives avec un soin jaloux ; son droit de remontrance s'exerçait sous une forme à la fois respectueuse et hardie ; et il ne laissa jamais entamer ses autres privilèges, tels que le gouvernement intérimaire du duché qui appartenait à son chef.

Cette indépendance à l'égard d'un pouvoir qui n'avait d'autre limite constitutionnelle que le fonctionnement de la haute magistrature, quelle en était la base ? Les magistrats savoyards ne la demandaient pas, cette indépendance, à l'hérédité des fonctions qui les eût constitués en une véritable aristocratie de robe et qui eût ajouté à leur influence morale la force immense qui dérive du droit de propriété. Ils ne la demandaient pas non plus à l'aristocratie de naissance. Confondus avec elle, ils auraient sans doute partagé ses faiblesses, mais ils auraient aussi trouvé, dans ses privilèges, des éléments de force et de résistance d'une grande portée.

Ils ne formaient ni directement, ni indirectement, une caste fermée, c'était dans les classes moyennes, surtout, et souvent parmi les hommes obscurs, que se recrutait la Compagnie. Mellarède, Morel, Dichat, Bonjean, Garbillion (1) appartenaient à la bourgeoisie et les nobles efforts de l'intelligence et du travail leur avaient seuls ouverts les portes de la carrière. Arrivés à la noblesse personnelle par une prérogative attachée au titre de sénateur, ils n'entraient dans le corps de noblesse héréditaire que par l'acquisition de propriétés seigneuriales ou par les faveurs que les souverains leur accordaient en récompense de leurs services, de sorte que la magistrature ne se confondait point avec la noblesse.

On a bien souvent remarqué que l'un des principes, qui font la force de l'aristocratie anglaise, est son accessibilité à tous, grâce à l'admirable mécanisme qui ouvre les rangs de la pairie à toutes les grandes notabilités de la politique, de la magistrature, de l'armée et du monde financier, sans aucun souci de leur origine plus ou moins roturière.

Ne peut-on pas, dans un cercle plus restreint, en dire autant de l'ancienne magistrature de

(1) Magistrats du Sénat de Savoie qui, à diverses époques, se distinguèrent par leurs talents ou leurs services.

Savoie ? N'est-ce point parce que, comme les compagnies judiciaires d'aujourd'hui, comme les cours modernes, elle se recrutait sans aucune distinction d'origine et ne plaçait le point d'appui de son indépendance que dans le sentiment du devoir, qu'elle a conservé, malgré la difficulté des temps et les tendances contraires, cette dignité ferme qui lui assurait, en haut lieu comme en bas, la déférence et le respect ?...

CHAPITRE II

LA VILLE NATALE

Paysage alpin. — *La vallée de Tempé.* — Où l'on voit que les Romains avaient bon goût. — *Lemencum.* — Les Sires de Chambéry. — Thomas Ier de Savoie. — Franchises municipales. — Le *Livre vert.* — Réflexion opportune. — Les vicissitudes politiques de Chambéry. — Une ville ballottée. — Occupations françaises. — Aspect de Chambéry au milieu du dix-huitième siècle. — La rue des Cabornes et la pharmacie Bonjean. — Ce qui s'offrit aux yeux du président Maistre à son arrivée de Nice. — Une étude de ville morte. — Vieilles gens et vieilles choses.

I

Les hommes passent, les cités se transforment, la nature seule demeure, avec le retour périodique de ses phénomènes et le cadre invariable de ses horizons... Chambéry est bien l'un des enfants gâtés de la nature, et celui-là était bien inspiré qui, le premier, venait planter sa tente au fond de cette autre *vallée de Tempé* dont parle Châteaubriand : coupe aux parois verdoyantes, dans laquelle bouillonnent les torrents capricieux de la Leysse et de l'Albane, — cirque de collines et de montagnes qui s'étagent harmonieusement. Le regard charmé y fait

une ascension douce le long de végétations luxuriantes, de forêts denses, de rochers aux teintes bleuâtres couverts de neiges éternelles...

La vallée est dominée, au levant, par les contreforts du quadrilatère des Bauges, au couchant par la chaîne du Signal, au midi par le massif du Granier ; elle s'étend, du côté du nord, jusqu'au lac du Bourget. Chambéry est par lui-même un carrefour, auquel ont abouti, de tout temps, les routes de Lyon, de Genève, de Grenoble et d'Italie ; c'est actuellement la place d'avant-garde de la France sur la frontière du sud-est. La cité fut jadis une cour de ducs, une grande-halte pour les armées rivales, une capitale : elle en possède les souvenirs, elle en a conservé l'élégance et le grand air.

Les Romains, qui furent en leur temps de parfaits ingénieurs et d'excellents officiers du génie, avaient fait de la colline de Lémenc, au-dessus de Chambéry, une station de la voie militaire qui, à travers les Alpes Grées, conduisait de Milan à Vienne en Dauphiné.

Dès le onzième siècle, le château est construit : un petit bourg, comme une ruche d'abeilles, vient s'adosser à ses murailles.

Les seigneurs de Chambéry en sont les premiers propriétaires ; mais ils ont compté sans ces madrés comtes de Savoie qui, à l'exemple des Romains, s'entendaient merveilleusement à mettre la main sur les positions stratégiques et

sur les terrains à bâtir. Thomas Ier acheta Chambéry du vicomte Berlion, le 4 mars 1232: il voulait en faire sa capitale. L'emplacement étant trouvé, le comte, en fin politique, se dit que le meilleur moyen de rendre une ville prospère et un peuple fort, était de leur donner la liberté. Le jour même où il acquérait Chambéry, Thomas Ier lui concédait des *franchises* ; le *Livre vert*, où elles sont consignées, rend quelque peu rêveurs ceux qui ont la curiosité d'aller en déchiffrer les caractères, en notre temps où la centralisation excessive et la prédominance de « l'État hydropique » étouffent la vie municipale, où l'on manque positivement d'air dans les villes ouvertes, alors que, jadis, si l'on devait franchir un pont-levis pour y pénétrer, on respirait du moins à l'aise dans l'enceinte de leurs murailles.

Les habitants de Chambéry, au XIIIe siècle, jouissent déjà du suffrage universel ; ils ont le droit d'élire un grand et un petit conseil qui choisissent eux-mêmes, chaque année, le huit décembre, jour de la Saint-Nicolas, quatre *syndics* (1). Le grand et le petit conseil — sorte de sénat et de chambre des députés, — sont le véritable souverain : ils font des lois pour la bonne administration de la commune et, cumulant en eux l'exécutif, le législatif et le judiciaire, ils rendent la justice et punissent les délits.

---

(1) Maires ou chefs de la municipalité.

L'enceinte de la ville, ainsi que la banlieue, sont franches de toute *taille*. Tout homme qui habite un an et un jour dans leur périmètre, sans être réclamé par son seigneur, devient *libre et franc*, et tous les bourgeois sont obligés de le défendre dans sa personne et ses biens.

Aucun bourgeois ne peut être emprisonné pour délit ni pour dettes, s'il est en état de fournir caution, et il n'est tenu à aucune imposition de guerre pour les expéditions qu'il plairait au comte d'entreprendre au delà du Mont-Cenis ou du Saint-Bernard.

Les droits du souverain se réduisent à ceux des fours et moulins banaux, au treizième denier sur la vente des maisons et au droit de *toisage* fixé à sept deniers.

Le *juge-mage* est le juge ordinaire du bourgeois en matière civile et le *châtelain*, choisi parmi les premiers seigneurs du pays, préside le grand et le petit conseil de la bourgeoisie.

Cette organisation, si libérale, ne souffrit aucune altération jusqu'en 1496, date à laquelle Philippe Sans Terre, voulant concentrer l'autorité du conseil général dans un petit nombre d'élus, ordonna aux syndics de choisir douze bourgeois pour former avec eux le petit conseil, sorte de justice de paix chargée de régler les affaires de minime importance. Ce petit conseil désignait lui-même trente-deux notables qui,

réunis à lui et aux syndics, formaient le grand conseil.

Amé V de Savoie, en 1295, vint le premier fixer sa résidence à Chambéry et y jeta les fondements de la Sainte-Chapelle. Amé VI, le comte Vert, créa une nouvelle enceinte pour répondre aux besoins d'une population qui ne cessait de s'accroître. — Ce fut lui qui planta la promenade du Verney, où Yolande de France, régente de Savoie, interdit aux femmes publiques de se montrer, sous peine d'être attachées au pilori et publiquement fouettées.

L'érection de la Savoie en duché, le 19 février 1416, fit de Chambéry une véritable capitale, qui eut ses jours de splendeur. Plus d'une fois, elle vit entrer dans ses murs les armées françaises : c'était alors l'ennemi, mais, chez cet ennemi charmant jusque dans la conquête — Joseph de Maistre nous le dira plus tard, — ne retrouvait-elle pas, en dépit des circonstances, une ressemblance singulière avec le peuple conquis ? La cité n'était-elle point tentée de sourire à l'envahisseur, tout en ayant le devoir de le maudire tant que ses princes ne lui avaient pas rendu sa parole et que les deux lévriers, gardiens de la croix blanche de ses armoiries, n'étaient pas relevés de leur faction ?...

Pendant la première occupation, de 1536 à 1559, François I[er] et Henri II s'attachèrent

d'ailleurs à rivaliser, avec les princes de Savoie, de sollicitude pour les intérêts de la ville et de respect pour ses institutions : les Valois traitèrent le duché non en pays conquis, mais en pays français. Chambéry devint alors le siège des États généraux de Savoie, et, après la paix de Cateau-Cambrésis, ainsi que nous l'avons vu, le Souverain Sénat y fut définitivement installé par Emmanuel-Philibert.

Henri IV parut dans ses murs le 21 août 1600 ; Louis XIII, le 17 mai 1630 ; les généraux de Louis XIV, pendant les deux guerres qu'il fit à Victor-Amé II. Les Espagnols y séjournèrent de 1742 à 1747.

Vestibule des champs de bataille séculaires de la plaine lombarde, Chambéry avait eu le sort de ce petit pays jeté comme un dé sur l'échiquier de la politique, ballotté entre des voisins qui se le disputeront, jusqu'au jour où la réunion définitive à la *mère-patrie* viendra fixer ses destinées...

II

Or, en février 1740, un magistrat de Nice entrait dans la bonne ville où le roi de Sardaigne l'appelait aux fonctions de sénateur. Il avait dû, pour parvenir à sa nouvelle rési-

dence, courir en poste le long des oliviers de Provence, et il arrivait, à travers la vallée de l'Isère que recouvrait un épais tapis de neige...

Le magistrat avait quitté le pays du soleil pour l'âpre région des Alpes, les orangers en fleurs des bords de la Méditerranée pour les longs hivers de la Savoie ; qu'importe, puisque c'était la volonté du roi... La Savoie allait d'ailleurs devenir pour lui la véritable patrie. Il était digne d'y conquérir ses lettres de bourgeoisie : il s'appelait François-Xavier Maistre.

Originale et bien attachante était, alors, la physionomie de la vieille cité. Seize mille habitants environ se pressaient dans l'enceinte des fortifications, qui dessinaient au pied du château une sorte de triangle dont le château lui-même aurait été le sommet : sur les trois côtés, un encadrement de hautes murailles, bosselées de distance en distance par des poternes en saillie et trouées de portes à pont-levis ; un large fossé baignait la ligne de défense qui longe la colline des Charmettes.

A l'intérieur, places et rues, étroites et resserrées, indiquent leurs vénérables origines. On se montrait parcimonieux de l'espace, en ce temps où toute ville était une citadelle : ne fallait-il pas se protéger contre les ennemis du dehors en se verrouillant soigneusement au dedans ? Aussi bien, — dans le Chambéry d'alors — les rues, pour peu que deux voitures puissent s'y

croiser, prennent-elles pompeusement le nom de *places*, et les voies ne sont-elles, pour la plupart, que des ruelles sur lesquelles sont jetés, parfois, de ces ponts recouverts, qui donnent aux bas quartiers un cachet étrange aux yeux de l'observateur : on dirait certains coins mystérieux de Venise...

Le château seul a les proportions d'une résidence royale ; il frappe le regard par son architecture sévère. Il a fière mine, ce nid de rois, avec l'abside et les vitraux merveilleux de la Sainte-Chapelle : la haute façade, qui regarde le Nivolet (1), est percée de fenêtres à meneaux et surmontée d'un couronnement crénelé; la petite tour si hardie, si légère qui, de la terrasse, s'élance dans les airs, apparaît comme l'emblême de la maison de Savoie... De l'autre côté est la tour ronde, puis le grand jardin qui vit les ébats des jeunes princes et les promenades attristées des vieux ducs : chargés de campagnes et de traités, ils venaient, les jours d'été, y chercher le repos et l'ombre, après avoir vénéré le Saint-Suaire (2), en songeant à la mort qui, pas plus que les sujets, n'épargne les rois...

(1) Montagne qui domine Chambéry.

(2) Le Saint-Suaire a été vénéré longtemps à la Sainte-Chapelle de Chambéry.

C'est au pied du château que la cité déroule le ruban sinueux de ses rues et de ses ruelles, de ses canaux et de ses allées, les « allées sombres » dont Joseph de Maistre nous parlera dans sa correspondance et qui lui ont laissé un sombre souvenir. Églises, couvents, hôtels apparaissent à chaque tournant : ici, Saint-François de Sales, un beau monument d'architecture gothique ; le monastère de Sainte-Ursule, le cloître des Antonins ; — là, Sainte-Marie-Egyptienne, Saint-Dominique, Saint-Léger, dont la cloche annonce, de tout temps, les séances du Sénat et les réunions du Conseil. C'est le quartier élégant, celui où le *Café de Blanc* ouvre son salon aux oisifs. Là, aussi, se trouve la Rue-Couverte où les officiers de la garnison viennent traîner leur sabre et leur ennui. On y rencontre parfois le premier Président, « en soutane et en robe », précédé de son huissier « tenant la baguette élevée », ou bien les sénateurs et membres du *bureau* en habit de ville : « manteau, collet, grand haut-de-chausse et pourpoint » (1).

Les dragons de Piémont font sonner leurs éperons sur le pavé des rues ; les vinaigrettes sévères des magistrats croisent les chaises à porteurs enrubannées des dames de la noblesse,

(1) Règlement du 23 novembre 1720.

dont le profil fin se laisse discrètement entrevoir derrière la glace transparente ; et les bons bourgeois, membres du noble conseil ou rentiers oisifs, arpentent aux heures accoutumées la rue des Cabornes et vont deviser de la pluie et du beau temps devant l'officine de la pharmacie Bonjean (1) fondée en 1400.

Voici la rue Croix-d'Or, étroite, avec ses hôtels ornés de balcons Renaissance du goût le plus pur ; puis la rue Juiverie, le *ghetto* (2) des anciens temps, où, relégués la nuit sur les bords d'un canal fangeux, les Juifs se consolaient du mépris des chrétiens par le luxe de leurs demeures, les chants, les concerts de flûtes et la ronde des écus d'or....

En dehors des murs, le Verney avec ses allées rectilignes de tilleuls, Lémenc et ses couvents solidement bastionnés, le faubourg Saint-Antoine qui fait sa procession annuelle instituée en accomplissement d'un vœu fait lors d'une épidémie ; celui de Maché, dont tous les gens vont par troupes joyeuses, les hommes à cheval, les femmes à pied, précédées du tambourin et

(1) La pharmacie Bonjean est dirigée encore de nos jours par un beau vieillard, dont les travaux font honneur à la Savoie, le commandeur Joseph Bonjean.

(2) M. Victor de Saint-Genix. — *Histoire de Savoie.*

du flageolet, dans les futaies du prieuré de Bissy, pour y fêter saint Valentin (1), le patron des vignerons et de la jeunesse. Les gais propos et les chants bruyants sont entrecoupés de décharges d'arquebuse et, quand sonne le couvre-feu, les torches errantes, entrevues du haut des murailles, apparaissent comme les feux d'une sarabande diabolique...

Peuple, bourgeoisie, magistrature, noblesse, tels sont les quatre échelons de la société d'alors. L'élément piémontais y est représenté par le commandant de place et les officiers de la garnison ; mais dans cette ville de parlement, c'est la magistrature qui tient le haut du pavé. La population honnête, profondément religieuse, de mœurs austères, vit dans une heureuse médiocrité ; ses horizons sont limités par le Nivolet et la cascade du *Bout du monde* (2). La noblesse et la bourgeoisie s'agitent et se heurtent parfois ; l'esprit philosophique a franchi ponts-levis et poternes, et les « âmes sensibles » commencent à éclore entre les murs de la vieille cité du moyen âge ; mais, au demeurant, on y vit bien, on en sort peu, on y est bon, ouvert, hospitalier. Les étrangers s'y arrêtent

(1) M. André Perrin. — *L'abbaye de Saint-Valentin.*

(2) Cascade des environs de Chambéry, au pied du Nivolet.

volontiers : Rousseau, qui y faisait jadis la navette entre le couvent des Dominicains et les Charmettes de Madame de Warens, vient y écrire la préface de son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, et les sénateurs continuent de servir Dieu et le roi, et de rendre bonne justice...

CHAPITRE III

SILHOUETTES D'ANCÊTRES

Languedoc et Savoie. — Un *méridional* des Alpes. — Toulouse et ses anciens capitouls. — Nice et les premiers Maistre piémontais. — Les Maistre de la branche savoyarde. — Le président Maistre. — Deux grands magistrats. — L'œuvre législative de la Maison de Savoie. — La régente Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. — Victor-Amédée II. — Charles-Emmanuel III et son règne. — Les *Royales Constitutions*. — Travaux préparatoires. — Législateurs savoyards. — Mort du roi. — Une grande famille en deuil. — Le président Maistre à la cour de Turin. — Compliments de condoléance. — L'atavisme de la fidélité.

I

Le nouveau sénateur, que nous venons de voir entrer dans la bonne ville de Chambéry, était, par ses origines, étranger aux divers pays qui, soit en deçà, soit au delà des monts, constituaient alors le royaume de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem. Il arrivait de Nice; mais ses ancêtres y étaient venus de France... France et Piémont ont, de tout temps, fait de ces échanges : le Piémont, *en l'espèce*, comme on disait au Sénat, ne pouvait, certes, se plaindre du cadeau que lui faisait sa voisine...

Les Maistre avaient du sang français dans les veines ; le riant pays de Languedoc fut leur berceau (1), le soleil du Midi éclaira leurs premiers pas ; il devait continuer à les réchauffer de ses rayons, dans leur exode au pied des grandes Alpes neigeuses, et fondre en eux la vivacité de l'imagination, la promptitude de conception, la générosité du cœur, l'ardeur des affections, la souplesse et l'élasticité du caractère, l'amour de la couleur, tout le Midi enfin, avec l'esprit sérieux, pondéré, la ténacité indomptable, la loyauté parfaite, la réserve prudente, le génie froid, méditatif, observateur de la race savoyarde.

De fort ancienne et vénérable lignée, les Maistre figurent avec honneur sur la liste des capitouls de Toulouse aux XVe et XVIe siècles. Au commencement du XVIIe, ils se divisèrent en deux branches : l'une resta en France, l'autre vint s'établir à Nice. Joseph de Maistre ne songeait-il pas à ces lointaines origines et n'entendait-il pas se peindre quelque peu lui-même lorsqu'il écrivait à sa sœur Thérèse (2), à propos de sa *petite Adèle :* « Il y a peut-être encore dans ses veines quelques atomes massifs, quelques miasmes de Saint-Alban (3) qui

(1) Le comte Rodolphe de Maistre. — *Notice biographique sur Joseph de Maistre.*

(2) *Correspondance.* — Lettre du 4 mai 1790.

(3) Commune des environs de Chambéry.

circulent avec le soufre de Provence ; on ne saurait donc trop l'agiter, l'électriser de toute manière, car le repos ne lui vaut rien... »

Dès le XVII[e] siècle, les Maistre sont installés dans l'antique cité de Nice qui, en 1388, s'était donnée à Amédée VII et faisait dès lors partie du duché de Savoie. — François Maistre y meurt en 1698, laissant de son mariage avec Catherine Dalmais, elle-même décédée en 1717, sept enfants, dont l'un, Jean, sera le chef de la branche de Piémont (1) et un autre, André, celui de la branche de Savoie. Ce dernier, après de brillantes études faites à l'Université de Turin, avait endossé la robe d'avocat et exerçait sa profession à Nice. L'indépendance de sa parole le mit, au début de sa carrière, en conflit avec la magistrature ; il n'eut pas à regretter cette mésaventure, puisqu'elle devint l'origine de sa fortune.

Mandé à Turin et introduit auprès du roi, sa présence d'esprit, son attitude ferme et pleine de dignité, plurent à ce prince qui, comme tous ceux de sa race, se connaissait en hommes. André fut directement chargé de divers travaux : ayant pu se convaincre que le talent était, chez lui, au niveau du caractère, le roi le nomma

(1) C'est à cette branche qu'appartenait le comte Napion dont il est question dans la *Correspondance*, et qu'appartient encore de nos jours l'amiral Lovera di Maria.

substitut de *l'avocat des pauvres* et l'appela dans la suite à de plus hautes fonctions (1).

André Maistre portait d'azur à trois fleurs de souci d'or et sa devise était : *Fors l'honneur nul souci.* Cette devise, Joseph de Maistre (2) devait la maintenir en la rehaussant d'un incomparable éclat ; car c'est bien de lui, vraiment, qu'on peut dire qu'il n'eut d'autre souci que l'honneur...

François-Xavier Maistre, l'un des fils d'André, était né le 20 novembre 1706 à Aspremont (*Aspermontis*, dit son acte de naissance,) (3) dans

(1) Carutti. — *Storia di Vittorio Amedeo.* — Archives du baron Charles de Buttet.

(2) Les Maistre ont pris la particule depuis le séjour de Joseph à la cour de Russie.

(3) *Anno dñi millesimo septingentesimo sexto Franciscus Xaverius filius nobilis Andreæ Maistre et D. Angelæ Berengario conjugum natus est die vigesimo novembris eâdemque die baptisatus fuit. Patrem fuerunt D. Joannes Baptista Maistre et D. Margarita ejus mater*

ANDREAS, Premusati Curatus
sic signatus in originali.

Fidem facio ac testor ego infra scriptus vicarius perpetuus ecclesiæ parochialis loci Aspermontis, *me extrexisse supra scriptum baptisterium Francisii Xaverii Maistre ex libro hujus Par Baptis de verbo ad verbum prout Jacet in dicto libro paginæ 83ᵒᵉ ad quem me refero. In quorum fid. presentem dedi manu mea signatam, sigilloque meo munitam asperment hac die vigesima nona mensis Augusti. Anno Dñi millesimo septingentesimo trigesimo primo.*

PONS, Vicarius perpetuus.

Archives du baron Charles de Buttet.

le comté de Nice. — Il avait seize ans lors de la mort de son père, en 1722.

Sa première jeunesse s'était écoulée à Turin, où tous les jeunes gens du royaume venaient prendre leurs grades universitaires. Piémontais, Niçois, Savoyards se rencontraient sur les mêmes bancs, sans se confondre d'ailleurs ni se mêler outre mesure. François-Xavier avait ainsi connu quelques-uns des magistrats auprès desquels il venait siéger à Chambéry, à l'âge de trente-quatre ans, après avoir parcouru à Nice, dans le *bureau* de l'avocat-fiscal général, les premières étapes de sa carrière.

Son installation eut lieu, en grande pompe, le 7 mars 1740. Le 8 mars 1749, le roi lui confia la direction du parquet. Quinze ans plus tard, le 3 décembre 1764, Maistre rentra dans la magistrature assise en qualité de second président au Sénat : il avait alors cinquante-huit ans et, quelques jours après, son ami Jacques Salteur III s'asseyait au fauteuil de la première présidence.

L'*Excellence* (1) était, elle, d'origine piémontaise ; mais sa famille, vieille et illustre, avait depuis longtemps pris racine en Savoie, où, de génération en génération, elle donnait au roi toute une frondaison de serviteurs distingués. Deux Jacques Salteur avaient, déjà,

(1) On appelait ainsi le premier président du Sénat.

entre maints autres, inscrit leur nom au livre d'or : Jacques I[er], l'aigle du barreau de Chambéry, l'orateur aimé du peuple, l'avocat de la ville, son député aux États-généraux de Savoie, sous Henri II ; Jacques II, son fils aîné, qui lui succéda au Sénat (1).

Jacques III, de la branche des Salteur-Balland, devait monter encore plus haut dans sa longue carrière : il fut soixante ans magistrat, porta cinquante ans la robe rouge, occupa vingt-six ans la première présidence et mourut à quatre-vingt-douze ans, après avoir siégé et rendu des arrêts jusqu'au moment d'être nonagénaire (2).

C'était une belle figure, celle-là, — le type même du magistrat grand seigneur. De superbe allure, de physionomie noble et martiale, aussi apte, dirait-on, à manier l'épée qu'à porter l'hermine, il joignait les suprêmes élégances du gentilhomme de cour à toutes les qualités sérieuses d'un chef de Parlement. Diplomate habile, mais incapable d'une abdication, il tenait d'une main ferme et juste les rênes de son gouvernement ; esprit doué de remarquables facultés, « sans se piquer de science », il

(1) Archives du marquis Salteur de la Serraz. — M. Claudius Blanchard, *Le droit de litre.*

(2) Le premier président Salteur occupa ces hautes fonctions jusqu'en 1790 et mourut le 4 février 1793.

dirigeait les travaux du Sénat avec une autorité, une souplesse, une sagacité incomparables. Il était, au dehors, esclave de l'étiquette et du cérémonial, ne sortant jamais, à pied ou en carrosse, sans être précédé de l'huissier portant « la baguette levée » pour annoncer l'Excellence.

Salteur faisait les honneurs de son hôtel avec le faste d'un millionnaire et la distinction raffinée d'un marquis de l'ancien régime. Le Français qui, d'aventure, était reçu dans ses salons, s'y retrouvait bien, vraiment, en pays de connaissance : la toilette des femmes, le jabot de dentelle des hommes, la langue française pure, classique, parlée sans le moindre accent, les conversations sur un récent ouvrage de Rousseau ou le dernier écho de Paris, une atmosphère de légers propos, où l'esprit voltigeait comme un oiseau-mouche, de groupe en groupe, derrière les éventails, au-dessus des coiffures poudrées et des perruques ondoyantes, — c'était encore, c'était déjà la France...

Plus austère peut-être, mais non moins attachante, était la physionomie du second président. Son rang, inférieur, ne lui faisait pas de la représentation une nécessité, un devoir; sa modeste fortune ne s'y fût d'ailleurs pas prêté. Aussi vivait-il retiré, plongé dans l'étude patiente des lois, ne donnant à la vie mondaine que ce qu'il ne pouvait décemment lui enlever et se concentrant tout entier dans l'accomplissement

strict de ses devoirs de magistrat. C'est l'homme rigide, le juge au sens droit, le jurisconsulte aux vues profondes, dont l'érudition immense, amassée par un labeur continuel de toutes les heures et de tous les jours, est pour le Sénat un trésor. Son avis dicte le plus souvent les arrêts. Sa droiture, sa noble fierté, son indépendance absolue lui font comme une auréole d'estime et de respect, et, quand il passe dans la rue pour se rendre au Sénat, c'est plus encore l'homme que la dignité qu'on salue en lui.

Le président Maistre est le bras droit du comte Salteur. Tous deux, ils ont, au début de leur carrière, occupé le poste de Nice ; d'aussi bonne maison, le cœur aussi haut placé l'un que l'autre, imbus des mêmes principes, éclairés de la même foi, associés aux mêmes travaux, vivant de la même vie, siégeant aux côtés l'un de l'autre, ils furent deux amis inséparables. L'amitié des pères devait, inévitablement, se continuer dans celle des fils...

Le président Maistre sera chez lui, nous le verrons bientôt, la personnification de la *patria potestas*, devant laquelle tout plie ; au Palais, il est celle de la justice dans son austère grandeur. Les traits taillés à coups de hache, le front large et bosselé, l'arcade sourcilière fortement accusée et abritant un œil inquisiteur, le nez irrégulier, s'avançant en saillie menaçante, les lèvres rentrantes et serrées, les joues sillon-

nées d'un pli profond, l'air dur et froid, la tête encadrée d'une perruque savamment frisée et retombant en boucles sur des épaules hautes et massives, le buste drapé dans la robe rouge coupée par le blanc mat de l'hermine et du rabat, Maistre devait être la terreur des coupables : ce bloc de granit rassurait les honnêtes gens...

C'était un grand caractère. Les sentiments vils, ou simplement vulgaires, ne parvenaient pas à l'effleurer. Quelqu'un l'avait un jour desservi ; son double jeu ayant été découvert, l'intrigant craignait d'avoir encouru la colère du terrible président. Il dépêcha auprès de lui un ambassadeur officieux. Maistre eut alors cette « saillie sublime », que Joseph rappelle dans une de ses lettres : « Ah ! l'animal, il croit que je m'en souviens !... (1) »

Les bourgeois de Chambéry dormaient tranquilles, se sentant protégés par de pareils défenseurs de l'ordre et de la sécurité publique ; aussi, dès le 25 août 1756, les consuls de la ville octroyaient-ils solennellement au président Maistre des lettres de bourgeoisie (2) « n'y aïant

(1) *Correspondance.* — Lettre au chevalier de Maistre.

(2) Ces lettres sont signées par Charles-François Vibert, baron de Saint-Marcel, Claude-Thérèse Gagnière, avocat au Sénat, Claude Vulliod, procureur au Sénat et, Laurent Laracine, consuls de la ville de Chambéry.

(Archives de M. Hector Laracine.)

rien de plus satisfaisant ni de plus intéressant pour le corps de ville — disaient-elles, — que d'avoir au nombre de ses bourgeois des personnes aussi distinguées que l'est le dit seigneur avocat fiscal général tant par son employ que par son propre mérite, capable par conséquent de rendre en toute occasion les services les plus essentiels à la Patrie. »

Salteur et Maistre, comme François de Sales et Antoine Favre, forment donc, dans la galerie du Parlement de Savoie, deux figures inséparables l'une de l'autre... Leur carrière avait commencé sous l'un des règnes les plus heureux de l'histoire de Savoie, celui de Charles-Emmanuel III.

« L'Europe, ainsi que l'a dit justement un historien (1), ne vit guère luire de plus beaux jours que ceux qui s'écoulèrent depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'à 1755 ; et ce bonheur, dont les grandes puissances ne jouirent que sept ans, devait durer un demi-siècle sans interruption pour les États de Savoie. Jamais, depuis leur existence, ils n'avaient été si longtemps exempts des maux de la guerre. Jamais les loisirs de la paix n'avaient été employés d'une manière aussi fructueuse, aussi sage. Jamais la population n'y avait pris autant

(1) L'abbé Boissat. — *Histoire de la Maison de Savoie.*

d'accroissement. Jamais l'agriculture, les arts, le commerce et l'industrie n'y avaient fait autant de progrès. Jamais enfin la fortune de l'État n'y avait été plus assurée, ni l'autorité suprême plus respectée. « Voici le plus beau moment de ma vie, dit un jour Charles-Emmanuel; car je viens de supprimer la dernière imposition extraordinaire qui pesait encore sur mes sujets. » — « Nous autres rois, dit-il dans une autre circonstance, nous ne sommes pas faits pour nous amuser. »

Par des lettres-patentes du 14 août 1768, Charles-Emmanuel III, soucieux de tout ce qui pouvait compléter l'amélioration intellectuelle et morale de ses sujets, avait organisé le régime universitaire en Savoie sur les mêmes bases qu'en Piémont, en instituant à Chambéry, sous le nom de *Conseil de la Réforme des études,* une sorte de commission supérieure de l'instruction publique, composée d'un président et de deux membres.

A ses attributions administratives, ce conseil joignait même un certain pouvoir judiciaire. Sa juridiction civile s'étendait à toutes les causes intéressant les professeurs et leurs élèves, sa juridiction pénale aux frasques commises par les étudiants et aux diverses contraventions prévues par les règlements de l'Université. Le conseil rendait la justice par l'intermédiaire d'un assesseur.

Le président Maistre en fut le premier chef. Dans ces nouvelles fonctions, qu'il cumulait avec celles de magistrat, il déploya le zèle et l'activité qu'exigeait la mise en œuvre d'une institution aussi importante. Les règlements qui ont été appliqués, dès lors, dans tous les établissements d'instruction publique du royaume de Sardaigne, sont l'œuvre de la commission qu'il présidait; il avait pris une part prépondérante à leur élaboration (1).

Mais ceci n'est rien à côté du rôle trop peu connu que le père de Joseph de Maistre joua comme législateur.

II

Sous la régence de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, veuve de Charles-Emmanuel II, sous le règne de Victor-Amédée II, son fils, et finalement sous celui de Charles-Emmanuel III, fut élaborée cette grande œuvre législative qui, à son achèvement, plaçait le petit royaume de Sardaigne au premier rang des nations civilisées.

Depuis les statuts que le duc Amédée VIII avait promulgués le 24 juin 1430, aucune codifi-

(1) M. François Gros. — *Le Sénat de Savoie aux XVII*[e] *et XVIII*[e] *siècles.*

cation générale n'avait été entreprise pour réunir, en un faisceau homogène, la collection éparse d'édits et de prescriptions légales émanés des ducs et des cours souveraines. L'incertitude la plus funeste régnait dans le règlement des intérêts publics et privés. La régente prit l'initiative de remédier à cet état de choses. Gaspard Bailly et Alexandre Joly rédigèrent, sur ses ordres, des recueils de législation civile et politique qui, bien qu'un peu hésitants et confus, n'en eurent pas moins le mérite de planter les premiers jalons dans la voie des réformes. C'est un titre de gloire pour la régente, l'une des plus remarquables de toutes les *femmes de Savoie* ; aussi le Sénat, recevant d'elle, le 19 mai 1684, l'avis qu'elle allait remettre au jeune Victor-Amédée le gouvernement de ses Etats, put-il lui répondre, sans courtisanerie, que les grandes espérances, que le pays plaçait dans ce prince, reposaient autant sur l'éducation qu'il avait reçue de sa mère que sur ses qualités personnelles.

Ces espérances, Victor-Amédée II ne leur donna pas un démenti. Il poursuivit courageusement, avec la collaboration de Mellarède et du président de Bellegarde, les réformes législatives que la régente avait ébauchées. C'est à lui que la Savoie dut d'avoir bénéficié, dès 1738, d'une répartition plus équitable des charges publiques par l'établissement de ce

« grand répertoire de la propriété » qui s'appelle le *cadastre*, œuvre faite contradictoirement entre l'administration et les intéressés avec tant de soin et d'impartialité qu'aujourd'hui encore, dans la pratique des affaires, l'inscription à l'ancien cadastre forme, à défaut de titres, une présomption légale de propriété. Dès 1723, l'on voit émerger, du creuset d'une élaboration presque séculaire, ces constitutions royales, qui réunissent en un code toutes les lois du pays, et, apparaître, en avance sur la plupart des nations de l'Europe, la réorganisation des administrations centrales, l'uniformité du système monétaire, la création du *collège des provinces* (1), la réforme des postes et des cadres de l'armée, l'institution d'un mode de gestion du trésor public que d'autres pays ne tarderont pas à s'approprier.

Charles-Emmanuel III acheva, lui, le monument législatif dont Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours avait esquissé le plan et Victor-Amédée II fait le gros-œuvre. Il s'appliqua à en unifier encore les dispositions, à en perfectionner les détails, à en polir les aspérités ; de cette revision définitive sortirent ces

(1) Institution, ayant son siège à Turin, dans laquelle un certain nombre de jeunes gens, peu aisés et choisis dans toutes les *provinces* du royaume, allaient suivre les cours universitaires aux frais de l'État.

Royales Constitutions de 1770, qui sont l'une des bases fondamentales du droit public et civil moderne. Il faut bien en donner une idée, au passage, puisque nous allons les voir devenir en quelque sorte le *bréviaire* de Joseph de Maistre, pendant plus de vingt ans de sa vie, alors qu'elles furent pour lui ce que le code civil est pour les magistrats et les avocats de nos jours... C'est à cette source qu'il ira « chercher le juste et l'injuste à travers les buissons de la chicane (1) ».

Les *Royales Constitutions* se divisent en six livres :

Le premier livre est le Code politique et religieux de la monarchie. Le respect de la religion de l'État y est garanti par des sanctions pénales. La situation légale des Juifs, restée partout, jusqu'à la Révolution française, une des préoccupations dominantes du pouvoir, y est l'objet de dispositions minutieuses, empreintes de l'esprit du temps. Le droit de remontrance et de *veto* du Sénat y est formellement consacré... ;

Le deuxième livre est la Loi organique de la magistrature. Au dessus de la hiérarchie judiciaire, siège le Sénat, comme tribunal du second

(1) *Correspondance* — Lettre au comte Henri Costa de Beauregard, du 7 décembre 1789.

degré ; au dessous, un juge de première instance, jugeant seul ; puis des magistrats inférieurs divisés en deux catégories, suivant qu'ils tiennent leurs pouvoirs de l'autorité du roi ou de celle des vassaux ; enfin des tribunaux de commerce et l'institution d'une magistrature de santé, sorte de conseil d'hygiène, ayant des pouvoirs administratifs, judiciaires et de police sur tout ce qui concerne la salubrité publique.

Le service du ministère public est assuré auprès de chaque degré de juridiction. Au Sénat, le parquet se dédouble. Il y a tout d'abord l'*avocat fiscal général*, chargé des intérêts de la vindicte publique, puis l'*avocat des pauvres*, cette belle institution de la Maison de Savoie, qui a, nous l'avons vu déjà, la mission spéciale d'assister les indigents auprès de toutes les juridictions. L'*avocat fiscal général* et l'*avocat des pauvres* ont chacun un *bureau* composé d'un certain nombre de substituts, les uns, — c'est le premier pas dans la carrière, — *substituts surnuméraires sans paye*, les autres *substituts effectifs* avec appointements ;

Le troisième livre est un Code de procédure civile. L'instruction écrite en est la base ;

Le quatrième livre contient la législation criminelle tout entière : compétence, instruction et pénalités ;

Le cinquième traite de la législation civile. Pour la Savoie comme pour la plupart des

autres États de l'Europe, le droit romain forme le fond de cette législation. Les dérogations étaient, suivant les pays, plus ou moins nombreuses, plus ou moins radicales. Sous ce rapport, le royaume de Sardaigne se trouvait dans une situation analogue à celle des provinces françaises qu'on appelait pays de droit écrit. Les *Royales Constitutions* ne contiennent que le résumé des dispositions par lesquelles Charles-Emmanuel III et ses prédécesseurs avaient modifié le droit impérial;

Le sixième livre traite des attributions de la Chambre des comptes, du domaine royal, des droits féodaux, des mines, routes et forêts.

Tel est l'ensemble de ce Code auquel, ainsi que l'a fait remarquer un historien (1), on ne rendrait point une suffisante justice, si on ne l'appréciait qu'à la lumière de notre état social actuel. Le progrès est comme une chaîne dont les anneaux relient les institutions de chaque époque : avant de s'enorgueillir de ceux qu'a réalisés notre temps, il faut signaler ceux qui les ont précédés, préparés et rendus possibles. Placée ainsi sous son vrai jour, l'œuvre de Charles-Emmanuel III est un pas décisif dans la voie de l'unité de la législation et de son appropriation aux aspirations et aux besoins

(1) M. François Gros. — *Le Sénat de Savoie aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

d'une societé qui marche et secoue ses lisières. Une pareille œuvre recommande sa mémoire à la reconnaissance de la postérité.

III

Mais il n'est que juste d'associer à cette reconnaissance les grands magistrats qui furent alors pour leur souverain ce que devinrent plus tard, pour Napoléon Ier, les Portalis et les Bigot de Préameneu. — Maistre et Salteur furent les principaux ouvriers de cette codification éminemment libérale pour l'époque. Que de journées et de veilles passées, soit au couvent des Dominicains, soit en tête-à-tête dans leur demeure, à compulser les anciens édits, à résumer la jurisprudence, à échanger leurs vues et à préparer cette œuvre superbe qui, dès 1770, mit le petit royaume de Sardaigne à la tête du progrès législatif en Europe, laissant bien loin derrière lui sa grande voisine, la France !...

Là-bas, un malaise indéfinissable domine toutes les classes ; une sourde inquiétude tourmente les esprits. La lutte est engagée, menaçante : d'une part, le pouvoir souverain et les deux forces sur lesquelles il s'appuie, — le clergé et la noblesse, — en face d'eux, le peuple, qui veut des réformes et qui est encouragé dans

ses revendications par les élucubrations de philosophes avides d'une malsaine popularité.

Ici, rien de ce triste spectacle..... Jamais l'union n'a été plus intime entre le roi et le peuple.

Et, pour les rapprocher l'un de l'autre, pour resserrer leurs liens et rendre cette union féconde, il y a précisément le Sénat, plein à la fois, comme l'a dit son historien (1), « d'indépendance et de soumission », et, à sa tête, des magistrats de haute valeur, tels que Salteur et Maistre, uniquement préoccupés du bien public et ne demandant le progrès qu'au développement normal des institutions du pays et aux principes sainement appliqués de la justice.

Lorsque les cahiers contenant les observations du Sénat furent achevés, Sa Majesté appela Maistre à Turin pour lui en exposer les grandes lignes et participer aux travaux de la commission de législation instituée dans la capitale. Le magistrat savoyard s'acquitta de sa tâche avec une telle supériorité que le roi, qui présidait en personne, le chargea de la rédaction définitive du nouveau Code.

Le roi sut d'ailleurs reconnaître les services de l'éminent magistrat qui avait pris une part si active à l'achèvement du grand instrument de son règne. Le président Maistre était *per-*

(1) M. Eugène Burnier.

sona grata à la cour de Turin ; il devint conservateur général des apanages de leurs altesses royales en Savoie; plus tard, en 1780, il reçut le titre héréditaire de comte. Il y a, peut-être, dans ces justes faveurs prodiguées au président, l'explication de ce culte passionné que Joseph de Maistre ne cessa de professer pour la Maison de Savoie. Cœur trop haut placé pour se laisser entamer par l'ingratitude, par l'ambition ou par l'égoïsme, bien que lui-même n'ait jamais été un enfant gâté du pouvoir, il s'attachera à la fortune de son prince, le suivra dans son exil, ira le représenter à Saint-Pétersbourg, sacrifiera ses intérêts, ses affections et son foyer à ce qui, pour lui, primera tout : le devoir envers Dieu et le Roi, — alors que tant d'autres salueront le soleil levant et tourneront le dos à leur ancien bienfaiteur...

IV

Aussi bien, quand Charles-Emmanuel III rendit son âme à Dieu, le 19 février 1775, ce fut dans ce petit pays de Savoie comme un long sanglot qui, dans une commune douleur, unissait villes et campagnes et se répercutait des murs du vieux château, où avaient habité ses pères, jusqu'au pied des hautes cîmes. Les cloches lançaient aux échos de la montagne

leur glas funèbre. Dans les églises, on priait ; dans les rues, sur les places, on s'abordait, la mine attristée, comme si chacun venait de perdre un père.

Le Sénat, à la triste nouvelle apportée par un courrier de Turin, avait suspendu ses audiences. Il délibéra d'envoyer au delà des monts une députation de ses membres pour saluer le nouveau roi. La haute situation du président Maistre à la cour, les honneurs dont l'avait comblé le monarque défunt en récompense de ses services, le désignaient tout naturellement pour être le chef de cette ambassade.

Le 27 mars, la députation du Souverain Sénat arrivait donc en voiture de gala au palais royal et le président Maistre, marchant à sa tête, introduit dans la salle du trône, devant la cour assemblée, tenait au roi, à la reine et aux princes (1), ce noble langage tout vibrant de l'éloquence du cœur.

C'est en français que le président s'exprime : Il s'adresse tour à tour au roi, à la reine de Piémont, au duc de Chablais, à Mesdames de Savoie sœurs du roi, aux ducs d'Aoste et de Montferrat, à Mesdames de Savoie filles du roi, et pour tous ces hauts personnages, il a le mot juste, le trait délicat, l'allusion heureuse, le compliment fin : il ne se prosterne pas, il est

(1) Archives de Saint-Genix. — Documents inédits. — *Journal du Chevalier Roze.*

debout, la tête haute, et, au sein des splendeurs royales, il ne dit que ce qu'il pense et il rend encore la justice, en distribuant de l'eau bénite de cour.

Quel plus bel éloge que celui de Charles-Emmanuel !

« Toujours juste et toujours humain, il sut trouver moyen de concilier la sévérité nécessaire au maintien du bon ordre avec la bonté naturelle de son cœur ; plus flatté d'être le père que le maître de ses sujets, leur bonheur fut toujours son premier soin ; et nous nous rappelons avec reconnaissance qu'il fut plus soigneux de se faire aimer par sa clémence que de se faire craindre par l'usage de sa puissance... »

Et, s'adressant au nouveau roi :

« Vous êtes le seul, Sire, — dit le Président, — qui puissiez tempérer nos regrets par la certitude où nous sommes de retrouver en Votre Majesté un roi qui, préparé par de grands exemples, aidé de toutes les ressources du génie, et déjà instruit par ses propres réflexions, va ouvrir devant nos yeux la plus belle perspective de gloire pour sa personne et de bonheur pour ses sujets...»

« Régnez donc, Sire, régnez heureusement et longtemps : ce sont là les vœux les plus ardents des plus anciens sujets de Votre Majesté et particulièrement des magistrats au nom de qui je parle... »

Pour la Reine, l'ambassadeur du Sénat a cette louange exquise :

« L'un des plus grands mérites du Roi fut de connaître tout le vôtre... Il est bien consolant pour nous de voir sur le trône une reine faite pour le bonheur d'un prince qui n'y est monté que pour le nôtre... »

Au prince de Piémont, l'héritier présomptif de la couronne, Maistre adresse cet éloge :

« Nous avons pour maître un prince, dans qui le passé nous annonce un avenir qui fera heureusement douter à qui, du père ou de l'aïeul, vous devez ressembler. Ce sera à tous les deux : issu de l'auguste Maison de Savoie qui n'a produit que des héros, formé sous les regards d'un père dont le mérite égale la grandeur, instruit par les soins d'une mère qui mérite par ses vertus ce que la naissance lui a donné, quel droit ne nous donnez-vous pas, Monseigneur, de trouver dans vous cette heureuse conformité ? et quelles espérances ne nous faites-vous pas concevoir pour le bonheur d'une génération encore bien éloignée ?... Vous transmettrez à nos neveux la félicité dont nous aurons joui... »

V

Il n'y a pas là que des hommages de convention, il y a la traduction d'un état d'âme et rien du

courtisan ni du plat valet. C'est le magistrat qui parle ; c'est le sujet qui se désole ; c'est quelqu'un de la famille, parce que, dans cette grande paroisse qui s'appelle la nation, le Roi est « de la famille de tout le monde ». Victor-Amédée III, le successeur, s'en souviendra et lorsque l'inexorable mort viendra frapper à son tour, sur sa chaise curule, le président octogénaire, c'est de sa propre main que nous verrons le roi envoyer au Sénat l'expression du chagrin que lui cause la perte de son vieux serviteur... L'histoire eût sans doute moins oublié le président s'il n'avait eu le tort, — peut-on bien le lui reprocher? — d'être le père de son fils. La gloire du fils a mis à l'arrière-plan la mémoire du père ; mais n'est-ce-pas honorer celle du fils que de mettre en pleine lumière la noble figure de celui qui transmit à Joseph de Maistre, avec le « soufre de Provence, » l'exemple de sa vie, la grandeur de son caractère et l'inflexible rectitude de sa fidélité ?...

CHAPITRE IV

L'HOTEL DE SALINS

Les Demotz. — Un abbé mélomane. — Le *juge-mage* et ses trois filles — Le roman d'un successeur d'Antoine Favre. — Le mariage du président Maistre. — Coin de ville flamande. — La place de Lans. — *Crescite et multiplicamini.* — Famille patriarcale. — Naissance de Joseph de Maistre. — Un horoscope après la lettre. — Un enfant bercé des harmonies de Racine. — Les leçons et le legs du grand-père Demotz. — Tendresse maternelle et amour filial. — L'édit du Parlement de Paris en 1763. — Le mot d'une grande chrétienne. — Joseph de Maistre et les jésuites. — La congrégation des *Messieurs.* — Un brillant état-major. — Les escapades de la jeunesse chambérienne. — Où le chevalier de Saint-Réal reçoit un vigoureux coup de boutoir. — Les *pénitents noirs.* — *Cagoules* et gonfalons. — La nuit du condamné. — Une page célèbre. — La torture et le bourreau. — L'intérieur des Maistre. — Les soirées en famille à l'hôtel de Salins. — Vieux souvenirs. — A quoi pensait Joseph de Maistre au palais des Czars. — Pages trempées de larmes. — A l'Université de Turin.

I

En ce bon temps vivait à Chambéry un magistrat modeste, sans grand éclat, au second plan, mais portant un beau nom, jouissant de l'estime générale, et, ce qui était alors une distinction enviée..., dignitaire de la confrérie des *pénitents noirs.* Le sénateur Demotz remplissait

les fonctions de juge-mage de la province de Savoie, constituant à lui seul le tribunal et jugeant souvent mieux que ne l'eussent fait trois juges réunis.

Les Demotz, vieille famille de robe, étaient originaires du riant pays d'Albanais (1). Ils possédaient à Rumilly, entre cour et jardin, une vaste maison seigneuriale, qui, alternativement avec l'hôtel de Juge (2), avait l'honneur d'héberger les princes de la Maison de Savoie dans leurs tournées de famille périodiques, parmi leurs amés et féaux sujets, — honneur que dans ce temps on ne savait payer trop cher. — Gentilshommes et hobereaux, pour se tailler dans la soie et le velours un pourpoint convenable, n'hésitaient pas à découper leurs terres, ce qui faisait dire au fermier de l'un d'entre eux qui se vantait d'avoir *touché la main* (3) au roi : « Ah! monsieur le comte, il ne faudrait pas que vous *la touchiez* trop souvent... ».

Le duc de Savoie, en anoblissant les Demotz par lettres patentes du 14 avril 1598, leur avait octroyé la devise : *Ne obdormiant!* Et de

(1) Nom sous lequel on désignait, autrefois, la région de la Savoie comprise entre la colline de La Biolle, au-dessus d'Aix-les-Bains, et les monticules qui bordent au nord la vallée de Rumilly.

(2) Autre famille dont nous aurons à parler au cours de ce livre.

(3) Vieille locution savoyarde.

fait, fidèles à l'ordre de leur souverain, ils ne s'endormirent pas : lignée de belle venue, de bonne race, craignant Dieu, aimant le prince et servant la patrie ; l'aîné entrait généralement dans la magistrature, les cadets allaient à l'armée, au clergé ou dans quelque abbaye.

En 1711, le major Maurice Demotz, commande au fort de Fenestrelles. En 1726, l'abbé Jean-Nicolas qui est allé étudier en Sorbonne, fait florès à Paris ; il adore la musique, la cultive, l'enseigne ; c'est un émule de Jean-Jacques... en harmonie seulement, et Pierre Simon, l'éditeur à la mode, publie de lui, avec une élégante reliure, une méthode nouvelle dédiée à la reine de France et de Navarre (1).

Le juge-mage, né en 1699, avait fait son droit à l'Université de Turin. Revenu au pays

(1) A cette famille appartient également ce chevalier Demotz, né à Rumilly le 25 janvier 1732, qui, avec les généraux de Boigne et Perron, fut l'un des hommes de guerre européens ayant laissé, en Asie, la plus brillante réputation militaire ; il est connu sous le nom de Delallée. C'est au service d'Hyder-Ally, roi des Mahrattes, que Delallée accomplit ses plus beaux faits d'armes.

En 1780, il opéra de concert avec le bailli de Suffren, qui commandait une escadre française et remporta de nombreux succès sur les Anglais ; il les battit à plate couture, en maintes rencontres, à Sangaman, à Pontour, à Ternemalet, à Chataupet, à Arny, à Tokol, à Arcate, à Godelour, à Chilour, à Trichinopoly. Louis XVI, en récompense de sa bravoure, lui envoya la croix de Saint-Louis et un brevet de colonel des armées françaises.

Archives de La Salle.

natal, sa carrière de magistrat s'était écoulée, régulière et paisible, à Chambéry. Il y avait épousé Mlle Marie Fortis, qui ne lui avait pas donné d'héritier mâle, mais, en compensation, trois filles, toutes trois charmantes, distinguées, unissant les grâces extérieures aux qualités de l'intelligence et du cœur : Christine, Jeanne-Baptiste-Françoise et Anne-Marie (1).

Le trait dominant de Jeanne-Baptiste était la bonté ; celui d'Anne-Marie, un esprit fin et enjoué ; Christine avait l'une et l'autre. Le sénateur Demotz, amateur de belles-lettres et de beaux livres, possédait une bibliothèque des plus riches ; l'éducation qu'il donna à ses filles fut à la fois sérieuse et brillante. Il en fit des chrétiennes et des femmes agréables, ayant des « clartés de tout, » sans prétention, d'ailleurs, à la qualité de bas-bleus ; et, dans cette vieille maison parlementaire, si la journée commençait par des « patenôtres », il n'était pas rare de la voir finir par une soirée littéraire où Christine récitait, de sa voix harmonieuse, des tirades de

(1) Christine était née le 24 novembre 1727.

Jeanne-Baptiste-Françoise naquit le 16 mars 1732 ; elle épousa, le 12 janvier 1762, le comte Charroct de la Chavanne, alors capitaine d'artillerie à l'armée du roi ; elle est décédée le 13 février 1808.

Anne-Marie, née le 23 mai 1735, épousa, le 6 février 1753, le comte Nicolas Perrin d'Avressieux, substitut de l'avocat-fiscal général au Sénat de Savoie. — Archives du baron Charles de Buttet.

Racine, son poète préféré, celui dont elle avait appris la langue en même temps que le *Pater* et le *Credo*.

En 1750, François-Xavier Maistre n'était plus un jeune homme : il achevait sa quarante-quatrième année. Avocat-fiscal général depuis un an, il paraissait voué à un célibat définitif ; la justice avait été, jusque-là, sa seule passion. Reçu familièrement dans le salon de son collègue et ami, le juge-mage, il y trouva, dans les beaux yeux de Mlle Christine, son chemin de Damas. Il avait bien vingt et un ans de plus qu'elle ; il se risqua pourtant à demander sa main : elle lui fût accordée.

Le mariage eut lieu en grande pompe, le 7 avril 1750, à l'église de Saint-Léger (1).

---

(1) Voici le texte de l'acte de mariage :

« Le septième avril dix-sept cent cinquante, après une proclamation faite immédiatement avant l'impartition de la bénédiction nuptiale et la dispense des trois bans ordinaires accordée par Monseigneur l'Evêque, ont été épousés noble François-Xavier, fils de feu sieur André Maistre, avocat-fiscal général au Sénat de Savoie, natif de la ville de Nice et habitant de cette paroisse depuis dix ans, et demoiselle Christine, fille de noble Joseph Demotz, sénateur honoraire et juge-mage de la province de Savoie, natif et habitant de cette paroisse.

« Ont été témoins de ce mariage le sieur François-Nicolas Ferraris, comte et intendant-général du Duché de Savoie, noble Joseph Bourgeois, sénateur au Sénat de la Savoie et le seigneur Jacques Fortis, oncle de l'épousée.

« Signé : RAMBERT, Chanoine. »

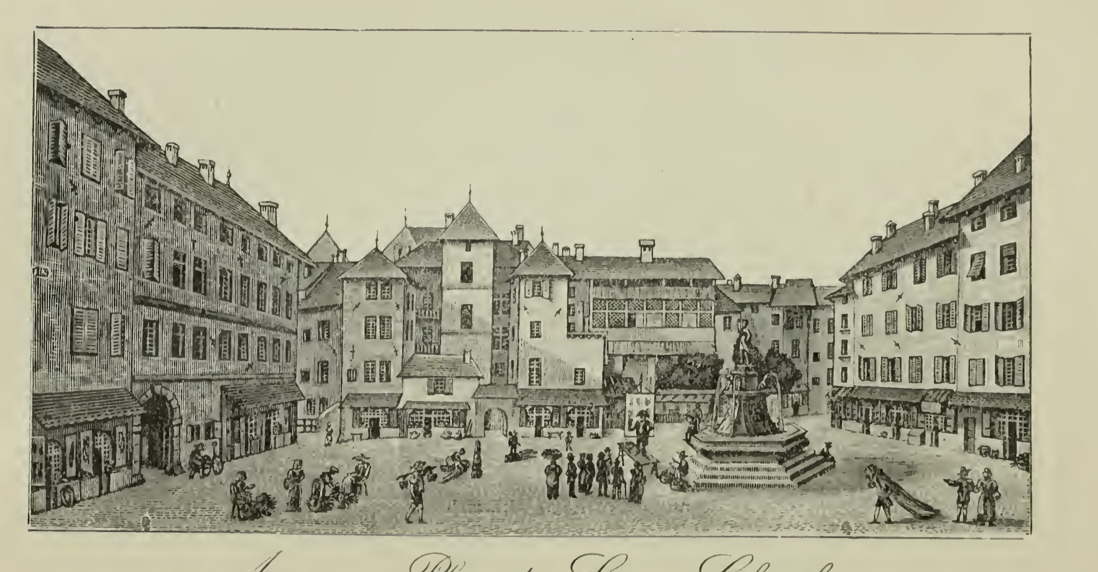
Registres de la paroisse de Saint-Léger. — Archives du baron Charles de Buttet.

II

Les nouveaux époux s'installèrent dans la maison de Salins, hôtel simple et sévère qui formait l'un des côtés de la place de Lans, non loin de la demeure seigneuriale où le marquis Costa de Beauregard a écrit son *Homme d'autrefois* et proche du modeste logis où naquit Pierre Lanfrey, l'auteur des *Lettres d'Everard*. Riante habitation ; des fenêtres de l'hôtel de Salins on aperçoit le Nivolet, avec sa cravate blanche arborée aux premières neiges ; et, chaque matin, le soleil vient y frapper les vitres de ses premiers rayons.

Elle était bien curieuse alors, cette place de Lans (1) qui ressemblait à un quartier détaché d'une ville flamande. Au levant, un enchevêtrement de constructions superposées ou juxtaposées, forme une série de lignes saillantes et rentrantes, de plans et d'arrière-plans, de façades massives et d'encoignures resserrées, de fenêtres à meneaux et de galeries légères, d'étages irréguliers et de toitures se hissant l'une sur l'autre, de pans lourds et de tours élancées : l'une de ces dernières a l'aspect d'une équerre, et borde,

(1) Aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville.



Ancienne Place de Lans à Chambéry

HOTEL DE SALINS OU JOSEPH DE MAISTRE NAQUIT LE 1er AVRIL 1753

comme un cul-de-lampe historié, le corps de logis où l'*hostel de la Banche* (1), avec ses *loggie* dégagées, apparaît en manière d'*albergo* d'Italie ou de *posada* espagnole.

Deux ruelles étroites, se faufilant le long des bords de cet îlot, courent, l'une vers le cloître des Dominicains, où siège le Souverain Sénat, partageant par économie le réfectoire avec les moines, — l'autre vers le Château, où naquirent tant de princes de sang royal, où habite maintenant Son Excellence le Gouverneur...

Sur le côté qui fait face à l'hôtel de Salins, deux robustes bâtiments, à trois étages, se serrent l'un contre l'autre, comme deux grenadiers du roi, coude à coude sur le rang. L'un d'eux est l'hôtel Salteur : une large porte cintrée, pratiquée à la base, donne accès, par une impasse voûtée, à la *Grande-Rue*. Au rez-de-chaussée des maisons de la place, les boutiques, en saillie, abritent sous leurs avant-toits, les petits négociants, tous de bon sang catholique ; car il n'y a plus de juifs à Chambéry : ils y avaient jadis leur *ghetto* non loin de là, et d'énormes crochets de fer (2), fixés aux extrémités de la rue Juiverie, supportaient les lourdes chaînes destinées à isoler, à partir du couvre-feu, les fils d'Israël du reste des habitants.

(1) Vieille auberge qui existe encore.

(2) L'un est encore visible aujourd'hui.

La place de Lans est spacieuse. Aux deux tiers de sa largeur, tout près de l'hôtel de Salins, s'élève une fontaine, monument gracieux que le marquis de Lans, un des anciens gouverneurs, a fait construire sous son administration (1).

La fontaine est au centre d'un bassin hexagonal, auquel on accède par un escalier à trois marches qui en suit les angles brisés. Un socle, d'un travail achevé, supporte une nymphe voilée d'une gaze légère; la statue tient de la main droite le drapeau rouge, sur le fond duquel se détache, rayonnante, la croix blanche de Savoie. L'eau limpide de la montagne se répand, par quatre ouvertures, dans le bassin autour duquel se pressent les ménagères et les servantes du quartier.

Le marché se tient sur la place de Lans, que l'on appelle aussi *Place aux herbes.* Dès la première heure, quand les portes de la ville sont ouvertes, il s'y précipite un flot de revendeuses apportant des jardins, des faubourgs *extra muros* ou des fermes voisines, œufs, beurre, fromages, poulets, chapons, légumes, « tout le premier chapitre de la Genèse, tout ce qui nage, tout ce qui vole, tout ce qui chante, tout ce qui beugle, tout ce qui bèle »... (2).

---

(1) En 1615.

(2) Correspondance — *passim.*

Tout ce monde va, vient, se bouscule, achète, vend, discute, caquète, rit, se fâche, trafique « en bon jargon de Savoie », et, pendant que le soleil, dans sa splendeur matinale, apparaît à la crête du Nivolet, il monte de la *Place aux herbes* à l'hôtel de Salins comme une bouffée de senteurs agrestes, comme un bourdonnement de vie heureuse et insouciante : les horizons de cette vie sont, dirait-on, limités par le robuste appétit à satisfaire, — celui que donne « l'air subtil » de la montagne.

Ce fut à l'hôtel de Salins (1) que naquit Joseph de Maistre, le 1er avril de l'an de grâce 1753 (2).

Joseph n'était point l'aîné de la famille; mais il le devint après la mort prématurée de ses deux jeunes sœurs, Marie-Josephte et Marie-Jacqueline. L'union de Monsieur et de Madame

(1) Mémoires de l'Académie de Savoie. — *Communication de M. Timoléon Chapperon.*

(2) Voici le texte de son acte de naissance :

« Le 1er avril 1753 est né et le même jour a été baptisé Joseph-Marie, fils de seigneur François-Xavier Maistre, avocat fiscal général, et de dame Christine Demotz, mariés. — Parrain : le seigneur Joseph Demotz, sénateur honoraire au Sénat de Savoie et juge-mage de la même province, aïeul de l'enfant. — Marraine : dame Anne-Marie Demotz, épouse du seigneur Nicolas Perrin, substitut avocat fiscal général, tante de l'enfant.

« *Signé :* ALEX, curé. »

Archives du baron Charles de Buttet.

Maistre devait être, d'ailleurs, heureuse et féconde. En vingt-quatre ans de mariage, ils eurent quinze enfants, dont dix leur survécurent(1). Le fait n'était pas rare; à cette époque tranquille, la lutte pour l'existence n'avait pas l'âpreté de celle de nos jours, et les familles nombreuses se considéraient comme bénies du Ciel. *Crescite et multiplicamini* était l'ordre divin que l'on ne savait pas encore transgresser.

Monsieur et Madame Maistre n'avaient pas de fortune. Tout au plus les frères et les sœurs de Joseph, réduits à la portion congrue, recueillirent-ils, dans les successions paternelle et maternelle, un capital de 5.800 livres; c'est dire que les avoirs de la maison atteignaient à peine une centaine de mille francs. On vivait donc avec économie, mais non sans dignité; et tout en joignant les deux bouts, grâce à la sage prévoyance de la maîtresse de maison, le magistrat savait tenir son rang *en honneur*, suivant l'expression familière à son illustre fils.

Les fonctions judiciaires étaient exercées par nos pères comme un véritable sacerdoce, et,

(1) Les dix survivants seront, avec Joseph : Marie-Christine (Madame de Vignet); — François-Nicolas, le colonel; — André-Marie, l'évêque d'Aoste; — Anne-Marie (Madame de Saint-Réal); — Marie-Marthe-Charlotte, religieuse ursuline, en religion sœur Eulalie; — Jeanne-Baptiste-Françoise (Madame de Buttet); — François-Xavier, l'auteur du *Voyage autour de ma chambre*; — Marie-Thérèse (Madame Constantin de Moussy); — Victor.

grâce à la nature même des pouvoirs qui leur étaient dévolus, elles participaient de la puissance souveraine : ceux qui en avaient reçu l'investiture auraient cru déroger si, dans leur vie extérieure ou intime, ils n'eussent pas toujours fait régner cette dignité, cette parfaite harmonie, cette tenue correcte qui imposent la déférence et conservent le prestige...

III

Joseph de Maistre a, je ne dirai pas tiré son horoscope, mais écrit sa destinée et tracé les grandes étapes de sa vie dans cette lettre au comte de Marcellus (1) :

« Né dans une maison de haute magistrature, élevé dans toute la sévérité antique, abîmé dès le berceau dans les études sérieuses, membre d'un sénat gallican pendant vingt ans, président d'un tribunal suprême en pays d'obédience (comme on dit) pendant trois ans; habitant pendant quatre ans d'une contrée protestante très instruite et livré sans relâche à l'examen de ses doctrines ; puis, transporté dans une région gréco-russe où, pendant quatorze ans de suite, je n'ai cessé d'entendre agiter les

(1) Correspondance.

prétentions de Photius et de sa postérité religieuse; en possession des langues nécessaires pour consulter les originaux; profondément et systématiquement dévoué à la religion catholique; grand ami de votre nation que je touche par tant de points et surtout par la langue; très humble et très obéissant serviteur de l'auguste Maison qui vous gouverne, je vous le demande, Monsieur le Comte, qu'est-ce donc qui me manque pour juger en connaissance et en conscience?... »

Joseph, l'aîné de la famille, fut donc élevé, comme il le dit lui-même, « dans toute la sévérité antique ». La *patria potestas* s'incarnait dans le Président, grave, austère, d'une piété fervente, partageant sa vie entre l'église Saint-Dominique, le Palais et son intérieur : la tendresse maternelle se personnifiait dans la Présidente, cette femme supérieure que Joseph appelait « ma sublime mère », et qui était pour lui « l'ange auquel Dieu avait prêté un corps ».

Ce fut elle qui couva, pour ainsi dire, l'intelligence et le cœur de son fils, — qui, après l'avoir nourri de son lait, le pétrit en quelque sorte à son image et en fit ce qu'elle était elle-même : un être ferme et doux, joignant à l'inflexible droiture de l'esprit les inépuisables trésors d'une nature aimante, généreuse, toujours prête à se donner. Femme supérieure, elle berçait son fils des harmonies de

Racine que Joseph récitait de mémoire avant même qu'il n'eût appris l'alphabet.

« Je ne le comprenais pas, écrira-t-il plus tard à sa fille Adèle (1), lorsque ma mère venait le répéter sur mon lit et qu'elle m'endormait, avec sa belle voix, au son de cette incomparable musique. J'en savais des centaines de vers longtemps avant de savoir lire, et c'est ainsi que mes oreilles, ayant bu de bonne heure cette ambroisie, n'ont jamais pu souffrir la *piquette* ».

Joseph de Maistre adorait sa mère et il était, certes, payé de retour ; leurs deux âmes se comprenaient; il lisait dans ses yeux le moindre de ses désirs et il était dans ses mains « autant que la plus jeune de ses sœurs (2). »

Dès l'âge de cinq ans, Joseph de Maistre eut un précepteur qui, deux fois par jour, après la leçon, le conduisait dans le cabinet de son grand père Demotz (3). Le vieux magistrat, n'ayant eu que des filles, s'était attaché, par les liens d'une affection particulièrement tendre, à son petit-fils. Esprit fin et distingué, il éprouvait une véritable jouissance à seconder ses heureuses dispositions et à suivre le développe-

(1) Correspondance, T. I.

(2) Le comte Rodolphe de Maistre. — *Notice biographique.*

(3) M. Georges-Marie Raymond. — *Éloge de Son Excellence le comte Joseph de Maistre.*

ment de sa jeune intelligence, en lui donnant lui-même un aliment approprié à ses forces naissantes.

Le sénateur, devinant en Joseph un homme d'avenir, lui fit, avant de quitter ce monde, dans son testament du 27 avril 1769 (1), ce legs qui, pour le jeune étudiant, valait une fortune :

« Je lègue à mon très cher petit-fils et filleul, Joseph-Marie Maistre, tous les livres de ma bibliothèque, tant de droit qu'autres, en quoi qu'ils consistent, compris les étagères, garde-robes et petite bibliothèque à porte grillée, qui sont à présent dans mon cabinet, sauf les trois volumes de *Vanespen* que je lègue à mon cher neveu, l'avocat Charles Fortis, le *Corps de droit à glose* de Godefroy dont je me sers, de même que ma petite épée à manche et poignée d'argent. »

Ce fut avec les livres de son grand-père Demotz que Joseph de Maistre acheva son éducation intellectuelle et dans leur commerce qu'il puisa le suc de cette érudition surprenante qui, chez lui, n'est jamais prise en défaut...

La nourriture d'étude était alors, ainsi que Sainte-Beuve l'a dit (2), forte, antique, et tenait des habitudes du XVIe siècle, mieux conservées

(1) Archives du baron Charles de Buttet. — *Pièce inédite.*

(2) *Portraits littéraires.*

en Savoie que partout ailleurs. L'esprit du grand jurisconsulte Favre n'avait pas cessé de hanter ces vieilles maisons parlementaires. Tout concourait ainsi, dès le début, à faire de M. de Maistre ce qu'il apparaît si impérieusement dans ses écrits, le magistrat gentilhomme, l'héritier et le représentant du roi patricien et féal.

IV

Des maîtres, déjà passés maîtres dans le grand art de l'éducation, aidèrent Monsieur et Madame Maistre à cultiver la plante rare que le ciel avait fait éclore à leur foyer. Les Jésuites, « ces grands modeleurs d'âmes », furent les éducateurs de Joseph. Le Président les avait en haute estime, et peut-être la reconnaissance qu'il leur voua fut-elle un des mobiles de sa courageuse attitude, lorsque, après leur expulsion de France en 1763, il suggéra au Sénat le refus d'adhérer aux mesures dont ils étaient menacés (1).

Joseph avait, à cette époque, dix ans à peine; il s'amusait bruyamment dans la chambre de Madame Maistre à répéter la grande nouvelle du jour : « On a chassé les Jésuites ! » Sa mère l'arrêta net par ces mots : « Ne parlez jamais ainsi,

(1) M. Eugène Burnier. — *Histoire du Sénat de Savoie.*

mon fils ; vous comprendrez un jour que c'est un des plus grands malheurs pour la religion ! » Ces paroles furent dites d'un ton si navré que Joseph s'en souvint toute sa vie. Là encore, dans l'influence de cette mère sainte qu'il adorait, ne faut-il pas chercher l'origine lointaine de son attachement aux Jésuites et de son ardeur à les défendre ?...

Joseph de Maistre, qui était « un efcholier modèle », fut affilié, dès son adolescence, à la *Grande congrégation de N.-D. de l'Assomption*, dite des *Nobles* ou des *Messieurs,* érigée dans le collège des Jésuites en 1611. De nombreuses confréries s'épanouissaient alors dans la capitale de la Savoie. Chaque corporation, chaque classe avait la sienne : les marchands-tailleurs étaient réunis sous le vocable de l'Assomption ; les cordonniers avaient choisi pour patron saint Crépin ; les bijoutiers, saint Eloi ; les maîtres-chirurgiens, saints Cosme et Damien ; les maçons, les quatre Saints couronnés ; les pâtissiers, saint Honoré ; il n'y avait pas jusqu'aux chevaliers-tireurs qui n'eussent leur confrérie sous le vocable de saint Sébastien.

« Chaque année, — écrira plus tard Joseph de Maistre en songeant aux fêtes patronales dont il avait été le témoin, en Savoie, — au nom de *Saint* Jean, de *Saint* Martin, de *Saint* Benoît, etc., le peuple se rassemble autour d'un temple rustique ; il arrive, animé d'une allégresse

bruyante et cependant innocente. La religion sanctifie la joie, et la joie embellit la religion ; il oublie ses peines ; il pense, en se retirant, au plaisir qu'il aura l'année suivante au même jour, et ce jour pour lui est une date. (1) »

La grande congrégation des *Nobles* ou des *Messieurs* primait, cependant, toutes les autres par la qualité de ses membres et par les bienfaits qu'elle répandait autour d'elle ; ce fut à ses premières libéralités que Chambéry dut la construction de ce superbe Hôtel-Dieu, qui fait parade sur les boulevards, non loin de la Fontaine des Éléphants (2), de sa façade massive et de son portail, en fer forgé, d'un goût si pur...

Le 3 décembre 1611, l'église des Jésuites (3) vit se fonder la pieuse association. Il existait au collège des Pères trois congrégations auxquelles les élèves étaient affiliés dès les classes inférieures : celles de la *Nativité*, de la *Purification* et de la *Petite Annonciade*. Les anciens continuaient à faire partie de cette dernière : on tira de leurs rangs les trente membres fondateurs, hauts

(1) *Considérations sur la France.*

(2) Fontaine, surmontée d'une colonne portant la statue du général de Boigne, — monument élevé par la reconnaissance de la ville de Chambéry à la mémoire de son illustre enfant et bienfaiteur.

(3) Actuellement église Notre-Dame.

dignitaires ecclésiastiques, chanoines, religieux, magistrats, avocats, qui constituèrent la Grande Congrégation de Notre-Dame de l'Assomption. Elle était administrée par un conseil composé d'*un préfet*, de *deux assistants*, du *dépositaire*, du *secrétaire* et du *père gouverneur*.

La confrérie prit bientôt une extension considérable ; elle fit bâtir une chapelle (1) dont la première pierre fut posée en grande solennité par Antoine Favre, le premier président du Souverain Sénat, et par « Madame la comtesse de Talmé, marrayne en la fondation », en présence des confrères réunis et « au milieu de leurs chants d'allégresse ».

Au nombre des exercices religieux auxquels se livraient les confrères, figuraient les retraites spirituelles. Il n'était pas rare, à cette époque, de rencontrer des personnes qui, sans être liées par aucun vœu, se retiraient, pendant un certain temps, dans des maisons religieuses, pour s'y exciter à la foi et secouer momentanément le joug des affaires et des préoccupations mondaines (2). « Le soin d'une famille, dit un des règlements de la congrégation, les charges, les employs, les professions dans les sciences ou

(1) Cette chapelle est celle du grand séminaire actuel.

(2) M. Marie Girod. — *Notice sur la grande congrégation de Notre-Dame de l'Assomption.*

dans les arts nous occupent si fort que l'on ne sayt pas prendre un temps convenable pour méditer les vérités éternelles, et cependant, l'affaire du salut estant la plus importante, il faudrait quelquefois se recueillir pour y penser sérieusement. »

Tout en pensant au salut, les confrères ne négligeaient pas, d'ailleurs, de prendre des forces pour supporter les fatigues de la route. L'abstinence n'était pas une règle absolue imposée aux retraitants ; on voit figurer, dans les comptes, des menus de déjeuners tels que celui-ci : « poulet, un beau pâté, deux tourtes maigres, salé, melon et fromage ». Les retraites duraient neuf jours et se terminaient par une fête chrétienne où, à la pompe des cérémonies du culte, se mêlaient les élans d'un bonheur pur de tout alliage, qui était comme un avant-goût du ciel.

Mais, au moment où Joseph de Maistre entrait dans la congrégation des Messieurs, la ferveur des premiers temps n'était pas sans rencontrer parfois quelques réfractaires.

Le Conseil avait observé, dans les précédentes retraites, que certains jeunes gens n'y avaient pas un recueillement convenable et causaient des distractions à leurs camarades mieux pénétrés de leurs devoirs ; aussi, dès 1771, n'admit-il à prendre part à ces exercices pieux, que les personnes âgées de vingt-cinq ans révolus : les militaires seuls furent exceptés de cette

mesure. Celle-ci fut motivée par les étourderies de quelques jeunes seigneurs qui avaient assisté à la dernière retraite où, à côté du grave Joseph de Maistre, de l'abbé de Buttet, du comte de Sonnaz, du marquis de La Chambre, se trouvait réunie toute une jeunesse tapageuse dans laquelle figuraient en bon rang Jean-Baptiste Salteur, le fils du premier Président, le comte de Vars et les deux fils du marquis de La Chambre (1).

Mais bientôt allait être décrétée la fameuse bulle du pape Clément XIV qui, en supprimant l'ordre des Jésuites, devait mettre un terme à ces retraites annuelles.

Joseph de Maistre, différent de beaucoup d'autres, ne fut pas un ingrat à l'égard de ses anciens maîtres qui, il faut leur rendre cette justice avec tous les esprits non prévenus, contribuèrent, dans une très large mesure, au développement intellectuel intense de ce petit pays de Savoie.

En toute occasion, l'élève manifeste hautement l'admiration et la vénération que ses maîtres lui avaient inspirées, et nous le verrons, plus d'une fois, dans sa carrière si mouvementée, faire à la Compagnie de Jésus un rempart de son prestige et de sa plume. Il la défendra en

(1) M. Marie Girod. — *Notice déja citée.*

Russie auprès du Czar; il plaidera pour elle dans l'intimité, et, quand son beau-frère, le chevalier Saint-Réal, gentilhomme quelque peu frondeur et imbu des idées de l'époque, s'emportera contre ces *damnés Jésuites*, vite Joseph de Maistre protestera comme il savait protester, en frappant juste et droit, en réduisant l'agresseur à demander merci et à se déclarer vaincu (1) :

« Tu me parles, dans presque toutes tes lettres, des Jésuites, mon cher ami, et toujours assez ridiculement; je veux, une fois pour toutes, te dire ma pensée sur ce point. Sans doute, j'aime les Jésuites que j'ai toujours regardés comme une des plus puissantes institutions religieuses, un des plus admirables instruments d'instruction et de civilisation qui aient existé dans l'univers. Parle à un ennemi des Jésuites, au premier que tu trouveras sous ta main; demande lui s'il a fréquenté ces Messieurs, s'il avait parmi eux des amis, des directeurs, des conseillers, etc; il te répondra : *Non* et peut-être : *Dieu m'en préserve!* Et si tu lui cites leurs amis, il ne manquera pas de te dire qu'ils sont amis, et qu'il ne faut pas les croire parce qu'ils sont suspects; en sorte que *les Jésuites ne sont véritablement connus que par ceux qui ne les connaissent pas*. C'est un magnifique théorème qui mérite d'être encadré... »

(1) *Correspondance*. — Lettre de septembre 1816.

Et, après cette entrée en matière grosse d'orages, le grand polémiste, qui ne sait pas employer les précautions oratoires et qui n'a jamais su mentir « pas même aux femmes et aux princes (1), » continuera, avec sa verve flagellante et sa logique impitoyable, à poursuivre ce malheureux Saint-Réal jusque dans ses derniers retranchements :

« Il n'y a rien de si niais, mon très spirituel ami, que ce que tu dis, après tant d'autres, que *puisque les Jésuites étaient détruits, il ne fallait pas les rétablir;* c'est-à-dire que, par la même raison, *puisque le Roi était tombé de son trône, il ne fallait pas l'y replacer.* Par quelle raison, par quelle loi, par quelle convenance, une excellente chose, une fois abattue, ne doit-elle plus être relevée? Tu me diras : *c'est une question de savoir si la chose est excellente.*

« Fort bien, mon cher ami ; c'est ce que les Jacobins disaient de la royauté; et dès qu'il sera prouvé que les Jésuites ne valent rien, il sera prouvé aussi qu'il ne fallait pas les rétablir. Nous attendrons donc la démonstration... »

La démonstration, de Maistre ne l'attendra pas et, bien vite, par un procédé qui lui était familier, il prendra à son tour l'offensive :

(1) Correspondance. — *Passim.*

« Je te donnerai une règle sûre et facile pour juger les *hommes* et les *corps*. Cette règle est infaillible : tu n'as qu'à voir par qui ils sont aimés et par qui ils sont haïs. Du côté des Jésuites, je te nommerai tout ce que le monde a produit de plus excellent, dans l'ordre de la sainteté, de la science et de la politique. — Et quels sont leurs ennemis ? Tous les ennemis de Dieu, tous les ennemis de l'Église, tous les ennemis de l'État. — Tu me diras : Est-ce qu'il n'y a pas de fort honnêtes gens parmi leurs ennemis ? Hélas ! oui, mon cher ami ; mais ces honnêtes gens se trouvent, sur ce point, en très mauvaise compagnie, ce qui n'arrive pas aux amis de cette société. Cependant, malgré la très juste affection que je leur porte, si j'étais ministre, je n'irais point trop vite ; j'aurais toujours devant les yeux deux axiomes. Le premier est de Cicéron : *N'entreprends jamais dans l'État plus que tu ne peux persuader*. L'autre de moi, indigne : *Quand tu baignes un fou, ne t'embarrasse pas de ses cris*. Il faut prêter l'oreille à ces deux maximes et les balancer l'une par l'autre. Je crois bien que Gènes se plaint ! J'ignore cette *manière* dont tu me parles, mais je gagerais qu'il s'agit de quelque fabrique de boutons ou de lacets, supprimée peut-être pour y substituer d'*inutiles moines !!!* Tel est le siècle ! Un corps enseignant, prêchant, catéchisant, civilisant, instituant, etc... ne vaut

pas pour lui une échoppe de quincaillerie; il donnerait la régénération d'une âme humaine pour une aune de taffetas. Qu'un Souverain aime à jeter quelques gouttes d'eau de rose sur cette boue, elle ne manque pas de crier : *Vous me salissez!* Il faut la laisser dire et verser double dose, à moins qu'il n'y ait un très grand danger... »

Et la lettre, une des plus vibrantes de l'illustre épistolier, se terminera par ce cri du cœur que, soixante-sept ans plus tard, un de ses petits-fils s'appropriera, lors de l'expulsion de ces religieux qui, périodiquement et sous tous les régimes, eurent les honneurs de l'épreuve et de la persécution :

« Enfin, mon cher ami, je n'aime rien tant que les esprits de famille : mon grand-père aimait les Jésuites, mon père les aimait, ma sublime mère les aimait, je les aime, mon fils les aime, son fils les aimera, si le Roi lui permet d'en avoir un. »

MAISTRE.

V

Donc, on aimait les Jésuites à l'hôtel de Salins et Joseph fut un de leurs élèves les plus laborieux et les plus méritants. « Abîmé dès le

berceau dans les études sérieuses », il se développa avec une remarquable précocité. A quinze ans, il avait la maturité d'un homme de trente; il terminait ses études classiques, il était dignitaire de la *Confrérie des Messieurs*, et... les *pénitents noirs* briguaient l'honneur de l'avoir pour confrère, avant même qu'il ne passât le Mont-Cenis pour aller faire son droit à l'Université de Turin.

Les pénitents noirs formaient alors une de ces confréries écloses au souffle de la foi naïve de nos pères ; ils résolvaient sous un aspect, qui paraîtrait ridicule de nos jours, le double problème de l'égalité et de la fraternité, vivifiées par l'humilité chrétienne. Il en existait en Normandie et dans le midi de la France. Les plus hauts personnages ne dédaignaient pas d'en faire partie et y coudoyaient les plus humbles artisans (1).

Les pénitents noirs de Savoie, érigés en confrérie le 29 mai 1594, n'avaient d'autre but,

(1) En 1574, Henri II faisait son entrée dans Avignon, cheminant en silence derrière une avant-garde de pénitents voilés. Les confréries blanches et noires, dit l'abbé Ouin Lacroix, furent les plus généralement répandues en France. Lors de la guerre des Albigeois, on les vit combattre avec acharnement pour soutenir les débats religieux de ce temps. Le comte de Montfort avait armé la confrérie blanche et combattait avec son aide contre la confrérie noire soldée par le comte de Toulouse.

(Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers, et des confréries religieuses dans la capitale de la Normandie.)

aux termes de leurs statuts, que de s'adonner à une vie vraiment chrétienne, de fuir le monde et ses pompes, et de faire pénitence. Ils avaient chaque année quatre processions solennelles (1). Le sombre vêtement des confrères, formé d'une sorte de lustrine noire, reluisante, leurs gonfalons, leurs flambeaux, la psalmodie lente qu'ils faisaient entendre dans la pénombre du crépuscule ou les ténèbres de la nuit, tout contribuait à donner à leurs cérémonies un caractère impressionnant et lugubre.

Chaque pénitent marchait pieds nus, revêtu de la tête aux pieds d'une *cagoule* noire, dont le capuchon n'avait que deux ouvertures à la hauteur des yeux. Une ceinture de crin, à laquelle pendait un chapelet grossier, complétait cet accoutrement étrange.

La confrérie faisait beaucoup de bien autour d'elle ; elle pratiquait la charité largement et sans bruit et dirigeait, à Chambéry, un mont-de-piété à l'usage des classes laborieuses.

De bonne heure elle avait eu une vogue extraordinaire au sein de toutes les classes de la population, alors poussées à la rencontre les unes des autres par un besoin instinctif de rapprochement, d'égalité et de mutualité qui se faisait jour, sous l'égide d'une pensée reli-

(1) M. Eugène Burnier. — *Histoire du Sénat de Savoie.*

gieuse appelée à en refréner les écarts et à en féconder les résultats. Voilé de la capuche impénétrable du pénitent noir, le premier Président du Sénat marchait au même rang que l'huissier audiencier; le grand seigneur donnait, à l'entrée de l'église, l'eau bénite à son valet; tous deux étaient pieds nus et baisaient, avec la même humilité, le pavé de la maison de Dieu et, lorsqu'un criminel devait être pendu sous les grands arbres du Verney (1), c'étaient les pénitents qui allaient passer auprès de lui la *nuit du condamné,* l'assister, le soutenir, l'exhorter, et recevoir ensuite, de la main du bourreau, le cadavre pantelant qu'ils ensevelissaient eux-mêmes, ne reculant pas, ainsi, devant l'office de fossoyeur.

Et ce n'était pas une sinécure ; car en ce temps-là, malgré les progrès de la législation, la peine de mort atteignait aussi bien le voleur que le parricide, le meurtrier par imprudence que l'empoisonneur...

Mais cette digression nous a éloigné du jeune gentilhomme à qui, en 1768, la confrérie ouvrait ses rangs, et qui venait inscrire son nom sur la liste des pieux affiliés, à la suite de ces *frères* qui s'appelaient Charles-Emmanuel de Savoie, Louis Millet de Faverges, François de Sales et Antoine Favre. Son grand-père, le

(1) Le jardin public où avaient lieu les exécutions.

sénateur Demotz, fut son parrain et lui fit, à cette occasion, cadeau d'un livre d'heures et d'une cagoule. Ce souvenir resta gravé dans la mémoire du Comte et, un demi-siècle plus tard, lorsque, comblé d'honneurs, il vivait à Turin, entouré de l'admiration des uns, mais poursuivi par l'envie des autres, il écrivait à l'abbé Rey (1) :

« Les gens qui jalousent mes emplois, mon rang et mon attitude à la cour, ne connaissent pas toutes mes dignités ; ils ne savent pas que je suis *pénitent noir* à Chambéry. Voilà, cher abbé, ce qui me reste de ma patrie. Mon grand-papa me donna mon livre et mon habit en 1768, mais Dieu sait s'ils ne sont pas égarés. Quoiqu'il en soit, je pourrais être *recteur* et c'est l'unique emploi à ma portée dans ma chère patrie. »

A quinze ans donc, Joseph de Maistre débutait dans la carrière des honneurs... par la dignité de *pénitent noir*. Plus d'une fois il assista, avec la confrérie, au spectacle d'une exécution capitale, fréquent, trop fréquent alors, et accompagné d'un raffinement de cruauté, vestige de la barbarie, qui le rendait plus terrible encore que de nos jours. L'imagination vive et ardente du jeune confrère fut forte-

---

(1) *Correspondance.* — Lettre du 9 février 1819.

ment impressionnée par les nuits passées auprès des condamnés avant le dernier supplice, par ces scènes de mort, à l'aube, alors que les premières lueurs du jour éclairaient à peine la vallée de Chambéry et que les flambeaux lugubres des frères de la Miséricorde, trouant les dernières ombres de la nuit, apparaissaient comme s'ils guidaient les revenants d'un autre monde... L'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* se souvenait sans doute de ces poignantes impressions lorsqu'il traçait ce fameux portrait du bourreau, qu'on ne peut lire sans frissonner, dans cette page peut-être la plus dramatique qui soit sortie d'une plume humaine (1).

« Qu'est-ce donc que cet être inexplicable qui a préféré à tous les métiers agréables, lucratifs, honnêtes et même honorables qui se présentent en foule à la force ou à la dextérité humaine celui de tourmenter et de mettre à mort ses semblables? Cette tête, ce cœur sont-ils faits comme les nôtres? ne contiennent-ils rien de particulier et d'étranger à notre nature? Pour moi, je n'en sais douter. Il est fait comme nous extérieurement; il naît comme nous, mais c'est un être extraordinaire, et pour qu'il existe dans la famille humaine, il faut un décret particulier, un *Fiat* de la puissance créatrice.

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg.* — Premier entretien.

« Voyez ce qu'il est dans l'opinion des hommes et comprenez, si vous pouvez, comment il peut ignorer cette opinion et l'affronter ! A peine l'autorité a-t-elle désigné sa demeure, à peine en a-t-il pris possession, que les autres habitations reculent jusqu'à ce qu'elles ne voient plus la sienne. C'est au milieu de cette solitude et de cette espèce de vide formé autour de lui qu'il vit seul avec sa femelle et ses petits, qui lui font connaître la voix de l'homme : sans eux, il n'en connaîtrait que les gémissements...

« Un signal lugubre est donné ; un ministre abject de la justice vient frapper à sa porte et l'avertir qu'on a besoin de lui : il part ; il arrive sur une place publique couverte d'une foule pressée et palpitante. On lui jette un empoisonneur, un parricide, un sacrilège : il le saisit, l'étend, il le lie sur une croix horizontale, il lève le bras ; alors il se fait un silence horrible et l'on n'entend plus que le cri des os qui éclatent sous la barre et les hurlements de la victime. Il la détache ; il la porte sur une roue : les membres fracassés s'enlacent dans les rayons ; la tête pend ; les cheveux se hérissent et la bouche, ouverte comme une fournaise, n'envoie plus par intervalles qu'un petit nombre de paroles sanglantes qui appellent la mort.

« Il a fini ; le cœur lui bat, mais c'est de joie ; il s'applaudit, il dit dans son cœur : *Nul ne roue mieux que moi.* Il descend ; il tend sa main

souillée de sang, et la justice y jette de loin quelques pièces d'or qu'il emporte à travers une double haie d'hommes écartés par l'horreur. Il se met à table, et il mange; au lit ensuite, et il dort. Et le lendemain, en s'éveillant, il songe à toute autre chose qu'à ce qu'il a fait la veille. Est-ce un homme ? Oui : Dieu le reçoit dans ses temples et lui permet de prier. Il n'est pas criminel ; cependant aucune langue ne consent à dire, par exemple, *qu'il est vertueux*, *qu'il est honnête homme, qu'il est estimable*, etc... Nul éloge moral ne peut lui convenir, car tous supposent des rapports avec les hommes, et il n'en a point... »

VI

N'allons pas croire pourtant, à la lecture de ces sombres pages, que Joseph fût une sorte de moine laïque constamment *abîmé* dans la méditation et la pénitence ; quand il sortait du chœur des pénitents pour rentrer à l'hôtel de Salins, il retrouvait, heureusement, un intérieur qui lui faisait bien vite oublier toutes ces scènes lugubres.

La vie qu'on y menait devait avoir un attrait bien vif pour que, jusqu'à son dernier jour, le comte de Maistre n'ait pu s'y reporter par la pensée sans tremper sa plume dans les larmes.

« A six cents lieues de distance, écrira-t-il plus tard à son frère Nicolas (1), les idées de famille, les souvenirs de l'enfance me ravissent de tristesse. Je vois ma mère qui se promène dans ma chambre, avec sa figure sainte, et en t'écrivant ceci, je pleure comme un enfant. »

Quand Joseph revient de la cérémonie où son grand-père l'a tenu sur les fonts baptismaux de la confrérie, il retrouve à ce foyer béni, épanouis comme un bouquet de cyclamens, les frais et riants visages des frères et des sœurs : les tout petits dans leurs berceaux, les garçons jouant au soldat, les fillettes à la poupée : Nicolas, André (2), son cadet de quatre ans, celui

(1) François-Nicolas embrassa la carrière des armes. Il avait épousé sa cousine germaine, Marthe Perrin, dont il n'eut pas d'enfants. Capitaine de grenadiers en 1798, il fut décoré de la croix de chevalier des saints Maurice et Lazare pour sa brillante conduite à l'affaire du col du Saint-Bernard et mis à l'ordre du jour, avec une pension de 400 livres sur la cassette du roi, le 6 juin de la même année, pour avoir, au combat de Gravellone, traversé le canal à la tête de ses grenadiers et culbuté l'ennemi en le prenant par le flanc.

(2) André, né le 14 juin 1757, suivit la carrière ecclésiastique. Prédicateur distingué, s'étant fait entendre avec succès dans les chaires de Chambéry, Genève, Bordeaux et Lyon, il fut successivement abbé de la Superga, doyen de la Métropole, vicaire-général, official de Tarentaise et évêque d'Aoste. Il mourut à Turin, le 18 juillet 1818. Joseph l'aimait tendrement; la mort d'André fut un coup terrible dont il n'était pas encore remis lorsque, deux ans après, venant de perdre son neveu, le fils de Xavier, il écrivait, le 3 avril 1820, à M. Deplace : « Vous

qu'il appellera plus tard *ce scélérat de doyen,* puis *le frère pope,* et Christine (1), et Anne (2), et Marthe (3), et Jeanne (4), et Thérèse (5), et Xavier qui, lui aussi, deviendra grand, et enfin Victor (6), qui devait mourir en pleine jeunesse.

---

avez été sur le point de pleurer une fille : et moi, Monsieur, je pleure réellement le fils unique de mon bon, cher et excellent frère, mort à Saint-Pétersbourg, le 21 février dernier. Il s'appelait André comme l'évêque d'Aoste. Ce nouveau coup de poignard, enfoncé dans une plaie encore vermeille, m'a privé de la respiration ; je suis tout à fait abêti... » *(Correspondance).*

(1) Marie-Christine, née le 7 mars 1755, épousa, le 18 octobre 1778, spectable Pierre-Louis Vignet, avocat général des pauvres, « ayant l'âge de puberté », dit naïvement l'acte de mariage. De cette union naquit Xavier de Vignet, le beau-frère et l'ami de Lamartine.

(2) Anne-Marie, née le 21 novembre 1758, épousa le chevalier Alexis Vicher de Saint-Réal, de la famille de l'abbé de Saint-Réal, l'auteur de l'*Histoire de la Conjuration des Espagnols contre Venise.*

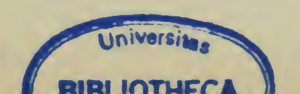
(3) Marthe-Charlotte, née le 8 novembre 1759, en religion sœur Eulalie, entra au couvent des Ursulines à Chambéry, se réfugia en Piémont lors de l'occupation française, revint en Savoie en 1816 et mourut à Bonneville le 25 mars 1826.

(4) Jeanne-Baptiste-Françoise, née le 13 avril 1762, épousa, le 12 avril 1794, le chevalier Charles de Buttet, lieutenant-colonel d'artillerie, l'un des descendants de Marc-Claude de Buttet, le précurseur de Ronsard, le poète à qui la littérature française doit l'*Amalthée.*

(5) Marie-Thérese, née le 15 octobre 1765, épousa en 1792 le chevalier Constantin de Moussy, le propriétaire du domaine de la *Charmille* dont il sera question dans le cours de ce livre.

(6) Victor-André, né le 22 mars 1771, était officier lorsqu'il mourut en 1801.

(Archives du baron Charles de Buttet.)



Et tout ce monde, grands et petits, rayonne autour de ce couple admirable; la gaieté douce de la mère tempère la gravité austère du père, que *Joson* (1) parvient parfois à faire sourire par ses saillies imprévues et ses remarques finement aiguisées. Pas de fête qui ne soit célébrée chez les Maistre, même celles des enfants de la maison. Les fleurs de la montagne, sous les doigts de fée des jeunes filles, à chaque Saint du calendrier, apportent leurs parfums et l'éloquence muette de leurs vœux symboliques. Au premier jour de l'an, les « petits » font chacun leur compliment à « papa et à maman ». Les grands échangent des sonnets ou des madrigaux ; tout le monde, à l'hôtel de Salins, est quelque peu poète, y compris Joseph et Eulalie; mais Xavier décrochera plus tard le premier prix...

Et le dimanche, toute la famille s'en va dévotement, sous la conduite du père et de la mère, assister à la grand'messe et aux vêpres à l'église Saint-Léger... Ce n'est pas d'ailleurs que cet intérieur chrétien fût un cloître : la vie y était réglée comme un papier de la méthode de musique de feu l'abbé Demotz, les heures d'étude et de récréation se succédaient dans un ordre inflexible. C'était une ruche où, du haut

(1) Petit nom de Joseph de Maistre dans l'intimité.

en bas, chacun avait sa tâche. On vivait ainsi à la ville neuf mois durant; puis, les vacances venues, la bande joyeuse, heureuse de secouer le joug du règlement paternel, se répandait dans les terres de la famille ou dans celles des amis, entière ou disséminée, à la Bauche, à Bissy, à Sonnaz, à Saint-Genix chez les Roze, à Rumilly ou à Marète chez les de Juge, au Bourget chez les Salteur. Et c'étaient folles et innocentes équipées ; la chasse, la pèche, les courses à âne ou en voiture, les vendanges, les *pressailles* (1) dans les celliers, les parties « de quilles et de boules » sur le tapis du pré voisin, alternaient avec les promenades dans les sîtes alors plus difficilement accessibles de ces belles Alpes savoyardes. Puis venaient les repas, où la basse-cour, les champs de trèfles giboyeux, les rivières aimées de la truite, les ruisselets hantés par les écrevisses étaient mis à contribution. Le festin se terminait par le *vacherin* (2) traditionnel venu de Taren-

---

(1) Le pressurage.

(2) Joseph de Maistre ne dédaignait pas ces bons petits côtés de l'existence. Le *vacherin* surtout lui avait laissé, paraît-il, un souvenir ineffaçable ; il avait dû s'en priver en Russie. Mais, une fois de retour, avec quel plaisir de gourmet il revient au fromage du pays natal et avec quelle reconnaissance ne remercie-t-il pas l'abbé Rey qui lui en a expédié un du bon coin :

« Pour ce qui est du vacherin (exemple de transition), jamais « je n'en ai mangé de meilleur. Ma femme m'en donne quand « je suis sage, ou quand elle me croit tel. Mais je la séduis et « presque tous les jours j'en tire quelque chose. Grand merci

taise, des Bauges ou de la vallée d'Abondance (1).

Que de chers et précieux souvenirs devait rappeler plus tard à Joseph de Maistre l'évocation de ces beaux jours de jeunesse sitôt envolés !...

A Cagliari, le 20 février 1802, après avoir quitté son frère Nicolas, qui revient en Savoie pour y épouser sa cousine Marthe Perrin, Joseph écrira tristement dans son journal :

« Aujourd'hui, samedi, 20 février, après dix-neuf mois de la société la plus douce, mon frère s'est embarqué sur le navire la *Virgo potens,* capitaine Dordelli, gênois, pour Gênes. — De là, il se rend à Turin, puis à Chambéry, qu'il n'a pas vu depuis douze ans. — Que trouvera-t-il ? quand et où nous reverrons-nous ? Il va chercher une autre destinée, il va se marier. Bonne et vertueuse Marthe, je te recommande

---

« donc, Monsieur l'abbé, et mille fois grand merci. Il n'y manque « que vous pour le ravager avec nous. Encore une fois, je n'en « ai pas mangé de meilleur ; et quant à la lettre imprimée de « l'archevêque de Chambéry, c'est encore un chef-d'œuvre de « bonté, d'attachement et de douleur étouffée. Est-ce vous qui « me l'avez envoyée ou l'abbé calviniste de Genève ? Parmi les « lettres qui pleuvent à flots sur ma table, celle-là s'est trouvée « sous ma main et je ne sais qui je dois remercier. Ce qu'il y a « de sûr, c'est qu'elle sent le vacherin. »

(1) La Tarentaise, les Bauges et la vallée d'Abondance sont les régions de la Savoie qui ont la spécialité de la fabrication d'un fromage connu sous le nom de vacherin.

son bonheur, qui est une grande partie du mien. *Reddat incolumen precor et serves animæ dimidium meæ...* (1) »

Souvent, à Saint-Pétersbourg, au milieu des splendeurs du palais des czars, dans le rayonnement des fêtes, assis à la table impériale, il se prendra tout à coup à songer à la patrie absente; il reverra la Savoie, les rues tortueuses de son vieux Chambéry, les terres de famille, la *Charmille,* le domaine des Constantin, où il avait passé de si beaux jours, le curé de la paroisse, les fermiers... tous ces êtres, toutes ces choses qui sont le pays, la patrie... Ces souvenirs surgiront, à la fois confus et distincts, dans une mélancolique rêverie, qui l'arrachera aux tourbillons de la cour, et, revenu à son « logis de sous-lieutenant », il écrira à sa sœur Constantin (2) :

« Du milieu des palais où mon inconcevable étoile m'a conduit, mon imagination s'échappe souvent pour aller voir ta chaumière : je suis charmé d'apprendre au moins qu'elle est à toi et que tu vis bien avec Rose (3). Je sais l'inconvénient de l'enfant gâté ; mais, que veux-tu ? Il y a de tous côtés et dans toutes les positions de certaines *prises* amères qu'il faut avaler en

(1) Joseph de Maistre. — *Journal intime.*

(2) *Correspondance.* — Lettre du 20 mai 1804.

(3) La sœur cadette du chevalier Constantin.

se bouchant le nez. — Tu serres mon cœur comme un citron avec ton histoire des habillements. Pauvre petite ! Je te sais gré d'attacher un certain prix à ces guenilles et de te rappeler le vieux frère qui les a portées...

« Je suis lancé dans cet immense tourbillon où l'on me comble de bontés. J'ai soupé quelques fois chez l'impératrice mère et chez l'empereur ; rien ne ressemble plus à la Charmille, je t'assure : cinq cents couverts sur je ne sais combien de tables rondes et toutes égales ; tous les vins, tous les fruits ; enfin toutes les tables chargées de fleurs naturelles, *ici, et au mois de janvier*, etc. Je suis là très philosophiquement, ma bonne Thérésine, pensant sans cesse à François Brossard, à l'abbé Latoux, à la rue Macornet (1) et à l'auberge de la Porraz. Quel sort ! Quelle étoile ! C'est alors surtout que je voyage à la Charmille : rends-moi la pareille, ma chère amie. Quand tu manges la soupe des proscrits, pense un peu à ton illustre frère qui cherche et cherchera peut-être toujours un morceau de pain pour son fils. J'avais la fureur de voir de belles choses ; à cet égard du moins je suis bien satisfait.

« Je remercie tendrement la douce Camille, qui veut bien se souvenir de son vieux *quinquin*. Pour moi, je ne la reconnaîtrais plus ; je

(1) Petite rue, l'une des plus étroites du vieux Chambéry.

ne sais quel pressentiment me dit que je ne verrai plus rien de tout cela ; mais mon cœur sera toujours avec vous, mes bons amis. Je sais bien que vous me payez de retour. Célèbre moi toujours à la Charmille, avec le bon jardinier que j'embrasse étroitement. Je vous recommande l'un à l'autre et je vous donne ma bénédiction de patriarche... »

De Saint-Pétersbourg encore, le comte écrira à sa sœur de Buttet, la *Jenny* de l'hôtel de Salins (1) :

« Griffonne-moi quelques mots, je t'en prie, sur toute la famille cisalpine. Où est ce scélérat de doyen qui n'écrit jamais ? Où est Marthe ? Que fait-elle et comment se porte-t-elle ? Si par hasard elle était à côté de toi dans Villebonne, je lui enjoins de m'écrire une ligne de sa main, afin de me faire *conster* son existence. Une de mes grandes curiosités est de savoir si nous nous reconnaîtrons quand nous nous verrons. Je compte écrire mon nom sur ma poitrine afin que tu ne te trompes pas, et toi, mon cher cœur, comment me prouveras-tu que tu es la *belle Jenny ?* Pour moi, je m'en moque, car je n'ai jamais été le *beau Joson*. Nous ne serons, au reste, étonnés qu'un petit moment, et, dès que nous nous serons donné les preuves convenables que nous sommes *nous*, j'espère que tout ira comme si nous avions vécu et vieilli ensemble...

(1) Lettre du 29 juillet (10 août 1816). — *Correspondance.*

« Quel singulier rêve nous avons fait ! Mon sort est un tel assemblage de discordances et de contradictions, qu'en repassant sur tout ce qui m'est arrivé, il me semble lire l'*Oiseau bleu* ou le *Petit Poucet.* Une seule chose n'a jamais varié, c'est l'esprit de famille et le souvenir de nos jeunes années ; mon cœur, sur ce point, est d'une fraîcheur qui demande ton approbation. Qui sait si nous devons encore trouver une image de cette antique vie patriarcale ? Il en sera tout ce qui plaira à Dieu ; mais, de près ou de loin, ma bonne Jenny, je serai toujours ce même frère que tu as aimé et qui ne t'a jamais *désaimé* un instant... »

Avec sa cousine Marthe, la fille de l'oncle Perrin, devenue la femme de son frère Nicolas, Joseph reviendra, comme une âme en peine, errer par la pensée dans le vieux Chambéry (1) :

« Souvent je te fais visite, mais je ne sais pas me tirer de ton logement. Je me suis gâté tout à fait ; les allées de Chambéry me font peur. Je tremble de trouver, au milieu de ces formidables détroits, des voleurs ou des spectres; lorsque j'ai enfin pris mon parti, nouvel embarras, je ne sais plus à quelle porte frapper ; es-tu dans cet appartement où j'ai vu si souvent le *quinquin Perrin,* et qui a cette belle vue sur la rivière ? Ou bien es-tu de l'autre côté, sur la

(1) Lettre à Mme Nicolas de Maistre, 3-15 octobre 1814.

grand'rue ? Explique-moi tout cela, je t'en prie ; dis-moi où tu reçois, où tu boudes, où tu dors, afin que je ne tâtonne plus. »

Tout de Maistre intime est dans ses lettres d'exilé : « une seule chose n'a jamais varié en lui, c'est l'esprit de famille et le souvenir de ses jeunes années »... Que revoit-il, qu'entend-t-il, le soir, dans son logis, sur les bords de la Néva ?... La musique du doux Racine chantée, comme une berceuse, sur son lit d'enfant ; la prière du soir dite en commun ; l'alphabet appris, dans la grande chambre, sur les genoux de sa mère adorée ; son père assis dans le fauteuil Louis XIII recouvert de velours d'Utrecht ; les devoirs faits sur la table commune, le soir, au retour du collège des Jésuites, sous l'œil vigilant du grand-père Demotz ; les frères cadets et les petites sœurs se livrant à leurs jeux dans le vaste corridor ; son bonheur de retrouver tout ce cher monde, à son arrivée de Turin ; puis les longues soirées d'hiver où, la *Place aux herbes* endormie dans le silence, les fenêtres bien closes, un grand feu flambant à la cheminée du salon, on faisait cercle autour de la Présidente...

Là, l'oncle Perrin cause avec le Président du dernier arrêt rendu au Sénat et débat avec lui l'interprétation d'une définition du code Fabrien (1) ou d'un texte ambigu des *Royales*, (2)

(1) L'ouvrage capital d'Antoine Favre.

(2) *Les Royales Constitutions.*

— le président lui donne la réplique entre deux prises tirées de sa tabatière d'or, cadeau d'amitié du roi. — Ici s'agite et bavarde toute la théorie des « demoiselles » de la maison, filles et nièces charmantes, éveillées, Jeanne, Marthe, Anne, Thérèse, Marthe Perrin, la future Madame Nicolas. Xavier, dans un coin, rêve distrait et ahuri ; plus loin, Joseph devise avec Jean-Baptiste Salteur et Gaspard Roze, les deux familiers de l'hôtel de Salins, tour à tour de choses frivoles et de graves questions philosophiques. Enfin voici la comtesse Perrin, légère, pimpante, rieuse, qui papillonne d'un groupe à l'autre et, de sa langue maligne, commente les échos de la ville et des salons avec de spirituelles remarques.

En face d'elle, voyez sa sœur, une tout autre nature, calme, douce, bienveillante, toujours prête à excuser et à défendre les absents : c'est la bonne tante La Chavanne, la tante *gâteau*, la « petite maman » de Joseph, celle qu'il appelait *sa femme* quand il était petit...

Toutes ces scènes sont restées gravées dans son cœur ; plus d'une fois elles se dresseront devant lui, comme les ombres douces des chers disparus, et quand, là-bas, en Russie, ces « bouffées » de souvenirs lui reviendront, il se mettra à pleurer, la tête dans ses mains. Et pour soulager son âme « transpercée », il essaiera de rire, alors qu'il aura envie de pleurer

encore, et il écrira à la bonne tante cette lettre, l'une des plus exquises peut-être qui aient coulé de sa plume (1) :

« Tout a changé pour moi, ma chère tante, excepté cette famille que rien ne peut remplacer. Souvent je pense que, si une bouffée de ce vent qui m'a tant promené s'avisait de me porter où vous êtes, je vous demanderais un petit coin chez vous, et que je ne voudrais plus en sortir : c'est là où toute ma patrie serait concentrée pour moi : les autres cœurs me sont étrangers : mais qu'importe, dès que je ne serai jamais étranger au vôtre et à ceux qui vous environnent!... »

De Maistre se reprendra ici à songer à ces années d'enfance sur lesquelles plane le visage de la tante qui fut pour lui une seconde mère :

« Vous n'avez sûrement pas oublié qu'à l'âge de quatre ou cinq ans je vous épousai formellement, que je vous appelais fort bien *ma femme* envers et contre tous, et que je voulais tuer les téméraires qui auraient osé concevoir des projets sérieux sur votre personne. Si depuis je vous cédai de bonne grâce à ce digne comte de la Chavanne, de vénérable mémoire, pour sauver la chèvre et le chou, je ne tardai pas à vous déclarer ma mère; ainsi, vous voyez, ma chère

(1) *Correspondance*. — Lettre à Madame de la Chavanne.

tante, que mon cœur a constamment voulu ajouter au titre que la nature m'avait donné auprès de vous, quoique la bonne dame m'eût placé assez près. »

Ce n'est point d'ailleurs, chez de Maistre, un souvenir évoqué de loin en loin, repoussé aussitôt qu'il apparaît ; c'est une obsession douce, quotidienne, par laquelle il se laisse bercer :

« Chaque jour, je vous l'assure, mon imagination me transporte auprès de vous ; c'est une de mes plus douces jouissances de me rappeler les scènes enfantines de mes premières années, où vous étiez toujours mêlée pour quelque chose. L'âge de la raison amena d'autres plaisirs ; mais je ne me souviens pas d'en avoir goûté de réels hors de cette société que je n'ai jamais remplacée...

« ...Envoyez mes caresses à travers les Alpes à la grave Marianne ; je baise vos deux mains, ma chère tante, ma bonne maman ; je me recommande tendrement à votre souvenir, le mien vous poursuit, vous environne, vous assiège. Pour peu qu'il y ait de sorcellerie dans le monde, vous devez me voir quelquefois. Il y a des moments où il me semble que je réussis tout à fait, que j'entre chez vous. — Ah ! ma chère Thérèse (1), avance-moi donc un fauteuil ;

(1) Ici Joseph de Maistre s'adresse, ce dont il est coutumier, à un autre membre de sa famille : Thérèse, c'est Madame Constantin de Moussy.

je viens de loin, je suis bien las : fais-moi donc du vin brûlé, j'ai bien froid. — Mais quelle extravagance ! Cet homme est-il fou ? — Ma chère tante, si vous saviez pourquoi je ris, vous ne me blâmeriez pas,... c'est pour ne pas pleurer... »

VII

Mais que nous voilà loin du jour où, ses études classiques brillamment terminées, Joseph de Maistre, emportant comme un viatique les derniers baisers de sa mère et les graves recommandations du Président, montait, sur la place de Lans, dans la vieille voiture qui devait le conduire au-delà des monts !... « Allez, mon enfant, et souvenez-vous de Dieu, de votre nom et de votre mère », lui avait dit la Présidente. Et Joseph entreprenait, à travers les défilés sombres de la Maurienne et le long des pentes rapides du Mont-Cenis, le voyage de plusieurs jours que la jeunesse savoyarde devait faire, alors, pour atteindre la capitale du Piémont.

A peine âgé de seize ans, Joseph avait été envoyé par son père à l'Université de Turin pour y commencer son droit. Le jeune étudiant n'eut point l'existence dissipée que tant d'autres menaient, « bride sur le cou, » lorsque, le seuil du collège franchi, la liberté venait au-devant d'eux avec son séduisant sourire et le cortège de ses tentations captivantes.

De Maistre resta à l'aurore du « bel âge » (1) ce qu'il avait été adolescent : on eût dit qu'il était parvenu à emporter, dans son mince bagage, la maison paternelle ; comme s'il avait pu, par un de ces miracles que seul l'amour filial sait accomplir, transborder l'hôtel de Salins, avec son intimité, sa vie régulière, ses habitudes pieuses, ses enseignements de toutes les heures et, par-dessus tout, le regard de son père et le visage aimé de sa mère, au modeste logis déniché sous quelque toit de la rue Dora-Grossa (2). L'hôtel de Salins était, du moins, tout entier dans son cœur : cette image sans cesse évoquée fut pour lui un flambeau, une sauvegarde...

Sa foi ardente, son amour de l'étude et la pensée toujours présente de ses chers parents, préservèrent de Maistre des entraînements de la jeunesse. Il restait en communication permanente avec sa famille. Son père dirigeait de loin ses études et Joseph ne lisait pas un écrit qui n'eut été soumis par avance à la censure paternelle.

« Pendant ces premières années de la vie, où le jeune homme semble n'avoir pas de spontanéité propre, dit M. Albert Blanc (3),

(1) Joseph de Maistre se plaisait à appeler ainsi ses années de jeunesse.

(2) Rue de Turin.

(3) Mémoires et correspondance diplomatique.

Joseph de Maistre, déjà sérieux et songeur, s'absorba, avec une sorte de volupté mystique, en ceux qui le dirigeaient; il aima sa mère de toute l'expansion de ses enthousiasmes naissants. Plus tard, en suivant le cours de droit à l'Université de Turin, il ne voulut jamais lire un livre sans la permission de son père; il éprouvait le besoin d'être dirigé par ses parents, qui étaient sa loi vivante, plus que le désir de s'instruire par la lettre morte. Dans sa vieillesse, il a dit souvent : « Il faut amuser les enfants de peur qu'ils ne s'amusent. » Il avait aimé l'autorité avant de la comprendre. »

De Maistre fit ainsi de fortes études juridiques et arriva au terme de son stage universitaire, à l'âge où la plupart de ses condisciples avaient à peine commencé le leur.

Ses succès furent aussi brillants que précoces.

Le 29 mai 1771, devant un jury présidé par le professeur Gianella, Maistre soutenait sa thèse de licence (1) et, moins d'une année après, il recevait des mains du chancelier de l'Université l'anneau du doctorat. Le jeune récipiendaire n'avait que dix-neuf ans et quelques jours.

---

(1) Licentiatus D. nobilis Maistre.

Die 29 maji 1771, hora 5 pom.

Coram illmo D. Sacerdote et advo collegio Gianella pro. vicario generali, et ut in actu diei 18 hujus mensis clarissmus ante-

Revenu bien vite à l'hôtel de Salins, le cœur pur et l'imagination « en fleur », comme il en était parti, le jeune docteur (1) entra dans l'ordre des avocats, qui avait alors une importance considérable et rayonnait d'un éclat dû à ses illustres

---

cessor D. Sacerdi Baudisson commendavit ornatmūs D. *nobilem Josephum Mariaṁ Maistre Camberiensem* ut I. U. (juris utriusque) prolyta renuntiaretur thesibus sorte ductis :

« Ex Ie civi — De contractibus in universum. Sectio 14.
De contractibus sub arbitraria conditione et an ejus implœndæ jus transeat in heredes.

« Ex Ie ecclēō — De copotestate, quam ex genus ecclesiastica dispositione acquisiverunt Romani Pontifices.

Doctores emini et ordii interfuere omnes in predicto acto designati.

Argumentati sunt { Tobonus 1°, Chionius 3° / Eques Curti 2°, Brunnus 4° } loco

Peracto discrimine ex suffragiis eorundem sapientorum Revorum receptus fuit, prolytœque insignibus decoratus. In quorum fide.

Colla P. et R.

BERTOLLOTUS

Archives de l'Université de Turin. — *Pièce inédite.*

Je dois la communication de ce précieux document et de celui qui va suivre, à la bienveillante amitié du baron Manno, l'illustre historien à qui le marquis Costa a dédié *Les dernières années du roi Charles-Albert.*

Laurea D. Nobilis Maistre.

(1) Die 29 aprilis 1772 hora 5 1/2 pom.

Coram excellmo rei litterariæ universæ magistratu, illmo et Revmo D. Abbe Bulioni vicarii genli ; illm̄i et Revmi D. Francisci Lucerna Borengi de Rosa archiep̄i Tauris Regiœque acadæ concella f., ut in p° actu diei 5 elaps xnibris et ut clarûs antecessor

ancêtres et à ses nobles traditions. Nulle carrière, en Savoie, n'était entourée de plus de respect, de prestige et d'estime. Les paysans appelaient *Monsieur l'avocat* les plus hauts dignitaires du Sénat (1); il n'y avait pas, pour le peuple, de plus beau titre que celui de défenseur de la veuve et de l'orphelin ; aussi cette profession était-elle alors très recherchée. Tous les jeunes gens de quelque valeur, appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie, qui n'allaient

---

D. sacerdos *Baudisson* commendavit ornat^{um} prolytam D. Nobilem *Josephum Maistre camberiensem* ut U. I. doctor renunciaretur thesibus sorte ductis :

Ex I. C. : De re criminali :

De iis qui per alios delinquunt.

Ex. I. ecc^{o} : Ad titulum de concessione prœbendæ :

Expendantur leges quæ velant beneficium tantum vacans esse conferrendum.

Doctores Em^{ti} et ordinarii interfuere omnes in preced^{e} actu memorati

Argumentati sunt D. D. { Valsecchi 1° Eques Damianus 3°
Mella 2° Eques Lovera 4° } loco

Peracto discrimine ex suffragiis eorundem sapientis^{orum} patrenun receptus fuit, Doctorisque insignibus decoratus. — In quorum fidem.

Firmati... Colla B. et R.

BERTOLLOTUS.

Archives de l'Université de Turin. — *Pièce inédite.*

(1) Cette tradition s'est continuée jusqu'à nos jours

pas à l'armée du roi, se précipitaient vers la barre. Celle-ci était à la fois le couronnement d'une éducation et le vestibule des grandes fonctions judiciaires, administratives et même politiques.

Antoine Favre (1), le père de Vaugelas (2), y avait été inscrit. Ce fut pendant sa première année d'inscription qu'il publia les *Conjectures*, premier ouvrage sorti de sa plume et qui fit une si grande sensation dans le monde universitaire et judiciaire. François de Sales (3), qui devait fonder avec Favre l'Académie Florimontale (4) avait appartenu à la même corporation et conservé son titre, même après son entrée dans les ordres.

Joseph de Maistre devait faire au barreau de Chambéry un stage de deux années. Il en sortira pour aller, suivi de Salteur et de Roze,

(1) Le célèbre Jurisconsulte naquit en 1557 et mourut en 1624. Une statue lui a été élevée à Chambéry, sur la place du Palais de Justice.

(2) Vaugelas, le grammairien français bien connu, naquit en 1585 et décéda en 1650.

(3) Saint François de Sales est né au château de Thorens, près d'Annecy, le 21 août 1566. Il est décédé le 28 décembre 1622, à Lyon.

(4) La première société savante qui ait existé dans un pays de langue française ; elle fut fondée en 1607.

prendre place autour de la « table verte » et se reposer, au temps des vacances, au château de Beauregard, chez son ami Costa. Il jouit, en attendant, des douces joies retrouvées de la maison paternelle. Le bonheur, en 1772, s'épanouit au foyer du Président. Il semble que les Maistre n'aient plus rien à envier et puissent s'endormir en possession d'un long avenir d'union et de joies domestiques ; mais un douloureux réveil se prépare et bientôt un épouvantable malheur, dont Xavier, âgé de onze ans à peine, sera la cause occasionnelle et bien involontaire, va ouvrir dans le cœur aimant de Joseph une blessure inguérissable...

CHAPITRE V

DEUX SŒURS

Xavier de Maistre enfant. — Un grand homme en germe dans un *sauvageon*. — *Ban* est envoyé à la Bauche auprès de l'abbé Isnard. — Il tombe malade. — Fatal voyage. — L'adversité est proche. — Le culte des trépassés — Récit du Chevalier. — Mort de la Présidente. — Son portrait. — Scène de désespoir. — Joseph de Maistre au lit de mort de sa mère. — La comtesse Perrin suit de près sa sœur. — Camées de grandes dames. — Les funérailles. — A Sainte-Marie-Egyptienne. — Reliquaire de l'amour filial. — Le pèlerinage du souvenir.

I

Xavier de Maistre, enfant, était loin d'annoncer le « Sterne français » qu'il devait être plus tard. De tempérament lymphatique, d'un caractère indolent, de chétif aspect, il paraissait, sinon dénué d'intelligence, tout au moins privé de cette monnaie du génie qu'on est convenu d'appeler le talent. Distrait, silencieux, sauvage, peu enclin au mouvement et à la turbulence, entêté comme une mule de Tarentaise, paresseux comme un lazarone, opposant la force d'inertie aux réprimandes et aux excitations pédagogiques, il semblait à chaque instant tomber de la lune ; aussi l'avait-on surnommé

en famille *Ban* (1), diminutif d'un archaïsme savoyard qui s'appliquait d'ordinaire aux cancres et aux fruits secs...

Le Président, qui aimait la droiture en toute chose et n'admettait pas que tout, chez lui, ne marchât pas tambour battant, s'impatientait et avait ce froncement de sourcils, gros d'orages, devant lequel tout le monde tremblait, quand le petit Xavier revenait de classe, avec la trace des coups de férule et la corvée des longs pensums... Maistre désespérait parfois de son enfant; malgré la bonté innée de tous ces cœurs d'élite, on s'était habitué, à l'hôtel de Salins, à considérer Xavier comme un être incomplet qui ne ferait pas honneur à la famille. Joseph seul, qui était à la fois son frère et son parrain (2) et qui avait pour Xavier une affection voisine de l'amour paternel, devinait l'essor que prendrait un jour cette nature nonchalante, et consolait bien souvent leur mère, lorsque le cadet s'obstinait dans sa paresse.

(1) M. Luc Rey. — *Xavier de Maistre, sa vie, ses ouvrages.*

(2) Voici l'extrait de l'acte de baptême de Xavier, tel qu'il existe aux registres de la paroisse Saint-Léger :

« L'an 1763 et le 8 novembre est né, et le 9 a été baptisé François-Xavier-Joseph-Marie, fils de seigneur François-Xavier Maistre, avocat-général, et de dame Christine Demotz, mariés. Parrain, S[r] Joseph Maistre; marraine, Demoiselle Marie Maistre. »

« Signé : BURDIN, curé. »

Joseph devinait-il, avec le don de seconde vue dont il était doué, les trésors cachés sous cette ingrate enveloppe ? ou bien n'était-il attiré vers Xavier que « par cette loi des contrastes qui pousse la force vers la faiblesse et fait sympathiser entre eux les tempéraments les plus opposés ? »...

Finalement, on décida de confier le jeune réfractaire à un vénérable ecclésiastique, ami de la famille, le curé de la paroisse de la Bauche, où le comte Perrin d'Avressieux, le beau-frère du Président, avait un château et de beaux domaines. L'abbé Isnard (1), à qui l'on donna carte blanche pour tirer de l'enfant le meilleur parti possible, eut, au bout de quelques mois, l'agréable surprise de voir le *sauvageon* se redresser, animé d'une sève nouvelle et accuser dans de fines réparties, par ses remarques judicieuses et profondes, des qualités d'esprit que personne, à l'exception de Joseph, n'avait jusqu'alors pu soupçonner.

On eût dit que l'âme de Xavier avait été enveloppée d'un épais brouillard, qui se dissipait peu à peu comme au lever d'une aurore. L'air subtil de la Bauche avait-il opéré ce miracle ?... Ce n'était plus *Ban*, mais un garçonnet ne geignant plus pour se mettre au travail, secouant ses lisières, se prenant à aimer

(1) Archives de la paroisse de la Bauche

la lecture et surtout le dessin, goûtant un plaisir extrême, après une leçon de grammaire, à aller à la cuisine, croquer, d'un crayon novice, le béguin de la servante ou, dans le pré voisin, la mare avec ses canards et la vache paissant à l'ombre des pommiers... (1)

L'abbé Isnard, ravi, avait fait part à la comtesse Perrin des progrès de son élève... Ce fut une grande joie à l'hôtel de Salins ; mais voici qu'en juillet 1774, Xavier tombe malade de la rougeole. Sa mère n'hésite pas ; elle veut partir tout de suite pour s'assurer de l'état de son enfant et lui prodiguer les soins qu'une mère seule peut donner. La comtesse Perrin, qui ne sait pas se séparer de sa sœur, s'offre à l'accompagner. Le colonel de Guilen, suivi d'une escouade de dragons, fait escorte à ces dames, afin de leur éviter quelque fâcheuse rencontre sur ces routes, qu'infestait jadis la bande de Mandrin. Hélas! c'était la mort qui les guettait au passage : les deux sœurs allaient rapporter de ce petit voyage le germe de la maladie qui devait, à quelques jours de distance, les enlever à la tendresse de leurs familles et à la vénération des pauvres dont elles étaient la providence. Mais laissons ici la parole au Chevalier (2), que cette double catastrophe a

(1) En souvenir de son séjour à la Bauche, Xavier de Maistre a peint plus tard, pour son église, un tableau de l'Assomption qui en est, encore aujourd'hui, le plus bel ornement.

(2) Archives de Saint-Genix. — *Journal du chevalier Roze.*

vivement ému : il traduit son émotion comme il la sentait, comme on savait l'exprimer alors. La vie, plus concentrée, n'était pas un assaut perpétuel, une course fiévreuse, affolée, où hommes et choses disparaissent dans le gouffre du temps... Les honneurs suprêmes hâtivement rendus, — la dernière pelletée de terre jetée sur la fosse béante, — on s'empresse, maintenant, de s'étourdir et d'oublier. L'oubli ! l'oubli cruel des parents, des amis disparus, nos pères ne le connaissaient pas dans son desséchant égoïsme. Le culte des défunts n'était pas, pour eux, une sorte de tribut payé aux convenances sociales ; il ne consistait pas en quelques fleurs jetées sur la tombe au jour des Trépassés. Les gens de ce temps-là avaient la religion du souvenir ; ils ignoraient l'horreur instinctive de notre génération pour tout ce qui lui rappelle la loi fatale, « l'inexorable tribut (1) », et ceux qui restaient vivaient avec les morts...

II

« Une maladie qu'on croyait sérieuse, survenue au quatrième des fils de M. le second président Maistre (2), détermine la tendre mère

(1) Joseph de Maistre. — *Journal intime.*

(2) Xavier.

de ce malheureux enfant à l'aller voir à la Bauche où le curé l'élève des affaires domestiques ; le plaisir d'être avec une sœur chérie et de la recevoir, engagent Mme Perrin, la Sénatrice, à l'y accompagner. Elles partent dans les commencements du mois, avec M. de Guilen, colonel des dragons de Piémont, intime ami de Mme Perrin. La voiture les conduit jusqu'au *Cheval blanc* (1), et de là elles montent à cheval et essuient déjà la pluie pendant tout le reste de la route.

« Soit que l'air contagieux qu'elles avaient respiré dans ce pays, où règne depuis plus d'une année une fièvre épidémique qui a attaqué un grand nombre de sujets dont elle a moissonné quelques-uns, eût trouvé plus de prise chez elles que dans les autres ; soit que le froid et le chaud, auxquels elles s'étaient exposées imprudemment, eussent décidé la maladie ; soit qu'elles en portassent dès longtemps le germe et que l'exercice ou la fatigue l'aient développé, deux ou trois jours après leur arrivée elles sont tombées malades. La fièvre doit s'être manifestée dans Mme Maistre le 10 ou le 11 et dans Mme Perrin le 11 ou le 12 ; on s'est contenté de purger cette première ; l'on s'est trompé lourdement sur la maladie de la

(1) Étape entre Chambéry et les Échelles, où se trouvait une auberge, qui existe encore aujourd'hui.

dernière qu'on a traitée, pendant cinq ou six jours, de fièvre intermittente, pour laquelle on lui a donné le quina. C'était dans l'une et dans l'autre une fièvre putride et maligne !... »

Les deux sœurs sont donc revenues avec le germe d'une maladie qui paraît avoir déconcerté les médecins et qui, dès les débuts, se manifeste par les prodromes les plus alarmants :

« Celle de Mme Maistre s'est annoncée d'abord comme très dangereuse; au bout de trois ou quatre jours, elle était déjà couverte de pourpre ; des symptômes funestes, l'assoupissement, la prostration de forces, l'embarras de la poitrine la firent considérer comme perdue ; tel est l'état où elle passa la nuit du 19 au 20 que je la veillais. Enfin le 21, sur les trois heures après midi, elle trépassa dans toute sa connaissance et dans cet esprit de paix, de tranquillité, de patience, qu'elle avait conservé pendant toute sa maladie, après s'y être exercée tous les jours de sa sainte vie ; elle n'était âgée que de quarante-six ans et quelques mois !... »

Ce fut donc le 21 juillet 1774 que mourut Mme Maistre, et les indications du Chevalier concordent parfaitement avec la date authentique qui nous est fournie par les registres de la paroisse Saint-Léger. (1)

---

(1) « Le 22 juillet 1774 a été enterrée à Sainte-Marie, au tombeau de sa famille, dame Christine Demotz, épouse du seigneur

Le Chevalier commence par retracer cette physionomie douce et sereine ; il reviendra bientôt à son sujet, pour établir un parallèle entre les deux sœurs défuntes. Et comment résister au plaisir de citer, en entier, ce délicat hommage rendu à la mémoire de Mme Maistre avec une sûreté de main, une finesse de touche qui trahissent, tout ensemble, un esprit distingué, un cœur d'une sensibilité exquise?

« Cette respectable femme, la plus vertueuse peut être de toute une ville, pieuse, dévote même sans *cagoterie*, sévère et sérieuse sans pruderie, retirée et sédentaire sans affectation et sans manquer à la bienséance, charitable et très charitable sans ostentation, pleine de bon sens, de cette facilité à saisir le vrai, le juste, l'honnête, qui caractérise les femmes parfaites, s'était mérité l'estime la plus générale, la plus sûre, l'amitié de tous ceux qui la fréquentèrent et cette sorte de vénération qui n'est faite que pour la vertu modeste. Chacun aurait regretté une telle femme pour soi-même ; mais la désolation de son intéressante et trop nombreuse famille semblait fixer les larmes et forcer les

---

Maistre second président au Sénat de Savoie, morte hier munie des sacrements de l'Église, âgée environ de 47 ans.

Ainsi est.

ALEX, chanoine. »

(Archives du baron Charles de Buttet.)

âmes sensibles à les mêler avec celles de ces pauvres enfants qui perdent une si bonne, si tendre, si vigilante mère... »

Le chevalier Roze fait ensuite le tableau éloquent, navrant dans sa familiarité naïve, de la scène de désespoir qui eut lieu à la mort de la Présidente :

« Je ne verrai peut-être jamais un spectacle si triste, si touchant, que celui qui suivit ses derniers soupirs. Ce digne vieillard que ses travaux ont vieilli plus encore que ses soixante-neuf ans..., Monsieur Maistre était couché en désordre sur un canapé ; il s'agitait de temps à autre et cherchait à pousser de longs sanglots qui le suffoquaient presque. Cinq de ses dix enfants jetaient des cris perçants autour de lui. De temps à autre les aînés, et entr'autres *Joson*, si digne de l'amitié particulière que sa mère avait pour lui, — la *Marie*, cette fille si sensée, si courageuse, se jetaient sur le corps de leur père; ils lui promettaient encore plus d'amitié et de soins, ils le conjuraient d'apaiser sa douleur, de ménager sa santé si chancelante et si faible, de leur conserver ses jours qui leur devenaient plus que jamais nécessaires. L'un et l'autre de ces chers enfants, assez judicieux pour sentir quelle perte ils ont faite, ne s'en consoleront jamais : ils ont gardé plusieurs jours cet air hébété que laissent les grands malheurs.

« Mais rien ne m'a frappé autant que les imprécations sublimes que la *Jeannette* faisait contre le Ciel... Jamais conversation ne fut plus forte, plus énergique que celle qu'il y eut entre elle et son frère sur la Providence, dont il voulait justifier la sagesse qu'elle attaquait. La douleur de cette charmante enfant, âgée de moins de douze ans, fut d'abord la plus vive ; elle redemandait sa mère à grands cris ; elle voulait s'aller jeter sur son corps glacé et se flattait de lui rendre la vie. Tous ses sentiments étaient marqués au coin des âmes fortes, délicates et sensibles...

« Elle fut ensuite la première à essuyer ses larmes, à consoler les autres... Sa vivacité l'entraînait peu à peu en l'étourdissant elle-même, et, quand elle y était parvenue, on la voyait revenir rapidement à l'attendrissement, se dérober pour lui cacher ses larmes et revenir encore l'œil sec. Cette aimable vivacité, cette délicatesse de sentiments décèlent une grande âme. Puisse-t-elle n'avoir que de bons principes et se rappeler sans cesse les exemples de sa mère ! Quelle épouse, quelle mère de famille elle ferait un jour ! »

Il est facile d'animer les visages de ce tableau si fortement rendu. Là, dans la grande chambre, où Joseph naquit, où il apprit à prier et à lire, sur le lit à baldaquin qui a vu naître quinze enfants, — les mains jointes, un crucifix sur la

poitrine, repose sa sainte mère... L'âme est au ciel, envolée sur l'aile des anges; mais le corps est là, cette froide dépouille, ce qui fut *elle,* elle qui hier souriait, bénissait, parlait, priait, qui maintenant n'est plus qu'un cadavre inerte, rigide, ne répondant pas, ne s'animant plus, ne pouvant se réchauffer aux baisers convulsifs, fous des pauvres enfants : ce qui reste d'elle les quittera demain pour aller dormir du dernier sommeil dans la crypte de Sainte-Marie-Égyptienne...

Et, dans le salon, quel est ce vieillard, abîmé de douleur, suffoqué par les sanglots? C'est « l'homme fort, » le magistrat austère, dur à lui-même, qui n'a jamais eu un instant de défaillance : il pleure maintenant comme un enfant, comme un athlète vaincu par le malheur... *Marie,* c'est Marie-Christine, la future Madame de Vignet : inconsolable, elle fait trève à ses larmes pour essuyer celles de son père. — *Jeannette,* « la désespérée aux imprécations sublimes, » est appelée à devenir Madame de Buttet.

Et *Joson,* ce jeune homme de vingt ans, qui tient, avec cette enfant, âgée de douze ans à peine, si précoce d'intelligence et de cœur, une conversation de haute envolée sur la Providence, ce chrétien qui, près du corps glacé de sa mère, a la force de s'incliner devant la volonté divine et de montrer le ciel à sa petite sœur,

— c'est Joseph, le futur écrivain des *Soirées de Saint-Pétersbourg*... A ses côtés, ne pouvant retenir leurs larmes, les deux amis, Roze et Salteur, assistent à cette scène navrante...

III

Mais, pendant ce temps, un autre malheur est proche. La sénatrice Perrin, la sœur de Madame Maistre, sa compagne dans le fatal voyage de la Bauche, va la suivre à quelques jours de là. Elle meurt, à son tour, le 27 juillet :

« La maladie de Madame Perrin n'a fait qu'empirer depuis cette époque qu'on s'est, peut-être bien mal à propos, flatté de lui avoir totalement cachée, vu sa grande pénétration.

« Elle a conservé sa connaissance jusqu'à la fin et depuis plusieurs jours elle ne demandait plus de nouvelles de sa sœur ; enfin, martyrisée par les vésicatoires et les ventouses qu'elle avait reçus par les ordres des médecins auxquels elle avait déclaré livrer bien volontiers, mais inutilement, son corps, elle expira le 27, à huit heures du soir, après douze jours d'une maladie douloureuse ; elle n'était âgée que de trente-neuf ans et deux ou trois mois... »

Le Chevalier n'est pas doué d'une tendresse exagérée pour les médecins de l'époque. On

sent percer sous ces lignes, et dans celles plus significatives encore qui les précèdent, une pointe de scepticisme et comme l'idée fixe que la Faculté s'était méprise sur le cas de la Sénatrice. Mais, à de vaines récriminations nous préférerons entendre l'ami survivant nous révéler le mérite de ces deux sœurs touchées, presque en même temps, par l'aile de la mort.

Citons, d'abord, ce portrait de la Sénatrice, de la charmeuse qui avait eu l'art de séduire tout le monde sans effort, par la seule attraction de sa nature exquise :

« Jamais femme n'a su mieux gagner l'esprit de la famille dans laquelle elle est entrée ; sachant caresser, flatter à propos, saisissant toujours l'occasion favorable, elle avait eu l'adresse, l'ascendant de se rendre tout à la fois attachés et dociles mari, beaux-frères, enfants, parents, amis...

« Cependant un air d'aisance et de liberté animait ses procédés ; inaccessible à la crainte de la censure qu'elle frondait sans ménagements, elle-même censurait beaucoup ; mais sa critique fut presque toujours juste, toujours ouverte, toujours directe. Elle n'employa jamais ces voies sourdes et clandestines de la maligne calomnie. Elle ne médisait point pour médire, mais elle reprochait hautement, hardiment et quelquefois de ce ton de froideur qui ne convient qu'à la supériorité ; aussi était-elle

plus redoutée que haïe de ses égaux. Pour le peuple, il l'aimait, incessamment il le lui témoignait ; non seulement parce qu'elle lui rendait de grands services, mais parce qu'elle savait se montrer populaire et affable et qu'elle l'était ; parce qu'elle était douée de cet esprit vif et bouillant qui peut plus aisément monter ou descendre que se tenir à sa place et dans son état.

« Elle ménageait bien plus les grands que ceux de son rang ; entraînée par son propre penchant ou peut-être par l'orgueil de sa famille, on l'a vue rechercher constamment les déférences, les honneurs, les prérogatives, courtiser assidûment et fréquenter la noblesse qui l'eût bien mieux accueillie si elle eût été moins présomptueuse, moins jalouse qu'elle l'est chez nous, car M[me] Perrin semblait faite pour y briller. Son port était grand et soutenu ; sa conversation gaie, spirituelle, badine, ses manières facétieuses et polies, — tout son maintien réservé. »

Jusqu'ici, comme on le voit, il y a quelques ombres au tableau, ombres au demeurant bien légères. La Sénatrice a la langue hardie ; elle est frondeuse, dédaigneuse du qu'en dira-t-on ; elle a une tendance à se rehausser, à se glisser jusque dans les salons de l'aristocratie...

En cette occasion, l'écrivain porte à cette dernière *un coup droit* qui ne sera pas le der-

nier. Tel est l'esprit de l'époque. Noblesse terrienne et noblesse de robe, gentilshommes et bourgeois s'envient, se jalousent, se regardent de travers. Grâce aux petites susceptibilités féminines, qui jettent parfois de l'huile sur le feu, il se produit un état de tension continuel qui provoque des crises ou des froissements périodiques...

Mais cette diversion nous éloigne de la pauvre Sénatrice. Son portraitiste a débuté par les ombres ; voici maintenant les rayons et les couleurs qui animent la figure :

« Jusqu'ici, je n'ai relevé que ses défauts ou plutôt ses faiblesses, mal à propos souillées par l'envie du nom de défauts. Avec une conscience aussi timorée, avec cette fermeté d'âme qui faisait l'attribut essentiel de son caractère, elle ne se serait pas souffert de vrais défauts. Bien plus sévère pour elle-même que pour les autres, elle n'a jamais ménagé sa propre délicatesse ; au contraire, pour satisfaire sa piété courageuse et ardente, il lui fallait de ces objets qui alarment, qui dégoûtent les hommes ordinaires. Toujours la première au chevet des malades, elle ne se contentait point de ces largesses humiliantes, de cette libéralité orgueilleuse, souvent barbare, que la misère arrache à une pitié trop délicate ; elle visitait, elle soignait, elle pansait elle-même les malades, les pauvres quelque retirés qu'ils fussent, quelque dégoû-

tantes que pussent être leurs plaies ; elle se prêtait aux plus basses fonctions avec autant d'aisance, autant de gaieté et bien plus d'empressement qu'aux amusements les plus vifs, les plus engageants... »

Le chevalier Roze donne, sur le dévouement, la charité de la comtesse Perrin, ces détails touchants de simplicité :

« La ville et les campagnes, celles surtout où elle passait l'automne, les grands et les petits, tous les états se réunissent et se sont toujours réunis pour rendre le témoignage le plus éclatant à son zèle et à sa charité ; plusieurs des habitants de la Bauche reconnaissent lui devoir la vie ; elle a soigné presque seule, pendant plus de trois mois, un blessé dont les plaies affreuses éloignaient ses plus proches, et, à force de soins, elle avait sauvé ses jours.

« Sa charité était toujours mêlée de prudence : d'abord elle envoyait chercher les gens de l'art, leur expliquait l'état du malade, le faisait médicamenter en sa présence, se faisait instruire de la manière de le traiter ; elle payait ensuite le médecin ou chirurgien et en faisait les fonctions en son absence. C'est ainsi qu'elle se fit apprendre à manier la sonde pour aller tous les jours l'appliquer à une demi-lieue de sa maison de campagne à une pauvre femme attaquée d'une rétention d'urine. Et ce ne fut pas là un fait isolé. Pendant toute sa trop courte vie, la

Comtesse n'eut pas de plus douce satisfaction que de pratiquer discrètement la charité.

« Sa paroisse fourmille de pareils exemples et, malgré le secret qu'elle a toujours exigé d'eux, la reconnaissance l'emporte, ils les publient hautement : ils disent presque tous qu'ils perdent une amie qui les aidait de ses soins et de ses conseils, une bienfaitrice qui les comblait de biens, qui prévenait leurs besoins, une mère qui veillait sur eux, qui les corrigeait, les instruisait, avec cette tendresse, cette affection que tous n'ont pas pour leurs propres enfants ; aussi, les regrets des paysans, toujours plus flatteurs, ont-ils été extrêmes. Le service que la paroisse de la Bauche a fait célébrer pour elle et auquel le pasteur, son intime ami, s'est prêté avec zèle, a été plus d'une fois interrompu par les gémissements du peuple.

« Ce n'est pas seulement dans le bas état qu'elle répandait ses attentions et ses services ; pour peu qu'elle eût de liaison ou de connaissance avec quelqu'un, elle était des plus empressées à lui faire plaisir en toute occasion, à le servir malade. Quant à ceux auxquels elle s'attachait particulièrement, c'est-à-dire tous ceux qui s'attachaient à elle, ils la pleureront à jamais comme une mère. Soins et conseils, représentations, confiances, bienfaits de toute espèce, offres généreuses, elle employait tout,

tout à propos, et tout sous le secret, la seule récompense qu'elle exigeât... »

Le grand mérite de la Comtesse fut d'avoir été bienfaisante, naturellement, comme en se jouant, et sans faire sentir le prix de ses bienfaits :

« Son amitié, comme ses autres vertus, comme ses passions, si elle en eut, fut toujours active, ardente et désintéressée. Mais ce qui la caractérise particulièrement, c'est d'avoir su, — art difficile, vertu bien rare et bien pénible, — faire le bien comme il faut, d'avoir su le bien faire. Cette activité, cette ardeur, cette générosité dont j'ai parlé ; cet empressement à obliger, à servir les pauvres et les malades, qui la faisait, pour ainsi dire, se multiplier ; cette tendresse pour sa famille et son domestique qu'elle semblait ne point quitter ; sa charité, sa grande dévotion, toutes ses vertus, ses petits défauts même, elle savait cacher tout cela sous un air de gaieté, d'affabilité, d'enjouement qui ne l'abandonnait presque jamais et dans lequel elle tâchait de mettre ou de maintenir ceux qui l'approchaient. »

Ce portrait n'est-il pas achevé ? Comme il coule de source ! Le peintre est pénétré de son sujet ; son amitié évoque le modèle qui apparaît devant lui avec ses petits défauts, ses grandes qualités, ses vertus. Femme charmante, esprit enjoué, chrétienne accomplie, une sœur

de Saint-Vincent de Paul avant la lettre, sans la cornette et la robe grossière, la comtesse Perrin d'Avressieux restera l'une des physionomies les plus attrayantes de cette galerie de ſemmes qui, dans notre société savoyarde au dernier siècle, savaient laisser, pour les peindre, des amis, des écrivains sans prétention, mais connaissant et maniant sans effort, jusqu'en ses nuances les plus fines, la belle langue du dix-septième siècle...

Voici le parallèle que le Chevalier établit entre les deux sœurs :

« On lui a cependant reproché (à la Sénatrice) de n'être pas d'une humeur tout à fait aussi égale que sa sœur Maistre ; mais ses leçons, ses critiques ont souvent passé pour de la mauvaise humeur et je lui pardonnais plus volontiers ces altérations vraies ou supposées que le ton un peu hautain qu'elle prenait quelquefois avec ceux d'un rang, d'un âge ou d'un état inférieur... »

Chez la mère de Joseph de Maistre, la note dominante était l'amour maternel :

« Pour Mme Maistre, une certaine apathie pieuse modérait, réglait sans cesse ses sentiments ; tout entière à sa famille qu'elle chérissait au delà de toute expression, elle s'était principalement exercée aux vertus domestiques et privées ; elle suivit beaucoup plus le monde, qu'elle connaissait très bien, parce qu'elle avait

la *judicielle* extrêmement saine, extrêmement juste. Fort charitable, fort généreuse, elle ne mettait pas autant d'activité et d'éclat dans ses vertus que sa sœur, mais elle concentrait tout ce qu'elle avait de force pour les épurer.

« Peut-être n'a-t-elle pas fait moins de bien en général que sa sœur Perrin ; mais l'on pourrait presque assurer qu'elle a encore moins fait de mal, je veux dire qu'elle a montré encore moins de faiblesses ; certainement elle a moins donné prise à la malignité et à la censure.

« La balance est encore indécise entre les mains de plusieurs personnes ; elle ne penchera pas pour l'une ou pour l'autre qu'on ne se soit enfin décidé sur la justesse de cette sentence d'un ancien : *Ce ne sont pas les femmes qui ont brillé le plus qui sont le mieux louées, mais celles dont l'on parle le moins.* »

Et le Chevalier, pour achever le parallèle, décoche un trait digne de La Bruyère :

« Quoi qu'il en soit, l'une et l'autre furent généralement aimées, considérées, estimées et bien distinguées du commun des femmes, *et cela par les femmes elles-mêmes, preuve bien sûre de leur mérite*. On les regrettera tant qu'on se souviendra d'elles et tant qu'il restera quelque rejeton de ces malheureuses familles qui les ont perdues trop tôt, tant qu'ils continueront à intéresser le public par leurs bonnes qualités, tant qu'il restera encore de la probité,

de la compassion et des mœurs dans cette ville, on s'y rappellera sans cesse le souvenir de ces deux sœurs respectables ; on n'oubliera point l'époque funeste, les jours de malédiction qui les ont ravies, au milieu de leurs jours, à leurs enfants, aux pauvres, aux honnêtes gens... »

Voilà, certes, un éloge funèbre qui a son prix. Écrit par l'ami de Joseph, par celui-là même qui veilla Mme Maistre pendant sa nuit dernière, il éclaire complètement la physionomie de la mère du grand homme et nous donne, en même temps, la clef de la nature particulière au penseur et à l'écrivain.

Le privilège des mères est de donner à leur fils l'empreinte et comme le moule de leur personnalité. Mme Maistre avait reçu en partage un bon sens impeccable, ce que le chevalier Roze appelle « la *judicielle* extrêmement saine, extrêmement juste, » une âme « généreuse et élevée, » constamment préoccupée du soin de « s'épurer », de se spiritualiser... Joseph de Maistre ne fut-il pas, en vérité, le vivant portrait de sa mère et comment s'étonnerait-on de la tendresse qui unissait leurs deux âmes ?...

IV

Ces deux morts si imprévues, si rapprochées, enlevant en plein bonheur domestique

deux grandes dames, deux sœurs dignes vraiment l'une de l'autre, émurent profondément la population de Chambéry ; bonne par essence, elle savait déjà, avec une infaillible sûreté de coup d'œil, apprécier le vrai mérite, car les larmes qu'elle versa ne coulèrent jamais sur une tombe qui n'en fût pas digne...

Quand Joseph, se soutenant avec peine, ayant à ses côtés le vicomte Salteur et le chevalier Roze, accompagna la dépouille mortelle de sa mère, la ville entière le suivait. Les petits commerçants de la place de Lans et de la rue des Cabornes avaient fermé leurs boutiques en signe de deuil ; les pauvres formaient un long cortège derrière les magistrats, les nobles et les bourgeois. Le colonel de Guilen et ses officiers suivaient en uniforme et quand, après l'office funèbre, la bière fut descendue au caveau de famille, à Sainte-Marie-Égyptienne,..... les larmes de l'assistance payèrent un dernier tribut à la sainte femme qui avait divisé sa vie en trois parties égales, — entre Dieu, sa famille et « les cabanes des pauvres ».

Joseph nous le dira... Ah ! quelle nature aimante, ardente dans toutes ses affections ! Avant que le cercueil ne se refermât sur cette mère si tendrement aimée, il coupa les cheveux qui avaient été « le voile de son visage modeste, » et il les déposa pieusement dans un

reliquaire (1), sur lequel il fit graver l'inscription suivante :

D. O. M.
Perenni Memoriæ Matris Amantissimæ
Liberis Teneroque Conjugi Ereptæ
Sacrum
Obiit Die XII Aug. A. MDCCLXXIV æt. XLVI.
Privatæ Mulieris Exsequias
Publicus Mæror Illustravit
Proborum omnium Stillaverunt Lacrymæ
Tugurria Pauperum Gemitibus Personnere
Miserrimus Filius
J. MAISTRE
Dolore Fessus, Vitæ Pertæsus,
Capillos Olim Modesti Capitis
Velum non ornamentum
Hic Condidit
Acerbissimi Luctus Non Leve Solatium.
Vale Mater Optima Vale
Filium Expectes
Diu ne Expectabis (2).

---

(1) Archives du comte Charles de Maistre.

(2) « A la mémoire de la plus aimante des mères, — enlevée à ses enfants et à un tendre époux, — le 12 août 1774 (*a*), à

(*a*) Il a dû se produire ici quelque erreur de copie, puisque le decès de Madame Maistre eut lieu le 21 juillet.

Sur les ailes du temps,

a dit le poète,

la tristesse s'envole...

En Joseph de Maistre, le temps put accomplir à la longue sa tâche bienfaisante, sans laquelle sa vie n'aurait été qu'un long martyre... Le fils désespéré, qui désirait la mort, put se remettre à l'œuvre ; la douleur des premiers jours s'atténua au sein des luttes de l'esprit et dans le tourbillon des choses ; mais jamais il n'oublia sa mère et, plus tard, en Russie, il fera bien souvent, en pensée, le pieux pèlerinage accoutumé des jours de Savoie, alors que, le soir, au coup de l'*Angelus*, il venait, sur les dalles de Sainte-Marie-Egyptienne, prier Dieu et demander à sa mère si elle ne le voyait pas d'en haut....

Et bien souvent aussi, agenouillé devant le reliquaire, ou bien « assis dans un fauteuil

---

l'âge de quarante-six ans. — Les funérailles d'une femme de condition privée — ont été rehaussées par la douleur publique. — Les larmes de tous les gens de bien ont coulé. — Les *cabanes* des pauvres ont retenti de gémissements. — Son infortuné fils, — accablé de douleur et malheureux de vivre, — a déposé ici — les cheveux de sa mère qui furent autrefois — le voile et non la parure de son visage modeste, — essayant ainsi de consoler son deuil inconsolable. — Adieu, mère bien aimée ! adieu ! — Attends ton fils ; il ira bientôt te rejoindre. »

M. de Margerie. — *La comtesse Joseph de Maistre.*

antique, attendant paisiblement le moment du sommeil, » il pensera aux jours lointains où, dans son berceau, il écoutait, en extase, sa mère lui récitant quelque harmonieuse tirade de Racine...

« Frappé de la foudre, — écrira-t-il, (1) — je n'ai plus de droit à ce qu'on appelle vulgairement *bonheur*... J'évoque, innocent magicien, des ombres vénérables qui furent jadis pour moi des divinités terrestres et que j'invoque aujourd'hui comme des génies tutélaires ; souvent il me semble qu'elles me font signe... »

(1) Soirées de Saint-Pétersbourg.

CHAPITRE VI

TROIS AMIS

Gentilshommes et magistrats d'autrefois. — Un jeune parquet libéral avant 1789. — Un mot digne d'Achille de Harlay. — Esquisse de l'école flamande. — Maison du temps jadis. — Pastels d'ancêtres — Un président en robe de chambre. — Le comte Salteur. — Trio d'inséparables. — Pôle nord et équateur. — Le cabinet de Salteur et la « table quarrée ». — La solidarité de l'amitié. — L' « animateur des efforts » de Joseph de Maistre. — Le château de Beauregard aux vacances d'automne. — Dispersion des trois amis. — Trente ans après. — Deux se retrouvent. — Souvenirs d'enfance. — Lettres inédites du comte de Maistre. — Le chant du cygne.

I

Grand, svelte, d'une maigreur ascétique, le regard vif et non sans malice, le nez long et mince, la lèvre railleuse, tel est le chevalier Roze. Son visage respire la finesse, la bonté, l'esprit. Observateur sagace, il note au passage les travers de ses contemporains : sa parole libre, sa plume alerte les dénoncent sans scrupule ; jamais cependant il ne décoche de ces flèches empoisonnées qui blessent par derrière. Ses coups sont des coups droits, à fleur de peau, galamment portés et dont ceux-là même qui

les reçoivent ne sauraient garder de rancune à leur auteur.

Cœur généreux, le Chevalier fut du nombre de ces esprits supérieurs qui pressentirent l'avènement d'un monde nouveau : il salua, des premiers, l'évolution qui se préparait alors en Savoie et qui devait s'accomplir « sans à coups », sans bouleversements, par la seule initiative et le tact politique du Souverain. Épris des idées de justice, de liberté, d'humanité qui enflammaient la jeunesse, Roze est une « âme sensible ».

Comme Joseph de Maistre, Salteur, Aubriot de la Palme, Rolf de Marigny (1), il fait partie de cette phalange libérale, sincèrement et inébranlablement attachée à la religion de ses pères, aux principes d'ordre et d'autorité, mais aspirant à réconcilier les classes par une répartition plus équitable des avantages et des faveurs du pouvoir.

Indépendant, il le fut ; sujet loyal et fidèle, mais nullement courtisan. Si le gouvernement commet une faute, il ne lui épargnera pas le blâme. Quand l'erreur sera réparée, il ne lui refusera pas davantage l'éloge. Les pompes royales le laissent froid et il les contemple parfois d'un œil sceptique ; mais si le roi, le

(1) Magistrats savoyards qui furent les collègues de Joseph de Maistre au *bureau*.

front ceint de la couronne, a quelque bon mouvement, s'il tend la main au peuple, le Chevalier criera du fond du cœur : Vive le Roi !

Quand il montera sur le siège du magistrat, Roze sera l'homme investi d'un sacerdoce, rebelle à toute influence, n'écoutant qu'une voix, qu'une inspiration : celle de la conscience. Et si un président piémontais veut, dans un procès politique, peser sur sa décision, il lui répondra fièrement : « Si vous avez, Monsieur, la honte de le penser, vous devriez avoir la pudeur de ne pas le dire (1) ».

Gaspard Roze appartenait à une vieille famille de robe, originaire de Saint-Genix. La maison, vaste demeure, sans avoir la prétention d'être un hôtel, ni un château, dénote ce genre de vie cossue que nos pères aimaient à mener. La cuisine y est immense, la cheminée, haute et large. La cave, bien ordonnée, porte, étagés sur ses nombreux casiers, les vieux crus de Savoie : les Cruet, les Arbin, les Saint-Jean, les Prinsens.

La salle à manger est avenante : spacieuse, plus longue que large, avec une table à rallonges, des chaises aux attaches solides, des armoires où se superposent les services massifs et incassables, une cheminée à fronton ornementé dans laquelle peut flamber un tronc

(1) Ce propos m'a été rapporté par le baron du Bourget.

de chêne. Les dîners de la maison de Saint-Genix sont demeurés légendaires : trois services successifs, de douze plats chacun ! Vraies sessions que ces festins où les chapons, rivaux des poulardes de Bresse, les grosses truites du Guiers, les râles des délaissés du Rhône et les vacherins des Bauges occupent la place d'honneur, sans oublier le *risotto* (1) aux truffes blanches, les *agnelots* (2) et le *sambayon* traditionnel (3).

Le salon est tendu de damas rouge ; aux panneaux sont appendus les portraits des ancêtres, officiers de gardes du corps portant l'uniforme rouge, têtes de marquises poudrées à frimas, fines, souriantes, qui semblent tenir compagnie au maître de céans reconnaissable à son petit air pincé, à sa figure en lame de couteau émergeant du jabot de dentelle et de l'habit à collet remontant... Par ci, par là, de vieux meubles, de vieilles chaises, une console Louis XV surmontée d'une glace de Venise et de respectables fauteuils recouverts de tapisserie au petit point : Gargantua s'y fût assis à l'aise.

Un escalier en colimaçon grimpe aux étages supérieurs. Voici les grandes pièces impressionnantes : celle où coucha bien souvent Joseph

---

(1) Plat d'origine piémontaise.

(2) Autre plat d'importation italienne.

(3) Crême à base de vin et de rhum.

de Maistre, avec le lit aux rideaux ternis, les commodes aux profonds tiroirs, les tableaux religieux, les reliquaires, le Christ et les objets de piété indiquant que ceux qui habitèrent là s'endormirent dans la paix du Seigneur. Rien n'y a été changé ; on y respire comme une atmosphère de chambre mortuaire, un parfum d'encens funèbre, et, la nuit, quand le vent souffle et fait grincer la girouette du pigeonnier, on dirait les gémissements d'âmes en peine, et les ombres des ancêtres semblent prendre corps et se profiler sur les tentures à ramages... Plus haut, la bibliothèque(1) avec ses rayons bondés de livres de philosophie, d'histoire et de jurisprudence ; enfin, dans les combles, la chaise à porteurs qui, lorsqu'il est de retour en ville,

(1) Voici, au hasard et à titre de spécimen, quelques-uns des ouvrages composant la bibliothèque d'un magistrat du Sénat à la fin du XVIII[e] siècle :

Dictionnaire de l'Encyclopédie ; — Théâtre de Voltaire ; — la *Henriade ;* — le *Micromégas ;* — Œuvres de J.-J. Rousseau ; — les *Pensées* et le *Contrat social ;* — Œuvres de Thomas ; — le *Paradis perdu de Milton*, traduit par Racine ; — l'*Esprit des lois* et les *Lettres persanes ;* — les *Maximes* de la Rochefoucauld ; — Œuvres de Boileau ; — les *Lettres* de Fléchier ; — les classiques latins au grand complet, *Virgile, Horace, Cicéron, Juvénal, Perse* ; etc. — les *Discours* de d'Aguesseau ; — les *Caractères* de la Bruyère ; — les *Oraisons funèbres* de Bossuet ; — le *Code Fabrien* ; — tous les anciens jurisconsultes français ; — tous les classiques italiens ; — une collection d'ouvrages scientifiques.....

Archives de M. Jacques Bourgeois.

sert au Chevalier à faire le trajet de son hôtel au sénat.

Dans le monde, Roze est un gentilhomme accompli, tiré à quatre épingles, poudré, élégant, tournant avec grâce un madrigal aux dames, décochant aux hommes quelques traits de sa verve caustique, mais nullement méchante. Dans son intérieur, le Chevalier est correct par amour de lui-même ; et quand, le matin, procureurs et *actuaires* viennent conférer avec lui des affaires du jour, ils le trouveront toujours emmitouflé dans sa robe de chambre en soie puce, qui est légendaire au palais...

II

Le second ami de Joseph de Maistre s'appelle Jean-Baptiste Salteur. Le vicomte est le fils unique du premier Président et a grand air comme lui. Gentilhomme galant, élégant, bien tourné, causeur brillant, d'une distinction parfaite, le même au bureau, à l'audience et dans le monde, — il a pourtant dans son abord quelque chose de froid, de glacial, qui écarte la familiarité et arrête l'effusion des âmes trop sensibles. Maistre et Roze lui reprochent d'être au pôle nord quand ils sont en plein équateur, et il répond bravement : « S'il était possible de

réaliser tous les fantômes que mon imagination berce, vous verriez l'un et l'autre que la nature ne m'a pas donné un cœur froid. Mais il est sûr que pour être heureux, il ne faut pas être l'esclave de son cœur ni enchaîner sa liberté... (1) ».

Salteur est un esprit fin, délié, l'un des plus littéraires de la jeune magistrature; il a fait une étude spéciale de la législation française et, pendant les vacances, il entretient avec Roze une correspondance exempte de toute banalité et attestant une instruction approfondie, des goûts élevés et une science rare des choses de France :

« Sur la foi de quelques louangeurs français, vous exagérez — lui écrit-il un jour (2). — la révolution que le chancelier l'Hôpital a occasionnée dans la législation en France. Saint Louis avait déjà beaucoup abaissé le pouvoir des ecclésiastiques, et l'on s'est beaucoup plus occupé de ces objets sous son règne que sous l'administration de ce chancelier.

« Le régime féodal n'avait alors plus rien d'aussi effrayant que dans les siècles précédents ; et ce n'est que sous le cardinal Richelieu que la noblesse a été sans pouvoir, et que l'on

(1) Archives de Saint-Genix. — Lettre inédite du vicomte Salteur au chevalier Roze, 12 novembre 1779.

(2) Archives de Saint-Genix. — Lettre inédite de Salteur à Roze.

a fixé à cet ordre de l'État la place qui lui a été ensuite assignée dans toutes les monarchies arbitraires de l'Europe. La régie des finances a continué d'être sans principes sous le chancelier l'Hôpital, puisque ce n'est que dans les derniers temps que les principes présentés par Sully ont été développés. La diversité des coutumes est encore la honte de la législation française, et les plus belles et le plus grand nombre d'ordonnances générales qu'elle nous présente sont du siècle du chancelier d'Aguesseau. »

Salteur conclura, avec éclat, au palais, dans plusieurs affaires retentissantes. Son avis sera suivi dans la cause du marquis de Piolens, comte de Montbel, qui, pour honorer la mémoire de la marquise, née de Cluny et alliée aux Choiseul, avait ordonné d'entourer les murs des églises de sa juridiction d'une ceinture funèbre (1). Les habitants de Saint-Alban-de-Montbel contestaient son droit et le Sénat avait à juger la question de savoir si un seigneur peut faire partager à sa femme tous les honneurs dont il jouit lui-même comme possesseur d'un fief.

Salteur, après avoir établi que les écrivains feudistes limitaient le droit de litre à la personne du seigneur, invoque cependant la coutume, pour l'étendre à la femme. « Les femmes, dira-

(1) C'était ce qu'on appelait le *droit de litre*.

t-il, partagent avec leurs maris les droits d'aller les premières à l'offrande, d'occuper les premières places aux processions, d'être recommandées dans les prônes aux prières, d'être enterrées dans le chœur et d'y avoir un banc ; pourquoi dès lors leur refuser le droit d'avoir leurs noms et leurs armes peints sur les ceintures funèbres ?... (1) ». Et le Sénat lui donna raison (2).

Salteur, on le voit, n'était point un esprit vulgaire, et le meilleur éloge que l'on pourra faire de lui, Joseph de Maistre l'écrira un jour à l'*Homme d'autrefois* (3) : « J'ai eu deux amis dans ma vie (c'est un nombre prodigieux) : le bon Salteur et vous... ».

De Maistre trouve que Salteur n'est l'égal du châtelain de Beauregard « ni en élévation de tête, ni en chaleur d'entrailles (4) » ; il se plaindra plus tard qu'il ne lui écrit plus :... « Peut-on avoir joué, pensé, vécu, raisonné et travaillé ensemble pendant je ne sais combien d'années et s'oublier ensuite ?... (5) Il le trai-

(1) M. Claudius Blanchard. — *Le droit de litre.*

(2) L'arrêt est du 12 juillet 1782.

(3) Le marquis Henry Costa.

(4) *Correspondance.* — Lettre au marquis Henry Costa, 2-14 avril 1816.

(5) Lettre à Nicolas de Maistre, 14 février 1805.

tera de « glaçon de la grande place » ; mais quand la mort le lui enlèvera en 1812, il pleurera l'ami des premiers jours, « l'excellent homme qu'il ne cessera de regretter » et auprès duquel il aimait si fort « venir radoter » (1).

Bien des affinités ont contribué à établir, entre de Maistre et Salteur cette intimité dont le chevalier Roze, lui-même, ne jouit jamais à un pareil degré.

Tous deux appartiennent à des familles de robe. Leurs pères étaient presque des contemporains : l'un premier président, l'autre second président au Sénat, avaient préparé ensemble, on le sait, l'élaboration des *Royales Constitutions* de 1770 et siégé chaque jour, aux côtés l'un de l'autre, dans le réfectoire du couvent des Dominicains. Ils jouissent de la même faveur à la cour de Turin, sont animés du même esprit et comprennent de la même façon les devoirs de leurs charges.

---

(1) Nommé substitut de l'avocat général le 27 novembre 1773, sénateur le 15 avril 1785, le comte Salteur traversa, sans être trop inquiété, les temps orageux de la Révolution. Sous le Consulat, le Collège électoral du département du Mont-Blanc le nomma, dans sa première section, candidat au Sénat de l'Empire et l'empereur le décora de la Légion d'honneur. Il mourut le 27 octobre 1812.

Archives du château de la Serraz. — M. Claudius Blanchard, *Le droit de litre*.

Les fils sont, eux aussi, contemporains. Joseph de Maistre, bien qu'il dût entrer au *bureau* de l'avocat fiscal général dix mois avant Salteur, ne fut nommé substitut effectif que six années après lui. De même il ne le suivra au Sénat qu'en 1788, alors que Salteur y aura siégé depuis 1785 ; mais cette différence de fortune ne portera pas ombrage au grand esprit de Joseph. Donc Salteur et lui resteront intimement liés jusqu'à leur séparation, se retrouvant le matin au bureau, vivant ainsi de la même vie, doués des mêmes goûts, tous deux célibataires, faits pour s'entendre sinon pour planer ensemble aux mêmes altitudes : Salteur est bien de force à suivre l'aigle jusqu'à une certaine hauteur ; mais il aura dû plus d'une fois le quitter en route...

Son cabinet est une merveille. Vaste, bien éclairé, ses fenêtres donnent sur la place de Lans, le quartier élégant d'alors. De là, les deux amis, accoudés, regardent passer les officiers de dragons du régiment de Piémont en fringant équipage ou en galante compagnie ; de là aussi, ils considèrent les bourgeois se rendant, au retour d'une promenade au Verney, sur la terrasse du *café de Blanc* où les esprits avancés viennent commenter les nouvelles de France. Quand ils ont suffisamment pris l'air et échangé leurs impressions, les deux confrères, assis dans les larges fauteuils, entament

ces longues conversations dont les *Soirées de Saint-Pétersbourg* immortaliseront le souvenir.

Souvent aussi, dans le cénacle fermé aux esprits vulgaires, « aux bons Allobroges », le maître aura des envolées ; il apportera en manuscrit les fragments détachés dont surgiront plus tard, tout armées et prêtes à entrer en ligne, ses œuvres maîtresses...

Philosophie, théologie, littérature, beaux-arts, sciences physiques et naturelles, on aborde tout, on ne reste étranger à rien. Si un point demeure obscur, la bibliothèque est proche, la bibliothèque la plus belle, dit-on, de bien loin à la ronde. De Maistre y vient puiser souvent ; de l'hôtel de Salins il n'a qu'un saut à faire et là, sur la grande « *table quarrée* », bien vite il empile *Platon* sur *Aristote*, *Horace* sur *Virgile*, voire même *Montaigne* sur *Saint-Augustin* et *Catulle* sur *Jérémie* (1), dans ces éditions de choix que Salteur ménage avec amour, que de Maistre fouille irrévérencieusement, sans s'inquiéter de la reliure, au risque de torturer « l'excellent homme ».

Puis, voilà les amis partis à radoter, à discuter, à conquérir le monde, et quand le chevalier Roze, de retour d'une visite en ville, arrivera poudré, soigné, le bas de soie irréprochablement tendu sur le mollet, le jabot frais

(1) Correspondance — *passim*.

et pimpant, la réunion sera complète. Et des trois amis réunis Joseph pourra écrire à l'absent « qu'ils s'aiment solidairement, comme on dit au barreau »... (1).

III

Et pourtant, l'ami *vrai* de Joseph de Maistre, l'ami *entier*, *intime*, *l'autre lui-même*, dont l'esprit et le cœur devaient se fondre avec son esprit et son cœur, ne vivait point dans l'enceinte de la vieille capitale. Quoique contemporains, ils n'avaient pas été ensemble sur les bancs de la même école ni grandi côte à côte ; mais les amitiés ne sont-elles pas, elles aussi, écrites au ciel ?... Ils étaient faits pour se comprendre ; Joseph ne pouvait pas trouver un compagnon de route mieux approprié à sa taille pour gravir avec lui les sommets. Aussi, dès le jour de leur première rencontre, comme si un phénomène réciproque d'aimantation les attirait, se liaient-ils par une de ces amitiés que la mort même est impuissante à rompre. La sympathie, l'estime, les ressemblances et jusqu'aux contrastes avaient forgé les anneaux de la chaîne, douce et forte, qui les unissait...

(1) Lettre au comte Henry Costa.

Cet ami, un livre l'a révélé, livre exquis, de ceux qui ont peut-être fait couler le plus de larmes et ravivé les plus nobles sentiments à notre sceptique fin de siècle. L'ami fut Henry Costa de Beauregard. — Le livre est *Un Homme d'autrefois*. Il serait téméraire d'aborder une telle figure après le portrait que son arrière-petit-fils nous en a retracé. La personnalité du marquis Costa appartient cependant aux quarante premières années contemporaines de la vie de Joseph de Maistre : elle les remplit, elle les anime, elle y apparaît à chaque instant, et si Voltaire a pu dire que

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

Joseph de Maistre dut bénir plus d'une fois la Providence d'avoir placé sur son chemin celui qu'il appellera « le compagnon, le consolateur de sa jeunesse, l'*animateur* de ses efforts et l'objet constant de sa tendresse (1) ».

Le marquis Henry-Joseph Costa naquit, en 1752, au château du Villard. La demeure est « perdue au milieu des montagnes » ; mais le nom de son ancien hôte rayonne encore dans les fastes de l'histoire de Savoie. Il était de quelques mois à peine plus âgé que Joseph de Maistre. C'est au Villard qu'il avait passé sa pre-

(1) *Correspondance*. — Lettre du 2-14 avril 1816.

mière enfance et reçu les leçons d'un émule de l'abbé Isnard, le « bon abbé Baret » qui, alors que son élève atteint sa quatorzième année est « désormais hors d'état de lui rien apprendre (1) ».

En 1771, quand Joseph étudie à l'Université de Turin, Henry entre, en qualité d'officier, dans la légion des campements (2). En mai 1777, Costa épousera sa cousine, Geneviève de Murinais, en l'honneur de qui le Villard clôra, par « la fête des pauvres », des réjouissances de huit jours. Eugène, le héros de seize ans dont Joseph de Maistre prononcera l'oraison funèbre, sera leur premier né et, avant de pleurer sur sa tombe, de Maistre le surprendra bien souvent, enfant, se livrant à son jeu favori, qui consistait à souffler du feu dans une chambre sans lumière « pour faire revenir son nègre » : Eugène appelait ainsi son ombre.

Le marquis Henry s'installera, quelques années plus tard, sur les bords du lac de Genève, au château de Beauregard... « Le beau lac, si capricieux de couleurs, vient mourir sur la pelouse qui, de la maison, va se perdre dans ses eaux. L'horizon est peuplé de barques aux ailes blanches. Des chênes séculaires protègent

(1) *Un Homme d'autrefois.*

(2) Légion composée de deux régiments de la milice nationale.

les murailles *enlierrées* du château. Tout cela parle au cœur... » (1).

Le marquis Henry passera, dans cette résidence, au sein des joies pures du foyer, les années paisibles qui précèderont la révolution de 1789, dont, comme le comte de Virieu et tant d'autres, il saluera l'aurore « de ses nobles illusions », sans entrevoir le drame sanglant qui la déshonorera et que Joseph de Maistre, avec son regard d'aigle, ne tardera pas à prévoir, à annoncer, à maudire...

Ce sera à Beauregard que de Maistre viendra goûter de préférence « ses plaisirs d'automne », qu'il aimera *verber* avec le Marquis et la Marquise, en d'interminables causeries, sur la terrasse du vieux manoir ou au coin de la cheminée du grand salon. C'est là qu'il retrouvera vraiment le milieu qui lui manque, auquel il aspire, dont la privation le plonge dans un état de perpétuel malaise; à Beauregard, il se sentira chez lui, il respirera, il vivra, en vue de cette lointaine silhouette de Lausanne, l'une des futures étapes de sa grande vie, en face des merveilleux horizons dont l'image le hantera souvent jusque sur les bords de la Néva.

Après les longues lettres échangées pendant l'année, afin d'endormir la souffrance de la séparation, ce sera encore à Beauregard qu'il revien-

(1) *Un Homme d'autrefois.*

dra à tire d'aile aussitôt « débarqué de ses importantes et écrasantes fonctions » à l'époque de septembre, « le plus beau des trois plus beaux mois de l'année » (1). A Beauregard, il préparera ses discours, il jettera sur le papier les improvisations de son cerveau volcanique pour les soumettre au Marquis. Et cet ami, doué d'un esprit sûr et d'une rare élévation, d'un cœur large et généreux, d'une plume élégante, forte et d'une distinction souveraine (ce sont des qualités de race), cet ami le fera passer impitoyablement, avec la rude franchise d'un cœur qui ne sait pas mentir, au creuset de ses « animadversions. » Inspiré par un goût impeccable, il reprochera au grand homme sa tendance à l'emphase, au pédantisme et à la déclamation. La Marquise apportera, au sein de ce jury de l'amitié, la note d'un esprit fin, littéraire, exquis, la grâce charmeresse de ses *effarouchements* de sensitive et la puissance de divination de ses *apocalypses*... Française, elle jugera en française le grand esprit qui, tout en se défendant d'aimer la France, ne sait penser à un autre pays, ni écrire sur un autre sujet.

---

(1) « Une solide amitié unissait le comte de Maistre au marquis Henry. M. de Maistre venait presque tous les ans passer à Beauregard les loisirs que lui laissaient ses fonctions au Sénat de Savoie. »

Un Homme d'autrefois.

Et puis, quand 1789 surgira à l'horizon, les châtelains de Beauregard et leur hôte n'auront plus qu'une préoccupation, qu'un thème de causerie et de correspondance : la France et les événements qui s'y succèdent. A travers les épanchements de l'intimité, ils échangeront leurs vues, en éclairs rapides, en observations intenses et d'une rare profondeur, sur les hommes et les choses qui s'agitent là-bas.

Le marquis Henry portera sur Necker ce jugement que n'eût pas désavoué de Maistre dans sa maturité :

« Placé entre une popularité dont il était avide, et ses instincts honnêtes, médiateur timide entre la Cour et la Révolution, M. Necker ne sut jamais être grand et succomba. Philosophe de l'École neutre, il n'avait que le semblant des vices et des vertus qu'exigeait une époque héroïque, et il est peut-être la preuve que si les sophismes amènent parfois les situations extrêmes, les sophistes seront toujours impuissants à les trancher »...

Aussi, cent ans après, l'arrière petit-fils du marquis Henry pourra-t-il écrire, avec la plume qu'il reçut en héritage, au sujet de son arrière grand-père (1) :

« En voyant M. Necker se frapper la poi-

---

(1) *Un Homme d'autrefois.* — Le comte de Maistre.

trine et se reprocher d'avoir été l'auteur inconscient de la Révolution, le Marquis, à son tour, abjura son admiration première pour les hommes et pour les choses qui l'avaient un instant ébloui. Comment aurait-il pu se soustraire, d'ailleurs, à l'implacable logique des faits qui venaient tous les jours confirmer les craintes et justifier les théories trouvées naguère exagérées ou trop absolues chez son ami le comte de Maistre ?

« Celui-ci, supérieur au marquis Henry par la force et l'étendue de son génie, lui était inférieur peut-être par l'élan et la chaleur de l'âme; mais tous deux se complétaient ; unis dans une égale hauteur de patriotisme et de désintéressement, ils semblaient mettre en commun leur cœur et leur raison pour étudier le phénomène qui se passait sous leurs yeux... »

Quand ils ne pourront plus étudier le phénomène ensemble et que les événements les auront séparés, les deux amis suppléeront par de longs courriers aux interminables causeries d'autrefois, ils continueront à échanger « leurs spéculations », à annoter le *Moniteur*, et de l'île de Sardaigne, le Comte écrira au châtelain de Beauregard des épîtres telles que celle-ci, où il parcourt, comme en se jouant, toutes les gammes des hautes pensées qui assiégeaient son esprit et des sentiments multiples et variables,

tantôt joyeux, tantôt tristes, qui remplissaient son cœur (1) :

« ...Parlant de vie, je voudrais bien savoir un peu en détail comment vous vivez, vous, mon cher et digne ami. Souvent et très souvent mon imagination va vous chercher où vous êtes et vous fait mille questions. Je ne sais de vos nouvelles que par Mme Hubert (2). Jugez comme les gazettes sont fraîches ! Placé autrement que moi, qui sait si vous êtes mieux? qui sait si vous êtes chez vous ? qui sait ?... etc., il y a tant d'*et cætera* à cette époque qu'on ne peut être sûr de rien. Je pense cependant, à tout prendre, que vous devez bien regretter le bureau topographique (3). Je voudrais bien jaser avec vous à présent que vous avez bien regardé autour de vous et confronter des spéculations que m'inspire la lecture du *Moniteur*, avec vos propres observations. Je ne vous dis rien de notre situation politique ; vous en savez autant que moi. D'ailleurs, je n'ai jamais cru au proverbe *le papier souffre tout*.

« Pour ce qui me regarde personnellement,

(1) Archives de M. Jacques Bourgeois. — Lettre en partie inédite, du 22 septembre 1803, provenant des archives de la Motte.

(2) Une amie commune du comte de Maistre et du marquis Costa à Genève.

(3) Le marquis Costa y avait été détaché comme officier d'état-major.

je me tiens prêt à tout. A mon âge, je dois connaître mon étoile. Constamment elle a voulu me surprendre, il ne m'arrive rien de ce que je prévois, et ce que je ne prévois pas m'arrive. Ce qu'il y a de bon, c'est que mes ennemis m'ont toujours servi mieux que mes amis. Voyez, cher ami, ce que je serais devenu si une faction envieuse ne m'avait pas fait manquer toutes les bonnes places pendant que j'étais à Venise! ceci me rappelle notre fameuse devise *inimicis jurantibus*, mise sous un vaisseau qui cingle vers le port avec un groupe de petits vents furibonds bouffis...

« Certains décrets que vous aurez lus rendent mon existence équivoque dans ce pays. J'ai été le sujet de toutes les profondes discussions de droit public ; mais, tout bien examiné, ils me préfèrent à d'autres, *surtout à un sarde*. Je reste donc ferme. Le reste serait le sujet d'une longue conversation. Je serais fou de mon emploi, s'il n'exigeait pas résidence. »

Et après avoir ainsi parlé de sa situation personnelle, le Comte reviendra bien vite à ce qui touche ses chers amis de Beauregard :

« Je me rappelle que la dernière lettre que j'écrivis à Mme de Costa était une lettre folle qui arriva précisément au moment que vous déploriez la perte de mon pauvre cousin La Chavanne. Voilà les contretemps de l'absence. Hélas! nous sommes dans deux mondes diffé-

rents. Nous n'avons point de communications régulières. On est à la merci des vaisseaux dépêchés par le hasard. Ma femme a pris à cet égard les meilleures précautions : confiez-lui *vos caractères* ; ils arriveront sûrement. Je me recommande ardemment au souvenir de la vôtre dont je baise les deux mains (la droite cependant avec quelque petite rage, parce qu'elle est paresseuse). Je ne veux être oublié ni dans ses réflexions, ni dans ses conversations, ni dans ses *apocalypses* si elle en fait encore. J'embrasse bien tendrement vos excellents enfants. Que font-ils ? mais surtout que peuvent-ils faire ?... Je vous serre dans mes bras, cher et excellent ami, ne m'oubliez jamais, je vous en prie, quand même je suis mort ;... cette raison ne vaut pas le diable.

« Tout à vous de tout mon cœur,

« MAISTRE. »

De loin comme de près, et jusqu'à leurs derniers jours, les *apocalypses* sur la France seront le trait d'union de ces esprits et de ces cœurs d'élite, si bien faits pour se comprendre et pour s'aimer.

IV

Joseph de Maistre, Salteur et Roze formaient à Chambéry un trio d'inséparables, pensant

de même, partageant les mêmes goûts, n'ayant pas de secrets l'un pour l'autre et, détail touchant et caractéristique, s'intéressant à leur gloire réciproque. Absents, ils s'écrivaient comme on savait écrire en ce temps où l'*ordinaire* ne l'était pas. Pendant les vacances, ils se visitaient, et, à la ville, dans l'intimité d'une camaraderie ininterrompue, leur vie s'écoulait comme celle de matelots faisant partie du même équipage.

La grande secousse de 1792 les sépara; de Maistre et Salteur ne se revirent plus. De Maistre et Costa devaient se retrouver en Suisse et à Beauregard. dans les circonstances dramatiques qui ont inspiré l'une des plus belles pages d'*Un Homme d'autrefois*. De Maistre et Roze se rencontrèrent à la dérobée, après 1815; mais le temps ne rompit point l'affection qui les unissait... En 1816, le Chevalier était rentré dans la magistrature; en 1821, il occupait le siège de président au Sénat de Savoie et Joseph de Maistre venait d'être appelé à la régence de la grande chancellerie à Turin (1). Familier du Czar pendant quinze ans, le Comte traite alors de puissance à puissance avec les têtes couronnées, avec les souverains de l'intelligence, avec les princes de l'Église.

(1) Le grand chancelier était le garde des sceaux du royaume de Sardaigne.

Et ce qu'il y aura de grand, de particulièrement noble chez lui, — jusqu'à la fin, — c'est qu'en toute occasion, vis-à-vis de tous, il se montrera tel qu'il est, n'ayant pas deux styles ni deux langages, — le style des cours et celui de la vie usuelle, un langage pour le diplomate, un autre dans la familiarité, une courtisanerie rampante devant les rois, une morgue méprisante à l'égard des simples mortels...

Quel que soit le destinataire, grand ou petit, de Maistre lui écrit de la même manière : ses lettres à l'ami des premiers jours, à l'obscur magistrat de province, ne diffèrent pas sensiblement de celles qu'il adresse aux ministres, aux prélats, aux ambassadeurs...

Cette observation sort quelque peu de notre cadre et nous fait dépasser les limites que nous nous sommes assignées, — mais comment résister au plaisir de citer au passage cette épître (1) que le Comte, à l'occasion d'une nouvelle année, écrivait à l'évêque de Novare, le cardinal Morozza della Rocca, et qui met bien en lumière l'allure invariable de ce beau caractère ?...

« Monseigneur,

« Je ne veux point laisser partir mon fils sans le charger de quelques mots pour Votre

(1) Archives de M. Hector Laracine. — *Lettre inédite.*

Éminence que je prie instamment de vouloir bien agréer mes plus affectueux hommages et les vœux sincères que je forme pour l'accomplissement de tous ses désirs qui sont les nôtres.

« Nous marchons dans la même voie, nous travaillons à la même cause : *alius quidem sic, alius autem sic ;* heureux si en passant sur cette terre où l'on demeure si peu, nous pouvons opérer la moindre chose qui demeure. C'est bien dommage que Votre Éminence soit fixée aussi loin de nous, mais si j'en suis fâché, je m'en étonne peu : à cette époque merveilleuse, les *Éminences* sont éloignées peut-être pour qu'elles ne donnent pas d'ombre. Honneur à la plaine, on n'aime que cela. Venez donc nous voir quelquefois, Monseigneur, puisque nos stations ordinaires sont fixées en différents lieux.

« Je ne vous dirai rien de quelques petites anecdotes relatives à la grande République, *une et indivisible*, dont nous ne cesserons de défendre les intérêts. A Londres, à Berlin, à Genève même, il s'est passé certaines choses intéressantes ; mais Votre Eminence ne les ignore pas ou bien le porteur de la présente aura l'honneur de lui en parler. Certaines choses désespèrent, d'autres rendent l'espérance. Pour moi, Monseigneur, je vois de tous côtés les apprêts d'une révolution dont tout ce que nous avons vu n'est qu'une préface.

« Sur cette grande idée, je prends congé de

Votre Éminence en la priant d'agréer les sentiments profonds d'attachement et de respect avec lesquels je suis,

« Monseigneur,

« de Votre Eminence,

« le très humble et très obéissant serviteur,

« Le C[te] de Maistre.

« Turin, 29 décembre 1819. »

La particularité qui frappe dans les lettres de Joseph de Maistre, c'est qu'elles ne sont jamais banales ; il n'en est pas où l'on ne trouve à glaner une réflexion doucement mélancolique, quelque saillie fine ou une pensée profonde... Ici ce sont des gerbes d'or.

Quelle tristesse résignée dans cette traduction du *vanitas vanitatum !*

« Heureux si en passant sur cette terre ou l'on demeure si peu, nous pouvons opérer la moindre chose qui demeure !... »

Et quelle fusée étincelante dans ce jeu de mots sur la dignité du Cardinal !

« A cette époque merveilleuse, les *Éminences* sont éloignées peut-être pour qu'elles ne donnent pas d'ombre... »

Le prophète reparaît dans la prédiction finale :

« Certaines choses désespèrent, d'autres

rendent l'espérance. Pour moi, je vois de tous côtés les apprêts d'une Révolution dont tout ce que nous avons vu n'est qu'une préface... »

Et maintenant, comment le grand chancelier écrira-t-il à l'ami des anciens jours, qui a suivi sa voie obscurément, alors que de Maistre a atteint au faîte des honneurs ? Se souviendra-t-il encore de l'amitié d'autrefois ?..... Écoutez (1).... Une nouvelle année vient de commencer... Le chevalier Roze a transmis ses vœux à son illustre ami. Celui-ci répond :

« Vos souhaits de bonne année sont parfaitement les bien venus ; je sais ce qu'ils valent depuis longtemps et ne les confondrai jamais avec les autres. Agréez les miens, mon cher Président, ils sont tels que vous ne pouvez à votre tour les confondre avec les expressions banales du moment. Jamais nous n'oublierons la balle, les boules, les quilles et toutes les délices de notre enfance. Nous en sommes malheureusement un peu loin ; mais c'est la loi commune qu'il faut subir de bonne grâce... »

De Maistre n'a rien oublié et, entre temps, il parle à son vieil ami d'un procès à lui per-

(1) Archives de M. Jacques Bourgeois. — *Lettre inédite.*

Cette lettre est l'une des dernières qu'écrivit le comte de Maistre. La *Correspondance* n'en a publié que deux qui lui soient postérieures : celle à la duchesse des Cars et celle au marquis Massimo d'Azeglio.

sonnel, dont il désirerait bien voir la fin, et nous retrouverons ici la verve de sa jeunesse :

« Depuis quelque temps, je me porte assez mal et maintenant même, je ne suis pas en état de vous écrire ; il faut cependant que je dicte un peu de la colère qui me transporte tout à fait au sujet d'un procès que je suis obligé de poursuivre (ou ma femme du moins) dans le tribunal où vous présidez d'une manière si distinguée.

« Il est impossible que je vous exprime, cher et digne ami, le chagrin profond qui m'obsède quand je vois le nom du chef de la justice traîné pendant quatre ans pour un procès d'eau fraîche où il ne s'agit que de savoir si l'on a le droit de noyer mon fermier. Le sieur Jacquemard veut hausser l'eau pour fertiliser ses prés, mais pour cela il inonde nos terres, et il empêche mon fermier d'avoir accès dans sa propre maison. Un des experts a dit *oui*, un autre *non*, et le troisième probablement aura dit *peut-être,* car nous n'avons point vu encore son rapport.

« C'est ici ou jamais, Monsieur le Président, que doit avoir lieu le *nobile officium* du juge pour empêcher les experts de divaguer et les enfermer dans un cercle étroit. Les trois expertises suffiront, je l'espère, pour fournir au Sénat, qui les comparera, les bases d'une décision équitable. Si malheureusement il est encore

dans le cas de *non liquet,* je me flatte, au moins, qu'il demandera aux experts ce qu'il veut savoir, et d'une manière si claire et si péremptoire, qu'ils ne pourront plus me réduire dans ce marais.

« Enfin, mon cher Président, *délivrez-moi du mal,* ôtez mon nom d'un procès. Mon rapporteur, M. d'Alexandry, se trouvant heureusement dans votre chambre, j'espère que rien ne me manquera pour l'expédition. Me voilà, comme vous voyez, au rang des solliciteurs ; c'est s'y prendre un peu tard, mais, aujourd'hui, on ne voit que des miracles... »

Et enfin on retrouvera, dans les lignes finales, l'homme de cœur heureux de faire servir son influence à l'avancement de ses compatriotes :

« Si l'on établit ici de nouveaux conseillers d'État, avec de plus grandes attributions d'argent et d'honneurs, je ne doute pas qu'on n'y admette des savoyards avec plaisir. C'est sur quoi je vous ai dit quelques mots dans une de mes précédentes lettres. Il n'y a pas plus de mystère que cela... »

Voici encore le fils, prêchant à sa sœur Jeanne la soumission aux décrets de Dieu, qui reparaît dans ces lignes :

« J'attends sur la fin de ma réclusion les ordres de la Providence. Je serais bien content, si j'avais eu le bonheur de vous écrire

tout ceci de ma main, mais il faut faire ce qu'on peut. Croyez que je ne manquerai aucune occasion de parler de votre personne et de vos services comme j'en pense... »

Cette missive est datée du 13 janvier 1821. Quelques semaines plus tard, le comte de Maistre devait rendre son âme à Dieu. Déjà il n'écrit plus, il ne peut plus écrire; il ne fait que signer ses lettres. Le 5 février, il s'en excusera auprès de la duchesse des Cars (1) :

« Pourquoi cette écriture étrangère ? C'est la question que vous *fairez* en ouvrant cette lettre ; il vaut donc mieux vous dire d'abord que depuis plus d'un mois je suis très malade. Une humeur bizarre, à laquelle on donne des noms différents, s'est jetée sur mes jambes et m'en a privé. Il n'y a ni plaie, ni douleur, ni enflure, il n'y a point de fièvre ; mais enfin il y a deux jambes de moins et c'est beaucoup pour un bipède... »

Mais s'il y a « deux jambes de moins », la tête et le cœur sont restés libres. Le Comte s'intéresse encore à tout ce qui se passe dans son intérieur, et son intérieur, à lui, c'est le monde. Il fait des projets d'avenir ; il s'occupe de grandes choses et d'infiniment petites ; à la Duchesse il dira :

« Ce qu'il y a de sûr, c'est que votre salon est toujours présent à ma mémoire et qu'il

(1) *Correspondance.*

n'arrive jamais rien d'un peu *énorme* dans le monde sans que je m'écrie : « Ah ! si j'étais là ! je l'entendrais, et peut-être aussi qu'elle me ferait l'honneur de me laisser *un peu dire*... »

Et au Président, au vieil ami des premiers jours, il écrira :

« Jamais nous n'oublierons la balle, les boules, les quilles et toutes les délices de notre enfance. Nous en sommes malheureusement un peu loin. Mais c'est la loi commune qu'il faut subir de bonne grâce... »

La mort, — ce terrible exécuteur de la loi commune — était là qui le guettait, grimaçante, derrière le grand fauteuil ; mais, chrétien, il ne la craignait point et, de bonne grâce, il la vit apparaître, lorsque, le 26 février 1821 (1), elle vint toucher l'aigle de son aile, pour le laisser remonter vers les cieux...

(1) « De Maistre S. E. Sig Conte Giuseppe-Maria Cav. Gran Croce dei S. S. Maurizio e Lazzaro, Ministro di stato Reggente la Gran Cancelleria d'anni, 68 figlio del Ill[ima] Conte Francesco Zaverio e contessa Christina de Motz giugali de Maistre, Morto in casa Priorca munito dei SS. Sacramenti li ventisei febbrajo mille ottocento ventuno, superstite la di lui moglie l'Ill[imo] Sig. Contessa Francesca Margarita di Morand ed alli ventotto fu trasferito il di lui cadavere nel luogo di Altezzano ed ivi sepolto nella chiesa Parocchiale. »

La dépouille mortelle du comte de Maistre repose actuellement dans l'Église des Martyrs, à Turin.

Extrait des Registres des décès de la paroisse de St-Charles à Turin. — Archives du baron Charles de Buttet. — *Pièce inedite.*

CHAPITRE VII

L'« ENORME POIDS DU RIEN »

La Savoie n'est pas ce que l'on pense. — Une page bien français . — Opinion de Jean-Jacques Rousseau. — Sympathies et antipathies de Joseph de Maistre. — Sus aux piémontais! — Les *enfant*... du roi de Sardaigne. — Prochaine hyménée. — Un discours royal. — Bal de la bourgeoisie. — Les contrastes de la vie. — Entrée de Marthe de Maistre à Sainte-Ursule. — L'avancement dans l'infanterie jugé par un magistrat inamovible. — Que fut l'affaire Leborgne? — Le général de Boigne et ses jeunes années. — Un avocat friand de la lame. — Un sergent aux Gardes françaises qui a du sang dans les veines. — Gens de robe et gens d'épée. — La grande querelle de la barre avec le Sénat. — Le Sénat ne veut pas de l'épée. — Menace de grève. — Où les huissiers sont en passe d'avoir le droit de porter l'épée. — Revanche et triomphe des avocats.

I

« Chaque homme, a dit Joseph de Maistre (1), reçoit de la nature les traits de sa physionomie morale et une certaine sphère d'activité dans laquelle il s'exerce pour remplir un but secondaire quelconque, vers lequel il s'avance sans le connaître. »

---

(1) *Considérations sur la France.*

Mgr d'Hulst développait cette pensée quand il écrivait récemment à propos de Renan (1) :

« En dehors des paysans qui, autrefois du moins, vivaient rivés au sol, il n'est guère de famille qui n'ait fait, par le jeu des alliances, des emprunts répétés à des contrées diverses, à des conditions inégales. Si des tendances disparates sont, dans l'individu, le résultat de ces mélanges du sang, elles ne créent pas pour cela un être contradictoire ; elles se fondent dans un tempérament physique et moral qui sert de matière aux exercices de la liberté. »

Le tempérament physique et moral de Joseph de Maistre fut le produit de l'union de deux races, vivifié et poussé à son maximum d'intensité par cette étincelle, par ce *mens divinior* dont la Providence est d'ordinaire avare et dont elle se montra si prodigue envers lui. La Provence et la Savoie confondent, dans sa personnalité, l'intelligence prompte et la méditation patiente, l'imagination brillante et le sens calme et droit, la bonté et l'ironie, l'énergie et la douceur, la foi ardente et la raillerie obstinée...

Il est résulté de ce mélange un génie puissamment original, ayant un style personnel et presque une langue propre qui invente des mots quand le dictionnaire ne lui en fournit pas et fait accepter, sous toutes les latitudes,

(1) *Correspondance.* — 25 octobre 1892.

ses audaces et ses archaïsmes. Et quand de Maistre avançait, — sans le pressentir, — vers le but secret qui lui était assigné, en cheminant par les rues étroites de sa ville natale, en tournant sur lui-même au jour le jour, comme un écureuil dans sa cage, il s'arrêtait souvent affaissé, « aplati », manquant d'air et d'espace. Mais serait-il devenu ce qu'il a été, sans cette longue incubation, sans ce puissant travail de concentration et de *repliement* sur lui-même ? Et la sphère d'activité même, dans laquelle il fit un stage de près d'un demi-siècle, n'était-elle pas singulièrement favorable au développement de ses facultés, à l'éclosion complète de son être moral ?

Beaucoup de gens ont eu longtemps de la peine à croire que la Savoie fût, avant l'annexion de 1860, un pays comme les autres ; il leur semblait, vraiment, que ce coin de terre, une sorte de Congo parqué au pied des Alpes, était tombé de la lune. Quelques-uns demandaient naïvement s'il y poussait du blé, s'il y existait autre chose que des rochers nus, et s'il ne fallait pas, en y arrivant, amener avec soi sa provision de charbon, de denrées coloniales et même de pommes de terre... Si l'on jugeait ainsi la Savoie il y a trente ans à peine, que ne devait-on penser de la Savoie, il y a cent ans ? Et qui croyait, déjà alors, qu'il y avait là un petit peuple policé, cultivé, parlant et écrivant

la langue, partageant les aspirations et les goûts de ses voisins de l'ouest? Qui se fût douté que Chambéry eût ses réunions scientifiques et littéraires, ses *parlotes* académiques, ses bibliothèques, ses salons où, avec plus de sérieux, peut-être, qu'au delà du Rhône, on s'occupait des choses de France, pour se mêler au mouvement intellectuel que ce grand pays a toujours guidé ?

Joseph de Maistre aurait-il pu écrire ses *Considérations sur la France*, s'il ne l'avait pas étudiée, contemplée, *considérée* longtemps, si son esprit observateur n'avait pas eu, pour s'assouplir, la gymnastique morale d'un commerce prolongé avec des intelligences, sans doute inférieures à la sienne, mais ne manquant ni de force, ni de vivacité? Pour tout dire, fût-il devenu l'écrivain des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, s'il avait passé quarante ans de sa vie dans quelque recoin perdu de la Finlande ?

Un de ses compatriotes (1) répond à cette question par une page qu'il convient de citer ici ; c'est bien une plume française qui l'a écrite :

« En étudiant Joseph de Maistre et son frère Xavier, on se sent pris, pour le Chambéry du siècle passé, d'un sentiment qui touche presque

(1) Le docteur Gaspard Dénarié. — *Œuvre posthume.*
Le docteur Dénarié fut l'un des promoteurs les plus actifs de l'annexion de la Savoie à la France, en 1860.

à l'admiration. Chambéry, en effet, vers le milieu du XVIII[e] siècle, devait posséder une société non seulement élégante et polie, mais douée d'un esprit littéraire très remarquable. Malgré la barrière politique qui la séparait de la France et la grande difficulté des communications, on devait parler, dans notre ville, une langue pure et éminemment française ; l'instruction devait être étendue et aborder les sujets philosophiques les plus ardus et les plus variés. — Xavier de Maistre, en sortant de sa ville natale, n'a pas besoin d'aller se perfectionner dans un autre milieu pour écrire l'immortel chef-d'œuvre du *Voyage autour de ma chambre;* son grand frère, Joseph de Maistre, après avoir vécu jusqu'à l'âge de quarante ans à Chambéry, plongé dans les arides travaux d'un magistrat occupé, arrive sur la terre d'exil pour y écrire l'œuvre qui devait étonner les penseurs européens : *Ses Considérations sur la France*. Enfin, ces dernières années, le monde qui s'occupe encore des choses de l'esprit a lu avec ravissement, dans un ouvrage devenu bien vite célèbre, des lettres exquises, écrites sans prétention littéraire, par un gentilhomme savoyard, ami des de Maistre, qui avait passé la première moitié de sa vie dans sa famille, au milieu de nos montagnes (1).

(1) On aura deviné sans peine qu'il s'agit du marquis Henry Costa.

« Véritablement, malgré les préjugés actuels qui veulent tout faire dater de 1789, la société de Chambéry au XVIIIe siècle devait posséder un fond bien remarquable de connaissances philosophiques, littéraires et scientifiques, de bon goût et d'intelligence. Nous avons, du reste, un témoin qui parle *de visu et auditu* de cette société qu'il avait fréquentée, non pas du temps de la jeunesse des de Maistre et des Costa, mais quelques années auparavant, de 1730 à 1740. Ce témoin, difficile à récuser, c'est Jean-Jacques Rousseau, devenu vieux, fatigué de célébrité, las des avances et des hommages de l'aristocratie parisienne, si brillante, si raffinée, si littéraire de ce temps-là, et se reportant avec bonheur aux dix années de jeunesse passées à Chambéry. Voilà ce qu'il dit de notre ville à cette époque :

— « C'est dommage que les Savoyards ne soient pas plus riches, ou, peut-être, serait-il dommage qu'ils le fûssent : car, tels qu'ils sont, c'est le meilleur et le plus aimable peuple que je connaisse. S'il est une petite ville au monde où l'on goûte les douceurs de la vie dans un commerce agréable et sûr, c'est Chambéry. La noblesse de la province, qui s'y rassemble, n'a que ce qu'il faut pour vivre ; elle n'en a pas assez pour parvenir, et ne pouvant se livrer à l'ambition, elle suit par nécessité le conseil de Cinéas : elle dévoue sa jeunesse à l'état mili-

taire, puis revient vieillir paisiblement chez elle. L'honneur et la raison président à ce partage.

« Les femmes y sont belles et pourraient se passer de l'être ; elles ont tout ce qui peut faire valoir la beauté et même y suppléer. Il est singulier que, appelé par mon état à voir beaucoup de jeunes filles, je ne me rappelle pas d'en avoir vu, à Chambéry, une seule qui ne fût pas charmante. » —

« Pendant son séjour à Chambéry, après avoir travaillé quelque temps au cadastre, Jean-Jacques donnait des leçons de musique aux dames et aux demoiselles de la ville. Mais, en même temps, il se livrait passionnément à l'étude ; il fréquentait la société sérieuse et instruite de Chambéry : ecclésiastiques, religieux de différents ordres, médecins, membres de la noblesse... Lié avec les Jésuites, qui lui faisaient visite aux Charmettes, il puisait largement dans leur magnifique bibliothèque et passait tout en revue avec une fougue désordonnée. Il faisait des expériences avec un père Jacobin, professeur de physique ; il avait de longues et instructives conférences avec l'honnête docteur Salomon, homme d'esprit, grand cartésien, qui lui ouvre l'horizon des hautes connaissances et lui donne la passion des études religieuses et scientifiques. Il devient l'ami du marquis de Conzié, seigneur des Charmettes, possesseur d'une riche bibliothèque, et sous prétexte de lui

donner des leçons de musique, passe le temps de ses leçons en lectures philosophiques, en longues causeries sur les choses et sur les hommes du jour, sur la correspondance de Voltaire et du roi de Prusse, qui faisait grand bruit; lectures et causeries, ajoute-il, qui, développant le germe de littérature qui se trouvait dans sa tête, lui inspirèrent le désir d'écrire avec élégance...

— « C'est depuis mon arrivée à Chambéry, continue Jean-Jacques, jusqu'à mon départ en 1741, que mon éducation, mêlée et sans suite, ayant pris de la consistance, m'a fait ce que je n'ai plus cessé d'être au milieu des orages qui m'attendaient. » —

« Hélas ! Jean-Jacques n'a guère profité de toutes les leçons des bons moines Jacobins et des pères Jésuites et la philosophie pratique de Madame de Warens a bien pu contrarier le salutaire effet des conversations avec les révérends pères ; mais il n'en ressort pas moins que l'éducation littéraire de Jean-Jacques Rousseau s'est faite dans le même milieu où devaient surgir plus tard les deux de Maistre et leur ami, le marquis Henry Costa. »

Il faut ajouter que, dans ce même milieu, se fit l'éducation *politique* de Joseph de Maistre. Là nous retrouverons aussi l'origine première de ses sympathies et de ses antipathies, — sympathie pour une liberté sage, pour un gouver-

nement honnête, équitable et fort; sympathie pour la France, dont, en Français inconscient, il suivait, avec une sorte de passion, la vie intérieure ; — antipathie contre tous les abus, tous les passe-droits, tout ce qui choquait « *sa judicielle* », — antipathie surtout contre l'élément piémontais qui, selon l'expression familière à nos pères, « tire à lui la couverture » et accapare toutes les faveurs au détriment des pauvres savoyards. Loin du soleil, séparés du siège du gouvernement par une gigantesque barrière que n'avait point encore supprimée, en perforant les Alpes, le génie d'un enfant de la Savoie (1), les sujets cisalpins du roi de Sardaigne geignaient en silence et n'en payaient pas moins allègrement le cinquième de leur revenu, sous forme d'impôt, en tout temps, sans compter leur sang qu'ils prodiguaient pendant la guerre, quand ils attaquaient l'ennemi en poussant leur légendaire cri de *Fo lû !* (2).

Certes, ce n'est pas que leur attachement au Roi en fut atteint ou seulement affaibli. Mais ce sont ses conseillers, le ministère, qu'ils rendront

(1) Germain Sommeiller, l'inventeur de la machine qui servit à perçer le tunnel du Mont-Cenis, est né à Saint-Jeoire le 15 février 1815, et y est décédé le 11 juillet 1871. Deux statues lui ont été élevées, l'une dans son bourg natal, l'autre à Annecy... Joseph et Xavier de Maistre n'ont point encore la leur.

(2) F... lui ! — Cri de guerre des savoyards.

responsables de l'ostracisme qui les frappe, et la seule revanche qu'ils prendront, les piémontais en paieront les frais, quand, sous le manteau de la cheminée, les savoyards laisseront leur bile s'épancher entre amis, — « nul peuple, comme l'a dit Joseph de Maistre, ne pouvant supporter la domination d'un autre peuple ».

II

A ce titre, le journal de son ami Roze est utile à consulter ; on y retrouvera, comme dans un écho, la pensée du maître, le résumé des longues conversations tenues après l'audience, où, le soir, les portes étant closes, soit dans le cabinet de Salteur, soit à l'hôtel de Salins. On gagne, à cette lecture, de revivre un instant la vie des ancêtres, de se pénétrer de leurs habitudes, de les voir s'agiter, de les entendre parler comme s'ils sortaient de la tombe, d'assister à ces petits incidents quotidiens qui, mieux que des inductions précipitées ou des reconstitutions imaginaires, nous permettront de définir exactement l'état d'esprit de la société savoyarde à la fin du XVIII[e] siècle...

A la mort de la présidente Maistre et de la sénatrice Perrin, le Chevalier a laissé chômer sa plume... Il la reprendra pour consigner cette

observation légèrement frondeuse sur les *remue-ménage* auxquels Sa Majesté Victor-Amédée III se livrait, dans le monde militaire, en septembre 1774, un an après cet avènement au trône dont le président Maistre avait salué l'aurore au nom du Souverain Sénat et du peuple de Savoie.

« Dans le courant des féries, le Roi a fait beaucoup de changements dans le militaire, auquel il paraît s'intéresser vivement : changement de noms, d'uniformes, augmentation de compagnies ou de bataillons dans quelques régiments, création de nouveaux grades dans la généralité, promotions d'officiers dans la cavalerie, etc., — d'autres pareils *enfant*... »

L'auteur a écrit : *enfant*... Voulait-il finir par ...*illages?* Sa plume s'est arrêtée à mi-chemin, au moment de perpétrer un crime de lèse-majesté.

L'année 1775 commence dans un bruit joyeux de fêtes, à l'annonce d'un hyménée :

« Le 12 février, le Roi a déclaré publiquement à la Cour le futur mariage du prince de Piémont, son fils, avec Madame Clotilde, fille aînée de France, fixé au mois de septembre prochain. A cette occasion, il y a eu gala à la Cour et illuminations pendant trois jours à Turin. »

Mais, en marge, le malin Chevalier, qui se fût sans doute installé au banc de l'opposition constitutionnelle, si le régime parlementaire

eût fonctionné alors, traite avec une hauteur comique la prose de Sa Majesté :

« J'ai vu le petit discours du Roi à ce sujet; comme il ne présentait rien de bien élégant, ni de délicat, je n'ai pas daigné en insérer ici une copie. »

La copie, nous la trouvons pourtant annexée au carnet du chroniqueur. Avait-il eu le regret de son premier mouvement ? — Peut-être, en la lisant, estimera-t-on que le langage du Roi ne méritait pas le reproche de manquer d'élégance, de délicatesse.

Voici le texte de ce discours royal (1) :

« Le Prince de Piémont, notre cher et bien-aimé fils, nous ayant rempli de la consolation la plus parfaite par l'heureux succès de son éducation, il ne nous restait plus que d'assurer son bonheur et celui de nos peuples, par un mariage dont Dieu fera sortir, ainsi que nous l'en prions, de nouveaux soutiens à notre trône.

« La Maison de France, que tous les siècles et plus particulièrement encore ces derniers temps ont vue resserrer avec la nôtre les liens les plus étroits et les plus doux, en nous montrant une princesse accomplie en la personne de sa fille aînée, a fixé les vœux du Prince et déterminé l'objet de notre estime et de notre

(1) Archives de Saint-Genix. — *Pièce inédite.*

tendresse ; c'est d'après le consentement du Roi très chrétien, notre cher frère, que nous annonçons dans la plus grande joie de notre cœur cette époque fortunée aux puissances alliées et amies, aux Princes de notre sang, aux Grands et aux Ordres de notre royaume et à tous nos sujets. »

Le Roi, après avoir parlé ainsi, fait part à la Cour de son intention de visiter ses amés et féaux sujets de Savoie. — Le Chevalier continue donc :

« A cette déclaration publique, le Roi a joint la déclaration particulière que, dans le commencement de l'été prochain, lui et toute sa famille (excepté les petits princes), et conséquemment la Cour et les ministres venaient en Savoie et, pour ne pas être trop à charge à notre ville, déjà assez embarrassée de fournir des logements à toute sa suite, ou peut-être par quelque autre motif encore ignoré, il a déclaré vouloir être logé au Château et a donné des ordres pour le réparer incessamment. »

La nouvelle arrive à Chambéry et met immédiatement en branle toute la société de la ville ; mais les rivalités de caste percent même au sein des ébats chorégraphiques. Écoutons le Chevalier nous faire ce joli récit d'un bal, auquel les dames de la noblesse refusèrent d'assister (1) :

(1) Archives de Saint-Genix. — *Journal du chevalier Roze.*

« Notre bourgeoisie a voulu témoigner aussi son empressement et sa satisfaction, tant du mariage que de la venue du Roi en Savoie ; elle s'est cotisée, et, faisant contribuer la plus grande partie de ses membres, a recueilli une somme de près de deux mille livres dont elle s'est servie pour donner, le mardi 21 février, sur les neuf heures du soir, un superbe ambigu à plus de cent cinquante couverts dans la salle de l'Hôtel de Ville et ensuite un bal brillant qui a duré jusqu'à sept heures du lendemain matin.

« L'Intendant et le corps des officiers des dragons de Piémont, qui sont ici de garnison, y ont assisté. Il y a eu plusieurs gentilshommes, mais point de leurs dames ; elles avaient témoigné ou plutôt déclaré vouloir y être invitées chacune en particulier et par des députations du corps et ne se point contenter de l'invitation générale qu'on avait faite chez M. le Commandant ; mais, soit parce qu'on ne faisait point d'invitation particulière dans la bourgeoisie, soit par un esprit d'ancienne rivalité et par un ressentiment de ce qu'on disait avoir été pratiqué autrefois par la noblesse en pareil cas, on ne lui a point voulu donner ce témoignage trop flatteur de supériorité et l'on s'est passé même aisément de leur présence. Il n'a pas régné moins de décence, ni moins de bon ordre dans la fête, qui était nombreuse (toutes les bourgeoises s'étant piquées d'y venir) et qui a été

annoncée au peuple par les coups réitérés des boîtes et par deux fontaines de vin qu'on lui a fait couler sur la place de Lans.

« Bourgeois ou non, les fils de magistrats ont été invités à y concourir et n'ont pas cru pouvoir refuser ; en conséquence, j'ai donné mon louis et y ai mené mes sœurs qui, de leur vie, n'étaient encore allées au bal... »

III

Mais, tandis que le carnaval sert de prétexte à ces fêtes, l'hôtel de Salins est plongé, lui, dans la tristesse profonde que laisse le départ d'une épouse, d'une mère adorée. — Vide insondable, affreux ! Les jours succèdent aux jours ; hélas ! elle ne reviendra jamais...

Le Président surmonte sa douleur pour vaquer à ses devoirs de juge. Joseph, avec l'ardeur d'un néophyte, se plonge, pour s'étourdir, dans l'étude du droit ; mais, au logis, durant de longues heures, ses sœurs restent seules, cherchant instinctivement au grand salon, le long des couloirs, derrière le paravent de la vaste chambre à coucher où, le soir venu, la famille disait la prière en commun, celle qui s'est envolée là-haut et qui ne leur répondra plus...

Marthe, entre toutes, demeurait inconsolable. Un soir, elle en fit la confidence à son père : Dieu l'appelait à la vie religieuse. « Le malheur de perdre sa bonne mère, dit le Chevalier (1), avait fixé son choix ». Le président Maistre était trop grand chrétien pour mettre obstacle à cette vocation, qui semblait être comme une grâce envoyée du ciel par sa sainte femme. Lui et Joseph s'inclinèrent, le cœur brisé ; car ils sont durs, même pour les hommes bien trempés, ces sacrifices d'affections familiales, ces coups de hache qui, en pleine vie, séparent le père de l'enfant, le frère de la sœur, et mettent la grille infranchissable d'un couvent entre ceux que la mort seule devrait séparer... L'homme gémit et pleure, — le chrétien s'incline et bénit Dieu.

Le 17 avril, Marthe, sous le nom de sœur Eulalie, prit l'habit au couvent de Sainte-Ursule. Elle n'avait que seize ans.

Le Chevalier a relaté tous ces faits ; mais voici qu'un événement d'un autre ordre lui permet d'amener une diversion à sa note doucement mélancolique. Au sujet d'une promotion dans l'armée, sa verve railleuse et son esprit mécontent se donnent libre carrière :

« Le 1er juin, il est sorti une promotion de 168 sous-lieutenants d'infanterie. Depuis une

(1) Archives de Saint-Genix. — *Journal du chevalier Roze.*

année, l'on attendait avec impatience et le Roi s'occupait de cette promotion, où se trouve comprise une partie des officiers d'infanterie de deux corps nouveaux, la légion royale des troupes légères et la légion des campements.

« Ce dernier ouvrage semble être le complément de l'esprit de vertige, de faiblesse, d'injustice dont presque toutes les démarches du ministère portent l'empreinte et dont la première ou du moins la plus frappante époque remonte à la malheureuse affaire de l'avocat Leborgne. La promotion paraît injurieuse à un État entier et à plusieurs corps ; elle est évidemment injuste pour plusieurs particuliers et surtout pour mon frère le *Garde du corps*.

« D'abord, elle ne peut qu'humilier le militaire en général ; plus du quart des promus sont des jeunes gens sans talents, sans services, pris sur le pavé ou dans leur famille, qu'ils n'ont jamais quittée. Plus de trente sont tirés non seulement de la roture, mais même des derniers ordres de la bourgeoisie ; d'autres n'ont rien de leurs ancêtres et n'ont pour eux que des bévues publiques et une inconduite punissable. La promotion faite, sur le point de partir pour la Savoie (le départ est fixé au 12 et l'arrivée à Chambéry au 29), n'en est pas plus satisfaisante pour le pays. Sur les 168 promus, l'on ne trouve que 28 Savoyards ; jusqu'à présent, dans les promotions, la Savoie comptait

pour un cinquième des États, comme elle rend à peu près le cinquième des revenus royaux... »

On le voit, c'est presque un réquisitoire que le Chevalier prononce ici, au sujet des récentes promotions qui viennent d'être faites dans le monde militaire. De plus en plus, la Savoie, l'ouvrière de la première heure, est sacrifiée aux nouveaux venus.... Non, certes, elle ne se détachera pas du Roi ; elle lui restera fidèle tant que le Roi ne lui aura pas rendu sa parole ; mais il est facile de prévoir déjà, en constatant le malaise, que les esprits et les cœurs se tourneront naturellement, tôt ou tard, vers la France...

IV

Mais quelle fut donc cette mystérieuse affaire Leborgne, à laquelle le Chevalier vient de faire allusion à mots couverts ?... Gros incident de petite ville qui défraya, pendant plus d'une soirée, les conversations des trois inséparables, — la chronique locale après les sujets de politique intérieure ou de philosophie sociale.

Dans cette circonstance, entre en scène un compatriote, un contemporain de Joseph de Maistre, moins illustre que lui, sans doute, mais ayant joué à son tour un rôle, un rôle aussi pur que glorieux, dans l'histoire de

l'Asie (1) : reconnaissante, sa ville natale, qu'il combla de bienfaits, lui a élevé une statue. Il se nomme le général de Boigne.

Son père, d'origine dauphinoise, était venu s'établir à Chambéry et y exercer un important commerce de pelleterie qui prospéra et lui permit, par un mariage des plus honorables, de s'allier à la vieille bourgeoisie de la petite capitale (2). La fortune qu'il avait acquise par une existence toute de probité et de travail, l'avait

---

(1) Après avoir servi dans l'armée française, Benoît de Boigne partit pour les Indes où il devint généralissime des troupes de Mahadji-Sindiah, roi des Mahrattes. A la tête d'un corps de 6000 hommes, il défit, en 1790, une armée de 46.000 hommes ; à Pataïm, à la tête d'un bataillon, il décida de la victoire sur Ismaël-Beig uni aux Rajepours, s'empara de 100 canons, de 200 drapeaux et fit 15.000 prisonniers. Revenu en Europe avec une grande fortune, glorieusement acquise, le Général passa ses dernières années à Chambéry, sa ville natale, qu'il dota de fondations nombreuses.

(2) M. Leborgne avait épousé, en 1744, à l'Eglise de Maché, M[lle] Hélène Gabet. Son magasin était situé *rue des Cabornes*. L'enseigne, placée au-dessus de la porte, représentait toute une ménagerie : des lions, des panthères, des tigres, des éléphants, tous les hôtes enfin de ces contrées lointaines où le jeune Leborgne devait aller chercher, plus tard, la fortune et la gloire. Au-dessous de ce tableau, brossé avec une grande richesse de coloris par quelque artiste des bords du Pô, on lisait l'inscription suivante :

Vous avez beau faire, beau crier :
Vous viendrez tous chez Leborgne le pelletier.

Archives de Pieuliet. — M. Auguste de Juge. — *Souvenirs inédits.*

mis à même de donner à ses enfants une éducation soignée.

Joseph, l'aîné, s'était fait recevoir avocat au Sénat de Savoie (1).

Benoît, le second des fils, était né à Chambéry le 8 mars 1751 ; âgé de deux ans de plus que Joseph de Maistre, il dut se rencontrer avec lui au collège des Jésuites, où l'un et l'autre puisèrent des connaissances assez solides et assez variées pour pouvoir, dans le cours de leurs carrières, bien différentes, à coup sûr, mais également agitées, suffire de prime abord, sans stage et sans tâtonnements, aux exigences des positions élevées que la Providence leur réservait.

« On l'a spirituellement remarqué à propos de M. de Talleyrand, — dit M. Victor de Saint-Genix (2), — les hautes études dirigées par des prêtres de talent sont une excellente préparation à la diplomatie ; le raisonnement y gagne de la souplesse et de l'acuité; la pensée, de la finesse et de la réserve ; et, sur les scènes diverses où

(1) Joseph Leborgne mourut en 1802.

Pierre, le cadet des trois frères Leborgne, doué d'un tempérament robuste, d'un caractère bien trempé, devait, s'engager dans l'armée française, comme Benoît, faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc, et remplir les fonctions d'ordonnateur pendant les guerres d'Allemagne.

(2) *Le général de Boigne.*

M. de Boigne exerça sa pénétration, nul doute qu'il n'y épuisa plus d'efforts heureux et qu'il n'y rompit plus de trames subtiles que le prince de Bénévent dans toute sa carrière de grâce, de perfidie et d'éclat. »

Dès 1767, à sa sortie du collège, Benoît de Boigne préluda au rôle d'homme de guerre et de conquérant qu'il devait jouer plus tard, par les frasques d'une jeunesse exubérante, avide de sensations : il se trouvait déjà comme à l'étroit dans les murs de sa petite ville. Le jeune Leborgne s'ennuyait à périr dans ce préau qui a pour limites le Signal (1) et le Nivolet, et son historien n'a pu s'empêcher de faire ce rapprochement qui est bien ici à sa place :

« Chose étrange ! Deux hommes bien différents du vainqueur de Patoün, d'Adjmyr et de Mairthah par leur nature et leur destinée, ont ressenti, à son âge, dans des conditions analogues, le même sentiment de désespérance profonde et de fatal ennui. M. de Lamennais avait dix-huit ans lorsqu'il écrivait à Saint-Malô cette boutade : *L'ennui naquit en famille, une soirée d'hiver*. Le comte de Maistre n'était encore qu'un jeune étudiant lorsqu'il se plaignait de languir à Chambéry sous *l'Énorme poids du rien*.... Le fils du marchand Leborgne se piquait peu, sans doute, de philosophie et pré-

(1) Montagne qui borne la vallée de Chambéry au couchant.

férait aux rêveries de ces futurs prophétisants les amusements et la gaieté des joyeux compagnons des bazoches et des confréries.... Les prairies et les vieux ormes du Colombier servaient de rendez-vous habituel pour les prouesses et les danses de la jeunesse de Chambéry. N'est-ce point le souvenir de ces bruyantes et belles années qui fixa, cinquante ans plus tard, le choix du comte de Boigne, riche et vieilli, sur l'habitation de Buisson-rond, voisine de ces lieux témoins des jeux de son enfance et lui fit enfermer les prés du Colombier dans l'enclos de sa résidence seigneuriale (1) ? »

Au temps de son adolescence, le futur général se contentait d'être, disent les mémoires que nous avons sous les yeux (2), un superbe garçon, agile, bouillant, bien planté, aimant passionnément l'indépendance et s'ingéniant, faute de mieux, à jouer des tours à la police et à mettre dans l'embarras la maréchaussée piémontaise. Doué d'une taille svelte, d'une force peu commune, d'une intelligence vive et pleine de ressources, d'un brio inépuisable, il se faisait remarquer, parmi les jeunes gens de Chambéry, par son adresse dans tous les exercices du corps

(1) M. Victor de Saint-Genix. — *Le général de Boigne.*

(2) Archives de Pieuliet. — M. Auguste de Juge. — *Souvenirs inédits.*

et par l'élan qu'il savait donner aux jeux bruyants dont il était le boute-en-train.

Un soir, dit-on, toute cette jeunesse éteignit les reverbères qui projetaient sur la place de Lans et l'hôtel de Salins leurs timides lueurs ; la police intervint... Dans la bagarre, la nymphe de la fontaine eut une main brisée. Craignant, peut-être non sans raison, qu'on ne le rendît responsable de cette équipée, Benoît s'empressa de gagner le territoire français.... Elle était si proche, la France ! Il avait alors dix-sept ans, et il ne tarda pas à obtenir le grade de sergent aux Gardes-françaises : le premier pas dans une carrière remplie de gloire et d'honneur.

Or, son frère aîné, l'avocat au Sénat, admis par le privilège de sa profession dans la société de Chambéry, eut, peu de temps après, un démêlé avec un des officiers piémontais, qui, alors, y régnaient presque en maîtres absolus. L'avocat provoqua l'officier en duel ; mais le gentilhomme d'outre-monts refusa de croiser l'épée avec un simple bourgeois.

L'affaire fit du bruit en ville et l'opinion des « bons Allobroges » n'acceptait pas le motif qui empêchait le combat. Le jeune avocat avait pour lui plus d'une honorable sympathie, et son allure dans le monde n'en fut que plus dégagée, plus hardie. Messieurs les officiers voulurent l'en punir. Un soir, dans la rue Couverte, Leborgne fut engagé par l'un deux à passer

dans l'allée sombre du pharmacien Bonjean. Leborgne suivit sans méfiance ; mais, arrivé au fond de la cour, il fut tout à coup entouré par un parti d'*ordonnances* piémontais qui, en présence de leur maître, lui administrèrent une volée de coups de fouet.

La nouvelle de cette aventure, que les mœurs du temps seules pouvaient expliquer, parvint bien vite aux oreilles du sergent Leborgne. Il ne portait pas le sabre et il n'était pas sous-officier français pour rien ; il pensa que cette arme avait le devoir de venger l'affront fait à son frère. Il revint donc à Chambéry et chercha aussitôt à se mettre en rapport avec la garnison. La présence d'un militaire français, à cette époque, devait être un événement, et il ne fut pas difficile à la police de deviner le motif chevaleresque qui ramenait le sous-officier auprès des siens. Aussi, vingt-quatre heures s'étaient-elles à peine écoulées que Benoît recevait l'ordre de quitter sur-le-champ la ville. Toute résistance était impossible. Il s'éloigna donc à regret, mais avec la satisfaction d'avoir prouvé qu'il avait la fibre sensible à l'honneur (1).

Cet épisode laissa, dans Chambéry, des souvenirs que les années n'effacèrent pas ; il ne fit qu'accentuer la scission entre piémontais et

(1) Archives de Pieuliet. — M. Auguste de Juge. — *Souvenirs inédits.*

savoyards ; et l'ordre des avocats notamment, dont l'un des membres avait été l'objet d'une pareille insulte, obéissant à ces principes de dignité professionnelle et de solidarité qui lui sont héréditaires, prit une délibération des plus fermes : il ne manqua dès lors aucune occasion de réclamer justice et de défendre par la parole, par la plume.... et par l'épée, l'intégrité de ses prérogatives.

V

Cet incident nous ramène, par une transition toute naturelle, au curieux récit dans lequel le chevalier Roze nous fera connaître les tribulations, et, finalement, le triomphe des gens de robe devenus gens d'épée (1) :

« L'arrivée de la Cour occasionne des innovations dans la magistrature et, ces innovations, de nouveaux désagréments au corps des avocats. Le Sénat, gagné par les gentilshommes et les étrangers qui se trouvent dans son corps, abandonne ses anciens usages et ceux des parlements pour suivre ceux de delà les monts ; du chef au dernier substitut de l'avocat des pauvres, tout prend l'épée. La robe ne devant

(1) Archives de Saint-Genix. — *Journal du chevalier Roze.*

plus être un distinctif assez honorable, les avocats se croient en droit de se décorer aussi de leur côté d'un insigne que le titre de noblesse personnelle annexé au doctorat doit leur permettre. Sûrs d'un refus, s'ils en demandent l'agrément à un chef faible, peu attaché au corps, peu jaloux de ses propres prérogatives et encore moins de celles des autres, sans consulter personne, presque tous ceignent l'épée ; l'avant-veille de l'arrivée du Roi, tout est déjà en armes et la contagion de la vanité s'est tellement répandue que quelques procureurs ont déjà osé imiter l'exemple des avocats... »

Ce fut donc, on le voit, une véritable révolution de palais. Les avocats, friands de la lame, ont « ceint l'épée » et certains procureurs se risquent à suivre leur exemple. Mais ils ont compté sans les intrigues de la caste qui croit avoir droit au monopole de l'épée. Le chevalier Roze tient évidemment pour l'extension du privilège ; aussi n'est-il pas tendre à l'endroit des hauts personnages qui ont eu l'audace de protester :

« Cependant, la magistrature murmure tout bas, il se trame sourdement des complots funestes aux avocats. La noblesse se joint à ces jeunes magistrats pour conspirer contre les épées ; elle gagne le Commandant (1), cet homme

(1) Le *Commandant de place,* fonctionnaire piémontais de l'ordre militaire, ayant les pouvoirs de police les plus étendus.

fourbe et tracassier, si fort déchaîné contre la bourgeoisie ; elle lui fait entendre que, par ce seul attentat, toutes distinctions s'évanouissent, tous états se confondent. Le chef militaire, charmé de trouver une occasion d'humilier la Robe qu'il méprise et qu'il hait, se prête volontiers à leurs plaintes ; mais il ne se compromet point ; son adroite politique lui suggère un moyen de prévenir les reproches : il veut tout faire et cependant, qu'on puisse dire qu'il n'a rien fait par lui-même, rien pris sur lui ; et pour cela, sans se rappeler qu'il est goutteux, il court chez le bonhomme de Président lui présenter le tableau magique des suites funestes de l'entreprise audacieuse de la barre... »

L'intrigue, on le voit, est nouée. Le *Commandant de place*, qui n'aime pas les *robins*, agit dans la coulisse et arrache au président du Sénat une injonction à la robe d'avoir à renoncer à l'épée :

« C'est à remplir cette imprudente promesse que, pour la première fois de sa vie, il témoigne de l'activité et de la vigueur ; dès le lendemain (19 juin), il convoque les chambres. En proposant le sujet de l'assemblée (contre l'ordre suivi et la forme usitée et prescrite par la *Loi des opinions*) (1), il ouvre son avis et l'appuie par sa promesse, feignant de n'avoir pu se dispenser

(1) Règlement qui régissait les délibérations du Sénat.

de le faire, pour prévenir l'humiliation sanglante que causerait aux avocats l'ordre de quitter leurs épées. »

Le Sénat est donc saisi de l'incident. Si le Chevalier ne dit pas quel fut l'avis du père de Joseph de Maistre, il nous apprend, du moins, que plusieurs sénateurs, parmi lesquels se trouvait Modeste Roze, combattirent la motion :

« Ce prétexte en impose ou tient lieu de meilleure raison à ceux que la jalousie, le dépit ou la faiblesse animent, et c'est le plus grand nombre ; les gentilshommes, les Niçards, les Piémontais le composent. En vain quelques-uns (les sénateurs Roze, Tiollier, Poncet, Marin, Truchet, etc.), représentent-ils qu'il ne convient pas d'humilier le corps des avocats, déjà trop peu distingué, trop peu encouragé ; que l'avilissement de ce corps ne peut qu'influer tôt ou tard sur la magistrature même, à laquelle il tient de si près et fournit ses meilleurs sujets ; qu'il y a de l'indécence à le confondre avec les procureurs et les autres rangs de la bourgeoisie, dont l'expression formelle de noblesse portée par leurs patentes devrait les distinguer... »

Mais l'avis des dissidents ne devait pas prévaloir ; la majorité se prononce contre les prétentions des *robins*. Ceux-ci ne peuvent même parvenir à se faire entendre par l'organe de leurs principaux Démosthènes :

« Tout est inutile, l'arrêt est général ; indis-

tinct, il affecte les avocats et les procureurs ; à l'instant même, on le fait signifier à ceux-ci, et pour l'intimer aux autres, on fait appeler Pillet l'aîné, Vuillod et Lapalme. C'est à celui-ci que le caustique Jacquier vient faire part du prononcé sanglant. Lapalme demande la permission de faire des représentations ; il aurait rappelé et prouvé les prérogatives de son corps avec cette sagacité et cette éloquence qui en font l'ornement de la barre ; il aurait rappelé l'époque de la décision du Roi au camp de Montmélian, si favorable aux avocats ; mais cette permission lui est refusée et, pour toute réponse, le grossier vient dire d'un ton sec : « *Le Sénat ne veut ni représentation, ni délibération* (allusion à l'affaire Leborgne), *ni épée.* »

Les avocats doivent donc céder ; ils n'ont pas renoncé cependant à obtenir réparation de ce déni de justice :

« L'on quitte l'épée, mais l'on se flatte que ce sera pour la reprendre *invito duce, invito senatu ;* quelques-uns de ceux que le Sénat a mandés retournent au chef lui faire part du projet que l'on vient de former de recourir au Roi et de lui présenter le mémoire que l'on a fait dresser par Lapalme ; mais toujours il est inexorable, et bien pis, il est grossier : « *Si vous prenez l'épée,* — dit-il d'un ton amer, — *je la ferai prendre aux huissiers aussi !* »

« Ni sa désapprobation, ni ses insultantes

menaces ne déconcertent les commissionnaires indignés ; c'est un engagement pris par les têtes ardentes, l'on portera l'épée où l'on cessera d'occuper... »

Ce sera au Roi que les avocats s'adresseront directement et ils feront appuyer leur réclamation par un ministre qui eut jadis l'honneur d'appartenir à leur ordre :

« On fait présenter le mémoire au Roi ; on demande à se prosterner au pied du trône, et quoique le Roi soit occupé d'autres affaires au moment où l'on se fait annoncer et qu'il le fasse dire, il n'en est pas moins favorablement prévenu ou par la bonté de la cause, ou par le ministre, M. d'Aigueblanches, qu'on a trouvé facilement le moyen de mettre, comme gradué, dans ses intérêts et auquel on attribue même ces paroles remarquables : « *Je ne suis pas magistrat ; mais je suis gradué, je sais quelles sont les prérogatives du doctorat.* »

Le Roi mande alors auprès de lui le premier Président :

« Soit que, comme on l'a dit depuis, celui-ci ait été enfin désabusé et le témoigne, soit que le Roi prévenu goûte peu ses premières raisons, il lui ordonne de déclarer de sa part aux avocats qu'ils peuvent reprendre l'épée et la porter pendant son séjour, se réservant de prononcer définitivement sur leur remontrance.»

La nouvelle de la décision royale est accueillie avec enthousiasme par les *robins*.

« A peine la déclaration a-t-elle été publiée, qu'on a vu reprendre, avec les épées, un air de joie, de triomphe qui semblait insulter, et non sans quelque dessein, à ceux qu'on avait su y être contraires. »

Et le Chevalier consigne cette observation sur ses tablettes :

« Toute la bourgeoisie, qui avait pris parti dans cette affaire et qui en murmurait hautement, s'est enfin un peu apaisée ; les sarcasmes amers contre les chefs ont cessé ; mais il n'en est pas moins resté dans les cœurs un vieux levain prêt à fermenter à la première occasion et bien propre à entretenir l'antipathie outrée qui règne entre la noblesse et la bourgeoisie de cette ville... »

Le chevalier Roze, on vient de s'en apercevoir, a parfois le caractère grincheux : il est grognon, peu bienveillant, difficile à satisfaire. Dans ses accès de mauvaise humeur, il ne se borne pas à raisonner, à critiquer : il égratigne, il dépasse la mesure, il ne craint pas de déverser le ridicule sur les plus hauts personnages et il a une tendance à transformer un portrait en caricature. C'est ainsi qu'il n'hésitera pas à attribuer à des mobiles peu élevés certaines déterminations qui ont pu être inspirées par des raisons d'ordre supérieur dont la véritable nature a sans doute échappé à son esprit soupçonneux et prévenu. Il y a donc bien des

réserves à faire sur le fond même de ses appréciations. Bientôt d'ailleurs — car c'est, au demeurant, une bonne nature, une « âme sensible », de premier jet, prompte à venir à résipiscence que cet éternel mécontent, — l'ami de Joseph de Maistre se chargera lui-même de l'amende honorable... Mais, à un point de vue purement littéraire et psychologique, il faut bien convenir que ces pages ne sont point banales...

Plus que partout ailleurs, dans ce récit vigoureusement brossé, éclate l'esprit caustique du chevalier Roze. Personne ne trouve grâce devant sa plume impitoyable : pas même le chef du Sénat, qu'il a l'air d'accuser de faiblesse ou de sénilité...

D'un mot, à l'emporte-pièce, il peint et exécute un personnage, de même qu'il définit une situation et décrit une scène. Il y a du Boileau dans ce *Lutrin Savoyard,* où la *Conspiration des épées* se déroule avec une gravité comique, mettant aux prises nobles et bourgeois, magistrats et *robins*. On croit revoir les avocats se promenant l'épée au côté, les procureurs imitant leur exemple, le clan des piémontais prenant la mouche, le *Commandant de place* oublieux de sa goutte et le « bonhomme de Président » soupirant aux accès de la sienne, la droite et la gauche du Sénat prêtes à en venir aux mains. On croit assister à la défaite momentanée des Pillet, des Vulliod et des Lapalme, à la menace

de grève faite par l'ordre des avocats et au triomphe final de la robe sur l'épée dû au bon sens politique du Roi. *Cedant arma togæ...* Déjà en ce temps là, paraît-il, les avocats finissaient toujours par avoir raison.

De Maistre et Roze, qui sortaient à peine des rangs du barreau, durent applaudir de bon cœur au triomphe de leurs anciens confrères, et c'est sans doute l'écho de leurs impressions échangées que le Chevalier a recueilli dans son journal.

CHAPITRE VIII

LES AMES SENSIBLES

L'*Angelus* à la montagne. — Foi naïve. — Le faux moine de Rumilly en Albanais. — Ce qu'était la franc-maçonnerie au XVIIIe siècle. — En deçà et au delà du Rhône. — Un curieux parallèle. — Joseph de Maistre et Henri de Virieu. — Une page du *Roman d'un royaliste.* — Illusions de jeunesse. — La Loge blanche des *Trois-Mortiers.* — Son histoire et ses démélés avec la Loge piémontaise. — Recours au Grand-Orient de Londres. — Lamentations des Frères. — Un *grand orateur* de bonne foi. — Ce que Joseph de Maistre pensait de la franc-maçonnerie. — Il est soupçonné de jacobinisme. — Secrets du cœur d'un grand homme.

I

Combien pure et naïve était encore, en plein XVIIIe siècle, la foi de ce bon peuple de Savoie ! On croyait alors, de cette croyance solide, ferme, sans nuages, qui, après avoir été le flambeau et le soutien de la vie, projetait jusque sur la mort sa douce et consolante lumière. Aussi, dans ce pays pauvre, que de miracles de dévouement, de générosité et de charité ! Églises, chapelles, hospices, collèges, écoles apparaissent jusqu'au pied des moraines et des glaciers ; le soir, au crépuscule, les cloches, se répondant de clo-

cher en clocher, appellent tout ce peuple à la prière; et, d'une extrémité à l'autre du pays, à la même heure, c'est une même famille qui prie... Dans les salons, les châteaux, les boutiques et les chaumières, tout le monde se découvre, se signe et récite l'*Angelus*...

La foi, si elle remuait les montagnes, allait parfois, dans ses élans, jusqu'à la crédulité la plus enfantine; et si quelque brebis galeuse parvenait à s'introduire dans le bercail, il n'est sorte d'entreprise qui ne pût aboutir avec succès par la mise en œuvre de ce sentiment habilement exploité, tant il était sincère et profond.

Un des « nobles syndics » de Rumilly, Thomas Descostes, raconte, dans une lettre à l'un de ses amis (1), la plaisante histoire d'un émule de Mandrin, déguisé sous la robe d'un moine « qui disposait du Saint-Esprit à sa guise », et qui, ayant entraîné « une troupe de dames et filles dévotes » à la chapelle de Notre-Dame de l'Aumône (2), « leur avait promis qu'elles verraient le Saint-Esprit en forme de *collombe* descendre sur elles, moyennant qu'elles fussent dépouillées de tout ce qu'il y avait de terrestre. »

La recette avait été fructueuse : l'aventurier voulut la grossir. Il s'attaqua à un riche bour-

(1) Archives d'Annecy. — *Lettre inédite.* — 14 mars 1765.

(2) Sanctuaire situé dans la banlieue de Rumilly, sur les bords du Chéran.

geois, fort avare, « qui lui remit sa bourse pour recevoir, en lui la divine *collombe*. Et l'ayant fait monter avec lui au sommet d'une des tours de la ville, le faux moine demanda au vieillard s'il ne voyait rien descendre du ciel »... Celui-ci répondit que non..... Alors l'autre lui répliqua : — « Malheureux que vous êtes, vous avez menti au Saint-Esprit ; je tremble pour vous et pour moy, je crains que le Saint-Esprit n'envoie un feu du ciel pour nous consumer, vous et moy, comme il le fit à *Ananias* et *Saphira*, ce qui vous arrivera infailliblement si vous ne vous dépouillez de l'or et de l'argent que vous avez encore... » — Le bonhomme lui avoua qu'effectivement il avait encore une autre bourse; il l'alla prendre tout de suite et la remit au moine, qui décampa dans l'instant; « on ne l'a jamais vu dès lors, ce qui donna lieu à ce crédule de porter le nom d'*Esprit*, lequel nom sa famille porte encore... »

Si, en province, dans le rayon de la pieuse *Nessy* (1) de saint François de Sales, certains esprits pouvaient avoir une foi aussi naïve, à Chambéry, l'influence de Rousseau ne devait pas tarder à produire des phénomènes d'un autre ordre : noblesse et bourgeoisie y étaient imprégnées, dès le milieu du XVIIIe siècle, d'une

(1) Annecy.

atmosphère où les doctrines philosophiques et humanitaires se combinaient avec le mysticisme d'une religiosité maladive.

Le pays de Savoie avait vu éclore, sous les châtaigniers des Charmettes, ces effusions de sensibilité raffinée, de philosophie bienfaisante, d'extase devant la nature et d'amour de la vertu qui étaient en train de faire leur chemin de par le monde...

Il y avait quelque chose de troublé dans l'état social de ce temps-là. L'humanité ressemblait à une femme nerveuse qui a ses crises de rires et de larmes, qui rit et pleure sans savoir pourquoi, ne pouvant discerner exactement ce qui la fait rire ou pleurer, poursuivant, à travers un mirage trompeur, quelque idéal impossible à atteindre et qu'elle-même serait bien en peine de définir.

« Chose curieuse, dit le marquis Costa, à la fin du siècle dernier, il y avait déjà, comme à la fin de ce siècle-ci, quelques hommes, apôtres à la fois de la philanthropie la plus égalitaire et du catholicisme le plus exalté ; Henry (1) était de ceux-là et, à ce titre, son personnage éveille au plus haut point l'intérêt. Mystique autant qu'un Père de l'Église, il était humanitaire autant qu'un philosophe. Mais, qu'il s'agît de questions sociales ou de questions religieuses, le senti-

(1) Henry de Virieu, le héros du *Roman d'un royaliste*.

ment, chez lui, primait tout. Pour Virieu, les certitudes du cœur précédèrent toujours la certitude de l'esprit ; c'est ainsi qu'il fit de sa vie une sorte de poème, tantôt drame, tantôt églogue, qui devait s'achever dans un chant héroïque...

« J'aime la piété sentie, s'écriait-il, mon âme s'élève, s'échauffe, quand Dieu m'accorde de comprendre quelqu'une des merveilles dont il m'enveloppe. Alors vraiment, je sens que je pénètre dans le sanctuaire, je m'y prosterne et j'adore.

« Et, victime de je ne sais quelle hallucination religieuse, Henry se relevait pour frapper à la porte des loges maçonniques. Tel évêque qui le saluait dès le seuil n'était-il pas garant de leur orthodoxie ? et telle grande dame qui, pour l'introduire, lui offrait la main, qu'était-elle, sinon l'adorable figure de l'ange qui, jadis, annonçait la paix aux hommes de bonne volonté... ? »

A Chambéry aussi, ce courant philanthropique avait déterminé la constitution d'une *Loge blanche* (1).

Les loges blanches n'étaient que des réunions de néophytes, d'*âmes sensibles* séduites par l'*attirance* du mystère et des « simagrées allégoriques » : mannequins ignorant par quelle

(1) Le comte Rodolphe de Maistre. — *Notice biographique.*

ficelle ils pouvaient se rattacher au but inconnu de la secte. Dans ces *convents* innocents, on s'entretenait de justice, d'égalité, de guerre aux abus, d'amour du prochain, de protection de la vertu et, si l'on n'en sortait pas meilleur, on n'y devenait certainement pas pire ; on y rencontrait des gentilshommes, des magistrats, de grandes dames et jusqu'à des membres du clergé, de bons catholiques et de bons serviteurs du Roi.

C'était d'Angleterre, en ce temps-là, que venait la lumière. En 1739, le comte de Bellegarde, muni des pleins pouvoirs du Grand-Orient de Londres, avait installé à Chambéry la *Loge des Trois-Mortiers*, seule grande maîtresse loge en Savoie et en Piémont. Bellegarde y tint le marteau et y fixa pour jamais la grande maîtrise (1).

La *Loge des Trois-Mortiers* eut elle-même des rejetons ; elle institua celle de Turin en 1765. La Loge turinoise se tenait comme sa fille « respectueuse et soumise », et, dans une missive, où les expressions de la plus tendre reconnaissance se trouvaient accumulées, priait la Loge chambérienne « de recevoir l'hommage du cœur de tous les frères avec des sentiments de mère et d'être persuadée que son unique ambi-

(1) Tous les détails qui suivent sont tirés d'une pièce fort curieuse, timbrée du sceau de la *Loge des Trois-Mortiers,* laquelle m'a été communiquée par M. André Perrin.

tion serait de les mériter par son attachement le plus inviolable et le plus respectueux »... Elle terminait en lui jurant « un amour éternel, dont la sublimité de nos mystères, disait-elle, devait lui garantir la vivacité et la durée ».

Les *Trois-Mortiers* eurent, paraît-il, leurs heures de splendeur, mais aussi leurs jours d'épreuves. Charles-Emmanuel, qui ne voyait pas d'un bon œil les mystérieux exercices des frères chambériens, commença par enjoindre au comte de Bellegarde de ne plus paraître en loge, « sous peine d'encourir son indignation ». Le Grand-maître, « pénétré de tristesse », rendit le marteau, et ne fut pas remplacé.

A Turin, la franc-maçonnerie avait également prospéré et elle étendait ses ramifications jusqu'au pied du trône. Un jour que Charles-Emmanuel avait fait investir la Loge, les grenadiers trouvèrent dans l'antichambre deux ou trois ambassadeurs et un ami particulier du Roi qui dit aux soldats : « Allez dire à Sa Majesté que vous m'avez vu ici ». La troupe se retira humblement en faisant des excuses (1). Cette scène a précédé celle du comte Almaviva dans le *Barbier de Séville*; elle est aussi réjouissante.

A la mort de Charles-Emmanuel, les maçons

(1) Authentique. — Ce fait est emprunté à la pièce originale qui est en possession de M. André Perrin.

songèrent à sortir de l'état de torpeur dans lequel ils étaient plongés. « L'esprit maçonnique, toujours vivant dans leurs cœurs, était comme un feu enseveli sous la cendre, qui n'attendait pour se ranimer que le souffle bienfaisant de la tolérance ». Le roi Victor-Amédée, plus débonnaire que son prédécesseur, fermait les yeux, et, encouragées par cette attitude, les loges furent reprises d'une nouvelle ardeur. Des débris épars du bataillon débandé de feu le comte de Bellegarde, on forma à Chambéry la loge de *la Parfaite-Union* à la tête de laquelle les frères, à l'unanimité des voix, placèrent comme Grand-maitre « le frère marquis des Marches », maréchal de camp au service de Hollande, fils du comte de Bellegarde. « A ce nom, les transports de joye redoublèrent ; les députés de toutes les Loges de Savoye vinrent applaudir à notre choix et rendre hommage au chef de la Maçonnerie ; la discorde fut étouffée, et la paix, qui vient de nouveau s'asseoir au milieu de nous, reconnut ses enfants »....

C'est à cette loge que Joseph de Maistre fut affilié à son retour de Turin, en 1773. Jean-Baptiste Salteur franchit avec lui le seuil de *la Parfaite-Union* et ils ne tardèrent pas à être élevés, Salteur à la dignité de *second surveillant,* de Maistre à celle de *grand-orateur*...

II

Joseph de Maistre grand-orateur ! — Il en avait l'étoffe ; — mais grand-orateur d'une loge maçonnique !.... Certains nous reprocheront peut-être de rappeler cette aventure de sa jeunesse. Si sa mémoire devait en être atteinte, il faudrait s'y résigner pourtant; comme l'a dit dans son style archaïque le cardinal Billiet (1), « en fait d'histoire, il faut dire le bien et le mal, ou ne pas écrire, et les mémoires perdent absolument leur saveur lorsque les personnages qui y figurent ne sont qu'une procession de pénitents noirs en capuchons (2) ».

Mais il n'y a rien ici qui soit de nature à voiler de l'ombre la plus légère la grande figure du philosophe savoyard. Son fils, le comte Rodolphe, le premier, n'a pas hésité à mentionner le fait. La révélation est, du reste, tout à l'honneur de Joseph de Maistre par la façon même dont il a renié cette erreur de sa nature ardente, alors affamée d'idéal, de progrès et d'améliorations sociales.

---

(1) Le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, né en 1782, mort en 1873.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du Diocèse de Chambéry.*

Joseph de Maistre avait vingt ans : l'âge des généreuses illusions et des nobles enthousiasmes. Il arrivait de Turin, la capitale, la cité universitaire, la grande ville, « enfant encore par sa foi naïve, homme déjà par ses aspirations (1) ».

« Quelquefois, — a-t-il écrit à son frère Nicolas en se reportant à cette période de sa vie (2), — dans mes moments de solitude, je jette ma tête sur le dossier de mon fauteuil ; et là, seul, au milieu de mes quatre murs, loin de tout ce qui m'est cher, en face d'un avenir sombre et impénétrable, je me rappelle ces temps où, dans une petite ville de ta connaissance, la tête appuyée sur un autre dossier, et ne voyant autour de notre cercle étroit que de petits hommes et de petites choses, je me disais : Suis-je donc condamné à vivre et mourir ici, comme une huître attachée à son rocher? Alors je souffrais beaucoup ; j'avais la tête chargée, fatiguée, *aplatie* par *l'Énorme poids du rien*. Mais aussi, quelles compensations ! Je n'avais qu'à sortir de ma chambre pour vous trouver, mes bons amis. Ici, tout est grand ; mais je suis seul ! »....

Certes de Maistre n'était pas seul à l'hôtel de Salins, dans ce milieu béni qui réchauffait le

(1) M. Albert Blanc. — *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

(2) *Correspondance.*

cœur. L'amitié résidait en face, chez Salteur, dont, de sa chambre, il apercevait le cabinet propice aux longues causeries ; Roze venait y donner parfois la note bien originale de sa nature intelligente, spirituelle, sentimentale et toujours mécontente. Mais, chez de Maistre, cela ne remplissait pas un vide qui demeurait immense. L'affaire Leborgne, le guet-apens de l'allée du pharmacien Bonjean, la brillante équipée du sergent aux Gardes-françaises, la conspiration des épées, — tous ces événements *énormes* qui, des salons aux boutiques, échauffaient les esprits, — étaient, pour de Maistre, *l'Énorme poids du rien.* Il considérait tous ces faits minuscules, tous ces grains de sable, de ce regard dédaigneux, distrait, mélancolique qui éclaire d'une si singulière lueur son visage perdu dans les nues... Il avait besoin de se passionner, de se dépenser, de s'atteler à quelque besogne appropriée à la force secrète qu'il sentait bouillonner en lui.

Le phénomène n'a rien d'étrange. N'est-ce pas le propre du génie d'être isolé partout ?... Les oiseaux vulgaires émigrent en bande et accompagnent d'un sifflement joyeux le vol de leur escadron... L'aigle plane seul dans l'espace et n'a de regards que pour le soleil.

« De Maistre eût voulu, dit M. Albert Blanc (1),

(1) *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

un devoir à sa taille, une de ces tâches hautes, difficiles, hasardeuses, qui plaisent aux êtres puissants. Rester obscur n'était rien, peut-être; mais il se révoltait contre l'inutilité à laquelle ce triste séjour condamnait ses forces inexercées. Nul être vivant et travaillant n'est inutile, sans doute ; mais n'est-il pas vrai que certaines natures d'élite ne sont point satisfaites d'une coopération vulgaire à l'œuvre générale ? Puis, le bien-être de l'esprit a besoin, comme celui du corps, des communications sociales ; or, il se trouvait, sous ce rapport, dans une solitude absolue »...

Les frères de *la Parfaite-Union* durent exploiter ces dispositions d'esprit du jeune docteur savoyard, qui descendait de la voiture de Maurienne (1), couvert des lauriers de l'Université de Turin. Ouvrir la loge, c'était élargir la cage. L'aigle y entra sans en faire de mystère, avec l'illusion d'y trouver un aliment à ses ambitions pures, généreuses et limitées au strict accomplissement du devoir.

S'ils n'avaient pas pour garant de l'orthodoxie de la « Mère Loge » le camail de quelque haut dignitaire du clergé, Maistre et Salteur y trouvèrent, du moins, pour partager leur bonne foi et leurs rêves humanitaires, nombre de gen-

(1) La voiture par laquelle on arrivait de Turin à Chambéry, après avoir traversé le Mont-Cenis.

tilshommes et de gens de marque. Chose singulière, malgré sa perspicacité, malgré sa faculté de divination, Joseph de Maistre ne semble pas avoir tout d'abord deviné le caractère dangereux et hétérodoxe de ces réunions. Franc-maçon aussi mystique qu'un Père de l'Église, il allait à la messe, il se constituait le défenseur ardent du Pape et de Rome. Imaginerait-on, de nos jours, Louis Veuillot franc-maçon ?...

En ce temps-là, ce cumul innocent n'était pas pour choquer les esprits ni les usages, et si Marie-Antoinette put, quelques années plus tard, adresser à la princesse de Lamballe ses félicitations (1) sur la facon dont celle-ci avait présidé certaine loge maçonnique (2), Joseph de Maistre, le futur auteur du *Pape*, des *Délais de*

(1) « J'ai lu avec intérêt ce qui s'est fait dans les loges franc-maçonniques que vous avez présidées au commencement de l'année et dont vous m'avez tant amusée. Je vois qu'on n'y fait pas que de jolies chansons, et qu'on y fait aussi du bien. Vos loges ont été sur nos brisées en délivrant des prisonniers et en mariant des filles ; cela ne nous empêchera pas de doter les nôtres et de placer les enfants qui sont sur notre liste. »

Feuillet de Conches. — *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth.* — Lettre du 27 novembre 1791.

(2) Ce fut sur les sollicitations de la comtesse de Broc et de la marquise de Las Cases que la princesse de Lamballe avait consenti à accepter la dignité de *Grande-Maîtresse de la Mère Loge écossaise d'adoption.*

la Justice divine et de tant de pages inspirées de la foi la plus vive, ne pouvait-il pas être pénitent noir et franc-maçon ?

Singulier alliage dont le souvenir devait le faire sourire, lorsqu'il se reportait à cette aventure de sa première jeunesse et à cette séance du 13 octobre 1774 où, après avoir entendu la chaude parole du grand-orateur, la loge de la *Parfaite-Union* délibérait de transmettre ses doléances au Grand-Orient de Londres, au sujet du passe-droit dont elle venait d'être victime :

O instabilité des choses humaines ! Prétextant que la loge des *Trois-Mortiers* était une mauvaise mère et qu'elle ne venait pas en aide à sa fille de Turin, celle-ci avait sollicité du Grand-Orient anglais l'autorisation d'élire un Grand-maître provincial, ce qui lui avait été accordé suivant lettres-patentes du 3 avril 1774, signées de Lord Peltre (1). Et la loge de Turin avait triomphalement notifié son nouvel état civil à sa ci-devant mère !... Aussi, la mère se

---

La fête d'installation fut célébrée le 20 février 1781. Madame de Soyecourt était *Représentante* de la *Sérénissime Grande-maîtresse ;* Madame de Tolozan, *Inspectrice ;* Madame de Bouillé, *Oratrice ;* Madame de Montalembert, *Secrétaire ;* Madame d'Hinnisdal, *Chancelière ;* Mesdames de Lostanges et de Boyne, *Aumonières ;* Madame de Broc, *Première maîtresse des cérémonies ;* et Madame de Las Cases remplissait les fonctions de *Sœur terrible.*

(M. Feuillet de Conches. — *Ouvrage cité.*)

(1) Archives de M. André Perrin. — *Document cité.*

rebiffe-t-elle en adressant à la grand'mère de Londres le placet que voici :

« Le 4e jour de la 2e semaine du 10e mois de l'année de la Grande-Lumière 5774 et de l'ère vulgaire le 13 octobre 1774,

« A l'Orient de Chambéry, lieu sombre où règnent la tristesse, le trouble et l'inquiétude;

« La T. R. Grande-Maîtresse Loge des États du Roy de Sardaigne, Saint-Jean des Trois-Mortiers,

« Au Grand-Orient de Londres,

« Source de lumière, d'où nous attendons la consolation, la justice et la paix :

« Salut .·. Salut .·. Salut .·.

« Sublime Grand-Maître,

« V .·. P .·. et S .·. O .·. D .·. M .·. C .·.

« et A .·. »

Les lamentations des frères chambériens, on le comprend après un pareil préambule, doivent être singulièrement lugubres. Le début est, à cet égard, plein de promesses :

« Très chers et très dignes frères,

« Les chagrins les moins supportables sont ceux qui nous viennent d'une main que nous avons toujours chérie et respectée. Si notre Loge devait être avilie, si tous nos privilèges devaient être foulés aux pieds, nous n'aurions jamais cru que l'orage se formerait à Londres, que

vous renverseriez de vos propres mains un édifice que vous aviez pris plaisir d'élever, et que vous jetteriez dans la poussière des enfants qui feraient peut-être honneur à leur mère. Nous vous devons tout, T. C. F., nous l'avouons hautement. Mais pourquoi vous êtes-vous lassés si tôt d'être nos bienfaiteurs et pourquoi nous avez-vous porté le coup le plus sensible, en donnant un Grand-Maître à la Loge de Turin ?... »

Les bons frères blancs de Chambéry n'avaient pas, on le voit, l'éloquence gaie ; mais, par contre ils étaient aussi prolixes que mortifiés, et ce sont bien eux qui auraient pu encourir l'amende de dix livres que le Souverain Sénat infligeait aux avocats trop verbeux. La complainte n'a pas moins de dix pages de trente-cinq lignes chacune et elle explique par le menu, — et toujours sur le même ton lamentable, — les raisons d'ordres divers qui ont empêché jusqu'ici la loge des *Trois-Mortiers* de se montrer à la hauteur de la dignité dont elle a été investie.

Aussi cette bonne mère est-elle inconsolable de voir la loge de Turin lui damer le pion et insiste-t-elle par une vigoureuse défense pour qu'on lui rende son privilège :

« Vous qui n'avez jamais entendu retentir à vos oreilles la voix tonnante d'un souverain absolu ! Vous qui pouvez, dit-on, tout ce qui n'est pas injuste ! Songez que l'univers est plein

d'hommes qui n'ont que la volonté de libre, parce qu'on ne connaît pas de moyen pour l'enchaîner. A Londres, quand le Souverain lève le bras, vous mettez la grande Charte entre vous et lui ; son sceptre se brise sur ce bouclier, ou, s'il ne se brise pas, c'est votre faute.

« Mais ailleurs, dès que le Maître a parlé, tout ce qui ne plie pas est écrasé et il n'y a plus de remontrances à faire ni de distinctions à proposer : la gloire est dans l'obéissance, et la moindre contravention devient dangereuse...

« S'agit-il de convoquer une assemblée contre les ordres du Roy ? Le franc-maçon, magistrat, militaire ou prêtre, craindra de perdre ses *employs* et sa tranquillité ; l'homme qui n'est pas défendu par ses *employs* ne rêve que prison et chaînes, de sorte qu'on ne se détermine que difficilement à se trouver en loge.

« Les assemblées, devenues très rares, ne permettent pas de traiter beaucoup d'affaires ; les *mal'heurs* amènent la *nonchalence* et la tête s'endort. N'y aurait-il pas de la dûreté, T.·. C.·. F.·. d'exiger d'une société qui gémit dans l'*opression* autant d'exactitude que si elle jouissait d'un calme inaltérable ? »

Et la Loge revient ici à cette institution du marteau à Turin, dont elle ne peut se consoler et qui lui fait pousser son *Delenda Carthago :*

« Quel est donc le motif de cette nouvelle

institution ? Qu'est-ce qui peut la rendre légitime ? C'est une loi sacrée parmi nous que le dernier des frères ne peut être condamné sans être entendu ; les droits d'un individu sont-ils donc plus sacrés que ceux d'une société entière ? N'est-ce pas une chose inouïe qu'une Grande-Maîtresse Loge se voye flétrie, dégradée, sans qu'on ait daigné l'avertir des entreprises qui se formaient contre ses intérêts, sans que personne ait paru pour elle, sans qu'on l'ait sommée de venir se *deffendre?* Si vous aviez des supérieurs dans notre ordre, et qu'ils vinssent établir une grande loge égale à la vôtre à Oxford, à Cantorberi, à Cambridge, imaginez quels seraient vos sentiments et vous *aurés* une idée de ceux que nous éprouvons... »

La péroraison est pleine de tendresse :

« Une mère sensible pourrait-elle forcer ses enfants à se faire adopter par une étrangère ?... Chassons cette idée, elle est trop cruelle. Daignez vous rappeler que c'est nous qui sommes votre première conquête dans ces contrées, que c'est un de nos *cytoïens* qui reçut vos pouvoirs à Londres. L'Italie, l'Allemagne, la France nous tendaient les bras ; mais nous voulûmes tenir la maçonnerie de vos mains, parce que nous vous regardions comme les hommes les plus sages de la nation la plus sage ; ne démentez pas l'idée que nous avons de vous; surpassez-la s'il est possible. La justice et l'humanité, le

sentiment et la raison, tout vous parle pour nous ; rappelez le bonheur qui s'obstine à nous fuir, ordonnez-lui de se reposer au milieu de nous ; le *mal'heur* nous a rendus dignes de le posséder. Songez surtout, songez que nous allons languir dans une incertitude désespérante, jusqu'au jour qui nous instruira de notre sort, jusqu'à ce jour d'éternelle mémoire qui sera marqué par l'*abbatement* de la douleur ou par l'ivresse de la joie et les transports de la reconnaissance.

« Nous sommes et nous serons éternellement, avec tous les honneurs qui vous sont dus et par les nombres mystérieux et secrets que nous connaissons,

« Très chers et très dignes Frères,
« Vos très dévoués et très affectionnés Frères,

« DAQUIN, *Vénérable.*

« Le chev. DEVILLE,
« *p. le 1er surveillant.*

« Comte SALTEUR,
« *2e surveillant.*

« Par mandement de la F.·. R.·. G.·. M.·. L.·.

« MAISTRE, *Grand Orateur.*

SCEAU.

« Scellé par nous, Grand Garde des Sceaux et Grand Archiviste,

« JAUME DE LA VALETTE. »

III

Une mère sensible pourrait-elle forcer ses enfants à se faire adopter par une *étrangère?...*

Ce simple mot explique tout ce tapage. Les frères chambériens voulaient conserver la prééminence sur les frères *turinois*, — l'éternelle querelle des savoyards et des piémontais, dont l'affaire Le Borgne et la conspiration des épées, vers le même temps, accusaient l'acuité. En signant avec ses frères l'adresse au Grand-Orient de Londres, Maistre défendait encore la Savoie ; mais, pour lui, la franc-maçonnerie n'a jamais été qu'une niaiserie, ayant le double attrait de l'inconnu et du fruit défendu, un jouet à l'usage des grands enfants qui ont besoin d'exercice et de mystère, une comédie dont la trame lui a échappé, dont plus tard il essaiera timidement de se rendre compte ; il résistera difficilement à la tentation de voir ce qui s'y passe ; « il voudrait bien voir », suivant son expression favorite; mais, n'ayant pas poussé bien loin ses investigations, il n'y a longtemps vu... qu'un jeu innocent ; aussi, avec quelle désinvolture écrira-t-il au baron Vignet des Étoles (1) :

(1) *Correspondance.* — Lettre du 9 décembre 1793.

« L'unique chose qui me fâche, c'est de vous voir parler sérieusement de cette niaiserie de franc-maçonnerie, enfantillage universel en deçà des Alpes, dont vous auriez été si vous aviez vécu parmi nous, et dont je me mêlais si peu depuis que j'étais enfoncé dans les affaires, que j'ai reçu un jour une députation pour savoir si je voulais être rayé de la liste ; mais mes bons amis ne manquaient pas de m'appeler à Turin *frère Joseph*, tandis que je faisais tranquillement des arrêts à Chambéry. Je ne suis pas étonné que dans un pays dont le vice capital est d'attacher une extrême importance à des riens, on ait parlé et même beaucoup parlé sur cette misère ; mais je suis étonné que vous n'ayez pas senti tout de suite que ce n'était qu'un prétexte pour me jouer quelque pièce. En voilà assez sur nos systèmes respectifs, d'autant plus que nous sommes peut-être d'accord... »

« Cette niaiserie de franc-maçonnerie? »... c'était alors l'opinion courante : Marie-Antoinette l'exprimait dix ans auparavant, presque dans les mêmes termes, en écrivant à sa sœur Marie-Christine (1) :

« Tout le monde en est, on sait ainsi tout ce qui se passe, où donc est le danger ? C'est en réalité une société de bienfaisance et de plaisir.

(1) M. Feuillet de Conches. — *Lettre du 26 février 1781.*

On y mange beaucoup, et l'on y parle, et l'on y chante. Ce n'est nullement une société d'athées déclarés puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est dans toutes les bouches. On y fait beaucoup de charités. On élève les enfants des gens pauvres ou décédés ; on marie leurs filles... »

Hélas ! la pauvre reine, en 1793, devait monter sur l'échafaud et, dix-sept ans plus tard, en 1810, Joseph de Maistre, comme si une inquiétude rétrospective l'obsédait, écrira de Saint-Pétersbourg à un de ses amis (1) :

« Je veux vous raconter aujourd'hui une tentation à laquelle j'ai résisté, « comme saint Antoine ».

« Les francs-maçons continuent ici *a furia*, comme tout ce qu'on fait dans ce pays. J'ai été invité à me rendre dans l'une de ces nouvelles loges ; mais, malgré l'extrême envie que j'ai de savoir ce qui se fait là, je m'y suis refusé, toutes réflexions faites, par plusieurs raisons dont je me contente de vous rapporter les deux principales. En premier lieu, j'ai su que l'Empereur ne s'est prêté qu'à regret à permettre ces assemblées; mais il a cédé à l'invincible répugnance qu'il ressent de gêner la liberté individuelle de ses sujets et de les empêcher de s'arranger comme ils l'entendent...

« En second lieu, j'ai eu l'occasion de me

(1) *Correspondance*. — Lettre de 1810.

convaincre que plusieurs (et plusieurs personnes de mérite) pensaient mal de cette association et la regardaient comme une machine révolutionnaire ; or, il m'a paru encore évident qu'on ne doit pas faire une chose non nécessaire lorsqu'elle alarme des honnêtes gens. Il m'en coûte beaucoup, je vous l'avoue, de ne pouvoir examiner de près ce qui se passe là... »

En 1816, de Maistre écrira encore (1) :

« Je consacrai jadis beaucoup de temps à connaître ces messieurs (les Illuminés). Je fréquentai leurs assemblées ; j'allai à Lyon pour les voir de plus près ; je conservai une certaine correspondance avec quelques-uns de leurs principaux personnages. Mais j'en suis demeuré à l'Église catholique et romaine, non cependant sans avoir acquis une foule d'idées dont j'ai fait mon profit. »

La meilleure garantie de la bonne foi de Joseph de Maistre et de la pureté de ses intentions, au moment où il franchissait le seuil de la loge des *Trois-Mortiers,* c'est la rondeur, la franchise avec lesquelles il parle de ce fugitif épisode de sa jeunesse. Sa vie est comme une maison de verre ; il n'en a jamais rien caché ; l'œil le plus prévenu peut y pénétrer sans crainte :

---

(1) M. Amédée de Margerie. — *Le comte Joseph de Maistre.*

« Je fais consister *la* prudence ou *ma* prudence, a-t-il écrit (1), bien moins dans l'art de cacher ses pensées que dans celui de nettoyer son cœur, de manière à n'y laisser aucun sentiment qui puisse perdre à se montrer. Si vous veniez à toucher ma poche par hasard, je n'en serais nullement inquiet, car vous ne sentiriez que mon mouchoir, ma lorgnette et mon portefeuille : si je portais un poignard ou un pistolet de poche, il en serait tout autrement. Je tiens donc aux poches nettes ; mais je les tourne volontiers... »

Pour entrer dans la *Loge blanche*, de Maistre n'avait pas rasé les murs ni mis un loup sur son visage. Ses poches étaient nettes ; il les tourna bien vite du jour où il put constater que la franc-maçonnerie était autre chose qu'une association de bienfaisance, ayant apparemment pour but unique la protection des déshérités. Il avait, comme tant d'autres, sacrifié au goût de l'époque, n'apercevant pas le précipice derrière cette bordure de fleurs. Son affiliation momentanée n'en fut pas moins exploitée contre lui « à une époque où les esprits échauffés et portés aux extrêmes, — ainsi que l'a dit le comte Rodolphe, — regardaient la modération comme un crime ».

(1) *Correspondance.*

Chose curieuse, de Maistre, l'esprit autoritaire, celui qui devint plus tard l'adversaire le plus redoutable du jacobinisme, fut longtemps un suspect ; desservi auprès de la cour de Turin par certaines individualités jalouses par ces « bons Allobroges » dont il parlera plus tard dans une de ses lettres à sa fille Constance (1), — il était tenu en haut lieu pour un « libéral », presque un révolutionnaire, dont il fallait se garder à tout prix (2).

Quand le temps se mit décidément à l'orage du côté de la France, et que le contre-coup des agitations redoutables, précurseur du grand effondrement, vint ébranler la Savoie, tous ces gentilshommes, bourgeois, magistrats et avocats d'Allobrogie, prononcèrent d'eux-mêmes la dissolution de la Loge. Rose blanche, elle avait vècu ce que vivent les roses : l'espace d'un matin...

Le Roi avait conçu quelques alarmes au sujet des visées de la *Parfaite-Union*. De Maistre partit pour Turin et soumit à Sa Majesté « le catalogue des noms qui la compo-

(1) « Tu ne saurais croire combien je me suis fait d'ennemis jadis pour avoir voulu en savoir plus que mes bons Allobroges. »

Lettres et opuscules.

(2) Le comte Rodolphe de Maistre. — *Notice biographique.*

saient. (1) » Il y a là encore un trait de cette âme forte, vaillante, loyale entre toutes. La mission avait son côté pénible ; c'est lui qui en revendiqua la responsabilité et l'honneur (2).

(1) Le comte Rodolphe de Maistre. — *Notice biographique.*

(2) En 1804, la Loge de la *Parfaite-Union* fut réorganisée à Chambéry. Un *Règlement particulier* fut adopté dans la séance du « dernier jour du 2e mois de l'an de la V .·. L .·. 5801. » — Ce règlement se divise en trois parties :

Obligations générales.
Des officiers et dignitaires de la Loge.
Travaux et police.

Tout M .·. doit, dit l'article premier des obligations générales :

1° Garder, surtout vis-à-vis des profanes, un secret inviolable sur les mistères M .·. et sur ce qui se passe en Loge, y apporter l'Esprit d'Aménité, de Docilité et d'Égalité : n'y jamais tenir des discours contraires aux bonnes mœurs, ne s'occuper des objets de politique ou de religion ;

2° Pratiquer la bienfaisance et secourir les malheureux de toutes ses facultés, ne jamais garder contre des frères initiés un ressentiment, se rapporter dans les affaires M .·. aux moyens conciliatoires que proposera la ▭ et se conformer à sa décision ;

3° Ne jamais assembler de comité M .·. sans y être autorisé par délibération expresse de la ▭ et ne jamais former de projets attentatoires à ses droits.

Les officiers et dignitaires sont au nombre de dix-sept :

1° Le vénérable ; 2° le 1er surveillant ; 3° le 2e surveillant ; 4° l'orateur et son adjoint ; 5° le député au G .·. O .·. ; 6° le secrétaire et son adjoint ; 7° Le garde des sceaux et archives ; 8° le trésorier ; 9° l'hospitalier aumônier ; 10° l'architecte vérificateur de la caisse ; 11° le 1er expert ; 12° le 2e expert ; 13° le 1er maître des cérémonies ; 14° le 2e maître des cérémonies ;

Le Roi, après avoir parcouru le catalogue, dit au courageux ambassadeur : « Voilà des noms qui suffisent pour me rassurer ; mais dans ce moment où toute réunion est suspecte simplement comme réunion, on ne doit point s'assembler. »

« Une telle sagesse, — raconte de Maistre lui-même (1). — ne souffrait point de réplique. Le comte Frédéric de Bellegarde, alors colonel de grenadiers royaux s'il m'en souvient, fut député pour donner à Sa Majesté la parole d'honneur de tous les membres qu'ils ne s'assembleraient plus sans son congé ; mais la

---

15° le contrôleur des banquets ; 16° l'expert couvreur ; 17° l'ex-vénérable.

La troisième partie — travaux et police — traite :

Des assemblées. — Des contributions. — Des travaux — Du rang en loge. — De l'élection des officiers. — Des banquets. — Des fautes. — Des rétributions des grades. — Des membres honoraires — Des congrès et changements de domicile. — Des servants. — Des devoirs de la Loge.

Le règlement se termine ainsi :

Fait et arrêté à l'O .·. de Chambéry, dans un lieu très-fort, très-éclairé et très-régulier, où règnent la Paix, l'Union et l'Harmonie, le 20e jour du 3e mois de l'an de la V .·. L .·. 5801.

Par mandement de la T .·. V .·. ▭ .·. de *Saint-Jean de la Triple-Union.*

.·. VIERVIL, Secrétaire.

(Archives de M. André Perrin. — Copie conforme à la planche originale contresignée.)

(1) M. Albert Blanc. — *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

catastrophe générale suivit de près. Laissant de côté la foule qui ne signifie rien, j'ai examiné attentivement la conduite des membres tant piémontais que savoyards qui étaient dans les hauts grades et qui étaient tous parfaitement connus de moi (au nombre de peut-être vingt ou vingt-cinq). Tous ont été dans le parti du Roi, ou nuls ; quelques-uns ont honorablement péri pour lui. Il n'en a pas été de même en France, où la même classe ne s'est pas conduite également bien. »

Tout se passa donc au grand jour de la façon la plus correcte. La démarche même du Comte auprès du Roi le prouve surabondamment. Peut-être cependant faut-il retrouver là l'origine lointaine de cette sorte d'ostracisme dont Maistre fut la victime dans sa carrière de magistrat, et de la suspicion mal dissimulée qui le poursuivit jusqu'à la fin, malgré les éclatants et inoubliables services qu'il avait rendus à son souverain.

M. Albert Blanc (1) semble avoir, à cet égard encore, mis le doigt sur la plaie et, s'il n'est pas permis de partager toujours ses appréciations quant à l'homme politique et à son rôle, n'est-il pas dans le vrai lorsqu'il fait une allusion discrète à cette méfiance inguérissable qui

---

(1) *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

ne fut pas l'une des moindres épreuves de ce grand serviteur ?

« M. de Maistre se fit des ennemis, de ces médiocrités jalouses qui sont implacables partout, mais que l'inaction forcée de la province doue d'une rancune patiente, travailleuse, souterraine. On vint à bout d'empêcher qu'on lui donnât le titre de président du Sénat de Savoie, malgré les intentions du roi Victor Amédée III; on jeta dans le cabinet de Turin des germes de méfiance, des demi-révélations présentant M. de Maistre comme un homme dangereux et enclin aux idées nouvelles. Cette accusation resta dans les registres de haute police que consultent les administrations ombrageuses et en sortit à des moments où la décence et le danger commun imposaient pourtant aux malveillants la politique du silence.

« On verra que sa longue carrière en fut souvent attristée. Dans ses dernières années, il regrettait que la destinée ne l'eût pas placé sur un plus digne théâtre. Ce n'était pas de l'orgueil, car il croyait que son pays natal avait influé sur ses facultés. A la Restauration, il disait à M. de Lamartine :

« Vous avez une belle langue pour instrument de vos idées ; nous n'avons que le jargon de notre Savoie. »

« Ce double sentiment de défiance de lui-

même et de reproche aux circonstances perce dans ces lignes mélancoliques :

« Quelquefois, dans mes rêves poétiques, j'imagine que la Nature me portait jadis dans son tablier de Nice en France, qu'elle fit un faux pas sur les Alpes (bien excusable de la part d'une femme âgée), et que je tombai platement à Chambéry. Il fallait pousser jusqu'à Paris, ou du moins s'arrêter à Turin, où je me serais formé ; mais l'irréparable sottise est faite depuis le 1er avril 1754 (1). »

« Il plaisantait souvent de sa qualité de savoyard. En 1812, à Pétersbourg, chez la princesse Tolstoï, on parlait un soir du comte de Moncenigo, qu'on croyait destiné à la légation russe en Sardaigne. On lui reprochait d'être sujet français, d'avoir tous ses biens en Italie, sous la main de Napoléon, et enfin d'être né à Zanthe.

« — Eh bien ! s'écria M. de Maistre, mais je suis né à Chambéry, moi qui vous parle : preuve que dans ce genre... on se permet tout. »

---

(1) Joseph de Maistre ici se rajeunissait d'une année, ce qui a entraîné l'erreur commise par la plupart de ses biographes ; mais le doute n'est pas possible à la lecture de son acte de naissance.

CHAPITRE IX

DÉPLACEMENTS PRINCIERS

Les Princes-loups de Savoie. — Comment ils s'y prenaient pour conquérir le cœur du peuple. — Une page d'un voyageur anglais. — Un sonnet italien. — Voyage du Roi et de la Cour en Savoie. — L'entrée à Chambéry. — Réflexion peu dithyrambique de l'historiographe. — Un mot de la marquise de Gattinara. — Fine réplique du Roi. — Le décret de messidor avant la lettre. — Visite aux provinces. — Les cris d'« *Affranchissement !* » se mêlent aux vivats. — Un mariage diplomatique. — L'alliance française. — Turin boude. — Chambéry s'amuse. — Représentation de gala. — Le répertoire de la troupe. — Le chevalier Roze et sa chronique théâtrale. — Joseph de Maistre mondain. — Ce qu'il pensait de l'art dramatique. — Encore la noblesse et la bourgeoisie aux prises. — Madame Clotilde de France. — Son portrait. — Son entrée à Chambéry. — Réception princière. — Les uhlans du Petit-Bugey. — Mariage du prince de Piémont à la Sainte-Chapelle. — Arrivée du comte et de la comtesse de Provence. — Départ du Roi. — Le trait du Parthe.

I

Le marquis Costa de Beauregard, dans son *Homme d'autrefois*, a défini d'un trait l'état des esprits en Savoie, sous ce règne de Victor-Amédée III qui, commencé sous de si brillants auspices, devait être traversé par de si terribles épreuves :

« Une chose demeurait debout, c'était l'affec-

tion des gens de Savoie, non pas pour la monarchie, mais pour la personne même du Roi. Ces Princes-loups, comme les appelait naguère M. Thiers, étaient de rudes soldats ; le peuple aime la bravoure et ne comprend guère la grandeur qui attache au rivage. Ils étaient simples, d'ailleurs, familiers et bons, parfois jusqu'à la faiblesse. »

L'affection pour la personne même du Roi, laquelle résiste à l'affaiblissement du sentiment monarchique, est encore un trait de ressemblance entre le Savoyard du bon vieux temps et le Français de l'ancienne France. L'analogie est manifeste dans cette page d'un voyageur anglais traduite par Moore, que Joseph de Maistre a prise pour thème de ses *Fragments sur la France :*

« L'amour et l'attachement du Français pour la personne de ses rois est une partie essentielle et frappante du caractère national...

« Quoique le Français sache que son Roi est de la même trempe et susceptible des mêmes faiblesses que les autres hommes, tandis qu'il fait l'énumération de ses défauts et en plaisante tout en s'en plaignant, il ne lui est pas moins attaché par un sentiment qui tient également de l'amour et du respect, espèce de préjugé d'affection tout à fait indépendant du caractère du monarque.

« Le mot *roi* excite dans l'esprit d'un Fran-

çais des idées de bienfaisance, de reconnaissance et d'amour, en même temps que celles de pouvoir, de grandeur et de félicité.

« Les Français accourent en foule à Versailles les dimanches et les fêtes, regardant le Roi avec une avidité toujours nouvelle, et le voient la vingtième fois avec autant de plaisir que la première.

« Ils l'envisagent comme leur ami, quoiqu'ils n'en soient pas connus; comme leur protecteur, quoique rien ne soit plus à redouter pour eux qu'un exempt ou une lettre de cachet ; et comme leur bienfaiteur, en gémissant sous les impôts... Ils louent et donnent une grande importance aux actions les plus indifférentes de sa part ; ils pallient ou excusent ses faiblesses ; ils imputent ses erreurs et ses fautes à ses ministres ou à d'autres mauvais conseillers qui, ainsi qu'ils l'affirment avec confiance, ont, pour quelque vue condamnable, cherché à lui en imposer et perverti la droiture de ses intentions (1)... »

A la lecture de ces lignes, ne se prendra-t-on pas à songer à cet enthousiasme naïf de nos pères, auquel le chevalier Roze finira lui-même par se laisser entraîner, malgré son antipathie pour les traîneurs de sabre et les accapareurs piémontais, en dépit de ses réflexions sarcastiques sur les fautes du gouvernement ?

(1) *Lettres d'un voyageur anglais sur la France, la Suisse et l'Allemagne.* — Tome I, lettres VI & VII.

Le Roi apparaît, et tous les griefs se dissipent comme par enchantement. Les intermédiaires maladroits sont supprimés et la lune de miel entre lui et le peuple recommence un nouveau quartier. Ils savaient d'ailleurs si bien, ces Princes-loups, que « la plus noble et la plus sûre des sciences est celle de la bonté (1) ». Ils possédaient au suprême degré, avec ce flair politique qui les rendait des loups à l'extérieur, cette humeur débonnaire d'agneau couronné qui, à l'intérieur, leur assurait l'amour quand même de leurs sujets. Le peuple, avec eux, ne songea que bien tard à s'émanciper, à réclamer sa part du gouvernement ; car le Roi méritait bien le nom de « père de la patrie » et, maître à la maison, veillait par lui-même aux besoins de tous ses habitants.

Quand il vient visiter son pays de Savoie, le Roi y arrive en bourgeois, sans apparat, sans prendre la peine d'endosser l'habit de cérémonie, ni de « secouer la poussière de la route ». — Laissez venir à moi mes enfants, — il n'y a pas de différence entre les grands et les petits, tous peuvent l'approcher ; à tous, il tendra la main ; aux plus humbles, il prêtera l'oreille. Il fait son enquête sur place, il convoque, il interroge les notables, les conseillers, les « hommes

(1) M. Emile Olivier. — *Discours à l'Académie Française* du 24 novembre 1892.

désintéressés et de poids ». — Envers tous, il se montre « plein de bonté et de bonnes intentions », et non par diplomatie, mais sans prendre un masque ni forcer sa nature : « ce sentiment lui coûte peu (1) ». C'est une vertu de sa race, il l'a dans le sang.

Voilà la vraie cause de l'attachement de la Savoie à ses anciens princes. Ils sont paternels et, de là, populaires. Si les sujets regimbent et se récrient contre les abus du pouvoir, ce n'est pas au Roi qu'ils s'en prennent. — Le Roi, c'est l'arche sainte. — Ah ! si le Roi le savait ! Pourquoi, grand Dieu, y a-t-il assez de piémontais pour empêcher la lumière de pénétrer jusqu'à lui ?...

Victor-Amédée III était bien l'homme, le roi de sa race. Le mot du Chevalier est juste : « c'était le prince bon et à bonnes intentions (2) » On l'a comparé à Louis XVI ; il en eut les vertus et la faiblesse, et son désir de bien faire le conduisit souvent à tout bouleverser dans l'armée, dans l'administration, dans les finances, — ce que le Chevalier appelait des *enfant*... en s'arrêtant pour ne pas achever le mot.

Victor-Amédée n'en fut pas moins l'un des princes les plus méritants de cette longue dynastie qui, de Humbert-aux-blanches-mains, aboutit en ligne directe à Humbert III, le roi du

(1) *Journal du chevalier Roze.*

(2) *Journal du chevalier Roze.*

royaume transformé, agrandi et déplacé de son premier champ d'action. Piémont et Savoie, si peu d'accord d'ordinaire, unirent leurs acclamations pour saluer son avènement.

En Piémont, un Alfieri au petit pied, lors du départ de Victor-Amédée III pour la Savoie, composa ce sonnet qui franchit les Alpes et que le Chevalier consigna religieusement sur ses tablettes (1) :

Il viaggio del tuo Re scrivi, dicea
Il Genio del Piemonte che'l seguea;
Ei narrava gli eventi, ed io scrivea :

Signor, quand 'oltre l'Alpi il piè moveste
E l'Alpi il loro Re vedero in voi,
Tal dir rimbomba, che discosse e deste
Pur l'ombre auguste di Sabaudi eroi.

Qual sia, dicean frà lor pensose e meste
Di tanta gioia cagion frà noi ?
Voci di fida gente, ah ! son pur queste
Ch'un di sol tributava a Prenci suoi.

Ma quando Umberto, raggirando il ciglio,
Ravisò in voi di sua gloria l'erede
Pien di virtù, di senno e di consiglio,

Ah ! disse ad Amedeo : d'amore e di fede
Qual omaggio non merta un tanto figlio,
Sè in lui un padre, un Re ciascun or vede ? (2)

---

(1) Archives de Saint-Genix. — *Sonnet inédit.*

(2) En ne s'en tenant pas servilement au mot à mot, ce sonnet peut être traduit de la manière suivante :

II

Le chevalier Roze, lui, tout royaliste qu'il fût, n'était pas enclin au dithyrambe... Si les carrosses de Sa Majesté ne sont pas d'une correction irréprochable, il le dit « sans *barguigner*. »

Le Roi a fait son entrée à Chambéry, le 20 juillet 1775 : « L'arrivée du Roi et d'une

---

« Raconte le voyage de ton Roi, me dit le génie du Pié-
« mont qui suivait le Prince; il narra les événements et moi,
« j'écrivis :

« Sire, quand vous avez porté vos pas au delà des Alpes et
« que les Alpes eurent reconnu leur Roi, la grande nouvelle en
« retentit si fort qu'elle alla faire frémir et réveiller jusqu'aux
« ombres augustes des héros de la Maison de Savoie.

« Quelle est donc, dirent ces ombres pensives et mornes, la
« raison de cette grande allégresse qui arrive jusqu'à nous? —
« Ah ! ce sont les acclamations de nos peuples fidèles qu'ils
« ne firent jamais entendre que pour leurs princes. »

« Mais, Sire, lorsque Humbert, en rouvrant les yeux, reconnut en vous l'héritier de sa gloire tout rempli de vertu, de fermeté et de droiture :

« Ah ! dit-il à Amédée, quel hommage d'amour et de fidélité ne mérite pas un si noble descendant, puisque, en ce jour, chacun reconnaît en lui un père et un Roi ! »

partie de sa Cour, le 20 sur les midi et demi, n'a rien eu de bien pompeux; en équipage de voyage, lui et sa suite n'avaient rien de bien remarquable que la poussière dont ils étaient couverts; il a trouvé l'intérieur du palais fini et les dehors presque achevés; s'il en eût vu les ruines, il aurait été frappé d'étonnement de voir un tel ouvrage s'exécuter dans trois mois; il fait beaucoup d'honneur à l'architecte... »

Le Chevalier est sobre de détails sur cette première entrée, qui ne paraît pas avoir eu l'heur de lui plaire... Et pourtant, Intendant et municipalité ont fait grandement les choses. La Cour arrive par la route d'Italie, pénètre dans le faubourg Montmélian, suit la rue Croix d'Or, la place Saint-Léger, la Grand'Rue, pour se rendre au Château. Les maisons, sur tout cet itinéraire, étaient tendues de tapisseries.

Quand le carrosse royal est signalé, toutes les cloches se mettent en branle. Les boîtes retentissent. Au château, le Sénat assemblé, en robe de parade, est conduit par le Premier Président, ayant à ses côtés le président Maistre et messire François, le président *jubilé* (1) l'arrêtiste du Sénat, « l'homme au parler long, diffus, point orné, au babil intarissable et indis-

(1) Honoraire.

cret » (1) auquel le malin Chevalier applique ces vers du poète :

> Indoctum, doctumque fugat recitator acerbus,
> Quem verõ arripuit, tenet occiditque legendo :
> Non missura cutem nisi plena cruoris hiendo...

Joseph de Maistre figure dans l'état-major de l'avocat fiscal général avec son ami Salteur; puis viennent l'Archevêque de Tarentaise, les Évêques de Grenoble et de Genève ; les dames de la noblesse ayant à leur tête la comtesse de La Tour ; les gentilshommes, présentés par M. d'Oncieu, chevalier grand-croix des SS. Maurice et Lazare, que Roze appelle « un homme facétieux, plein d'érudition et de connaissances, le plus bel esprit peut-être de la Cour et certainement le plus gourmand des Savoiards. (2) » Quant à Roze lui-même, il est perdu, sous une humble robe de laine noire, dans les rangs du barreau et il contemple d'un œil narquois toute cette pompe, étudiant les silhouettes qu'il fixera le soir dans son journal...

III

Il est une heure de l'après-midi quand Leurs Majestés et Son Altesse Royale Monseigneur le

(1) *Journal du chevalier Roze.*

(2) *Journal du chevalier Roze*

Prince de Piémont mettent pied à terre et montent à leurs appartements, précédés par le Grand Chambellan, M. de Saint-Marsan, qu'une intrigue de palais ne devait pas tarder à renverser (1). Le Roi envoie immédiatement son maître des cérémonies, le chevalier de Villenovette, pour remercier la noble assistance et l'engager à se retirer.

A cinq heures du soir, arrivée du duc et de la duchesse de Chablais. Le lendemain, à la première heure, vient le tour des Princesses, sœurs du Roi. A dix heures du matin a lieu, au Château, la cérémonie du baisemain. Le clergé est présenté par Mgr l'Archevêque de Tarentaise; la magistrature, par le Premier Président. Évêques, abbés commendataires, claustraux et officiaux, présidents, sénateurs effectifs et honoraires, magistrats du parquet de l'avocat fiscal général et de l'avocat des pauvres, jusqu'au secrétaire civil et au greffier criminel, tous défilent dans leur ordre, — le décret de messidor avant la lettre. Puis voici les quatre syndics, ayant à leur tête le marquis de Faverges, premier syndic, « qui tourne un

(1) Il fut remplacé par le comte Malines, collier de l'Ordre et gouverneur du Prince de Piémont.

(*Journal du chevalier Roze.*)

fort beau compliment. » Même cérémonial, dans le même ordre, auprès de la Reine; enfin, au courant de l'après-midi, à l'égard des Princes et des Princesses (1).

Pendant trois jours. ce ne sont que promenades triomphales à travers la ville, acclamations enthousiastes, réceptions fastueuses à la Cour. Des fontaines de vin coulent sur la place de Lans. Sénateurs et boutiquiers ont mis la clef sur la porte. C'est le chômage de l'enthousiasme, la grève de la fidélité. On s'en donne à cœur joie le jour ; la nuit, on chante, on danse et l'on illumine. L'Intendant a demandé un minimum de deux chandelles par fenêtre sous peine de vingt livres d'amende ; on lui en accorde le double, le triple, et tout le monde est content...

« Le 23, continue le Chevalier (2), toute la Cour est partie pour les provinces de Genevois, *Foussignées* (3) et Chablais, d'où elle a été de retour le 27 juillet : partout elle a été reçue comme ici avec les applaudissements et les transports de la joie la plus vive. Le Roi a montré partout la plus grande affabilité ; ce sen-

(1) Archives du Sénat. — *Livre du Cérémonial.*

(2) *Journal du chevalier Roze.*

(3) Faucigny. — Les provinces de Genevois, de Faucigny et de Chablais correspondaient au territoire actuel du département de la Haute-Savoie.

timent lui coûte peu ; il est plein de bonté et de bonnes intentions ; il a été fort satisfait de son voyage, et, prenant en considération les clameurs des habitants de quelques campagnes qui ont mêlé les acclamations de *Vive le Roi!* avec les cris redoublés d'*Affranchissement!* les plaintes que lui ont faites les députés de certaines paroisses et les représentations de quelques personnes désintéressées et de poids, il a témoigné la surprise de voir la délégation s'occuper si peu et a même manifesté son mécontentement ; il a donné des ordres pour faire reprendre à l'Édit (1) sa première activité et l'on espère qu'il enverra de Turin de nouvelles instructions propres à donner aux affranchissements un cours fixe et aisé. »

L'enthousiasme de l'ancienne capitale se communique d'ailleurs, comme une traînée de poudre, à toute la Savoie. Ce fut un voyage triomphal ; mais, nulle part, peut-être, la joie délirante de ce bon peuple ne se manifesta avec autant d'expansion que dans la petite ville de Rumilly, la cité fidèle, celle qui, en 1630, sommée de se rendre aux armées françaises, sur la nouvelle que Chambéry et Annecy avaient ouvert

(1) Il s'agit ici de l'Édit d'affranchissement des droits féodaux, que la délégation gouvernementale de Savoie appliquait avec une certaine mollesse, au grand mécontentement de la population.

leurs portes, répondait fièrement : *E capoë !* (1) et se faisait enlever d'assaut, après une héroïque résistance.

Ici encore, un historien du crû a laissé le récit naïf et touchant de la réception faite à Sa Majesté :

« Il fut ainsi, — dit l'auteur, d'un ton académique et solennel (2), — qu'en 1775, dans le courant du mois de juillet, le roy Victor-Amé III, notre bien aimé duc et maître, vint en Savoye avec la majeure portion de la famille royale, époque dont sera fait mention dans les siècles les plus reculés, soit par l'auguste mariage du prince de Piémont, premier né de la maison de Savoye, avec madame Clotilde de France, soit par les admirables entrevues de la cour de Sardaigne avec une portion de celle de France, qui vint à Chambéry à la suite de ce même mariage, qui fut célébré en cette ville avec toute la pompe et la magnificence dignes de ces deux Cours, soit encore par les réjouissances qui se sont faites dans chaque ville, bourg et village de ce

(1) *Et quand même !* — Cette réponse épique est devenue la devise de la ville de Rumilly.

(2) Archives de Rumilly. — *Mémoire pour les successeurs de la Compagnie des Chevaliers-tireurs de la ville de Rumilly réfléchi sur l'arrivée du roy Victor-Amédée III, en l'année 1775, dans son duché de Savoie.* Ce récit est inséré au *Registre* des Chevaliers-tireurs.

duché, dont la relation serait trop longue, et sur le récit desquelles on pourrait à l'avenir former des doutes si on n'en laissait fidellement les circonstances. »

L'auteur, avec l'esprit particulariste qui régnait alors, s'inquiète peu de ce qui se passait ailleurs... Il lui suffit de constater que sa petite ville n'a pas failli à son vieux renom de fidélité :

« Il nous intéresse peu, dit-il, de laisser des mémoires sur la manière dont ce Roy bien aimé a été accueilli dans chaque ville et bourgade du Duché, les fêtes générales que l'on fit dans chaque endroit au bruit des armes, des danses et des chants d'allégresse. Il suffit pour notre satisfaction de laisser à nos successeurs le présent écrit, qui est la pure vérité... »

Sa Majesté, accompagnée de Mgr le duc de Chablais, son frère, avait quitté Chambéry le 21 août. Yenne reçut le même jour la visite du Roi qui, le lendemain, 22 août, passa par Chanaz, visita les digues du Rhône et vint coucher à Serrières. Le 23, Sa Majesté visita Seyssel, dîna à Frangy et prit le chemin de Rumilly.

Il était cinq heures du soir. La Compagnie des Chevaliers-tireurs, en grande tenue, à cheval, la carabine au poing, était allée à sa rencontre. On signale l'approche du cortège royal ; arrivé devant l'escadron, qui l'acclame avec enthousiasme, le Roi fait arrêter sa voiture. Le « sei-

gneur capitaine Dasnières » lui adresse les hommages des Chevaliers-tireurs ; et bientôt cortège et compagnie partent au galop pour Rumilly.

Elle était, certes, belle à voir la vieille cité, qui avait revêtu ce jour-là ses plus beaux atours, sans rien perdre de ce cachet fruste, de cet air moyen âge que lui donnent les méandres capricieux de ses rues, les sombres arceaux de ses portiques, les tours, les pignons, les colonnades et les façades ouvragées de ses maisons. Le *Sapennais* (1) avait fourni ses sapins les plus droits et les plus drus ; de riches tentures couraient le long des demeures ; les fleurs et la mousse formaient un tapis naturel sous les pas de l'auguste visiteur.

A son entrée, le bourdon de l'église, donné en 1639 par Christine de France, entonne son chant solennel. Vingt boîtes renvoient aux échos de la Néphaz et du Chéran (2) le bruit de décharges, auxquelles se mêlent les vivats d'une foule délirante. La *Légion albanaise* (3), dra-

(1) Montagne boisée de sapins, qui sépare la vallée de Rumilly de celle de la Chautagne.

(2) Les deux rivières qui se réunissent à Rumilly pour aller, non loin de là, se jeter dans le Fier. Le Fier lui-même se joint au Rhône, à Châteaufort, près de Seyssel.

(3) Milice formée à l'occasion de la venue du roi.

peau déployé, présente les armes « sans tirailler ». Les trois syndics, Thomas Descostes, Michel Jacquier et Joseph-Martin Anthonioz s'avancent, porteurs du bâton d'ébène à pommeau d'argent sur lequel sont gravées les armoiries de Rumilly. Le noble Conseil est derrière eux. Ils présentent à Sa Majesté les clefs de la ville. Le cortège passe sous un arc de triomphe, traverse le pont à deux arches qui dominait alors le Chéran, foule les ruines du Château où le prince Gem, frère de Bajazet II, fut retenu prisonnier, et arrive à la place de l'Hôtel de Ville. Là était rangée la *Légion des campements*, sous les ordres du lieutenant-colonel de Châtillon. Le Roi descend de voiture, monte à cheval et passe en revue cette légion, la compagnie des chevaliers-tireurs et la milice bourgeoise.

Après un *Te Deum* à l'église paroissiale, où elle est reçue par le révérend curé, à la tête d'un nombreux clergé, Sa Majesté vient se reposer à l'hôtel de Juge, qui lui sert de résidence. Dans le grand salon du premier étage, orné de magnifiques tentures, le premier écuyer introduit bientôt « les nobles Syndics et Conseil ». Suivant les prescriptions du comte de Latour (1), Thomas Descostes fait « un compliment court, relatif à la circonstance » et Sa Majesté y répond par quelques mots gracieux pour sa fidèle ville.

(1) Le maître des cérémonies.

« Deux heures après, dit le chroniqueur, le Roy fit demander les Chevaliers-tireurs (avantage que nous eûmes sur les autres corps). La compagnie entra à la suite de ses officiers dans la salle d'audience, où elle fut reçue avec toutes les marques possibles de bonté. Le Roy loua beaucoup l'uniforme. Voici mot à mot les termes dont il se servit : « *Voilà un fort joly uniforme; je verray avec plaisir qu'on le perpétue et qu'on travaille à augmenter la compagnie* ». Non seulement il ne se contenta pas de *gracioser* la généralité ; mais encore sur l'annonce de MM. les officiers, qui eurent la généreuse précaution de mettre en avant tous ceux de la compagnie qui avaient eu l'honneur de servir dans les troupes de Sa Majesté, elle témoigna à ces derniers des marques singulières de distinction. On ne doit pas omettre que le tableau de la compagnie luy fut remis ; elle eut la bonté de le voir et, l'ayant parcouru, elle le mit dans sa poche en disant : « *J'ay déjà trois mille hommes en tabelle dans la Savoye qui pourront bien me servir dans l'occasion* ».

« Sa Majesté allait donner congé aux chevaliers lorsque M. notre capitaine, se prosternant devant elle, lui demanda l'agrément du baise-main. Elle répondit d'un ton affable : « *Avec plaisir, je vois bien qu'il faut faire le tour* ». Et Sa Majesté fit en même temps baiser la main de son frère Mgr le duc de Chablais.

« Le soir, un dîner d'apparat fut donné à Sa Majesté. Les hauts personnages de la cour, les nobles syndics et les chefs de corps y assistaient. Au bas de ce palais d'un jour, la *Légion albanaise* monte la garde d'honneur. Il y a une escouade de quinze hommes à chaque porte ; ces bons bourgeois, sous leur costume bleu, gardent un sérieux imperturbable et se mettent en quatre pour contenir ces flots de peuple qui voudraient pénétrer dans la demeure royale. La consigne avant tout ! hommes et femmes sont égaux devant leurs chapeaux galonnés, et la jeune et sémillante Rumillienne elle-même ne peut arriver à corrompre ces impassibles grenadiers pour jeter un simple regard dans la cour de l'hôtel...

Mais la nuit, une nuit sereine et étoilée, vient d'étendre ses voiles. La ville entière s'illumine comme par enchantement ; depuis la maison cossue du riche bourgeois jusqu'à l'humble demeure du pauvre artisan, tout resplendit de lampions, de guirlandes, d'écussons au chiffre de Sa Majesté ; un immense feu de joie éclaire de ses lueurs fantastiques le *Burgi forum* (1). Sur les ruines du Château, une tente abrite un banquet de quatre-vingts couverts : c'est la Com-

(1) La place de l'Hôtel-de-Ville est désignée dans les anciens titres par cette appellation.

pagnie des chevaliers-tireurs qui fête les officiers de la suite du Roi. « On tire les santés au bruit des instruments ; après quoy on danse jusqu'à deux heures du matin. » Les fusées du conseiller Durhone s'élancent dans la nue aux acclamations du peuple et viennent éclater contre les parois du Chéran.

Mais ce n'est pas la ville seule, c'est la vallée entière qui est illuminée : toutes les collines qui s'élèvent autour de Rumilly ont leurs sommets enflammés : Saint-Eusèbe, Thusy, Hauteville, Marcellaz, Boussy, Marigny, Massingy, Moye, Lornay et même les rocs grandioses du val de Fier projettent dans les cieux les teintes rougeâtres d'un immense incendie.

Le lendemain, avant son départ, le Roi passa une seconde fois en revue, sur la place d'armes, les troupes de la garnison et les milices urbaines ; « et nous eûmes le bonheur de l'accompagner dans le même ordre que la veille jusqu'au hameau de Martenex (1)..... Et nous revînmes dîner chez l'hôte Ringuet.

« Voilà au vray, — dit en terminant l'enthousiaste et intéressant narrateur — ce qui s'est passé dans cette journée que nous compterons pour la plus agréable de nos jours et après laquelle nous ne sommes point jaloux de ce

(1) Petit village situé entre Rumilly et Albens, sur la route de Chambéry.

qui pourra arriver de gracieux à nos arrière-neveux. »

Pensée aimable qui clot un sincère récit!...

Le 24 août Sa Majesté était de retour à Chambéry où nous allons la retrouver animant de sa présence les fêtes splendides qui y furent données à l'occasion du mariage du Prince de Piémont avec Clotilde de France...

IV

Ce mariage diplomatique ne faisait que rapprocher davantage encore les deux maisons royales de France et de Savoie. C'était, depuis quatre ans à peine, la troisième union qui fût conclue entre elles, puisque Joséphine de Savoie avait épousé le comte de Provence en 1771, et sa sœur, Marie-Thérèse, le comte d'Artois en 1773.

Les Piémontais voyaient avec défaveur cette alliance nouvelle qui avait faire dire au Roi : « Nous voilà Français au moins pour trois générations ! » — On soupçonnait même le cabinet de Turin, dès ce moment-là, de n'être pas éloigné, moyennant certaines compensations, d'abandonner la Savoie et le comté de Nice à la France et de permettre à celle-ci de conquérir pacifiquement sa frontière naturelle au sud-est.

Chambéry laissait crier les Piémontais et

jouissait, sans souci du lendemain, de ces fêtes vraiment royales où il retrouva, pendant un mois, l'illusion d'être redevenu la capitale. Le Roi y dépensa le prix de son hôtel des Célestins de Lyon qu'il venait de vendre; nobles et bourgeois rivalisèrent d'enthousiasme et de sacrifices pour recevoir Sa Majesté avec un luxe dont celle-ci ne put s'empêcher de manifester quelque étonnement, en présence des dames d'honneur de la Reine. — « Ils ne font que ce qu'ils doivent, » dit la marquise de Gattinara, l'une d'elles. — « Oui, mais ils doivent peut-être ce qu'ils font », répliqua finement le Monarque. — « C'était la vérité, dit M. Albert Blanc, ils n'étaient pas riches; mais pour l'historien et l'antiquaire, dans les races et les monnaies, le poids de l'or n'entre pas en comparaison avec l'ancienneté et la pureté du coin. (1) »

Le 26 août eut lieu l'inauguration du théâtre que la bourgeoisie, constituée en société, avait fait construire. L'ami de Joseph de Maistre n'approuve pas fort l'entreprise et prend un ton de Cassandre pour la critiquer :

« Le 26, s'est faite l'ouverture du Théâtre Royal, de cet édifice coûteux et peu solide, que l'amour du plaisir décoré du beau nom d'amour du Roi, et plus que cela, la cupidité ont élevé.

---

(1) *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

L'on a toujours pensé que ce serait une entreprise hardie que d'élever un théâtre dans une ville aussi petite, aussi pauvre que Chambéry ; quelques *prognostiqueurs* sinistres ont osé prédire qu'au bout de dix ans les entrepreneurs seraient réduits à le louer aux fourriers de la cavalerie pour servir de magasin à foin. Puisse cette prophétie funeste ne s'accomplir jamais ! Le bon goût et les belles-lettres y gagneront encore plus que les mœurs n'y perdront ; car jamais chez nous les richesses, l'abondance et le luxe ne nous monteront à ce ton de luxe qui corrompt et avilit les âmes ; jamais non plus, simples et occupés d'ailleurs comme nous le sommes pour la plupart, jamais nous ne prendrons ce caractère de frivolité, de galanterie, qui a fait abandonner le bon sens pour un vain ton de prétendu bel esprit qui a confondu, anéanti tous les sentiments d'honnêteté, tous les principes de vertu chez nos voisins... »

L'esprit provincial s'épanouit ici dans toute sa suffisance et sa pruderie si prompte à effaroucher. Le Chevalier se défend d'être un danseur ; il va nous montrer qu'il est du moins... un calculateur et que, ce qu'il voit de plus remarquable dans le nouvel édifice, est le prix de revient :

« Le juste prix de l'édifice tout décoré et complet est un mystère que la curiosité publique n'a pas pu percer ; l'on aperçoit seulement dans

les propos des entrepreneurs un air de mécontentement qui justifie les plaintes qu'ils forment des ingénieurs. L'on croit que le théâtre tout orné, quoique en bois dans l'intérieur, leur revient à 60.000 livres au moins, ce qui forme le double de ce qu'ils croyaient dépenser. Pour moi, je ne doute pas qu'en donnant la comédie tous les deux ans, et en prenant, comme cette année, le cinquième de la recette, ils ne tirent l'intérêt de leur argent, et que cet argent ne soit aussi avantageusement placé que s'il était appliqué à bâtir des maisons... »

Cependant les décors du théâtre, mieux partagés que les carrosses de Sa Majesté, ont trouvé grâce devant le terrible censeur :

« Heureusement pour le public, le célèbre Gagliani, ce décorateur le plus habile de l'Europe, qui fait le charme de l'Italie, s'est trouvé à Chambéry où il est venu peindre les plafonds du Château ; il a fait des scènes parfaitement bien entendues, soit par les illusions de la perspective et les beautés de l'ensemble, soit pour la pure vérité, la délicatesse des coloris. De ce dernier genre est la *campagne* et plusieurs autres morceaux de ce détail, par exemple le *plancher* dans la *maison rustique*, la *chaumière*, la *pyramide* destinée à orner une place ou à former un tombeau ; du premier genre sont la *prison*, la *cuisine rustique*, le *petit salon* (1).

(1) Le Chevalier veut évidemment parler ici des décors.

« Il ne faudrait à ce grand peintre qu'une connaissance un peu plus profonde du dessin et de l'architecture composite dont il a oublié souvent les règles les plus simples ; nous aurions encore désiré qu'il se fût souvenu qu'il ne travaillait que pour un petit théâtre ; il eût mieux observé les proportions de la perspective, on n'apercevrait pas dans ses décorations des objets qui paraissent monstrueux, et l'on ne serait pas obligé de se reculer au fond de la salle pour les admirer. »

Le chevalier Roze était-il bien sincère ? N'essayait-il point, par ces critiques quelque peu acerbes, de se faire pardonner à lui-même les représentations de gala dont il paraît avoir été l'un des habitués, — en tout bien tout honneur, sans doute, car il n'était pas homme à s'enflammer comme ce bourgeois de Chambéry dont il parle dans son journal, et auquel une des plus séduisantes actrices de la troupe, Mlle Dorneval, dans l'*Amoureux de quinze ans*, avait fait, paraît-il, perdre la tête « avec sa figure intéressante et enfantine, sous l'habit du jeune héros, faisant l'illusion la plus parfaite... (1) »

L'ami de Joseph de Maistre nous donne ensuite son sentiment sur la troupe et le répertoire :

(1) *Journal du chevalier Roze.*

« Le Roi a assisté à la première représentation avec toute sa Cour, et dès lors régulièrement trois fois par semaine toute sa suite y a eu l'entrée, d'après les intentions du Roi qui a déclaré vouloir lui procurer ce plaisir, pour la dédommager sans doute du désagrément d'être avec nous ; en effet, pour y avoir assisté environ une trentaine de fois, le Roi a donné 700 livres à la troupe et autant aux entrepreneurs ; cette somme, avec au moins 5.000 qu'a dû leur rendre de produit net le cinquième de la recette, fait déjà un intérêt assez honnête.

« A la première représentation et, dès lors, à tous les événements heureux qui intéressaient le Roi, à la naissance du duc d'Angoulême, son petit-fils, à la célébration du mariage du Prince de Piémont, faite à Paris, à l'arrivée de Madame Clotilde, son épouse, au jour de la naissance de cette dernière, la joie publique et l'attachement de tous nos citoyens pour leur Roi ont éclaté par de grandes acclamations, des cris redoublés de *Vive le Roi!* dont on a fait retentir la salle de spectacle ; et, pour y répondre, les acteurs de l'opéra chantaient de mauvais couplets à l'honneur du Roi et de sa famille, tous de la composition de Sénépart, le directeur de la bande, ou de quelqu'un des Apollons affamés qui la suivent... »

Le Chevalier est animé d'un esprit de dénigrement que rien ne peut apaiser. — Si le

Roi invite sa suite piémontaise aux représentations, c'est pour la dédommager de l'ennui d'être en compagnie des Savoyards. — Les acteurs sont traités comme la *bande à Mandrin ;* et la cantate en l'honneur du Roi est elle-même... exécutée par cet impitoyable exécuteur. Était-il l'écho de la pensée de Maistre ou ne traduisait-il que ses seules impressions en formulant ainsi son jugement sur les artistes?...

« La troupe, en général, était fort au-dessous du médiocre. Michu, le valet, et la Pierson, la soubrette, étaient assez bons dans le bas comique, mais incapables cependant l'un et l'autre de s'élever jusqu'au comique de caractère ; à l'opéra, le Maître de Chapelle, très entendu à l'orchestre, formait un acteur dont le jeu était de la plus grande vérité et très varié, un acteur excellent pour la pantomime et dans le genre de Callot ; les voix de femmes étaient passables, la Romanci avait un organe flexible, donnait beaucoup de grâce à son chant et concevait assez bien un rôle ; la Dorneval avait la voix plus juste, plus étendue, articulait mieux... »

Le Chevalier s'en prend maintenant à un comique qui eut en France son heure de vogue. On l'applaudissait à tout rompre à Paris ; la province, elle, se montre plus réservée et plus difficile :

« Un acteur justement célèbre, Aufrène, nous a dédommagés de la médiocrité de la

troupe. Capable de se prêter à plusieurs genres différents, en cela supérieur aux Lekains, aux Molés, etc., il excelle dans le comique larmoyant, dans le comique bourgeois ; le son de sa voix naturel et aisé, sa déclamation un peu ralentie, les inflexions les plus justes, des attitudes vraies semblaient persuader que c'était un père tendre qu'on entendait dans *le Père de famille,* dans *Eugénie*, dans *le Bourru bienfaisant ;* j'exige encore de lui, pour le rendre absolument parfait dans ce genre, un geste un peu plus varié et moins fini. Il me paraît qu'il n'y a que la tragédie qui comporte un geste entièrement développé et arrondi, parce que c'est le seul genre où la déclamation soit assez ralentie et le ton de voix assez enflé pour permettre les grands mouvements, des attitudes préparées, des ports de bras graves et décidés, une physionomie bien prononcée et expressive. »

N'y a-t-il point ici comme un écho des appréciations de Maistre, présentées sous la forme piquante à laquelle le Chevalier avait coutume d'accommoder les hommes, les choses et les événements ?...

« Aufrène a saisi avec assez de justesse le comique de caractère ; il a rendu avec beaucoup de vérité *Le Bourru bienfaisant, Le Jaloux désabusé, Ésope à la Cour ;* mais son organe faible et délicat ne se prête pas au débit fort et majestueux de la tragédie ; il ne réussit pas

aussi bien à chausser le *cothurne*, parce qu'il ne prend pas aisément la dignité d'un grand personnage ; le costume du rôle héroïque semblait perdu dans Auguste, dans Nemours, dans Henri IV.

« Cet acteur est pénétré de son propre mérite, et ce sentiment entraîne chez lui la grande délicatesse, dont il est ordinairement accompagné ; Aufrène a témoigné du mécontentement et de la surprise de ne pas voir la salle se remplir toutes les fois qu'il jouait, de n'y pas observer une attention plus marquée quand il parlait, de n'y être point appelé et félicité par la Cour. Soit que le Roi en ait été informé et que, par une marque de sa bonté ordinaire, il ait voulu donner à Aufrène la satisfaction de recevoir de lui un compliment, soit que celui-ci ait demandé de lui-même une audience, il en a obtenu une, et il est sorti publiant partout la grande affabilité de notre Monarque qui lui a fait, dit-on, présent de vingt-cinq pistoles... »

V

Nos graves magistrats savaient, on le voit, s'ériger à l'occasion en critiques d'art. Rien de ce qui concernait la langue et la littérature françaises ne leur était étranger ; ils suivaient

avec une attention passionnée le mouvement intellectuel, lisaient les encyclopédistes, prenaient parti dans les querelles d'école, blâmaient la frivolité de leurs voisins de France et n'en allaient pas moins demander au théâtre la satisfaction d'un goût éminemment français, d'ailleurs moins disposés à applaudir qu'à user du droit qu'on achète en entrant.

Joseph de Maistre, lui aussi, sacrifiait à la tendance de ses contemporains. On se le représente, à le voir dans ses ouvrages, comme une sorte de prophète, ne descendant jamais des cimes, indifférent aux actions de la vie courante; c'est, dirait-on, un mystique uniquement préoccupé des grands problèmes de l'au delà. Il n'en est rien, ou plutôt il y a chez lui deux hommes: le bénédictin, ayant accumulé une somme énorme de savoir, le penseur autoritaire, méprisant et hautain, aux doctrines absolues, « ayant acquis dans la séquestration de sa vie comprimée, comme on l'a dit (1), la rigidité magistrale des moines de Zurbaran. » Mais, à côté de ce personnage, il y a l'homme du monde, point rigoriste, sans raideur, gai, spirituel, aimable, aussi tolérant et bienveillant qu'il est tranchant et redoutable quand il brandit sa plume des

(1) M. Albert Blanc. — *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

grands jours. En gentilhomme distingué, galant, accessible à toutes les séductions, à toutes les manifestations du beau, il ne dédaignait point les petits plaisirs de la vie mondaine et savait prendre sa part des « journées anglaises » de l'époque. On le voyait aux côtés du Chevalier et de Salteur : à l'orchestre il y venait se délecter du répertoire classique, saluer le passage des artistes en renom et au besoin exécuter d'un trait, d'un mot autrement mortifiant que les tirades grincheuses de son ami Roze, les réputations artistiques les mieux établies.

Ah ! c'est que le maître est difficile à contenter ! Son esprit *adéquat,* raisonneur et tout d'une pièce, même en matière d'art, n'admet pas plus les imperfections que dans un discours académique ; il eût trouvé à redire au jeu de Rachel elle-même, si l'on en juge par cette critique de Mlle de Saint-Val, l'une des grandes artistes qui passèrent alors sur la scène de Chambéry :

« J'ai trouvé sa réputation prodigieusement exagérée, écrit-il au beau-frère de la célèbre actrice (1), comme tout ce qui vient de France. Elle rend très mal les sentiments tendres, excepté dans *Mérope* où l'amour maternel parle assez

(1) *Correspondance.* — Lettre du 20 février 1786.

bien par sa bouche. Quant à l'amour tout court, elle n'y entend rien. Elle pleure les déclarations, je vous assure que je n'ai jamais rien vu de si faible. Les gestes, en général, sont faux, guindés, monotones et tous faits devant le miroir. Parce qu'elle n'est pas jolie (est-ce de notre faute ?) elle est continuellement cachée *derrière* ses gestes. Un mouchoir éternel, étendu en paravent, brave toutes les lorgnettes, et nous n'avons pas encore vu les mains de cette actrice au-dessous de son front. Sa prononciation n'est pas non plus à l'abri de la critique ; elle est souvent affectée, emphatique ; ses accents graves ne valent rien. Elle fait sentir désagréablement certaines consonnes finales. Dans *hélas ! murs, fers, plus, fils*, etc., l'*s* siffle comme un serpent dans la canicule ; mais son plus grand défaut, c'est une certaine exclamation de son invention et qui ne ressemble à rien. C'est un cri qui prend la place des *eh* ! et des *ah* ! très communs dans la tragédie.

« Madame de Morand, qui la contrefait parfaitement, vous donnera ce plaisir quand vous la verrez ; en attendant, imaginez un vigoureux auvergnat qui assène un coup de hache. Prenez la bouffée de respiration qu'il lance du creux de son poumon pour se soulager, joignez-y un ton pleureur: c'est à peu près cela. Les poètes durs sont précisément ceux qu'elle rend le mieux. Elle ne sait pas déclamer Racine, elle rend

mieux Voltaire, parce qu'il est plus sentencieux et moins naturel. Elle ne nous a rien donné de Corneille, ni de Crébillon, parce que, apparemment, ces petits écrivains ne sont pas dignes de son talent ; mais de Belloy (1), Lemierre (2) et compagnie, voilà ses bons amis, et certainement ils lui doivent une statue.

« Malgré tous ses défauts, votre belle-sœur peut passer pour une grande actrice, pourvu qu'elle ne sorte pas de son genre. Elle exprime fort bien la fureur, la jalousie, le désespoir, en un mot, tous les sentiments fougueux et déchirants; il faudrait seulement l'avertir de ne point s'emporter, car alors elle hurle et fatigue l'oreille. Pour parcourir tout son catalogue, elle a été attendrissante, vraie, même admirable dans Mérope et Clytemnestre, passable dans Alzire, grande, excellente dans Zémire (ceci est sur parole) ; mais dans Gabrielle de Vergi, naturelle, admirable, déchirante, sublime. Le cri qu'elle fit lorsqu'elle reconnut Raoul n'était pas de l'auvergnat, c'était celui de la nature et il résonne encore à mon oreille ; enfin, elle me donna une idée de la perfection et, après ce que je vous ai dit, vous pouvez m'en croire !

(1) L'auteur du *Siège de Calais,* tragédie patriotique (1727-1775).

(2) Autre poète tragique français (1723-1793).

« Conclusion : son talent est grand, mais mêlé de grands défauts et la sphère en est assez étroite. Il est vrai qu'on a dérogé en sa faveur aux idées patriciennes, au point de la faire inviter solennellement à un bal de noblesse. Le bal était superbe et cette puissante reine de tant de pays en fut surprise. Elle eut le bon esprit d'y venir dans la plus grande simplicité : robe noire, chapeau tout uni et point de diamants. Il était fort question d'un souper au *Casin* (1), mais on n'a pu s'accorder. Oh ! c'est cela une grande affaire !... »

VI

Mais que nous voilà loin des représentations de gala de septembre 1775 !

Au sein de cette joie, de cet enthousiasme, il y a pourtant quelques notes discordantes. L'aristocratie conserve et manifeste plus que jamais, au pied du trône, sa morgue et ses prétentions. La bourgeoisie, froissée dans ses susceptibilités, boude ou se tient à l'écart. De là certains accrocs, certains tiraillements que le

(1) *Le Cercle de la noblesse.*

Chevalier déplore et qu'il révèle avec sa verve railleuse en mettant le doigt sur la plaie (1):

« La capitale et les provinces se sont empressées de donner à l'envi des témoignages de leur dévouement à la personne du Roi, en prenant les armes et formant des compagnies nombreuses bigarrées de toutes sortes de couleurs ; à Chambéry, les Chevaliers-tireurs (2), sous la conduite de M. de Cordon et de l'insolent M. de Thoiri qui a dédaigné d'être à la tête de la Compagnie bourgeoise que la ville voulait former, ont brillé un moment, et depuis, abandonnés, poursuivis par le Corps de ville (3) dont ils ont voulu secouer le joug, effacés par les bourgeois dont ils ont dédaigné de conserver le nom et qui formaient un bataillon bien discipliné à la tête

(1) Archives de Saint-Genix. — *Journal du chevalier Roze.*

(2) Dès le commencement du XVI[e] siècle, on avait vu apparaître dans toutes les villes de Savoie les *Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse,* espèce de milices bourgeoises qui, en temps de guerre, contribuait à la défense du pays et, en temps de paix, s'exerçait au tir. Le chevalier-tireur qui *abattait l'oiseau* était proclamé *roi* de la Compagnie.

Marquis de la Serraz. — *Notice sur l'ancienne Compagnie des chevaliers-tireurs de la ville de Chambéry.*

M. André Perrin. — *Les abbayes de la Jeunesse et les Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse.*

(3) La municipalité.

duquel se trouvait une compagnie de volontaires très bien mis ; — devenus le ridicule des citoyens, ils ont perdu tout ce que leur corps avait de noblesse distinguée et peu à peu tout leur éclat.

« Sur les représentations du Corps de ville, le Roi leur a empèché d'abattre l'*oiseau*, quoique tout fùt prèt, et les invitations déjà faites pour cette fête. Les bourgeois chevaliers-tireurs ont eu le regret de païer les frais d'un bal où il n'est entré aucune bourgeoise, parce qu'elles ont été prévenues qu'elles n'y pourraient pas entrer pendant que la Cour y serait et qu'elles n'ont point voulu y aller lorsque la Cour en a été sortie. C'est ce bal qui a remplacé l'*abattue de l'oiseau*... (1) »

Les réflexions mélancoliques du Chevalier définissent assez exactement l'état social et le malaise de cette époque où l'antagonisme des classes, descendu de nos jours aux couches inférieures, régnait entre la noblesse et la bourgeoisie, — lutte non pas à mort ni même au premier sang, mais assaut d'escarmouches, d'émulation, de préséance, de passe-droits constituant des droits au jugement des uns, des injustices aux yeux des autres.

Deux épisodes sont typiques à cet égard :

(1) Le concours de tir à l'arquebuse.

un gentilhomme refuse de commander la section bourgeoise des Chevaliers-tireurs ; — des bourgeois donnent un bal en l'honneur du Roi : les hommes seuls y sont admis, à l'exclusion de leurs femmes jugées indignes d'approcher du monde de la Cour.

Les petites causes engendrent les grands effets... Cherchez bien, et souvent, à l'origine des révolutions violentes comme dans les crises pacifiques qui de nos jours se produisent sous la forme d'élections, vous ne trouverez qu'un sentiment d'amour-propre froissé, de vanité blessée, la réaction des principes d'égalité contre une suprématie de nom, de fortune ou de caste, qui se fait trop sentir.

Certes, il y a eu de tout temps, il y aura toujours « des épis plus hauts que les autres dans la moisson humaine (1) ». On admet la supériorité qui a sa raison d'être quand elle s'oublie elle-même ; on en secoue le joug lorsqu'elle tend trop à s'affirmer. Tel est le peuple, qui renverse parfois l'idole qu'il a pétrie de ses mains, parce que l'idole alors s'est crue d'une autre substance que le commun des mortels.

En Savoie d'ailleurs, cet état de conflit se traduisait par une guerre de salons, par des

(1) M. Emile Ollivier. — *Discours à l'Académie française.*

coups d'épingle féminins, des querelles d'étiquette entre les classes dirigeantes : il n'eût jamais pu dégénérer en une guerre de rues. Joseph de Maistre se rappelait sans doute le pays natal lorsqu'il écrivait : « Qu'est-ce qu'une nation ? C'est le Souverain et l'aristocratie ». Le Souverain et l'aristocratie, en effet, y tenaient la plus grande place ; cependant, en pratique, ils n'abusaient pas de leurs prérogatives et considéraient à la fois comme de leur devoir et de leur intérêt de se rendre populaires dans les couches inférieures par des mesures favorables au bien-être et à l'émancipation des sujets. Il y avait plus de tiraillements entre bourgeois et nobles qu'entre l'aristocratie et le peuple. Et encore n'était-ce que de simples tiraillements, plutôt qu'un état d'hostilité véritable.

« La noblesse de Savoie, a dit justement un historien (1), n'avait point d'ennemis, comme devait le prouver quelques années plus tard, la modération relative des jacobins et des conventionnels. Ses sentiments de fidélité et d'honneur se marquèrent. de 1792 à 1793, par des traits sublimes d'abnégation et d'héroïsme.... On ne trouve jamais en Savoie deux sociétés ennemies, à quelque date que l'on s'arrête. Dans

(1) M. Victor de Saint-Genix. — *Histoire de Savoie.* — *Le général de Boigne.*

le passé, il y avait des souvenirs d'association plutôt que de conquête ; entre les gentilshommes, les bourgeois et le peuple, il n'y a pas ce divorce brutal de l'injustice des uns, de la rancune ou de la jalousie des autres. La noblesse n'oublia pas que le Tiers-état lui avait fourni plus de la moitié de ses chefs ; le clergé se souvint que l'Église demeura pendant de longs siècles le suprême asile des libertés mourantes ; le peuple fut sans haine parce qu'il était sans blessures. »

Et Joseph de Maistre exprimait déjà le même sentiment lorsqu'il écrivait :

« La noblesse n'avait, en Savoie, que cet éclat tempéré qui brille sans éblouir. On pouvait la comparer à ces ornements d'architecture d'un genre sobre et élégant qui parent les murs sans les charger. Jamais elle n'a nui au peuple dont elle partageait les charges et qui partageait avec elle tous les honneurs de l'État. C'est un fait connu que les postes les plus brillants dans toutes les carrières étaient accessibles aux citoyens du second ordre. (1) »

Le peuple préférait même, de beaucoup, la noblesse avec ses allures vives et chevaleresques, sa générosité, sa rondeur, sa familiarité de bon aloi, à une bourgeoisie intéressée, imbue d'idées

(1) Joseph de Maistre. — *Lettres d'un Royaliste savoisien.*

étroites et dont tout le libéralisme consistait à jalouser l'aristocratie, sans essayer de prendre sa place dans le cœur du peuple en imitant son exemple.

Et, chose singulière, ce fut le peuple même, comme plus tard les esclaves au Brésil, qui se montra, au début, réfractaire aux réformes pacifiques dont le Souverain avait pris l'initiative et auxquelles la noblesse adhéra avec un empressement patriotique qui lui fit honneur. Le droit de bourgeoisie, taxé à vingt-cinq louis, n'avait eu, dans l'espace de quinze ans, que six acquéreurs dans toute la ville de Chambéry. Et au début, lors de la promulgation des édits de 1762 et de 1771 sur le rachat de la *taille* personnelle et l'affranchissement des droits féodaux, les vassaux montrèrent moins d'empressement à en réclamer le bénéfice, que les nobles à en offrir, à en faciliter l'abandon (1). La nuit du 4 août était ainsi un fait accompli, en Savoie, plus de trente ans avant celle de 1789, et elle n'eut pas du moins la mauvaise fortune d'être suivie de la période néfaste qui a compromis et dénaturé ce magnifique éveil de la liberté, où les trois ordres de la nation s'unirent dans un commun sentiment d'enthousiasme...

---

(1) M. Albert Blanc. — *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

« Nous étions, — dit de Maistre lui-même(1), — le peuple de l'univers le moins imposé, et le seul peuple de l'univers dont les impôts n'eussent pas augmenté depuis soixante ans... Quel homme d'État n'a pas entendu parler de ce cadastre célèbre qui place sous les yeux de chaque propriétaire la représentation géométrique de ses possessions, leur étendue précise, la nature des différents terrains et l'impôt que supporte chaque glèbe? Qui pourrait assez vanter l'assiette et le recouvrement admirable de cet impôt territorial que nous pouvions appeler *unique*, puisque la *gabelle* n'était qu'un poids imperceptible, même avant la dernière loi qui réduisait le sel à deux sous!... Il n'existait peut-être en Europe rien de plus simple et de plus parfait que l'organisation de nos finances... »

VII

Ce fut le 5 septembre 1775 que Madame Clotilde de France, sœur de Louis XVI, fit son entrée solennelle à Chambéry. Le Chevalier donne de la princesse un portrait où l'éloge laisse percer une pointe d'ironie. On y retrouve bien la touche distinctive du caractère savoyard,

---

(1) Joseph de Maistre. — *Lettres d'un Royaliste savoisien*

froid, raisonneur, enclin à la moquerie et sachant découvrir jusqu'au sein des splendeurs royales le défaut humain, j'allais dire *féminin* de la cuirasse :

« La Princesse de Piémont est d'une figure très gracieuse ; son air est vif et sa taille bien prise, mais un embonpoint excessif la dépare et rend sa démarche pesante et son attitude gênée; en France, par allusion à son nom (Madame) et à sa taille, on l'appelait *Madame tout rond*, *le gros Madame ;* son abord est plein d'affabilité : les regrets que sa suite a témoignés en la quittant font un éloge complet de son caractère (1). »

L'entrée de *Madame tout rond* (soit dit sans irrévérence) eut lieu à huit heures du soir. La ville entière était illuminée. Des salves d'artillerie résonnaient sur les rocs de Lémenc, répercutées par les échos du Nivolet. Les troupes « tant bourgeoises que d'ordonnance », formaient la haie. Les compagnies bourgeoises, commandées par le marquis du Vuache, portaient « l'uniforme rouge, parements verts, chapeau bordé, boutons et boutonnières en or ». Derrière le carrosse royal, tout flambants à la lueur des torches, venaient les uhlans du Petit-Bugey; leur compagnie formée des brigades de Saint-Genix, du Pont-de-Beauvoisin, des Échelles et des cam-

(1) Archives de Saint-Genix. — *Journal du chevalier Roze.*

pagnes environnantes, était réunie sous le commandement de M. de Mareste.

Palsambleu !... les uhlans savoyards devaient avoir fière mine sous leur superbe uniforme : « habit et culotte ventre de biche, doublures et veste rouges, galons en argent, casque, aiguillettes, bottines et épée en baudrier ». Ils eurent les honneurs de la journée : complimentés par le Roi, acclamés de la population, on leur offrit le soir un banquet somptueux.

En galant fiancé, le Prince de Piémont était allé, la veille, aux Échelles ; de là, il avait fait diligence pour venir, le lendemain, recevoir sa future à la frontière, au Pont-de-Beauvoisin. Il l'avait ensuite devancée aux Échelles, où la Princesse se rencontra avec le Roi, la Reine et la Cour. On y avait dîné, et on arrivait en famille, par une nuit d'été splendide, dans l'ancienne capitale.

Le cortège traversa la ville et vint mettre pied à terre à la porte de la Sainte-Chapelle, dont la façade était brillamment illuminée. Le mariage y fut célébré sur-le-champ en grande pompe par Mgr l'archevêque de Turin, — et Madame Clotilde s'endormit princesse de Piémont.

Le *Livre du cérémonial* (1) au Sénat de Savoie

(1) Archives du Sénat de Savoie. — *Documents inédits.*

énumère, avec une gravité que certains trouveraient puérile, tous les incidents de ces fêtes mémorables. N'en sourions point : il s'y reflète un profond sentiment de respect, de fidélité et de noble enthousiasme :

« Le lendemain matin, le Sénat s'est rendu en corps au Château pour féliciter Sa Majesté sur cet heureux mariage, et, étant dans l'antichambre où se sont trouvés Nos Seigneurs l'archevêque de Tarentaise et les évêques de Grenoble, de Genève, de Maurienne et de Pignerol, lesquels ont été introduits dans la salle de parade par M. le maître des cérémonies, où Monseigneur l'Archevêque de Tarentaise, au nom de tous, a fait un compliment de félicitations à Sa Majesté, assise sous un dais ; ensuite Messieurs les abbés commendataires, abbés réguliers et claustraux et Messieurs les officiaux ont été introduits dans la deuxième salle ; ensuite M. le maître des cérémonies a accompagné le Sénat dans la même chambre auprès de Sa Majesté. Son Excellence M. le premier président comte Salteur a fait à Sa Majesté compliment de félicitations sur ce mariage ; il luy a ensuite baisé la main. Ensuite M. le président Maistre et Messieurs les magistrats, officiers, secrétaires civils et le greffier criminel inclusivement, tous selon leur rang, ont eu l'honneur de baiser la main à Sa Majesté. Ensuite MM. les députés du Conseil des commis du

duché d'Aoste et successivement les quatre syndics de cette ville ont eu le même honneur.

« Après midy, le Sénat en corps, tous de pied, est retourné au Château où le même cérémonial a été observé auprès de la Reine et ensuite de Son Altesse Royale le Prince de Piémont, à qui M. le premier Président, au nom du Sénat, a fait compliment de félicitations sur son mariage, luy a ensuite baisé la main et par ordre Messieurs les premiers magistrats et officiers cy-dessus nommés.

« De là, le Sénat en corps est allé dans l'appartement de Son Altesse Royale Madame la Princesse de Piémont où le même cérémonial a été observé, de même qu'auprès de Monseigneur le Duc et ensuite de Madame la Duchesse de Chablais et finalement envers Mesdames les deux Princesses, sœurs du Roy, séparément dans leur appartement. »

Le 25 septembre, le comte et la comtesse de Provence quittent Chambéry ; le 26, a lieu le départ du Roi. Ici encore, le *Livre du cérémonial* nous initie à tous les faits et gestes de Sa Majesté :

« Le Roi et la Reine sont partis de cette ville pour se rendre à Turin, sur les sept heures du matin et auparavant le Sénat en Corps s'est rendu à l'église du Château, de même que Messieurs les quatre syndics, et ont tous assisté à la messe qui a été dite pour l'heureux voyage

de Leurs Majestés qui y ont assisté ; ensuite ils sont remontés dans leurs appartements l'espace d'un quart d'heure. Dans cet intervalle, le Sénat s'est rendu au pied de l'escalier du Château et dans ce moment que le Roy et la Reine sont descendus pour aller à leur carrosse, Son Excellence M. le premier Président, au nom du Sénat, leur a fait un petit compliment en leur souhaitant un bon voyage. »

Mélange de solennité et de familiarité. Le Roi est un père pour qui le peuple prie et auquel, à l'heure du départ, il adressera un « petit compliment en lui souhaitant un bon voyage... » Le Chevalier, lui, voit les choses de plus haut et consigne sur ses tablettes (1) les réflexions suivantes qui, sous sa plume, ont un prix tout particulier :

« Les regrets que le Roi a laissés prouvent assez que son affabilité lui a regagné les cœurs de tous nos citoyens, que l'indolence du ministère et l'indécision de l'affaire Le Borgne avaient un peu indisposés. »

Le Piémont, en revanche, toujours jaloux de la Savoie et peu partisan de l'alliance française, ne pardonnera pas au Monarque ses pérégrinations et sa trop longue absence. Turin eût voulu accaparer la Cour à son profit ; il boudait quand

(1) Archives de Saint-Genix. — *Journal du chevalier Roze.*

le Roi manifestait la velléité de répartir ses faveurs. Le château même de Montcalieri était hors de la zone que Turin eût voulu ne pas lui voir franchir :

« On assure, dit le Chevalier, que la Cour a été mécontente de l'accueil que Turin lui a fait à son retour. Les fêtes n'ont pas été brillantes, et moins joyeuses que brillantes. Une politique lésineuse a fait défendre aux Milanais, Gênois et Vénitiens de s'y rendre, par leurs gouvernements respectifs, et en conséquence, l'on a vu peu d'étrangers. Ennuyée du séjour de la métropole, que la Reine et la Princesse de Piémont n'aiment pas, la Cour s'est rendue dans la quinzaine à Montcalieri où elle a passé tout l'automne.

« Cette nouvelle absence a occasionné de nouveaux murmures de la part des Turinais ; il leur avait déjà échappé de mettre cette affiche plaisante sur la porte du Palais royal : « *Appartamento mobiliato da affittare* (1) » ; ils ont fait cette fois des affiches beaucoup plus insolentes, à ce qu'on dit »...

Plus loin encore, le Chevalier revient sur ce sujet (2) :

« Le Roi continue de répandre ses bien-

(1) Appartement meublé à louer.

(2) *Journal du chevalier Roze.*

faits sur Chambéry. Il a donné trois mille livres pour doter les pauvres filles et douze ou quinze cents pour les autres pauvres des trois paroisses. Pendant ce temps, les Piémontais ou peut-être les Niçards, dont quelques-uns sont très mécontents de certains arrangements faits par le Roi dans le corps municipal, continuent d'afficher à Turin les placards les plus insultants et d'autant plus insultants qu'ils renferment... plus de vérités. »

C'est la flèche du Parthe, — le Chevalier savoyard, en la décochant, prend congé de Leurs Majestés.

Comme s'il eût deviné le trait, le Roi, qui avait l'esprit fin de sa race, lui donnait la réplique en disant à son entourage : « Ces Savoyards ne sont jamais contents ; s'il pleuvait des sequins, ils diraient que le bon Dieu casse leurs ardoises ! » Le Roi avait raison, peut-être ; mais il eût pu ajouter que ces éternels mécontents étaient toujours prêts à se faire *casser* la tête pour lui. Joseph de Maistre, lui, n'hésitera pas, le moment venu, à briser sa vie, pour rester fidèle au serment que nous allons l'entendre prêter...

CHAPITRE X

PREMIÈRE ŒUVRE

Choses d'*hier* et choses d'*aujourd'hui*. — Le premier écrit politique de Joseph de Maistre. — Dédicace à son ami le Chevalier. — Un précurseur. — L'opinion de Joseph de Maistre, en 1775, sur le pouvoir absolu, l'instruction, les gros traitements, la dépopulation, les armées permanentes et les conditions de stabilité du gouvernement monarchique. — La question religieuse. — Prévision des théories anarchistes. — Parole profonde. — Reconnaissance dans le domaine des temps présents. — Une page des *Considérations sur la France*.

I

Plus enthousiaste et moins difficile que son ami le chevalier Roze, Joseph de Maistre eut une autre façon de célébrer la venue de Leurs Majestés en Savoie. Le voyage triomphal du Roi lui inspira sa première œuvre : *L'Éloge de Victor-Amédée III*.

Écrite dans le style pompeux et déclamatoire de l'époque, les périphrases y abondent, comme dans le journal du Chevalier ou dans les lettres de Salteur. Les images en sont parfois prétentieuses et obscures. On y constate, chez de Maistre, l'influence de l'air ambiant ; il n'en a point encore dégagé son génie pour devenir

l'éclatant styliste, le peintre nerveux, le réaliste sublime des scènes de torture et de guerre, le penseur ciselant la forme de la pensée comme une inscription lapidaire...

Cette œuvre de jeunesse, presque inconnue, n'en est pas moins une révélation. Ce sont les théories gouvernementales de Joseph de Maistre qui, pour la première fois, viennent s'affirmer dans ces pages de la vingtième année en une sorte de genèse de ses idées politiques, d'où plus d'une fois nous verrons jaillir de ces illuminations soudaines, de ces traits éblouissants qui frappent en plein centre.

L'œuvre débute par une pensée juste et forte :

« La louange est un crime quand on la prostitue au vice ; elle n'est que ridicule lorsqu'on l'accorde à la médiocrité ; mais elle est, sans doute, le plus doux des devoirs, quand elle est le prix de la vertu. »

Dans la personne du Roi, c'est la vertu que veut louer de Maistre, « citoyen obscur, mais ferme et courageux, qui n'attend rien, qui ne demande rien, qui n'a jamais rien loué, qui se contente d'aimer son maître et de le servir en silence ».

Ce que le jeune orateur admire dans la royauté, c'est le « règne de la justice et des mœurs ».

« Le sage frémit, dit-il, quand il songe à la déplorable condition des rois, qui peuvent tout

sur nous et rien sur eux-mêmes, qui n'ont jamais lutté contre leurs passions, parce qu'on leur a caché le danger, et qui croient que tout est permis à ceux qui n'ont rien à craindre.... L'ambition, l'intérêt, l'orgueil, la volupté, tous les vices se pressent sur les marches du trône ; si l'austère vérité se présente, elle est repoussée, elle fuit, elle s'enfonce dans la solitude et, pour punir le monarque, elle ne reparaît plus... »

N'est-ce point une allusion transparente aux désordres d'une autre Cour, qui creusait elle-même le tombeau dans lequel elle devait être ensevelie ? — Victor-Amédée, lui, est l'honnête homme, le père de famille couronné, l'époux fidèle :

« J'accompagnais un jeune étranger, que la curiosité conduisait au Palais royal ; des gardes menaçantes n'en défendaient pas l'entrée. — « Voilà, lui dis-je, voilà le lieu où le Roi-pasteur coule des jours tranquilles, au sein d'une famille chérie ; c'est ici qu'il médite en silence sur les besoins de son peuple, qu'il projette les réformes possibles et qu'il gémit sur les abus inévitables. Voyez ce salon ? c'est là que le dernier de ses sujets peut venir librement assister au repas de son maître et s'enivrer du plaisir de le voir. »

S'enivrer du plaisir de le voir..., cette expression dithyrambique rend bien le sentiment d'amour instinctif, irraisonné, qui, sous cette monarchie paternelle, unissait le peuple à son

Roi, comme si le même sang coulait dans leurs veines.

« Nous parvînmes, continue de Maistre, jusqu'au cabinet du Roi. — *C'est ici*, disais-je en m'approchant de sa table, *qu'il trace souvent, de sa propre main, des ordres pour le bonheur de son peuple...* »

« Nous allions sortir : — « *Je ne vois point*, me dit l'étranger, *le lit du Roi. — Monsieur,* lui dis-je, *nous ne savons ce que c'est que le lit du Roi, mais si vous voulez voir celui du mari de la Reine, passons dans l'appartement de Ferdinande...* »

Et après cet hommage naïf et touchant rendu à la fidélité conjugale, de Maistre, déjà prophète, se prend à gémir sur le relâchement des mœurs et sur les catastrophes qu'il prévoit à l'horizon brumeux de l'avenir :

« Je tremble quand je vois que les liens de la société commencent à se relâcher parmi nous. Les pères sont moins respectables et les fils moins dociles. On parle trop de politesse et pas assez de vertu. On disserte sur la population, et les calculs de l'égoïsme tuent l'homme avant sa naissance. Mais, tant que le Souverain donnera lui-même le signal des bonnes mœurs, il sera toujours beau d'être honnête, et la vertu n'aura jamais à rougir... »

Et comme si la comparaison l'obsédait, il gémit sur « ces rois qui ont toujours fui le tra-

vail, qui parviennent au trône sans principes certains, sans vues, sans connaissances, et *qui ne commencent à réfléchir que quand le cri des peuples leur annonce que tout est perdu...* »

Mais, grâce au ciel, la Savoie n'a pas à pousser ce cri. Elle sait qu'il y a un remède à tous les abus, à toutes les injustices... « Ce mot foudroyant : *Je l'irai dire au Roi*, arrêterait le scélérat le plus illustre et le plus intrépide. »

Car le Roi, pour de Maistre, c'est le Béarnais de la Savoie, prêt à dire, comme Henri IV : « *S'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi* », — et tout rentrerait dans l'ordre.

Citons un trait touchant :

« Veut-on savoir comment le Roi a reçu un ancien magistrat, un sujet fidèle, qu'une légère indisposition avait empêché, pendant quelque temps, d'aller rendre ses hommages au Père de la patrie ? — « *Asseyez-vous*, lui dit-il, *je sais que vous avez été incommodé.* » Et voilà le sujet assis devant son maître, qui daigne épancher son cœur et lui parler de son peuple. — *Les grands et les petits*, lui dit-il, *tout est égal à mes yeux : je suis le père de tous mes sujets indistinctement : je leur dois à tous justice et protection.* »

De Maistre fait à son tour une allusion au voyage du « Roi très bon » dans son pays de Savoie :

« Les rives du Rhône l'ont vu écouter avec

attention les conseillers d'une paroisse exposée aux ravages de ce fleuve, demander des instructions, promettre des secours, presser la construction d'une digue nécessaire (1). Une troupe de paysans environne le Monarque ; ils sont étonnés de se voir consultés et retournent dans leurs familles parler avec attendrissement de ce bon maître qui a le courage d'aller chercher la vérité sous le chaume.

« On se presse sur son chemin, on l'entoure, le pâtre vient lui présenter le *nectar de Chautagne ;* il ne dédaigne point les mets simples préparés par la frugalité et présentés par l'amour. Il s'avance jusqu'à Seyssel. Aux cris de la joie et de la reconnaissance qui retentissent jusqu'à l'autre rive, la noblesse de France franchit les limites et vient lui rendre hommage. On ne doute plus du bonheur de Clotilde quand on connaît les mains qui ont formé son époux. »

Ne retrouvons-nous pas là, comme dans un écho, les sentiments que, sous une forme aussi délicate, — tel père, tel fils, — le président Maistre exprimait au nouveau Roi, deux ans auparavant, lors de son ambassade à Turin ?...

Dans un superbe mouvement oratoire, que n'eût pas désavoué Bossuet, ce jeune homme,

(1) La digue du Rhône, dont le Roi avait visité les travaux en se rendant d'Yenne à Rumilly, par Serrières, Seyssel et Frangy.

« qui n'attend rien, qui ne demande rien », ne craint pas de parler au Roi de la nécessité de protéger la religion :

« C'est elle qui lui apprend que ses sujets sont *ses frères ;* c'est elle qui lui montre, au delà du trépas, un juge formidable qui jettera dans la même balance le monarque et le berger (1). Il nous est aisé d'être humbles, à nous qui ne sommes rien ; mais les rois, qui peuvent tout, ont de grands sacrifices à faire : il faut qu'ils accoutument leurs fronts superbes à toucher le pavé des temples et qu'ils viennent s'humilier devant Celui qui tonne sur la tête de tous les mortels, qui ordonne à la mort de dépeupler les palais, qui souffle sur les trônes et les fait disparaître. »

Mais le Roi, lui, — et c'est pour celà qu'il est adoré de son peuple, — met en pratique, sur le trône, les maximes de l'Évangile :

« Il s'attendrit sur les misères d'un hameau : « *Sire*, s'écrie un paysan, *il n'y a point de malheureux quand vous êtes parmi nous ; quand on vous voit*, *on oublie ses malheurs...* »

Le voyage de Sa Majesté en Savoie, dit de Maistre, ne fut qu'un long triomphe :

(1) Dans son adresse au Grand-Orient de Londres, la Loge de Chambéry parle des rois obligés « d'aller rendre compte de leurs actions à Celui qui pèse dans la même balance les rois et le portefaix. »

« Ne vous semble-t-il pas d'entendre encore les cris de l'allégresse, de voir tous les regards fixés sur *le père de cette nombreuse famille* qui s'empresse autour de son char ? La ville entière offrait aux yeux le spectacle d'une pompe guerrière ; le bourgeois pacifique, transformé tout à coup en soldat, se présentait à son maître sous un appareil militaire : c'était pour lui faire sentir que tous les citoyens sont prêts à verser leur sang pour lui et que, quand il s'agira de défendre la patrie, nous serons tous soldats... »

Et, s'adressant au Roi dans un irrésistible mouvement d'enthousiasme, l'orateur s'écrie :

« Non, grand prince, tu ne te trompes point; repose-toi sur le cœur de tes sujets, il n'en fut jamais de plus fidèles. De Bérold à Victor, nos fastes ne nomment pas un traître. Jamais tu ne seras plus en sûreté que lorsque nous serons tous autour de toi... Quand tu parus pour la première fois dans ce théâtre que le zèle éleva si rapidement, on n'eut des yeux que pour toi, et la beauté même s'étonnait d'avoir perdu ses droits... »

II

Mais il y a plus qu'un dithyrambe dans l'œuvre oratoire du jeune gentilhomme. Roya-

liste, il l'est. — Pourquoi, de quelle manière l'est-il? Comment entend-il la royauté?

« Qu'est-ce qu'un roi? C'est un homme à qui le Ciel n'a pas donné une intelligence supérieure à celle d'un particulier et qui a des devoirs mille fois plus importants à remplir. Il faut qu'il ait reçu de la nature le coup d'œil du génie, qui embrasse l'ensemble, et l'esprit de détail qui va surprendre la fraude jusque dans ses plus petits détours. Il doit connaître les hommes et savoir s'en servir, parce qu'un seul homme déplacé peut en rendre mille autres malheureux; il faut qu'il protège également tous les ordres de l'État, qu'il leur distribue indifféremment ses faveurs et qu'il se garde bien d'en élever un seul au préjudice des autres.

« Tout cela n'est rien encore si l'on vient à réfléchir que le Souverain est réduit à se défier perpétuellement de lui-même et que les plus grands dangers sont dans son cœur. »

Aussi de Maistre n'hésite-t-il pas à bénir cette loi qui permettait aux tribunaux suprêmes de suspendre l'enregistrement des édits leur paraissant dangereux, de faire des représentations et même de *résister* au Souverain.

A ce sujet, il aborde la grande controverse du jour :

« Il n'est question parmi nous que de cette opération politique qui doit anéantir en Savoie

jusqu'aux derniers vestiges du gouvernement féodal. »

Il énumère les raisons invoquées par les partisans et les adversaires des affranchissements : « N'est-ce pas du choc des opinions que naît la vérité ? » Et il s'en remet au Roi du soin de se former une opinion en « interrogeant tout le monde. » — Mais il laisse percer la sienne quand il s'écrie :

« Les institutions gothiques vont disparaître. Victor amènera par la main la vraie philosophie ; il lui ordonnera de souffler sur les vieilles formules ; et l'ignorance, poursuivie, chassée, insultée dans toute l'Europe, ne se vantera plus que nous sommes ses derniers sujets. »

Est-ce là le langage d'un ennemi de l'instruction ?

De Maistre estime que « l'état monarchique est le plus parfait de tous », à la condition de réunir les qualités qu'il constate dans le gouvernement de son souverain : la modération, la fermeté, l'honnêteté.

La modération ? — « Chez nous, rien ne se fait par secousses, point de révolutions considérables ; point de fortunes renversées ; peu d'illustres disgrâces, jamais la sévérité ne ressemble à la dureté... »

La fermeté ? — « Dès que l'erreur veut élever la voix, l'autorité lui met la main sur la bouche, en attendant que Dieu la juge dans l'autre monde... »

L'honnêteté ? — « On ne voit point dans ses États les pensions accumulées sur les têtes les plus viles ou les plus inutiles, point de fortunes trop rapides ; point de ces hommes qui ne se font riches que parce que d'autres sont pauvres. Les hommes qui se plaignent qu'on ne fait pas fortune au service du Roi font, sans s'en apercevoir, le plus bel éloge de son gouvernement. »

De Maistre, lui, n'est pas le partisan des gros traitements ; il ne veut pas que les fonctions publiques enrichissent ceux qui en sont honorés :

« L'argent ne doit jamais être une récompense ; son unique usage est de représenter la subsistance. Il est bien évident qu'un guerrier, un magistrat, tout entier à son devoir, ne peut ni labourer, ni commercer ; il faut donc que le Roi ou la Patrie se charge de son entretien ; passé cela, on ne lui doit rien ; sa récompense, c'est l'honneur... »

« L'argent, d'ailleurs, ne fait rien de grand et s'il existait dans l'État un ordre de citoyens qui ne jouit pas de la portion d'honneur qui lui est due naturellement, on le verrait sensiblement décliner, quoiqu'il fut peut-être le mieux partagé du côté des richesses. J'avoue cependant qu'il y a dans tous les pays des hommes dont on ne saurait acheter les services trop cher : ce sont *les histrions, les saltimbanques, les délateurs, les eunuques, les archers, les bourreaux, les traitants*, etc... ; car ces gens-là n'ayant rien

de commun avec l'honneur, on n'a que de l'argent à leur donner. »

Sur ce terrain, de Maistre restera jusqu'à son dernier jour ce qu'il était à l'aurore de la vingtième année ; tout d'une pièce, solide, inébranlable comme le granit de ses montagnes, il a toujours eu le sentiment profond de l'honneur : (1) nul mieux que lui, peut-être, n'en a parlé le langage et n'a su définir la vraie noblesse telle qu'il en avait conçu le type en considérant son père, telle aussi qu'elle existait au petit pays de Savoie :

« Un des grands avantages de la noblesse, — a-t-il écrit (2) ailleurs — c'est qu'il y ait dans l'état actuel quelque chose de plus précieux que l'or. Souffrez donc patiemment que les services des pères soient le patrimoine des enfants et que le noble ait une espèce de droit acquis aux emplois lorsqu'il n'en est pas exclu par ses vices ou par son incapacité. Cette distinction qui vous blesse est infiniment avantageuse.

« C'est elle qui tient les richesses à la

---

(1) M. de Lescure. — *Le comte Joseph de Maistre et sa famille.*

Ce remarquable ouvrage qui vient de paraître, et que nous avons eu la bonne fortune de parcourir en écrivant ce livre, est indispensable à tous ceux que passionne la grande figure du philosophe savoyard : ils y trouveront notamment une exégèse magistrale et très complète des doctrines politiques du comte de Maistre.

(2) Joseph de Maistre. — *Lettres d'un Royaliste savoisien.*

seconde place et qui les empêche de devenir l'objet unique de l'ambition universelle ; alors tout est perdu, on ne voit dans les emplois que les revenus, et l'honneur n'est qu'un accessoire; mais l'honneur est trop fier pour supporter la seconde place ; si on ose l'y condamner, la vengeance est toute prête : il se retire. Combien d'exemples parmi nous de désintéressement antique! Combien on pourrait vous citer de chefs de finance ou de ministres qui sont morts dans une honorable pauvreté, après avoir vécu sans faste et supporté des travaux immenses! Dans les États du roi de Sardaigne et surtout en Savoie, il n'était pas aisé d'augmenter sa fortune sans voir diminuer sa réputation. »

Et c'est précisément dans ce désintéressement absolu, apporté à la gestion de la chose publique, que de Maistre placera, en 1797 (1), la supériorité de l'Angleterre sur la France :

« L'Anglais, libre par la loi, indépendant par sa fortune, qui vient à Londres représenter la nation à ses frais, a quelque chose d'imposant. Mais ces *législateurs* français qui lèvent cinq ou six millions tournois sur la nation pour lui faire des lois ; ces facteurs de décrets, qui exercent la souveraineté nationale moyennant huit *myriagrammes* de froment par jour, et qui vivent de leur puissance législative ; ces hommes-là, en

(1) *Considérations sur la France.*

vérité, font bien peu d'impression sur l'esprit ; et lorsqu'on vient à se demander ce qu'ils valent, l'imagination ne peut s'empêcher de les évaluer en froment.

« En Angleterre, ces deux lettres magiques M. P., accolées au nom le moins connu, l'exaltent subitement et lui donnent des droits à une alliance distinguée. En France, un homme qui briguerait une place de député pour déterminer en sa faveur un mariage disproportionné, ferait probablement un assez mauvais calcul. »

Déjà en 1775, de Maistre examine tous les problèmes avec une profondeur de vues qui donne à ces lignes une actualité frappante...

L'économie dans les finances ? — « Lorsqu'on retranche les dépenses superflues, les dépenses nécessaires vont d'elles-mêmes. »

Les armées permanentes ? — « Je conviens que les grandes armées sont une plaie affreuse pour l'humanité ; mais les philosophes chagrins ne voudront-ils jamais réfléchir que le Souverain le plus sage n'est pas maître de corriger l'esprit de son siècle ? Il faut qu'il suive l'impulsion générale. Si tous les princes licenciaient la moitié de leurs troupes, on rirait avec raison de celui qui ne voudrait pas diminuer les siennes ; mais quand toute la terre est couverte de soldats, quand les yeux les moins clairvoyants voient les orages se former de toutes parts, le Monarque prévoyant qui aime ses peuples lais-

serait-il ses États sans défense, à la merci du premier homme qui voudra les ravager ? »

De Maistre revient à cette idée fondamentale de la justice distributive et de l'égalité entre les divers ordres, qu'il a déjà exprimée :

« Le comble de la sagesse pour un roi, c'est de maintenir entre eux un équilibre parfait.... Protéger tous les ordres de l'État et n'en protéger aucun au préjudice des autres, voilà le grand secret de l'administration. »

Citons encore une des remarques piquantes, familières à ce grand esprit :

« Si le Monarque abandonnait les soins du trône pour ceux du sanctuaire, et qu'il eût la coupable faiblesse de se mêler des fonctions d'Aaron, bientôt les prêtres lui céderaient l'encensoir pourvu qu'il leur cédât le sceptre, et cet échange monstrueux ébranlerait l'État. »

Déjà alors, de Maistre professait la doctrine de l'équilibre des pouvoirs, et, lorsqu'en 1797 il fera l'apologie de l'ancienne monarchie française en vantant son caractère théocratique, il aura soin d'ajouter :

« Tandis que le sacerdoce était en France une des trois colonnes qui soutenaient le trône et qu'il jouait dans les comices de la nation, dans les tribunaux, dans les ministères, un rôle si important, on n'apercevait pas ou l'on apercevait peu son influence dans l'administration civile ; et lors même qu'un prêtre était premier

ministre, on n'avait point en France le *gouvernement des prêtres.*

« Toutes les influences étaient fort bien balancées, et tout le monde était à sa place. Sous ce point de vue, c'est l'Angleterre qui ressemblait le plus à la France. Si jamais elle bannit de sa langue politique ces mots : *Church and state,* son gouvernement périra comme celui de sa rivale (1). »

III

Le profond penseur s'explique en dernier lieu sur la question religieuse :

« La religion, dit-il, n'est pas seulement l'hommage indispensable de la créature au Créateur, le lien sacré qui unit le ciel et la terre, l'espoir de l'homme vertueux, le motif unique qui attache le malheureux à la vie ; *elle est encore le plus puissant des ressorts politiques et le vrai nerf des États :* c'est sous ce point de vue qu'elle entre dans le régime politique et qu'elle a besoin de la protection des monarques. »

Mais, dans la mise en mouvement de ce ressort, il combat également « l'excès du relâchement et l'excès de la sévérité ».

« N'a-t-on pas, dit-il, poussé l'extravagance

(1) *Considérations sur la France.*

et la cruauté jusqu'à allumer des bûchers, jusqu'à faire couler le sang au nom du Dieu *très bon ?*... Sacrifices mille fois plus horribles que ceux que nos ancêtres offraient à l'affreux Teutatès ; car cette idole insensible n'avait jamais dit aux hommes : « Vous ne tuerez point ; vous êtes tous frères ; je vous haïrai si vous ne vous aimez pas. »

De Maistre ne veut pas, non plus, que le gouvernement se désintéresse de la question religieuse et qu'il laisse les théories les plus subversives s'étaler au grand jour et miner sourdement la société dans ses bases essentielles :

« D'autres pays, dit-il, présentent un excès tout opposé et non moins condamnable. On y peut impunément tout dire et tout écrire ; on ose y mettre en problème les vérités les plus respectables ; on insulte, avec la dernière impudence, à tout ce qu'il y a de plus sacré ; on saperait hardiment les fondements de la société humaine, si l'on venait à se persuader que la vertu n'est qu'un nom. Et cependant le gouvernement ferme les yeux ou, s'il recherche les coupables, c'est avec une mollesse qui annonce son indifférence...

« Je n'ignore pas que les incrédules réclament à grands cris *la liberté de penser* ; mais c'est jouer grossièrement sur les termes. Qui est-ce qui les empêche de penser ? Jamais monarque ne s'est imaginé de pouvoir enchaîner l'intelli-

gence ; l'homme est essentiellement libre par la pensée et le plus abominable tyran ne peut pas empêcher son esclave de lui souhaiter la mort dans le fond de son cœur, au moment même où le malheureux se prosterne devant lui.

« Ce sont les discours, ce sont les écrits que Victor défend avec raison ; et j'ose le supplier, au nom de ses peuples, de redoubler, s'il est possible, son infatigable vigilance, pour les préserver des ravages du scepticisme. La religion est le plus beau présent que le ciel ait fait à la terre et le maintien de cette religion est le bienfait le plus signalé que les souverains puissent faire ressentir à leurs sujets. »

Ici, de Maistre prend à partie, dans une vigoureuse apostrophe, ces hommes qui, affichant l'austérité et cachant tous les vices sous les dehors de la vertu, n'ont pas honte d'insulter à leur patrie en l'accusant de *manquer de religion.*

Pour lui, la Savoie est la terre classique de la fidélité et des fortes croyances :

« L'épithète de fidèle, constamment jointe au nom de *Savoisien,* honore jusqu'à ces hommes malheureux que les frimas et la misère arrachent aux sommets glacés des Alpes et qui viennent tous les ans vendre leur industrie dans nos villes ou chez l'étranger. Les forfaits sont inconnus parmi nous et les magistrats qui rendent la justice à ces hommes *sans religion* n'ont jamais eu de parricide à punir... »

L'image de sa mère se présente à la pensée du jeune orateur... La plaie de l'amour filial est toujours saignante. A côté de cette petite chambre où il travaille, la Présidente est morte il y a deux ans à peine. Son fils se rappelle les phases de sa dernière maladie, les alternatives d'espérance et de désespoir...

« Si c'est un père, une mère, dont les jours sont menacés, alors la tendresse, la sensibilité, les soins n'ont plus de bornes. On ne connaît ni le sommeil, ni le repos. L'amour ingénieux invente à chaque instant les secours les plus recherchés ; le sexe qui n'a que des grâces trouve des forces ; rien n'est pénible, rien n'est dégoûtant ; au moindre repli sinistre qu'on découvre sur le front d'un médecin, une famille entière éprouve les convulsions du désespoir... »

C'est encore à sa propre famille que de Maistre pense lorsqu'il écrit :

« Nos familles, généralement nombreuses, attestent encore la sainteté du mariage... Je sais que nos mœurs commencent à décliner et je m'en suis plaint ; mais qu'on ne nous apporte point de vices et nous serons aussi respectables que nos ancêtres... »

Élevant ses regards, l'orateur salue la jeune Amérique « vers laquelle la liberté, insultée en Europe, a pris son vol. » Il maudit la guerre, l'affreuse guerre, qui fait « égorger des hommes pour rétablir l'équilibre, si la balance penche

trop de quelque côté »; aussi supplie-t-il le Roi de conserver à son peuple les bienfaits de la paix :

« Mais si de malheureuses circonstances te forçaient de tirer l'épée, lui dit-il, si les massacres devenaient inévitables, tu sais si nous savons voler à la mort ; et les champs de Turin, de Parme, de Guastalla, de Campo-Santo attestent la valeur d'une nation à laquelle tu n'as pas dédaigné de rendre hommage en montant sur le trône.

« Nous irons tous, s'il le faut, verser notre sang à tes côtés ; quand nous combattrons sous tes drapeaux, nous serons sûrs de combattre pour la justice, l'amour nous montrera le chemin de la gloire ; tu seras fier de tes sujets ; mais, pour prix de cet amour, nous attendons une grâce de toi. Quand la guerre aura déployé ses fureurs, prends ton héritier par la main, mène-le sur le champ de bataille ; montre-lui la mort sous mille aspects affreux, qu'il voie les cadavres entassés, les membres épars, les entrailles déchirées : qu'il entende les cris des malheureux, expirant sous les pieds des chevaux, les imprécations de la rage, les hurlements du désespoir... »

Mais pourquoi ces sombres pensées ? L'alliance de la Maison de Savoie et de la Maison de France n'est-elle pas un gage de paix ? Ici

éclate, chez de Maistre, son profond amour pour la patrie de ses ancêtres :

« Que les Français s'accoutument à se croire nos concitoyens ! Toujours ce peuple aimable aura de nouveaux droits sur nos cœurs. Chez lui, les grâces s'allient à la grandeur ; la raison n'est jamais triste ; la valeur n'est jamais féroce, et les roses d'Anacréon se mêlent aux panaches guerriers des Duguesclins. Princes ! vous assurez la félicité de vos peuples quand vous demandez des épouses à la France ; des méchants ne peuvent naître dans leur sein. Le sang du bon, du grand Henri pourrait-il jamais couler dans les veines d'un tyran ? »

On retrouve déjà dans ces lignes la trace de l'admiration et du respectueux attachement que l'auteur professait pour la Maison de France et qu'il traduira, d'une façon plus explicite encore, dans ses *Considérations*, lorsqu'il écrira :

« Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens et la droiture, demande ce que c'était que l'ancienne Constitution française, on peut lui répondre hardiment : « C'est ce que vous sentiez lorsque vous étiez en France ; c'est ce mélange de liberté et d'autorité, de lois et d'opinions, qui faisait croire à l'étranger, sujet d'une monarchie, en voyageant en France, qu'il vivait sous un autre gouvernement que le sien. »

Et dans un autre passage, de Maistre, se rappelant un vers de Louis Racine, fera cette remarque piquante :

« C'était la mode en France (car tout est mode dans ce pays) de dire qu'on y était esclave ; mais pourquoi donc trouvait-on dans la langue française le mot de *citoyen*, avant même que la Révolution s'en fût emparée pour le déshonorer, mot qui ne peut être traduit dans les autres langues européennes ? Racine le fils adressait ce beau vers au Roi de France, au nom de la ville de Paris :

Sous un roi citoyen tout citoyen est roi.

« Pour louer le patriotisme d'un Français, on disait : *C'est un grand citoyen*. On essaierait vainement de faire passer cette expression dans nos autres langues : *gross burger* en allemand, *gran citadino* en italien, etc., ne seraient pas tolérables... (1) »

En terminant son éloge, de Maistre dit non pas adieu, mais au revoir à cet autre *roi-citoyen* qu'il appelle son père ; il le supplie de ne pas oublier la Savoie, le berceau de la monarchie et l'instrument de sa grandeur :

« C'est nous qui donnâmes les premiers le nom de Souverains à tes ancêtres immortels ; c'est avec nous qu'ils descendirent dans ces plaines riantes que le Pô arrose de ses ondes ; et les *lances savoisiennes* fondèrent ta puissance en Italie. Pour prix du sang que nos aïeux

(1) *Considérations sur la France.*

allèrent verser loin de leur patrie, reviens, reviens quelquefois chez leurs descendants ; nous t'offrirons pour tribut des cœurs sans fard, un amour vrai, un zèle à toute épreuve ; c'est le seul hommage que nous puissions te présenter et c'est le seul digne de toi...

....Come da me si suole
Liberi sensi in semplici parole.

TASSO (1).

Et, sur le verso de la page, le jeune orateur, descendu de la tribune, écrit ce *post-scriptum* où il y a tant d'esprit, de modestie et d'ingénuité :

« Je connais tous les défauts de mon ouvrage et je les laisse subsister parce que je tâcherais en vain de les corriger ; ils tiennent à mon âge et à mon caractère.

« Je ne dirai point, pour m'excuser, que cet éloge a été composé avec une rapidité inconcevable, on ne manquerait pas de me répondre : « nous le voyons bien » ; mais je ne dois pas laisser ignorer que le temps a seulement jeté sur ma tête

Quatre lustres entiers, surchargés de deux ans.

« — Il paraît qu'à cet âge on a droit d'exiger l'indulgence ; et j'espère qu'au lieu de critiquer

(1) J'ai l'habitude d'exprimer des sentiments libres en paroles simples...
LE TASSE.

impitoyablement des écarts d'imagination, des transitions brusques, des idées singulières qui se rencontrent à chaque page, on se contentera de dire : *c'est un jeune homme!*

« A Chambéry, le 1er septembre 1775. »

Ce premier jet de la plume de Joseph de Maistre fut imprimé à Lyon et visé par l'abbé Panisset, plus tard évêque constitutionnel, alors professeur de rhétorique et préfet des études au collège royal de Chambéry.

Joseph de Maistre en distribua quelques exemplaires à ses intimes ; il n'eut garde d'oublier le Chevalier, pour lequel il prit même soin de composer cette dédicace latine (1) :

D. ROZE

Amico. summo. studiorum. Socio.

hunc. qualemcumque. ingenii. sui. fœtum.

Mittit

ut. amicitiæ. munusculum.

amicitiæ. pignus. sit.

XX. Kal. octob. A. Ch. M.DCC.LXXV (2).

---

(1) Archives de M. Jacques Bourgeois. — *Exemplaire de l'édition de 1775. — Pièce inédite.*

(2) Au docteur Roze — à l'ami intime, au compagnon d'études, — l'auteur a adressé cet opuscule de sa composition — afin que ce petit présent d'amitié soit entre eux un gage d'amitié.

Le 20 des *calendes* d'octobre, à Chambéry, en l'an de grâce 1775.

IV

Si nous pénétrons dans le for intime de l'orateur de 1775, si nous cherchons à définir, à analyser ce qu'il pensait alors, combien nous serons loin de l'implacable contempteur de la raison humaine, du fataliste chrétien sous les traits duquel on se complaît, de nos jours, à le représenter !

Pour une certaine école, de Maistre est « un ogre », un épouvantail, l'ennemi-né de la liberté et de la société moderne, « l'apôtre du Dieu cruel, du pape intransigeant, du roi absolu..., l'avocat de tous les paradoxes horribles, le théoricien de toutes les ironies sanglantes, le docteur de tout ce qui peut taquiner et exaspérer les hommes nouveaux » (1).

Sa théorie sur le gouvernement temporel de la Providence jetterait le découragement dans les âmes, en ne leur laissant que l'alternative de se soumettre aveuglément à la volonté divine ou de se consumer dans une complète impuissance. Ses doctrines sur le droit de punir ne seraient ni moins inhumaines, ni moins dan-

(1) M. Michel Revon. — *Joseph de Maistre.* — Le jeune et éloquent auteur s'est chargé d'ailleurs de démontrer qu'il n'est point de l'école dont je parle.

gereuses. L'idée d'expiation, comme base exclusive de la peine, l'aurait conduit à légitimer l'horreur des supplices, à justifier les erreurs judiciaires et à faire de la crainte du châtiment le pivot de l'édifice social (1).

Le cadre modeste de ce livre ne comporte pas une incursion dans les sphères de la philosophie politique; mais, puisque nous étudions la jeunesse du grand homme et la formation de son esprit, bornons-nous à planter un jalon sur la route... Il aura son utilité, quand il s'agira de rechercher si de Maistre était aussi éloigné qu'on le pense des institutions démocratiques...

De Maistre se présente à nos yeux, à vingt-deux ans, non seulement comme un catholique ardent, convaincu, — il n'a jamais cessé de l'être, — mais comme un esprit d'une rare sagacité politique : il proclame que la religion, nécessaire aux individus, l'est plus encore aux sociétés.

La religion doit être, suivant lui, protégée, parce qu'en la protégeant, l'État se protège lui-même, et qu'en maintenant dans les masses l'esprit religieux, il y maintient par là même l'esprit de respect, de discipline, de devoir, de soumission aux lois, tout en prévenant les

(1) Frank. — *Philosophie du droit pénal,* chap. IV.

révoltes et les soulèvements des couches inférieures, les crimes et les excès d'en haut.

Mais si de Maistre veut faire de la religion la base fondamentale de l'état social, il réprouve les bûchers de l'Inquisition. Il ne veut pas que le clergé, l'un des ordres de l'État, détruise l'équilibre à son profit ; il n'admet pas plus son ingérence dans le domaine civil que la liberté absolue de la parole et de la presse. « Qui sème le vent récolte la tempête ». Il laisse à chacun la liberté de penser à sa guise ; mais si cette pensée, se traduisant au dehors, menace l'ordre social et bat en brèche l'un de ses remparts nécessaires, l'État doit intervenir sans faiblesse.

Tout ce passage du discours est saisissant. En le lisant, on songe, malgré soi, aux périls dont la génération, qui suit la sienne à cent ans d'intervalle, est menacée, par cela même que l'on a désappris au peuple la prière et, avec elle, la résignation.

De Maistre s'affirme comme monarchiste par tradition, par éducation, par foi, par conviction. Il dit déjà ce qu'il ne cessera de répéter plus tard, notamment dans ses *Lettres* et dans la préface de son *Essai sur le principe générateur:* à ses yeux, ainsi que pour la plupart de ses contemporains, pour les préparateurs même de la Révolution, pour l'abbé Raynal, avec lequel nous le verrons bientôt se rencontrer, la monar-

chie telle que les siècles l'avaient constituée sous l'inspiration du christianisme, en Savoie comme en France, est « la forme de gouvernement la plus propre à garantir la stabilité des empires. »

Mais de Maistre n'est pas un partisan du pouvoir absolu ; il souffle sur les « vieilles formules », il célèbre la chute des « institutions gothiques », il applaudit à l'anéantissement des derniers vestiges du gouvernement féodal et il salue « l'avènement de la philosophie » dans les institutions politiques, ce qui ne peut être autre chose qu'une sage liberté.

Ennemi déclaré de l'ignorance, le jeune de Maistre veut l'instruction du peuple : c'est un « esprit libéral, » — on trouve le mot dans sa correspondance, — partisan de l'autorité, mais aussi de la liberté. Si la monarchie a ses préférences, c'est à la condition qu'elle soit modérée, ferme et honnête, qu'elle ne pèche ni par excès de rigueur, ni par excès de faiblesse, qu'elle ne permette pas à quelques privilégiés de s'enrichir aux dépens du plus grand nombre, qu'elle assure l'ordre et le respect de tous les droits.

Il ne veut pas de gros traitements. L'argent, il l'abandonne « aux histrions, aux saltimbanques, aux délateurs, aux eunuques, aux archers, aux bourreaux, aux traitants » ; mais c'est avec l'honneur qu'il rémunère les serviteurs du pays.

C'est, en un mot, dès 1775, un monarchiste auquel, en ce moment, la constitution anglaise paraissait convenir, se souvenant peut-être qu'au sortir de l'Université, il avait envié le sort de ceux à qui leurs contemporains pouvaient dire : « A Londres, quand le Souverain lève le bras, vous mettez la Grande Charte entre vous et lui ; son sceptre se brise sur un bouclier, ou s'il ne se brise pas, c'est votre faute. » — A-t-il bien changé depuis ? N'y avait-il point encore du *vieil homme,* — du jeune homme, dans celui qui, trente ans plus tard, écrivait : « Il faut sans cesse prêcher aux peuples les bienfaits de l'autorité, et aux Rois les bienfaits de la liberté (1) ».

Aussi, l'un de ses plus éloquents apologistes n'a-t-il pas craint de dire (2) :

« Ce que Joseph de Maistre réprouve, ce n'est pas la Révolution française proprement dite, cette grande transformation sociale dont lui-même proclame la nécessité et qui n'est à ses yeux que la conséquence directe des « fautes de la royauté, du relâchement du clergé, de l'adhésion inconsidérée de la noblesse à l'incrédulité philosophique », — c'est, pour nous ser-

(1) *Correspondance diplomatique.* T. 1, p. 351.

(2) M. Gimelle. — *Joseph de Maistre.*

vir de ses propres expressions, le *jacobinisme,* c'est-à-dire cet esprit révolutionnaire qui consiste à tout renverser, à tout détruire, et qui, dans ce but, fait incessamment appel à toutes les passions les plus détestables.

« Pour quel motif, en effet, eût-il repoussé la liberté, lui, le partisan déclaré du libre arbitre, lui qui, dans tous ses écrits, insiste avec un légitime orgueil sur ce principe élémentaire de la responsabilité humaine, et qui, lors même que sa raison s'incline devant les limites que la foi lui impose, répète avec assurance « que l'homme doit sans cesse agir comme s'il pouvait tout, sauf à se résigner comme s'il ne pouvait rien ? »

« Il ne méconnaît pas davantage ce que le dogme de la souveraineté nationale comporte de grandeur, ni ce qu'il ajoute de dignité et de puissance à l'initiative individuelle ; seulement, l'expérience à laquelle il assiste n'est pas de nature à dissiper les appréhensions que font naître dans son esprit le langage et les actes des hommes qui s'en proclament les apôtres. L'histoire lui a appris que la jeunesse de la liberté s'annonce par d'autres signes et, dès lors, il augure mal d'une démocratie qui prélude à son établissement par les folies ridicules ou sanglantes dont il est le témoin. Un pareil régime semble lui présager de continuelles agitations et, en ami sincère de l'ordre, condition essen-

tielle de la vraie liberté, au gouvernement de la multitude, jouet incessant des ambitions désordonnées, ou à celui d'assemblées toujours divisées ou envahissantes, il préfère un pouvoir régulier, héréditaire, puisant dans une consécration religieuse et une durée séculaire, le prestige et la modération également nécessaires à l'exercice de l'autorité.

« Qu'aujourd'hui cette préférence et ces craintes paraissent insensées, alors que, grâce au suffrage universel, le dogme politique auquel de Maistre refusait ainsi d'adhérer est sorti définitivement du vague de la théorie pour recevoir une large application et, par là même, inspirer pour l'avenir du pays une sécurité dont tout d'abord on pouvait douter, rien de mieux assurément; mais reprocher à celui qui les exprimait il y a trois quarts de siècle, d'avoir rêvé l'asservissement des générations à venir, c'est un manque de justice et de loyauté envers un adversaire dont la vie entière est un noble exemple d'indépendance, non moins que d'héroïque dévouement. »

Comment résister au désir d'appliquer à la France de 1893 les enseignements qui découlent de cette grande parole prononcée par Joseph de Maistre dès 1775, alors que rien ne pouvait laisser prévoir, à cent ans de distance, la marche torrentueuse des événements et des idées, le triomphe de la démocratie, la substitution, con-

sacrée par vingt-deux ans d'épreuve, de la forme républicaine au gouvernement monarchique, la mise en non activité, l'affaiblissement de ce grand sentiment qui animait autrefois les masses et qui avait fait la France ?

« La religion, disait de Maistre au roi de Sardaigne, est le plus puissant des ressorts politiques et le vrai nerf des États ; c'est sous ce point de vue qu'elle entre dans le régime politique et qu'elle a besoin de la protection des monarques. »

S'il avait jugé la religion nécessaire à l'existence des monarchies, avec quelle éloquence n'aurait-il pas démontré qu'elle est plus indispensable encore au gouvernement du peuple par le peuple !.. Et s'il pouvait surgir de sa tombe, ce royaliste qui aimait la France au point de crier : « Vive la France, même républicaine (1) ! » ne redirait-il pas à la France d'aujourd'hui, sans en rien retrancher, ces paroles prophétiques dont l'application pouvait seule, à ses yeux, empêcher notre patrie de sombrer dans l'anarchie ou le despotisme ?

« Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes qui ont déshonoré notre siècle et perdu la France. Déjà vous avez appris à con-

(1) Lettre au baron Vignet des Étoles. — *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

naître les prédicateurs de ces dogmes funestes; mais l'impression qu'ils ont faite sur vous n'est pas effacée. Dans tous vos plans de création et de restauration vous n'oubliez que Dieu ; ils vous ont séparé de lui : ce n'est plus que par un effort de raisonnement que vous élevez vos pensées jusqu'à la source intarissable de toute existence. Vous ne voulez voir que l'homme ; son action si faible, si dépendante, si circonscrite ; sa volonté si corrompue, si flottante : et l'existence d'une cause supérieure n'est pour vous qu'une théorie. Cependant elle vous presse, elle vous environne : vous la touchez, et l'univers entier vous l'annonce. Quand on vous dit que sans elle vous ne serez forts que pour détruire, ce n'est point une vaine théorie qu'on vous débite, c'est une vérité pratique fondée sur l'expérience de tous les siècles et sur la connaissance de la nature humaine. Ouvrez l'histoire, vous ne verrez pas une création politique; que dis-je ! vous ne verrez pas une institution quelconque, pour peu qu'elle ait de force et de durée, qui ne repose sur une idée divine...

« Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous ; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les ruines de l'édifice que vous avez renversé sur vous-mêmes ? La reconstruc-

tion est un autre ordre de choses ; rentrez seulement dans la voie qui peut vous y conduire. Ce n'est pas par le chemin du néant que vous arriverez à la création... (1) »

(1) *Considérations sur la France.*

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

DU

PREMIER VOLUME

EN GUISE D'INTRODUCTION

JOSEPH DE MAISTRE INCONNU

CHAPITRE PREMIER

LE PAYS NATAL

CHAPITRE II

LA VILLE NATALE

CHAPITRE III

SILHOUETTES D'ANCÊTRES

CHAPITRE IV

L'HOTEL DE SALINS

CHAPITRE V

DEUX SŒURS

CHAPITRE VI

TROIS AMIS

CHAPITRE VII

L'« ÉNORME POIDS DU RIEN »

CHAPITRE VIII

LES AMES SENSIBLES

CHAPITRE IX

DÉPLACEMENTS PRINCIERS

CHAPITRE X

PREMIÈRE ŒUVRE

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME

ERRATA

Page 70. — A la quinzième ligne, au lieu de : *Au levant,* lire : *Au couchant.*

Page 142. — A la note, au lieu de : *La comtesse Joseph de Maistre*, lire : *Le comte Joseph de Maistre.*

Page 177. — Au sommaire du chapitre VII, au lieu de : *Prochaine hyménée,* lire : *Prochain hyménée.*

Page 178. — A la note, au lieu de : *Correspondance,* lire : *Correspondant.*

Page 179. — A la première ligne, au lieu de : *grand-orateur*, lire : *grand orateur.*

Page 270. — Lignes sixième et septième, au lieu de : *On le voyait aux côtés du Chevalier et de Salteur : à l'orchestre il y venait, etc.,* lire : *On le voyait aux côtés du Chevalier et de Salteur à l'orchestre : il y venait, etc.*

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 10 MARS 1893

SUR LES PRESSES DE

FRANÇOIS DUCLOZ

IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A

MOUTIERS-TARENTAISE

(SAVOIE)



